DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE — Nº 12951 — 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — JEUDI 18 SEPTEMBRE 1986

Morosité sur les places financières

En moins d'une semaine, les deux plus grandes Bourses mondiales, New-York et Tokyo, ont enregistré leurs plus fortes baisses historiques en valeur absolue. Parti des Etats-Unis le 11 septembre, le mouvement a secoué la place nippone dès le lendemain, épargnant momentanément les marchés européens. Mais, mardi 16 septembre, Tokyo subissait une deuxième secousse d'une ampleur sans précédent qui gagnait en cascade Hongkong, Londres et Paris, en déclin de 3,21 %.

Cette correction est d'autant plus spectaculaire que ces mêmes places bénéficiaient encore à la fin d'août de situations florissantes. Là où certains veulent voir un simple mouvement de consolidation, phénomène classique sur les marchés surmenés qui cherchent un second souffle avant de remonter, d'autres, plus nombreux, perçoivent les signes d'une période de haute tension.

Le doute, sentiment inconnu des opérateurs en juillet et en août, s'est installé. Comme si Wall Street, le Kabuto Cho nippon et le palais Brongniart reposaient sur les mêmes fondations, les propos contradictoires tenus outre-Atlantique sur la situation économique américaine embrument l'esprit des investisseurs. L'inflation va-t-elle redémarrer et faire s'envoler les derniers espoirs d'une réduction des taux d'intérêt susceptible de relancer la croissance ? Autre sujet de préoccupation : l'administration Reagan sera-t-elle en mesure de comprimer suffisamment l'énorme déficit budgétaire des Etats-Unis et de faire adopter son projet de réforme fiscale ? L'absence de réponse nette incite les boursiers, livrés à eux-mêmes, à jouer la baisse.

A Paris comme sur les autres marchés, la vérité se résume à ce que les opérateurs tiennent pour vrai à un moment donné. Faute de boussole ou de gourou infaillibles, il règne sous les lambris un climat de pessimisme diffus, alourdi par les attentats terroristes qui dépriment les titres des grands magasins.

Le palais Brongniart semble cependant avoir réagi avec excès aux à-coups des Bourses étrangères. Les analystes ont montré que la « purge » de New-York avait été déclenchée par de fausses rumeurs concernant une forte augmentation des prix de gros et des ventes de détail en août aux Etats-Unis de nature à relancer l'inflation. Une fois ces bruits démentis par les chiffres, Wall Street s'est ressaisie, mais le mal s'était déjà propagé.

Quant à la chute de Tokyo, elle devait intervenir tôt ou tard, tant ce marché avait explosé depuis le début de l'année, malgré la sensible réévaluation du yen. Le retrait des gros investisseurs, soucieux de présenter des comptes en ordre (l'année fiscale japonaise s'achève le 30 septembre), a accéléré le mouvement, les petits porteurs cédant à la panique devant le vide créé.

De ces doutes venus d'ailleurs, Paris a voulu tirer une leçon pour sa gouverne et a choisi le repli. Est-il stratégique ou durable ? A l'approche de la première privatisation, celle du groupe Saint-Gobain, la question se pose avec acuité. Un signe inquiétant est d'ores et déjà noté par les opérateurs sur graphiques : la Bourse est engagée sur un parcours baissier en forme de M.

Après la forte progression de mai, la glissade de juin puis le raffermissement estival, la voici exposée à la rechute. Son sort, comme celui de l'ensemble des marchés mondiaux, reste suspendu aux incertitudes liées à l'évolution du dollar et des taux d'intérêt, en un moment où l'économie américaine est partagée entre la poursuite d'une croissance affaiblie et l'amorce d'une récession.

(Lire pages 30 et 32.)

La cohabitation à l'épreuve des attentats

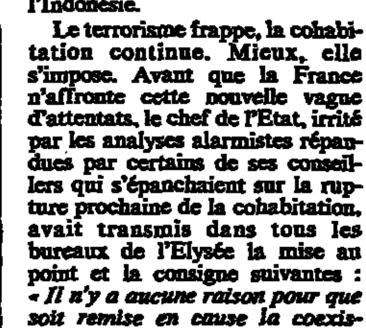
La lutte contre le terrorisme renforce le pouvoir du premier ministre

Devant la vague d'attentats terroristes, M. Chirac a décidé de reporter son voyage au Canada prévu pour le 24 septembre, alors que son entourage considère qu'il était « hautement souhaitable » que M. Mitterrand se rende en Indonésie. L'activité du premier ministre, l'absence de M. Mitterrand, accentuent le déséquilibre entre l'Elysée et l'Hôtel Matignon dans l'exercice du pouvoir.

M. Chirac est confronté d'autre part aux surenchères d'une partie de sa majorité et de l'extrême droite. Cette dernière juge que les institutions républicaines ne sont pas adaptées à la lutte contre le terrorisme.

A chacun son métier : la police enquête, le premier ministre dirige et coordonne la lutte anti-terroriste, le président de la République manifeste que la Terre tourne malgré les bombes.

A Matignon et à l'Elysée, on s'efforce de développer, avec un bel ensemble, au mot près, cette analyse commune de la situation et des rôles respectifs du premier ministre et du président. « *Je sais bien qu'en matière de lutte contre le terrorisme nous marchons la main dans la main* », a dit M. Mitterrand à M. Chirac lors de l'entretien qui les a réunis une heure durant, lundi, avant que le chef de l'Etat quitte Paris pour l'Indonésie.



Le terrorisme frappe, la cohabitation continue. Mieux, elle s'impose. Avant que la France n'affronte cette nouvelle vague d'attentats, le chef de l'Etat, irrité par les analyses alarmistes répandues par certains de ses conseillers qui s'épanchaient sur la rupture prochaine de la cohabitation, avait transmis dans tous les bureaux de l'Elysée la mise au point et la consigne suivantes : « *Il n'y a aucune raison pour que soit remise en cause la coexistence institutionnelle.* »

Le message n'avait pas besoin d'être répété avec insistance : les faits, la violence, ont imposé l'union.

JEAN-YVES LHOMEAU.

(Lire la suite page 8.)

Le Monde TÉLÉMATIQUE

Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*

Le sommaire complet se trouve page 32.

Les négociations commerciales multilatérales

Notre avenir à Punta-del-Este

Les premières escarmouches ont eu lieu le mardi 16 septembre, à la conférence sur les négociations commerciales de Punta-del-Este, entre l'Europe et les Etats-Unis d'une part, les Français et leurs partenaires de la Communauté d'autre part. M. Michel Rocard, député (PS) des Yvelines, donne son point de vue sur l'enjeu de ces négociations.

par Michel Rocard

Notre avenir se joue à Punta-del-Este. Un nouveau « round » du GATT, qui durera plusieurs années. Différent des autres, tant par le climat de guerre commerciale et de crise économique qui l'environne que par l'enjeu qu'il représente pour l'Europe, il soulève trois questions.

Qu'en est-il en premier lieu de la signification même du lancement d'une nouvelle négociation ? Le principe en est bon mais les termes dans lesquels le débat est posé m'inquiètent.

A peine le « Tokyo round » achevé, et ses résolutions étant encore loin d'être toutes mises en œuvre, les Américains, dès 1981, voulaient recommencer. Leur déficit commercial considérable les expose aux pressions de l'opinion intérieure en faveur de mesures protectionnistes. C'est la menace qu'ils agitent aux yeux de leurs partenaires, afin d'en obtenir des concessions nouvelles dans ces négociations.

⁂

Les refuser, c'était donc prendre le risque effectif de voir s'élever à nouveau des barrières douanières et s'intensifier la guerre commerciale. Des escarmouches, déjà, ont eu lieu, qui ont pris la forme d'une limitation des importations d'acier européen aux Etats-Unis ou de manœuvres de grande envergure sur le marché international des produits agricoles.

La question agricole est d'ailleurs au centre des préoccupations de Washington. La hausse du dollar a provoqué des difficultés telles pour les agriculteurs américains que, d'une part, l'administration Reagan a massivement subventionné ses exportations pour enlever à la Communauté certains de ses marchés traditionnels que, d'autre part, la question agricole est devenue prioritaire.

Telle est la coulisse. Telles sont les arrière-pensées. Le risque est donc certain de baptiser négociation ce qui ne sera que guerre de tranchées. Quelques évidences, susceptibles d'être reconnues par tous, pourraient cependant donner aux discussions un cadre intelligent.

⁂

Evident, l'intérêt de tous à des échanges internationaux ouverts : diffusion des progrès techniques, gains de productivité, élévation des niveaux de vie. Toute progression des mesures protectionnistes doit donc être enrayée.

Evidente, la prudence nécessaire à l'ouverture des échanges. A s'appliquer sans souplesse, les règles du GATT créeraient des traumatismes. Evidente aussi, la nécessaire remise en ordre du système monétaire international. Comment commercer quand les variations quotidiennes des taux de change peuvent absorber, et au-delà, les marges des entreprises ? Comment pourraient s'ouvrir les marchés de pays en développement étranglés par leur endettement, appauvris par la baisse continue des matières premières ?

Evident encore, le fait que l'agriculture n'est pas l'industrie, que les règles du libre-échange ne s'y peuvent appliquer de la même manière. Pour chaque pays, l'enjeu n'est pas seulement l'autosuffisance alimentaire, mais aussi la survie de la société rurale.

Evident enfin, le souci de soumettre au libre-échange les domaines nouveaux que sont les services, les investissements, la propriété intellectuelle, mais à condition toutefois de reconnaître qu'aucun pays ne peut se voir ôter la faculté de protéger temporairement des activités naissantes et de participer au développement des secteurs d'avenir. Pourquoi le Brésil n'aurait-il pas le droit de développer son industrie et ses services informatique ?
S'accorder sur ces principes de base, c'est conjurer pour nos économies le danger mortel du protectionnisme.

(Lire la suite page 30.)

Les athlètes-étudiants aux Etats-Unis

Têtes blanches et jambes noires

WASHINGTON
correspondance

La mort de Len Bias, vedette de l'équipe de basket-ball de l'université du Maryland, victime d'un abus de cocaïne, n'a pas seulement déclenché une vaste campagne nationale de lutte contre la drogue. Sa disparition a également attiré l'attention du grand public sur l'exploitation à des fins commerciales des athlètes étudiants. Bias, comme cinq autres joueurs de son équipe, avait échoué et ne s'était même pas présenté aux examens. Son père accuse maintenant l'université d'avoir délibérément négligé son éducation, bref d'avoir failli à sa mission essentielle pour développer au maximum ses aptitudes athlétiques.

Bias n'est pas le seul auquel on a fait miroiter l'avenir très lucratif d'un joueur professionnel. A s'en tenir aux statistiques cependant, pour la grande majorité des étudiants, devenir professionnel est un rêve inaccessible.

D'autres cas, certains émouvants, ont frappé le public, comme celui d'un autre joueur de basket-ball, admis seulement à l'université pour son gabarit. N'ayant pas pu entrer dans l'équipe professionnelle des Harlem Globe Trotters et sans le moindre diplôme, ce grand joueur jadis adulé balaie maintenant les planchers d'une obscure institution d'enseignement.

Certaines grandes universités, comme Notre-Dame, Duke, Penn-State, Clemson ont un recrutement rigoureux. Elles n'acceptent que les élèves du secondaire pouvant produire une moyenne de notes satisfaisante. D'autres collèges sont beaucoup moins exigeants, acceptant des candidats intellectuellement moins doués mais suffisamment athlétiques. Pis encore, une fois admis, ces étudiants sont cantonnés dans des cours de seconde catégorie ne leur donnant aucune chance d'obtenir un diplôme.

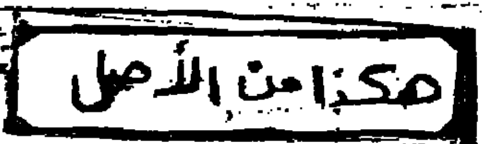
Le « scandale national », selon plusieurs autorités universitaires, est d'admettre par la petite porte des jeunes inaptes aux études et dont on utilise au maximum les dons athlétiques avant de les renvoyer dans une société à laquelle ils seront encore moins préparés qu'au moment de leur entrée à l'université.

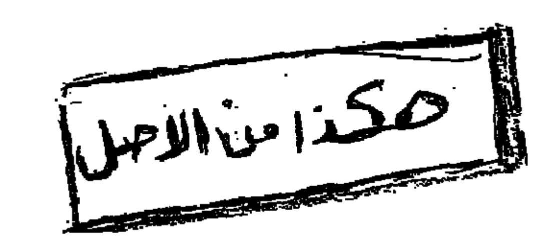
HENRI PIERRE.

(Lire la suite page 25.)

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES





Etranger

M. Mitterrand en Indonésie

Trois dossiers à la traîne

DJAKARTA
de notre envoyé spécial

M. François Mitterrand consacre la deuxième journée de son voyage officiel en Indonésie à visiter, ce mercredi 17 septembre à Bandung, l'usine de l'aérospatiale locale et un institut de technologie, avant de regagner dans l'après-midi Djakarta, pour y tenir une conférence de presse suivie d'une réception de la communauté française. Son séjour se déroule donc jusqu'ici comme prévu et dans une atmosphère de « *cordialité* », ainsi que l'a souligné le porte-parole de l'Elysée, à l'issue du tête-à-tête de deux heures que le chef de l'Etat français et le président Suharto ont eu mardi après-midi.

Il reste que les discussions au niveau ministériel n'ont pas permis, apparemment, de faire avancer les dossiers pendants. Sans parler de l'achat par Djakarta de Mirage-2000, puisque trois semaines avant l'arrivée de M. Mitterrand les Indonésiens avaient choisi le F-16. Les Français auraient souhaité une ouverture sur trois autres dossiers : la deuxième phase de construction de l'aéroport de Djakarta (la première ayant été réalisée par des entreprises françaises) ; la participation française à la construction du métro du Grand Djakarta et un autre projet de télécommunications.

Hormis peut-être l'extension de l'aéroport — à laquelle semble tenir M. Suharto, — la réalisation de ces projets se heurte aux conditions de financement demandées par les Indonésiens. Ces derniers — conformément à une instruction présidentielle datant d'octobre 1984 — n'acceptent plus les projets sur crédits mixtes, sauf à des conditions particulièrement avantageuses (vingt-cinq ans de durée, sept ans de grâce et 3,5 % de taux d'intérêt, soit un élément-don de l'équivalent de 48 %, ce qui revient à alourdir de 15 % environ la charge du Trésor français).

Sur ce point, aucun accord ne semble s'être dessiné mardi, au cours de négociations au niveau ministériel. Il en est de même en ce qui concerne le rôle des banques françaises en Indonésie. Mais, à moins d'un imprévu, Français et Indonésiens devraient reprendre ces dossiers en octobre, puisque Djakarta accueillera à cette date une conférence des ministres de la CEE et de leurs partenaires de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. En outre, une délégation indonésienne se rendra à la même époque à Paris.

Pour le reste, que ce soit au cours de leur tête-à-tête ou à l'occasion de toasts prononcés mardi soir à l'issue du banquet en l'honneur du couple présidentiel français, MM. Mitterrand et Suharto ont constaté que leurs points de vue ou leurs préoccupations se rejoignaient sur de nombreux sujets, qu'il s'agisse du Cambodge, du dialogue Nord-Sud ou de la course aux armements.

Ce mercredi en fin d'après-midi, la conférence de presse de M. Mitterrand devrait marquer la fin de la phase officielle de son séjour puisque aucun communiqué conjoint n'est prévu et qu'il doit gagner jeudi Bali, après avoir visité Yogyasarta et Borobudur.

J.-C. POMONTI.

CORRESPONDANCE

La France et Timor-Oriental

Nous avons reçu la lettre suivante de M. Hugues-Jean de Dianous, conseiller des affaires étrangères (ER), membre de l'Association de soutien à Timor-Oriental.

Au moment où M. François Mitterrand se rend en visite officielle en Indonésie, il me semble qu'il serait opportun de souligner combien est choquant, du point de vue du droit international, d'avoir à constater que la réunion du Conseil de sécurité des Nations unies, dont la France est l'un des membres permanents, tenue le 16 décembre 1975 a condamné l'occupation indonésienne, après une agression armée, de Timor-Oriental, et que, néanmoins, cette position de principe de la France n'a pas été soutenue par la suite. En effet, depuis 1976, et régulièrement depuis lors, chaque fois que la question du Timor-Oriental a été examinée par l'Assemblée générale des Nations unies, la France a pris une attitude d'abstention.

Cela est peu conforme aux déclarations d'ordre général favorables au droit des peuples faites par le gouvernement de la France, socialiste, entre mai 1981 et mars 1986. Force est d'observer que le cas de Timor-Oriental, exemple caractéristique d'un territoire ex-colonial (portugais) qui désirait être indépendant et qui fut envahi, asservi et fort mal traité par un Etat agresseur voisin — l'Indonésie, — mériterait mieux l'attention de la France, qui pourrait et devrait s'employer à ce que, pour le moins, les droits de l'homme y soient préservés.

Ce n'est pas le cas : pays de population animiste et chrétienne, Timor-Oriental, qui a déjà, du fait de l'invasion indonésienne et des sévices subis à cause de la brutalité des militaires du régime de Suharto, perdu au moins le tiers de sa population, se voit soumis à la domination d'un voisin musulman. Le sort malheureux des Timoriens évoque quelque peu celui des chrétiens du Liban. Que l'on en ait conscience en France et en haut lieu !

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

Le Monde
PUBLICITE
S A
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE			
354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE			
687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)			
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS			
399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. — SUISSE, TUNISIE			
504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.


Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXᵉ

Reproduction interdite de tous articles sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395 - 2037

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER
Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 525 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $.

Les orientations du budget de la coopération pour 1987

M. Aurillac veut favoriser les relations entre les entreprises françaises et africaines

M. Michel Aurillac, ministre de la coopération, est un ministre « technicien », « patron » d'une entreprise — la Rue Monsieur — forte d'un personnel de 7 900 agents disséminés à travers le monde, et qui fait de la politique sans vouloir en faire... Rigueur, compétence, précision, clarté dans les objectifs, absence d'idéologie, sont apparemment les traits de caractère de ce conseiller d'État, qui veut manifestement remettre de l'ordre dans la « boutique » que, si l'on comprend bien, son prédécesseur aurait laissé aller à vau-l'eau.

Reprise en main, dynamisation, réorganisation, modernisation, innovation, moralisation : tel est le travail « *intense* » que M. Aurillac dit avoir accompli, depuis six mois, au sein de ce ministère, et qu'il a présenté, le mardi 16 septembre, au cours d'une conférence de presse. Finis « *la dérive tiers-mondiste et l'éparpillement mondialiste* », finis aussi « *les sanglots de l'homme blanc et les complexes de la colonisation* », au profit d'une coopération « *sans complexes, dans l'égalité et la responsabilité* ».

M. Aurillac a le souci de présenter un projet cohérent et volontariste, qui trace des perspectives pour la coopération entre la France et ses partenaires, à la fois ambitieuses et... à très long terme. Foin des échéances électorales imprévisibles, M. Aurillac s'inscrit dans l'avenir. Secteur par secteur, thème après thème, tout est analysé, revu et corrigé, replacé dans une certaine logique, libérale et « gaulliste ». Plus que tout, M. Aurillac veut remobiliser les différents acteurs de la coopération, parce qu'il faut « *repousser la tentation du repliement* ». Postulat : « *La coopération est vitale, donc elle doit être plus efficace.* » Mode d'emploi : « *Economiser davantage sur la gestion pour dépenser davantage en interventions.* »

Si la plupart des grands axes de cette politique sont connus, la grande idée du ministre de la coopération reste la création d'un « *tissu industriel* » en Afrique. Pour que des liens puissent se nouer « *entre les entreprises françaises et africaines* », il faut recourir à des « *coopérations micro-économiques associatives directes entre partenaires économiques, y compris les petites et moyennes entreprises* ». Des moyens nouveaux vont être consacrés à cette tâche, qui consiste à recourir systématiquement aux initiatives du secteur privé. Un « *guichet industriel* » a ainsi été créé au ministère de la coopération, afin « *de renseigner, orienter et aider tous les candidats au partenariat et à la promotion des PME en Afrique noire et à Madagascar* ». Dans cet esprit, M. Aurillac présidera, en janvier prochain à Libreville, des journées de travail sur le thème de la « *coopération industrielle et* [du] *secteur privé* ». Outre qu'il veut « *mobiliser l'épargne africaine* », M. Aurillac entend aussi développer la coopération décentralisée, en faisant davantage appel aux collectivités locales. Dans ce but, il envisage d'entreprendre « *un tour de France des collectivités locales* », afin que « *toutes les forces vives de la nation s'impliquent dans le développement* ».

Les moyens de ses ambitions

Encore faut-il, pour atteindre de tels objectifs, que l'« intendance » suive... M. Aurillac assure qu'il a les moyens budgétaires de ses ambitions : si, globalement, le budget pour 1987 doit être sensiblement égal à celui de 1986 (5,97 milliards de francs), la restructuration du ministère (économies de fonctionnement), les efforts de simplification et de rationalisation, « *l'amélioration des conditions de travail* » et « *l'octroi, avec une vigilance renforcée, des subventions de toute nature* » permettent, selon M. Aurillac, d'intervenir mieux, à la fois qualitativement et quantitativement. Ainsi, les crédits d'ajustement structurels, c'est-à-dire les aides budgétaires accordées aux pays qui suivent les recommandations du Fonds monétaire international (FMI), vont augmenter de 40 %, et les autorisations de programme du FAC vont être accrues de moitié. Bref, face à un « *accroissement en trompe-l'œil* » de l'aide publique au développement (APD) depuis 1981, en 1987, 0,54 % du produit national brut sera consacré à l'APD. Le budget de la coopération mettra donc en œuvre de nouveaux moyens d'action l'année prochaine, notamment « *en faisant une pause dans la déflation des effectifs de l'assistance technique, pratiquée de façon massive et au-delà des vœux de nos partenaires ces dernières années* ». M. Aurillac, patron d'une coopération « *plus moderne et plus active* », ministre qui a enfin son autonomie — du moins financière — par rapport au Quai d'Orsay, semble satisfait.

L. Z.

Augmentation des crédits culturels du Quai d'Orsay

L'arrêt de la « clochardisation »

Joli succès pour le ministre des affaires étrangères, M. Raimond, et pour son directeur général des relations culturelles, scientifiques et techniques, M. Thierry de Beaucé : la part du budget total du Quai d'Orsay consacrée à l'action culturelle et linguistique de la France à travers le monde sera, en 1987, nettement augmentée.

La Rue de Rivoli, pour une fois, s'est laissé attendrir par les arguments des diplomates. Cette « part culturelle » qui, à bien des égards, constitue la spécificité de la présence extérieure française, représentait encore la moitié du budget annuel des affaires étrangères en 1970. Depuis lors, elle n'avait cessé de diminuer, ne représentant plus en 1986, malgré les avertissements des spécialistes, que 33 % du budget du Quai.

En 1987, le pourcentage des crédits globaux du ministère consacré à la culture et à la francophonie remontera à 37 % avec l'espoir d'une nouvelle amélioration en 1988, dans le but, semble-t-il, de revenir en quelques années au pourcentage de 1970.

En chiffres, ce sont 329 millions de francs d'argent frais pour des « *entreprises nouvelles* » qui, en 1987, seront mis à la disposition de la direction générale des relations culturelles, et donc des sections culturelles de nos ambassades à travers le monde (hors Afrique noire francophone, où les échanges culturels sont gérés et financés par le ministère de la coopération).

A cette somme s'ajoutent 44 millions de francs, représentant la participation française à la réalisation des projets adoptés début 1986, lors du premier sommet francophone de Versailles et Paris.

Le budget total du Quai d'Orsay sera l'an prochain de 3,6 milliards de francs contre 3,2 cette année. La hausse du budget devrait à tout le moins permettre, selon l'expression d'un haut fonctionnaire, de « *mettre un terme à la clochardisation du dispositif culturel et linguistique français sur la planète* ».

Les nouveaux crédits, en principe, iront en priorité à l'augmentation du montant des bourses (entre 10 et 15 %) attribuées aux étudiants étrangers, aux séjours d'études en France de chercheurs étrangers de haut niveau, à l'informatisation des lycées français à l'étranger (160 000 élèves dont 50 000 Français), à la formation d'étudiants francophones locaux, aux tournées de la Comédie-Française, etc.

Les crédits spécifiquement « francophones », eux, seront essentiellement consacrés à la création d'une agence internationale d'images en français, à l'extension du rayon d'action du satellite de télévision TV 5 au Canada oriental et à la Méditerranée méridionale, aux bourses scolaires d'enfants francophones étrangers, au premier Salon du livre francophone de Paris, à l'édition d'ouvrages de poche bon marché, etc.

L'inauguration prochaine de nouveaux centres culturels français, d'une dimension et avec des moyens sans précédent à Damas et à Marrakech, devrait coïncider avec le redémarrage d'une action culturelle à l'extérieur qui s'était dangereusement essoufflée.

J.-P. P.-H.

● **Deuxième sommet francophone en septembre 1987 à Québec.** — Les autorités québécoises et fédérales, les deux puissances invitantes, ont retenu en principe les dates des 2, 3 et 4 septembre 1987. Le premier sommet francophone a eu lieu à Versailles et à Paris en février 1986. — *(AFP.)*

NATIONS UNIES

Premières escarmouches à l'Assemblée générale

La quarante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies s'est ouverte mardi 16 septembre à New-York (*le Monde* du 17 septembre). Elle a élu pour président M. Humayun Rachid Choudhury, ministre des affaires étrangères du Bangladesh, qui succède à M. Jaime de Pinies (Espagne).

L'Assemblée a connu, dès cette première journée, un certain nombre de difficultés et de controverses. L'un des points les plus contestés, l'examen en assemblée plénière ou en commission des propositions de réformes préparées par un groupe d'experts internationaux, a été réglé *in extremis* par le président de l'Assemblée, après une heure de débats. Il a renvoyé d'autorité le dossier en séance plénière, comme le souhaitaient les Occidentaux et le bloc de l'Est (à l'exception de Cuba). Mais le bureau de Assemblée a dû renvoyer à vendredi les discussions sur la réduction de trois semaines de ses travaux, comme l'a proposé le secrétaire général de l'ONU par souci d'austérité, ainsi que plusieurs mesures d'économie, comme la limitation du temps de parole dans les débats.

Au cours de l'examen de l'ordre du jour de l'Assemblée (qui compte 142 points), l'ambassadeur de Grande-Bretagne, Sir John Thompson, a fait également ajourner à vendredi l'adoption du point portant sur la principale proposition soviétique devant l'Assemblée : l'établissement d'un « *système de sécurité international global* ».

Comme ils l'avaient laissé entendre ces derniers jours, les pays du Pacifique sud se sont abstenus de réclamer l'inscription de la Nouvelle-Calédonie à l'ordre du jour de l'Assemblée. Quant à la Libye, en dépit d'objections américaines, elle a obtenu sans difficulté que l'Assemblée aborde le raid aérien lancé par les Etats-Unis contre Tripoli et Benghazi en avril dernier.

Proche-Orient

Le sort des otages américains au Liban

Le Djihad islamique dénonce les « mensonges » des Etats-Unis

Le Djihad islamique a adressé, mardi 16 septembre, un « *message au peuple américain* » et aux familles des Américains qu'il détient au Liban, dénonçant la politique « *mensongère* » du président Reagan, qui, selon cette organisation, s'occupe du cas du journaliste Nicholas Daniloff et se désintéresse du sort des otages. Le communiqué du Djihad, est accompagné d'une photo de M. David Jacobsen (enlevé le 28 mai 1985) et d'une lettre manuscrite de trois pages en anglais, signée de ce dernier, est parvenu au bureau d'une agence de presse occidentale à Beyrouth. Dans sa lettre, M. Jacobsen affirme que lui-même et ses deux camarades, MM. Terry Anderson et Thomas Sutherland, sont « *malades physiquement et psychologiquement* » et ont « *peur de la fin possible de cette « affaire »* ».

Nouvelle attaque contre la FINUL

De son côté, un ancien otage, le révérend Benjamin Weir, libéré il y a quelques mois, a estimé que le gouvernement Reagan tenait « *un double langage* », négociant avec les Soviétiques pour obtenir la libération du journaliste Deniloff, tout en refusant de discuter pour l'élargissement des Américains détenus au Liban.

D'autre part, rapporte notre correspondant à Beyrouth, Lucien George, une nouvelle attaque a eu lieu, mardi soir 16 septembre, contre le contingent français de la FINUL, à Debaal, près de Tyr, au sud du Liban : un fortin a essuyé des tirs de mitraillettes et de lance-roquettes sans qu'il y ait de victimes parmi les « casques bleus », qui ont riposté. Mais l'important est de constater que le harcèlement de la FINUL, singulièrement de son contingent français, continue. Celui-ci a d'ailleurs réduit le nombre de ses postes, démantelant les plus exposés.

La milice chiite Amal est venue ratisser la région dix minutes après l'attaque, manifestant ainsi le soutien qu'elle apporte à la FINUL, en particulier au contingent français. Il reste qu'Amal ne parvient pas à enrayer la vague d'opérations hostiles, dont la force de l'ONU est l'objet depuis que l'Iran et ses partisans au Liban ont rejeté, le mois dernier, la résolution 425 du Conseil de sécurité, fondement de la politique onusienne et la politique officielle libanaise concernant le Sud du pays. On note que la nouvelle attaque dont le contingent français a été la cible survient à la veille d'une journée de solidarité avec la FINUL, après que le chef d'Amal, M. Nabih Berri, eut déclaré : « *Le retrait de la FINUL signifierait l'exode de la population du Sud et la subdivision de son territoire en une terre usurpée et une terre abandonnée.* »

La guerre du Golfe

● Reprise des bombardements contre Kharg
● Opération iranienne en territoire irakien

Pour la première fois depuis près de deux mois, l'aviation irakienne a repris, le mardi 16 septembre, ses raids contre l'île de Kharg, le plus important terminal pétrolier iranien. Plusieurs quais et jetées de chargement ont été bombardés lors de trois passages successifs des appareils irakiens, a annoncé l'état-major à Bagdad. Les Iraniens ont confirmé l'opération et assuré que la chasse irakienne avait perdu quatre appareils, touchés par la DCA au cours du bombardement.

A Bagdad, on explique la reprise des attaques contre Kharg par « *la tentative de l'ennemi de réparer les installations* [du terminal] *en vue de les réutiliser pour exporter son brut et soutenir son effort de guerre* ». Déjà bombardé plus d'une centaine de fois d'août 1985 à août 1986, le terminal est devenu tellement dangereux que fort peu de bâtiments se risquent encore à venir y charger, obligeant l'Iran à installer au sud du Golfe des « terminaux flottants » en principe situés hors de portée de l'aviation irakienne.

A Téhéran, un communiqué militaire annonce, d'autre part, que les forces iraniennes se sont emparées, dans la nuit de lundi à mardi, d'une « *colline stratégique en territoire irakien* », au nord de la ville de Mehran, dans le secteur centre du front. « *La libération de la colline stratégique 207 et des hauteurs avoisinantes au nord-ouest de la zone frontalière de Mehran permet aux forces iraniennes de dominer les localités irakiennes de Badreh et de Zorbatieh, interdisant à l'ennemi toute possibilité d'attaque dans la région* », souligne le communiqué. Il assure que plusieurs centaines de soldats irakiens ont été tués ou blessés lors de cette opération. Celle-ci est catégoriquement démentie à Bagdad, où l'on affirme qu'« *aucun combat important* » ne s'est déroulé dans ce secteur. — *(AFP.)*

Asie

PAKISTAN

Assassinat d'un attaché militaire soviétique

Islamabad, *(AFP.)* — Un attaché militaire adjoint à l'ambassade soviétique au Pakistan, M. Figorenkov, a été assassiné, a rapporté mardi 16 septembre, l'agence officielle de presse pakistanaise AFP (*nos dernières éditions datées 17 septembre*). Le meurtrier, un « *malade mental* », a été arrêté, indique l'agence.



Etranger

A Stockholm

La Conférence sur le désarmement en Europe devrait s'achever sur un accord Est-Ouest

Les négociations américano-soviétiques de Genève doivent reprendre le jeudi 18 septembre. On n'exclut pas, à Washington, de parvenir à un accord sur la réduction des forces nucléaires intermédiaires (FNI), a indiqué, mardi, le directeur de l'Agence américaine pour le désarmement (ACDA), M. Kenneth Adelman. Les suites de l'affaire Daniloff pèseront toutefois sur la reprise de ces pourparlers, d'autant plus que le chef de la diplomatie américaine, M. George Shultz, vient de durcir le ton à ce sujet. Il doit rencontrer, vendredi et samedi, son homologue soviétique, M. Edouard Chevardnadze, qui est arrivé mardi soir à Washington. Moscou compte notamment sur cette visite pour donner une nouvelle impulsion aux négociations de Genève ; le principal négociateur soviétique, M. Viktor Karpov, accompagne d'ailleurs son ministre et sera remplacé, à la réouverture des pourparlers, par M. Alexei Oboukhov, ambassadeur, spécialiste des FNI.

Vendredi devrait, d'autre part, s'achever à Stockholm les travaux de la Conférence sur le désarmement en Europe, qui s'inscrit dans l'ensemble des discussions Est-Ouest lancées par la CSCE. On considère, du côté français, que la conférence a des chances sérieuses de déboucher sur un accord.

STOCKHOLM
de notre correspondant

A moins d'un assez improbable accrochage de dernière minute, la Conférence de Stockholm sur les mesures de confiance et de sécurité et le désarmement en Europe (CDE) devrait se terminer à la fin de la semaine sur un accord. Personne ne tient apparemment à quitter la capitale suédoise les mains vides. Les trente-cinq pays participants (tous les Etats européens, sauf l'Albanie, auxquels s'ajoutent les Etats-Unis et le Canada) mettent actuellement la dernière main à la rédaction d'un document final sur la notification préalable et l'observation des activités militaires, la vérification des mesures de confiance et de sécurité et l'inspection sur place.

Toutefois, le projet de texte qui circule dans les délégations comporte encore de nombreux pointillés et cases vides, qui devront être remplis avant le 19 septembre, date officielle de l'ajournement de la CDE. Et certains diplomates estiment que deux ou trois jours supplémentaires seront peut-être nécessaires pour mener à bien ce travail.

Pourtant, sur plusieurs chapitres, les négociations sont pratiquement terminées. Les Soviétiques, qui avaient insisté au début de la conférence, en janvier 1984, sur la nécessité d'accords, voire de traités, *« politiques »* (non-recours à la force, non-agression, zones dénucléarisées), sans aucun rapport avec le mandat de la CDE, ont fait marche arrière et acceptent finalement, en préambule, un texte général de quatre pages qui regroupe et réaffirme des grands principes déjà énoncés, notamment dans la Chartre des Nations unies et l'Acte final d'Helsinki. Les Etats participants sont également d'accord pour échanger des informations militaires et pour présenter, le 15 novembre de chaque année, un calendrier prévisionnel indiquant, entre autres choses, l'ampleur, la localisation et la durée des exercices prévus dans les douze mois à venir. Les manœuvres de grande envergure, engageant plus de 75 000 hommes, devront même être annoncées deux ans à l'avance.

Les conditions de l'observation des manœuvres sont précisées de façon que les missions des observateurs étrangers ne soient pas des *« voyages de tourisme »*. Les invités logeront, par exemple, sur le site de l'activité militaire à observer, et non dans la capitale du pays concerné.

Les travaux sont bien avancés dans les domaines de la notification, sur la base des propositions des neutres et non-alignés (NNA), et de la vérification des mesures de confiance et de sécurité, mais deux problèmes épineux restent à régler : l'inspection et les paramètres.

Le problème des inspections aériennes

Sur ce dernier point, l'Acte final d'Helsinki de 1975 prévoyait la notification préalable — vingt-un jours à l'avance — des manœuvres comprenant plus de 25 000 hommes. Les Soviétiques ont proposé que le seuil de notification soit abaissé à 16 000 soldats — un niveau jugé encore trop élevé par les Seize de l'alliance atlantique. A Stockholm, les Occidentaux ont toujours affirmé que le résultat de la CDE devait constituer un *« saut qualitatif »* par rapport à Helsinki. Après avoir suggéré initialement un plancher de 6 000 hommes, ils ont assoupli leur position au mois de juin dernier. Il est clair en effet qu'un niveau trop bas gêne les petits pays de l'alliance, ainsi que les neutres et non-alignés, qui seraient tenus de notifier à l'avance pratiquement tous leurs exercices. De l'avis général, l'accord interviendra, probablement dans les toutes dernières heures de la conférence, et sur un seuil intermédiaire. Les activités militaires concernées devront être notifiées quarante-deux jours à l'avance.

Le problème de l'inspection et des « zones interdites » paraît plus difficile à résoudre. Après le sommet Gorbatchev-Mitterrand, cet été à Moscou, les Soviétiques en ont accepté le principe, et cette mesure de vérification sera sans aucun doute l'un des principaux résultats de la conférence de Stockholm. Un Etat qui soupçonne, par exemple, que des activités non notifiées, ou non conformes à la notification fournie, se déroulent dans un autre pays aura le droit de demander une inspection sur place. Les grandes lignes des modalités de l'inspection terrestre figurent déjà dans le projet de texte. En revanche, le contrôle par avion, en cas de doute, donne toujours matière à des discussions serrées.

La délégation soviétique approuve ce type d'inspections aériennes, à condition que le pays inspecté fournisse l'avion et le pilote. Elle ne veut pas entendre parler du survol du territoire de l'URSS par un appareil étranger, qui pourrait être truffé d'équipements électroniques. Après avoir soutenu la thèse diamétralement oposée, les Etats-Unis penchent maintenant pour les propositions des NNA. La Suisse et l'Autriche ont suggéré qu'un avion et un équipage neutres assurent cette opération, et transportent l'équipe de contrôleurs venant du pays ayant réclamé l'inspection.

Bien que les Soviétiques aient rejeté cette formule, la Suède a réédité et développé la même proposition lundi 15 septembre. Cela risque de poser de sérieux problèmes au cours des deux journées de négociation à venir, car tous les textes doivent être adoptés par consensus.

ALAIN DEBOVE.

RÉPUBLIQUE SUD-AFRICAINE

Les Douze se mettent d'accord pour des sanctions économiques limitées

Les ministres des affaires étrangères de la Communauté économique européenne, réunis, le mardi 16 septembre, à Bruxelles, ont décidé la mise en œuvre de sanctions économiques communes limitées contre l'Afrique du Sud, (nos dernières éditions du 17 septembre). Celles-ci consistent à interdire de nouveaux investissements et les importations de fer, d'acier et de pièces d'or provenant d'Afrique du Sud. Selon un communiqué des Douze, *« la majorité des partenaires auraient également souhaité l'interdiction des importations de charbon, si un consensus sur ce point avait pu être trouvé »*. Sur ce sujet, la présidence (britannique) de la Communauté continuera à *« rechercher un consensus »* sur la base de la déclaration faite, à La Haye, par le Conseil européen, en juin dernier. Ces mesures, ont précisé les Douze, ont été prises *« au vu de l'échec du gouvernement sud-africain »* à répondre aux demandes du sommet de La Haye et *« après consultation avec les ministres des autres pays industrialisés »*.

C'est l'Allemagne fédérale qui s'est refusée à l'interdiction des importations de charbon sud-africain. Le ministre ouest-allemand, M. Hans-Dietrich Genscher, s'est opposé, sur ce point, à ses collègues des Pays-Bas, de l'Irlande et du Danemark, selon lesquels les sanctions perdraient toute crédibilité, dès lors que le charbon — qui représente le volume d'importation le plus important — serait exclu.

Le ministre danois des affaires étrangères, M. Ellemann-Jensen (libéral) s'est déclaré *« très déçu »* de ce résultat. La déception de Copenhague, nous indique notre correspondante, Camille Olsen, doit être relativisée, pour des raisons de politique intérieure. Le Danemark est le seul Etat occidental à avoir imposé, d'ici à la fin de l'année, un embargo commercial avec Pretoria, *« total et obligatoire »*, comprenant également les transports maritimes. Cette décision avait été acquise, avant l'été, par un vote au *Folketing*, le Parlement danois, grâce à l'opposition, qui est majoritaire à la Chambre, et qui regroupe les sociaux-démocrates, l'extrême-gauche et les radicaux. Le premier ministre (conservateur), M. Schlüter, avait vainement mis en garde les parlementaires contre une décision, à son avis précipitée, qui risquait d'isoler le Danemark par rapport à ses partenaires de la CEE. M. Ellemann-Jensen avait donc pour tâche de défendre avec zèle, à La Haye, une position à laquelle il était hostile, tout comme l'ensemble du gouvernement minoritaire de centre droit.

Soulagement et mobilisation à Pretoria

Johannesburg
de notre correspondant

Le grand quotidien anglophone de Johannesburg, *The Star* (libéral), a donné le ton des réactions sud-africaines au « paquet » de sanctions communautaires décidé le jour même à Bruxelles, en publiant cette manchette à la « une » de son édition du mardi 16 septembre : *« Branle-bas de combat contre les sanctions de la CEE. »*

L'adoption de ces sanctions — boycottage du fer, de l'acier et des pièces d'or en provenance d'Afrique du Sud — n'a pas vraiment surpris Pretoria, ni les milieux d'affaires. Le fait que l'interdiction des importations de charbon n'ait pas fait l'unanimité des Douze a même fourni à ces milieux l'occasion de pousser un soupir de soulagement. Quant à la décision de proscrire tout nouvel investissement, même si elle a été prise, elles est vide de sens, du moins dans le contexte actuel : depuis plus d'un an, rares sont ceux qui investissent dans une Afrique du Sud en proie à l'agitation et à la violence politiques.

Le boycottage communautaire du fer et de l'acier sud-africains risque d'entraîner la suppression d'environ cinquante mille emplois, a estimé mardi le patron de la fédération locale des industries mécaniques et de l'acier (SEIFSA), M. Sam Van Coller. Si les Douze y avaient ajouté le charbon, la facture serait double. Le mérite de ne l'avoir pas fait revient à M. Hans-Dietrich Genscher, le ministre ouest-allemand, a estimé de son côté un commentateur de la télévision sud-africaine, qui y a vu une *« victoire morale »* pour la RFA.

Il n'empêche que les mesures annoncées à Bruxelles ne sont que la première salve d'une guerre commerciale dans laquelle les Etats-Unis s'apprêtent à entrer dans les semaines qui viennent.

C'EST TOUT ?

PANCHO

Pretoria, qui s'y prépare depuis longtemps, a fait savoir que ses stocks de matières stratégiques montaient à vue d'œil. L'expression *« économie de siège »* est maintenant sur toutes les lèvres, et, lundi, sans même attendre l'annonce des sanctions communautaires, le président Pieter Botha a lancé une contre-offensive en convoquant pour le 7 novembre une conférence réunissant gouvernement et secteur privé, afin d'élaborer une *« stratégie de développement économique »*, capable de neutraliser les effets du prochain raz de marée des sanctions internationales.

Mais qui, en Afrique du Sud même, fera les frais de cette guerre ? La majorité noire, répond aussitôt le gouvernement, qui ne cesse de dénoncer *« l'hypocrisie »* des promoteurs sud-africains et étrangers d'une campagne anti-apartheid, que le président Botha vient de qualifier de *« stupide et incensée »*, car elle *« profitera aux seuls révolutionnaires »*.

Son ministre des affaires étrangères, M. « Pik » Botha, a réagi au *« consensus »* de Bruxelles en assurant que l'Afrique du Sud ne se vengera pas sur ses voisins noirs — les pays de la « ligne du front », notamment — en décidant à son tour des sanctions, mais il a laissé planer l'éventualité de *« contre-mesures appropriées »* pour défendre *« les secteurs de l'économie nationale qui seraient affectés »*. Dès 1985, M. Botha avait averti que son gouvernement pourrait se voir obligé, pour protéger l'emploi des nationaux, de rapatrier des centaines de milliers de travailleurs immigrés, en commençant par les illégaux. Or, pour un petit pays comme le Lesotho, par exemple, le revenu de ses ressortissants employés dans les mines d'Afrique du Sud représente près de la moitié de son PNB.

(Intérim.)

Les milieux conservateurs américains invitent M. Reagan à plus de fermeté dans l'affaire Daniloff

Alors que M. Chevardnadze, ministre soviétique des affaires étrangères, est arrivé, le mardi 16 septembre, à Washington pour s'y entretenir vendredi et samedi avec le secrétaire d'Etat, M. Shultz, l'affaire Daniloff continue d'empoisonner les relations soviéto-américaines. Durcissant le ton, M. Shultz a déclaré que la conduite de Moscou en l'occurrence était *« inacceptable »* au même titre que l'invasion de l'Afghanistan ou l'épisode du Boeing sud-coréen abattu en 1983 par la chasse soviétique.

Sans dire que l'absence d'un règlement définitif du cas du journaliste américain menaçait la préparation d'un sommet entre MM. Reagan et Gorbatchev, le secrétaire d'Etat a laissé entendre que Washington ne se contenterait pas de simples protestations verbales. *« Nous avons notre plan d'action »*, a-t-il dit. Selon des sources proches des milieux officiels à Washington, la Maison Blanche envisagerait des mesures de représailles.

Le cas Daniloff pourrait peser sur les discussions portant sur la réduction des armes nucléaires et spatiales, qui doivent reprendre jeudi à Genève. Qualifiant l'attitude soviétique envers le journaliste américain de *« prise d'otage »*, M. Kampelman a appelé les autorités du Kremlin à l'autoriser à quitter l'URSS. Les relations américano-soviétiques ont été *« affectées de façon grave »* par cette affaire, a-t-il ajouté.

Aux Etats-Unis, l'apparente mollesse du gouvernement Reagan pour régler l'incident fait l'objet de critiques croissantes de la part des milieux conservateurs. M. Jack Kemp, un républicain conservateur aux ambitions présidentielles affichées, a estimé qu'un sommet n'était *« pas aussi important »* que le principe de ne pas céder à *« une prise d'otage »*. M. Kemp a demandé à M. Shultz de ne pas rencontrer son homologue, M. Chevardnadze, si Nicholas Daniloff ne pouvait pas quitter librement Moscou. Le quotidien conservateur *Washington Times* a exhorté, mardi, à se montrer *« plus dur »* vis-à-vis du Kremlin et de ne plus envisager de réunion au sommet tant que M. Daniloff serait retenu en URSS.

En dépit de ces critiques, M. Reagan n'a pas exclu, mardi, qu'il puisse rencontrer le ministre soviétique des affaires étrangères pendant son séjour à Washington. Un porte-parole soviétique a affirmé, de son côté, à Moscou, que l'URSS souhaitait que cette affaire soit *« réglée le plus vite possible »*.

A New-York, M. Guennadi Zakharov, le fonctionnaire soviétique de l'ONU, dont l'arrestation pour espionnage avait sans doute provoqué l'interpellation à Moscou de Nicholas Daniloff, a protesté mardi de son innocence. Au cours d'une conférence de presse, il a affirmé avoir été victime d'un *« coup monté »* par le FBI. Arrêté le 23 août, M. Zakharov a été remis en liberté le 12 septembre dans l'attente de son procès, en même temps que M. Daniloff.

Conséquence de la dégradation du climat entre Washington et Moscou : des spécialistes soviétiques de sismologie n'ont pu participer en début de semaine à une conférence de l'université du Colorado, à Boulder, faute d'avoir reçu à temps leurs visas. L'objet de cette conférence portait sur la vérification des expériences nucléaires. — *(AFP, AP)*.

A Bruxelles

La réunion Turquie-CEE est restée formelle et protocolaire

BRUXELLES
(Communautés européennes)
de notre correspondant

Les ministres des affaires étrangères des Douze et M. Vahit Halefoglu, leur collègue turc, se sont livrés, mardi 16 septembre, à d'étranges exercices, lors de la première session du conseil d'association entre la CEE et la Turquie, depuis le coup d'Etat militaire d'Ankara de septembre 1980 (*le Monde* du 17 septembre). Décidée depuis février dernier, la conférence s'est limitée à une simple réunion formelle et protocolaire.

Tout au long des travaux préparatoires de ces derniers mois, les représentants grecs ont empêché la Communauté d'adopter une position commune, en raison des différents contentieux entre Athènes et Ankara (Chypre, discriminations des ressortissants grecs d'Istanbul, plateau continental en mer Egée, etc.).

La réactivation des relations entre la CEE et la Turquie, qui lui est associée depuis 1963, reste pour l'instant au niveau diplomatique, et empêche donc les discussions de dossiers concrets, comme l'aide financière de la Communauté et la libre circulation des travailleurs turcs. L'Allemagne fédérale est préoccupée par des dispositions actuelles de l'accord d'association, qui prévoit le libre accès des ressortissants turcs au marché du travail communautaire, à compter du 1er décembre 1986. Une réelle relance de la coopération avec Ankara permettrait à la CEE, estime Bonn, de renégocier le texte initial.

M. S.

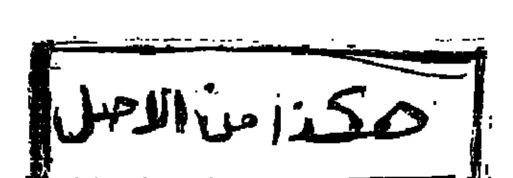
TUNISIE

Une procédure judiciaire est engagée contre M. Mzali

Tunis (AP, AFP, Reuter). — La presse nationale du mardi 16 septembre annonce que la justice a commencé l'instruction du dossier de M. Mohamed Mzali, l'ancien premier ministre destitué le 8 juillet. Au moins quatre accusations figurent dans ce dossier : franchissement illégal de la frontière ; mauvaise gestion du ministère ; latitude laissée à M. Rifaat Dali, gendre de M. Mzali, de constituer un réseau de police parallèle avec une *« milice recrutée parmi des amateurs de karaté »* ; utilisation des fonds d'Etat pour la publication de la revue *El Firk* (la Pensée) dont le rédacteur en chef, M. Béchir Ben Slama, ancien ministre des affaires culturelles, aurait reçu notification d'avoir à se tenir à la disposition du juge d'instruction.

Quant à l'affaire de ceux qui ont aidé M. Mzali à quitter clandestinement le pays, son instruction est terminée, a-t-on appris mardi de source bien informée. Le juge d'instruction a délivré des mandats d'arrêt contre sept personnes, qui ont été arrêtées et écrouées. On estime, dans les milieux judiciaires, que leur comparution devant le tribunal compétent aura lieu incessamment.

● **SOUDAN : la situation dans le Sud.** — Le directeur du Programme alimentaire mondial (PAM) a annoncé, le mardi 16 septembre à Rome, qu'un pont aérien allait être incessamment mis en place pour acheminer une aide alimentaire d'urgence dans cette région où la famine menace des millions de personnes. Cependant, l'Armée populaire de Libération du Soudan (APLS) — les rebelles du sud du Soudan — a averti que sa défense antiaérienne avait été mise en *« état d'alerte maximum »* pour s'opposer à tout survol de la région. — *(AFP.)*



هكذا من الاصل

Amériques

CHILI

La Communauté européenne réclame la levée de l'état de siège

Les ministres des affaires étrangères de la CEE, réunis le mardi 16 septembre à Bruxelles, ont réclamé la levée immédiate de l'état de siège au Chili et la fin des activités des *« bandes armées »* dans ce pays. Ils ont protesté *« de la façon la plus vive »* contre les arrestations d'étudiants qui se trouvaient en compagnie du chargé d'affaires des Pays-Bas.

Les ministres réclament aussi la *« libération immédiate des dirigeants de l'opposition et des autres personnes sommairement détenues »*. Au Chili, un évêque, Mgr Francisco Cox, a déclaré mardi que le voyage du pape Jean-Paul II, prévu au printemps 1987, n'aurait pas lieu si l'état de siège n'était pas levé.

La carotte et le bâton

SANTIAGO
de notre envoyé spécial

Devant une porte grise en fer, gardée par deux carabiniers, se pressent une quinzaine de personnes. Des gens âgés, mais aussi des enfants, et deux bébés portés par leurs mères. Ils attendent. De temps en temps, la porte s'entrouve, et un gradé, le regard caché par des lunettes de soleil, vient calmer l'assistance dans la petite rue Saint-Martin, non loin du centre-ville. C'est le siège du troisième commissariat, où sont détenus actuellement quelques-uns des opposants les plus connus, arrêtés à la suite de la proclamation de l'état de siège. L'un d'entre eux, le communiste et ancien ministre de Salvador Allende, Pascual Barraza, âgé de quatre-vingts ans, a été libéré le lundi 15 septembre.

German Correa, président du MDP (Alliance des partis de gauche), Patricio Hales (Parti communiste), Ricardo Lagos, socialiste, Rafael Maroto, sont là avec d'autres (1). Cabas, cigarettes et journaux à la main, les familles et les amis des détenus pénètrent bientôt pour de courtes retrouvailles avec ces détenus, ou plutôt, selon la *dénomination officielle*, ces personnes *« mises à la disposition du ministère de l'intérieur »*.

Sous un hangar de tôle, aux murs de brique, les accolades se multiplient, dans un espace auparavant réservé à un terrain de sport. Quelques chaises d'écoliers sont disposées en rond, comme pour une discussion en fin de kermesse. Pas de mauvais traitement, ils sont en bonne santé. Les carabiniers sont d'une totale discrétion. Le soir même de leur arrestation, le chef du service des enquêtes de la police, le général Paredes, est venu s'enquérir de leur confort, insistant pour qu'ils soient correctement traités. Alors qu'ils se trouvaient dans une pièce vétuste, ils ont aussitôt été installés dans des locaux plus grands. Aujourd'hui, un ballon de football permet à l'un d'entre eux d'entraîner ses enfants pendant leurs vacances scolaires, le temps d'une visite. Un seul interrogatoire mené courtoisement, dont l'humour n'était pas absent, leur a été imposé. La discussion qui s'engage entre la famille et les amis passe par de petites anecdotes de la vie courante à la situation politique. Et une interrogation : quand serons-nous libérés ?

Car cette détention s'appuie sur une accusation sans substance : *« Complicité intellectuelle avec les auteurs de l'attentat contre le chef de l'Etat. »* Le fait qu'ils soient dans une situation relativement « confortable » pour une privation de liberté — des matches de football sont organisés l'après-midi contre les carabiniers et ils apprennent à danser la *cueca*, une danse typique — serait, selon plusieurs sources, le résultat d'une « guerre des polices », version chilienne, entre le service des enquêtes, qui circule dans des voitures dûment identifiées, et celui de la police politique, la CNI, beaucoup plus secrète. La CNI a des méthodes radicales, comme l'a montré l'arrestation *manu militari* de quatre jeunes qui s'étaient réfugiés à l'ambassade des Pays-Bas. Ils ont été sortis de la voiture d'un diplomate sans aucun ménagement ; l'un de ces jeunes serait blessé, et, malgré l'émoi provoqué dans les milieux diplomatiques par cette arrestation, ils sont toujours incarcérés.

Les opposants craignent un affrontement de plus en plus direct entre les extrêmes. D'un côté, le Front Manuel Rodriguez, le mouvement de guérilla lié au PC ; de l'autre, les forces de police secrètes et le mystérieux commando du 11 septembre qui a déjà revendiqué l'assassinat de quatre opposants. Que ce commando émane d'un groupe privé, type « escadron de la mort », ou soit lié à l'ancienne police politique, la Dina, dont l'ancien chef est aujourd'hui reconverti dans la direction d'une société de vigiles privés, ne change pas grand-chose, disent les opposants encore en liberté. Seulement, cette *« guerre contre le terrorisme marxiste »*, ainsi dénommée par le général Pinochet, passe par la neutralisation des opposants favorables au dialogue. L'état de siège permettant l'incarcération de quiconque pendant une période indéterminée.

Pour le moment, la vie au Chili se poursuit au rythme d'un balancier. L'agence Reuter a de nouveau été autorisée à fonctionner. L'étudiante Carmen Gloria Quintana, brûlée vive par une patrouille militaire, a pu quitter le pays pour le Canada, afin de poursuivre les soins que nécessite son état. Mais, dans la soirée de mardi, Enrique Paris, a été arrêté sur ordre du ministère de l'intérieur. Dirigeant de la fédération des étudiants de l'université catholique, fils d'une historienne réputée au Chili et de l'ancien médecin du président Allende, il a été appréhendé par des hommes armés en civil.

A Santiago, la politique du bâton et de la carotte est une nouvelle fois à l'ordre du jour, avec une nette prédominance du bâton. Sous toutes ses formes.

DENIS HAUTIN-GUIRAUT.

(1) Selon le sécrétariat d'Etat, trente-trois personnes sont actuellement détenues depuis l'entrée en vigueur de l'état de siège.

ETATS-UNIS : élections primaires

Victoire de « Joe » Kennedy dans le Massachusetts

WASHINGTON
de notre correspondant

« Quand ma famille était au pouvoir... », a, un jour, laissé échapper en public Joseph Kennedy, neveu de John et fils de Robert. Cette phrase trop vraie aura été la plus mémorable de sa campagne électorale, mais il n'en est pas moins déjà sûr d'aller représenter le Massachusetts à la Chambre car dans cette huitième circonscription où il se présente, la vraie date de l'élection n'est pas comme ailleurs le 4 novembre.

Dans cette circonscription-là, à cheval sur Boston et Cambridge, celui qui remporte la primaire démocrate a, en effet, définitivement gagné son titre de *congressman*, et Joseph Kennedy, trente-trois ans, carrure d'athlète et cheveux frisés, l'a remportée haut la main, le mardi 16 septembre, contre neuf autres candidats.

Un piètre orateur

Entre les ouvriers d'origine irlandaise et italienne, la communauté arménienne, les jeunes cadres libéraux et les enseignants, employés et étudiants des campus environnants, même Ronald Reagan n'avait pu, en 1984, faire mieux que 36 % des voix de ce demi-million d'électeurs — l'un de ses plus mauvais pourcentages, notablement plus élevé pourtant que le petit 9 % de républicains déclarés. C'est là-bas que John Kennedy, en 1946, avait reçu son premier mandat. Le siège était tenu, depuis 1952, par M. Thomas O'Neill, le vieux chef bourru de la majorité démocrate à la Chambre, qui part à la retraite. C'est également dans le Massachusetts que se fait régulièrement réélire le sénateur Edward Kennedy, chef du clan depuis l'assassinat de ses deux frères, et ce bastion démocrate est en fait tellement acquis aux Kennedy qu'Edward junior, fils aîné du sénateur, avait, lui aussi, pensé s'y présenter.

« Joe » n'en a pas moins eu une campagne difficile. Son physique l'a servi, encore que quelques électrices déjà âgées aient déclaré sur les ondes que *« Jack (John) avait meilleure allure »*. Les succès financiers de la Citizens Energy Corp., la petite société pétrolière qu'il a fondée il y a sept ans pour fournir aux plus démunis de quoi se chauffer bon marché, ont fait oublier la scolarité tumultueuse du candidat et l'accident de voiture qui avait, en 1973, laissé un passager paralysé. Le mariage heureux de Joe et ses deux fils jumeaux de cinq ans, enfin, ont plu. Mais le futur député est malheureusement piètre orateur.

Trop d'hésitations coupent ses phases d'onomatopées traînantes. Pire, il lui arrive de s'emporter dans des débats et manque, pour tout dire, aussi bien du charisme de son oncle John que de la profondeur de son père, Bob. En politique, s'appeler Kennedy est un avantage de taille, mais, outre l'incroyable haine que ce nom déclenche dans certains milieux américains, il condamne aussi à être jugé à l'aune de deux personnalités d'exception mythifiées de surcroît.

Même un Kennedy dans le Massachusetts a, enfin, à tenir compte aujourd'hui de l'écartèlement du Parti démocrate entre les différents groupes qu'il continue de représenter. Joe a donc dû tenter de faire plaisir à tout le monde, aux jeunes cadres — en se déclarant hostile aux impôts et aux dépenses fédérales — et aux milieux modestes et catholiques — en se disant partisan de la peine de mort en en marquant de fortes réticences personnelles vis-à-vis de l'avortement. Ajouté au côté héritier, le cocktail n'a pas plu aux libéraux les plus à gauche et il a irrité les électeurs de convictions solides sans pour autant menacer réellement les chances de succès du candidat.

Le prochain Congrès comptera donc deux Kennedy, un dans chaque Chambre, et la très brillante sœur aînée de Joe, Kathleen Kennedy Townsend, pourrait bien les y rejoindre en 1988. Elle vient, à trente-cinq ans, de remporter des primaires dans le Maryland, et si ses chances sont minces cette année, elles sont bonnes pour dans deux ans — et pour la présidence un jour, jure avec conviction son entourage.

La deuxième génération est en marche. La restauration aussi ?

BERNARD GUETTA.

● **Première candidature à l'investiture présidentielle chez les républicains.** — M. Pierre du Pont, ancien gouverneur du Delaware, a annoncé, mardi 16 septembre, qu'il briguerait l'investiture républicaine pour l'élection présidentielle de novembre 1988. Il est le premier candidat officiel des deux grands partis pour cette consultation. Héritier d'une grande famille de l'industrie chimique américaine, il défendra une plate-forme électorale très conservatrice. — *(AFP.)*

NICARAGUA

Le ministre de l'intérieur admet que 3910 personnes sont détenues pour raisons politiques

Managua *(AFP.)* — Il y a actuellement trois mille neuf cent dix prisonniers politiques et quatre mille deux cent cinquante de droit commun au Nicaragua, a révélé, mardi 16 septembre, le ministre nicaraguayen de l'intérieur, M. Tomas Borge.

Inaugurant un séminaire sur les systèmes carcéraux en Amérique, M. Borge a précisé qu'il y avait en moyenne deux cent quarante personnes inculpées pour cent mille habitants, *« chiffre pratiquement similaire »* à ce qui est enregistré aux Etats-Unis, *« pays qui n'est pas en guerre »*.

Attaquant Washington pour sa *« campagne d'accusations, de mensonges délibérés et de demi-vérités »* sur la situation pénitentiaire au Nicaragua, le ministre a affirmé que les mauvais traitements infligés aux prisonniers *« avaient pratiquement disparu »* dans son pays.

Il a déclaré que si de nouvelles prisons étaient en construction au Nicaragua, ce n'était pas parce que le nombre de prisonniers avait augmenté, mais pour mettre fin aux *« brutales conditions pénitentiaires héritées du somozisme »*.

M. Borge a, en outre, révélé que 34 % de la population carcérale au Nicaragua n'avait pas eu de procès en raison des *« retards et des limitations que nous connaissons »* dans le secteur juridique. Il a annoncé que le gouvernement sandiniste étudiait la possibilité de mettre au point un système « populaire » juridique qui aura un caractère essentiellement *« anti-bureaucratique »*.

● **BRÉSIL : treize morts dans la répression d'une mutinerie de prisonniers.** — Treize détenus ont été tués et plusieurs membres des forces de l'ordre blessés, le mardi 16 septembre lors de l'assaut lancé par la police militaire contre le pénitencier de President-Wenceslau, à l'ouest de Sao Paulo, où les mutins retenaient dix-huit otages. — *(AFP.)*



Europe

RFA : les polémiques autour de Cattenom

Les responsables d'EDF n'ont pas rassuré les adversaires de la centrale

MAYENCE
de notre envoyé spécial

Experts français et ouest-allemands du nucléaire sont intervenus pour la première fois publiquement en RFA pour tenter de rassurer l'opinion publique sur la sécurité de la centrale nucléaire de Cattenom, en Lorraine. A l'issue d'une rencontre avec le ministre-président chrétien-démocrate de Rhénanie-Palatinat, M. Bernhard Vogel, les responsables de la sécurité des installations nucléaires des deux pays, MM. Cogne et Birkhofer, ont tenu, le mardi 16 septembre, à la demande du chancelier Kohl et du premier ministre français, M. Chirac, une conférence de presse conjointe au siège du parlement de Mayence.

Présentant les conclusions du rapport qu'ils viennent de remettre à leurs gouvernements respectifs (*le Monde* du 16 septembre), M. Cogne a souligné que les récents incidents intervenus à Cattenom (fuite dans le système d'arrivée des eaux de refroidissement, surchauffe d'un câble) étaient normaux dans la phase d'essais actuelle et n'auraient pas provoqué de conséquences si la centrale avait été en service. Sans pouvoir exclure des accidents « de chantier » lorsque la centrale serait en route, M. Cogne a assuré que tout avait été prévu pour qu'une panne n'entraîne pas de conséquences graves sur l'environnement.

Aussi bien M. Cogne que M. Birkhofer se sont déclarés convaincus que la sécurité des centrales en France et en RFA, contrairement à une idée répandue par les milieux antinucléaires, était comparable, du moins globalement. Les deux experts ont cependant dû reconnaître que des différences de détail, concernant notamment les solutions techniques retenues de part et d'autre, ou des réglementations nationales différentes, empêchaient de faire une comparaison absolue.

A n'en pas douter, ces différences, utilisées avec plus ou moins de bonne foi, vont continuer à alimenter la polémique. Le ministre-président de Rhénanie-Palatinat, qui, contrairement à son collègue de Sarre, M. Oskar Lafontaine, a préféré aborder le problème de Cattenom par la voie des négociations, a indiqué au cours de la conférence de presse qu'il continuait de tenir pour souhaitable un engagement écrit du gouvernement français pour assujettir Cattenom aux mêmes normes que les centrales ouest-allemandes en matière de radioactivité dans les rejets fluides. Souhait qui continue de se heurter du côté français à une profonde réticence. M. Cogne n'a cessé de souligner qu'il s'agit d'une question purement théorique et que les limites imposées par la législation ouest-allemande (3 curies par réacteur et par an, contre 15 curies en France) ne seront pas dépassées à Cattenom.

Les adversaires de la centrale française sont en tout cas plus décidés que jamais à se servir de cette ambiguïté pour tenter de retarder sa mise en service. Réagissant à l'opération de relation publique des deux gouvernements, l'Oko-Institut de Fribourg-en-Brisgau, proche des Verts, et le ministre de l'environnement social-démocrate de Sarre, M. Jo Leinen, avaient également convoqué des conférences de presse mardi à Mayence pour exposer leurs points de vue.

Tournant en dérision les « certitudes » de M. Cogne, le ministre sarrois s'est prévalu des récents incidents survenus à Cattenom et des attendus du jugement rendu le 8 septembre par le tribunal administratif de Strasbourg pour exiger que le gouvernement fédéral demande à Paris la fermeture de la centrale française. En réclamant ces derniers jours la démission du responsable de la sécurité des installations nucléaires en RFA, M. Birkhofer, coupable à ses yeux d'avoir apporté sa caution aux experts français, M. Leinen a cependant bien montré quel était le véritable enjeu de Cattenom. Même si l'on joue en l'occurrence sur l'inquiétude des populations frontalières, en excitant un chauvinisme antifrançais, c'est bien en effet l'ensemble de la politique nucléaire du gouvernement fédéral qui est visée. On expliquerait difficilement, sinon, l'indifférence qui accompagne les projets soviétiques de remettre en service les deux derniers réacteurs de la centrale de Tchernobyl. Contrairement à ce qu'affirment les antinucléaires ouest-allemands, Cattenom n'est pas Tchernobyl.

HENRI DE BRESSON.

URSS : un concert de « jazz écologique » à Moscou

Chanter avec les baleines et les loups

MOSCOU
de notre correspondant

Tous les billets étaient vendus depuis longtemps et il avait fallu mettre un milicien devant le guichet pour éviter un marché noir trop voyant... Certains Moscovites achètent en effet un paquet de places qu'ils revendent plusieurs fois leur prix le soir du spectacle. Un millier peut-être de spectateurs potentiels étaient encore, mardi soir, à la recherche d'un billet devant l'immense auditorium de l'hôtel Rossia, près de la place Rouge.

A l'aune des critères soviétiques, l'unique récital, le mardi 16 septembre, du saxophoniste américain Paul Winter et de son groupe de « jazz écologique » a donc été un succès. Le genre est incontestablement nouveau en URSS et le public était conquis par ces morceaux lents et répétitifs qui mêlent le son des instruments à des enregistrements de cris de baleines ou de hurlements de loups. Le tout était entrecoupé de poèmes d'Evtouchenko que le poète psalmodiait sur quelques accords de musique.

Pour des Occidentaux, le groupe lui-même, avec ses musiciens barbus et mystiques vêtus de velours côtelé, est légèrement ringard. Mais Paul Winter est persuasif. Il a d'entrée séduit l'auditoire malgré l'obstacle de la traduction, en parlant de *« notre mère la planète Terre »* et de cette musique qu'on y entend *« depuis cinquante millions d'années, le chant des baleines »*. S'élevaient alors sur fond d'eau remuée les gémissements des cétacés. La flûtiste venue de l'Idaho, le pianiste de l'Ontario, le bassiste californien et le batteur texan leur faisaient peu à peu écho. Le saxo de Paul Winter donnait enfin de l'ampleur à un thème au début presque informe.

Paul Winter sait aussi très bien parler des loups. Le groupe revenait de Sibérie, où il a passé deux semaines et donné un concert à Irkoutsk. Evidemment, ce sont les loups qui ont peur des hommes... Le musicien a parlé de la sagesse qu'il a entrevue dans leurs yeux : *« Si nous faisions la paix avec les animaux, peut-être la ferions-nous entre les hommes. »* Là encore, on passait insensiblement des appels de la meute réunie sous la lune au saxophone.

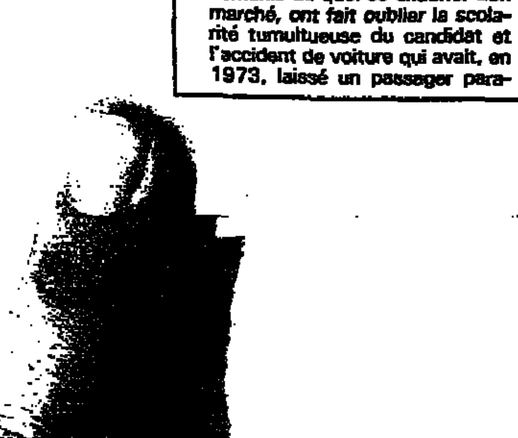
L'Hymne au Baïkal était bien fait pour captiver les écologistes soviétiques, une espèce en voie d'accroissement. Ceux-ci se battent depuis des années pour préserver la pureté des eaux du grand lac sibérien menacé par une usine géante de pâte à papier. L'issue est encore incertaine, mais les écologistes ont déjà obtenu que le tracé du transsibérien-bis, le BAM, évite la rive nord du lac. Paul Winter a célébré à sa façon *« le pur Baïkal et les merveilleuses créatures qui le peuplent »*.

Evtouchenko a chanté les oies grises de Sibérie volant au-dessus de la taïga ; il a aussi récité son poème *Babi-Yar* sur le massacre des juifs ukrainiens par les nazis. *« A Babi-Yar, il n'y a ni monument ni statue, il y a un gouffre (...). Au-dessus de Babi-Yar, on entend l'herbe remuer. Tout crie en silence. »* Ce poème écrit dans les années 60 a incité les autorités à édifier un monument au-dessus du ravin proche de Kiev où ont péri deux cent mille personnes. Le monument a été construit, mais rien n'y indique que la plupart des victimes étaient juives.

L'auditoire a, enfin, applaudi à tout rompre le percussionniste texan, qui, accompagné d'un tambour, a reproduit la manière de chanter des premiers habitants de Touva, en Sibérie. C'est une curieuse mélopée qui sort du ventre et non de la gorge et rappelle les cérémonies religieuses tibétaines.

Ce n'était pas mardi soir le public habituel un peu hirsute des concerts de jazz et encore moins de rock soviétique. C'était plutôt la jeunesse dorée et sage de Moscou, souvent accompagnée de parents en costume et robe du soir. Ecologie et mysticisme oriental ne se portent apparemment pas mal dans la Nomenklatura.

DOMINIQUE DHOMBRES.



Europe

POLOGNE

Tous les prisonniers politiques n'ont pas été amnistiés

Varsovie *(AFP)*. – Des prisonniers politiques polonais, considérés comme droits communs par les autorités, n'ont pas bénéficié de l'amnistie qui a entraîné la sortie de prison de tous les dirigeants de Solidarité détenus, a-t-on indiqué le mardi 16 septembre dans les milieux de l'opposition.

L'opposition sait ainsi d'ores et déjà que quatre détenus qu'elle considère comme politiques resteront en prison. Il s'agit de deux policiers de Gdansk arrêtés en octobre 1984, MM. Adam Hodysz, quarante-quatre ans, et Piotr Siedlinski, trente-trois ans, condamnés respectivement à six ans et quatre ans de prison pour *« participation à une association criminelle »* et *« trahison d'un secret d'Etat »*. Les deux policiers avaient été accusés par les médias polonais de collaborer avec les structures clandestines de Solidarité. Leurs avocats ont été avisés par la justice que l'amnistie ne les concernerait pas.

Les deux autres cas sont ceux de jeunes Polonais qui ont refusé de prêter le serment militaire, faisant référence à l'alliance des armées polonaise et soviétique. Le premier, M. Wojciech Jankowski, vingt-deux ans, purge trois ans et demi de prison depuis novembre 1985. Le second, M. Jaroslaw Nakielski, un étudiant de Varsovie de vingt ans, a été arrêté lundi 15 septembre dans la capitale, au moment où il venait de se livrer à la justice pour bénéficier de l'amnistie. Arrêté en avril dernier, il avait été transféré de sa prison à un hôpital psychiatrique d'où il s'était enfui.

L'opposition a établi une liste d'une quarantaine de militants politiques emprisonnés et considérés par la justice polonaise comme des droits communs. Certains d'entre eux, notamment ceux accusés de « vol » de matériel d'imprimerie, ont été libérés dans le cadre de l'amnistie. On ignorait encore mardi le sort des autres.

TURQUIE

Après l'attentat contre la synagogue d'Istanbul

La politique proche-orientale de la Turquie en équilibre instable

ISTANBUL
correspondance

La politique proche-orientale suivie, depuis 1983, par le premier ministre turc, M. Turgut Ozal, est-elle encore possible ? L'escalade récente du terrorisme risque de rendre plus difficile une diplomatie fondée à la fois sur l'attachement de la Turquie à ses alliances occidentales, la volonté de maintenir des équilibres subtils avec ses voisins et partenaires arabes et islamiques et les besoins de sa propre sécurité.

« Ni face d'Arabe, ni douceur de Damas »... l'adage en dit long sur l'estime portée en Turquie aux voisins arabes, ces anciens sujets sécessionnistes. Les nécessités économiques pèsent lourd dans le rapprochement entrepris. De l'autre côté de la frontière, il fallait effacer le souvenir de la position farouchement pro-occidentale qui fut celle d'Ankara lors des batailles historiques du monde arabe, perçue comme le prolongement de la trahison fondamentale : l'instauration de la laïcité.

En réponse à la proclamation par Israël de Jérusalem comme capitale en 1980, Ankara réduisit sa représentation diplomatique à Tel-Aviv au niveau du deuxième secrétaire. Le raid israélien sur Tunis, le 1er octobre 1985, vigoureusement condamné par la Turquie, fournit le prétexte rêvé pour annuler une rencontre prévue et souhaitée par Washington entre M. Ozal et M. Shamir. Cette rencontre aurait pu compromettre les bonnes relations établies avec l'OLP, dont le chef, Yasser Arafat, a séjourné fin février dans la capitale turque. La nomination récente par Ankara d'un diplomate de renom à Tel-Aviv, sans promotion du poste, a été vue comme une amorce timide de rapprochement que les auteurs de l'attentat ne pouvaient ignorer.

Cette politique très prudente a incontestablement porté ses fruits, tant en ce qui concerne les besoins du pays en devises – 40 % des capitaux étrangers investis en Turquie durant les six premiers mois de 1986 sont d'origine saoudienne – que les échanges commerciaux. Dans les premières années de la guerre du Golfe, la Turquie a développé ses ventes aux belligérants avec lesquels elle s'efforce de maintenir une politique de neutralité. Mais le prolongement des hostilités, joint à la baisse du prix du brut, a compromis ces succès commerciaux et alimenté le contentieux : l'Iran, devenu le deuxième partenaire de la Turquie après la République fédérale, a annulé les importations de viande sur lesquelles comptait la Turquie pour financer ses importations d'hydrocarbures. Le volume des échanges devrait se situer en 1986 bien en deçà des 3 milliards de dollars initialement prévus.

La question kurde

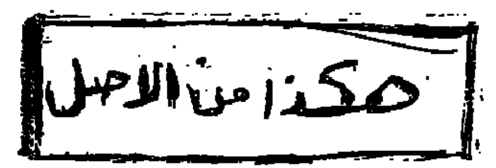
Les questions politiques n'en prennent que plus d'importance : la récente crise entre la Turquie et l'Iran, provoquée par le raid de l'armée turque le 15 août contre des bases du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) situées en territoire irakien, *n'a pas été réglée* par la visite à Téhéran du ministre des affaires étrangères, M. Halefoglu. L'Iran affirme qu'il ne soutient pas le PKK, mais uniquement les Kurdes des frères Barzani, ennemis jurés du régime de Bagdad. Pourtant, au moment où l'offensive iranienne reprenait avec succès, Ankara a signifié qu'il ne resterait pas indifférent au sort de l'Irak du Nord, *a fortiori* s'il risque de passer sous contrôle des *« exportateurs de révolution »*. Des pamphlets islamiques d'origine iranienne sont fréquemment saisis par la police turque.

Le rationnement de l'électricité que connaissent depuis l'année dernière les villes de Syrie n'est pas pour rien dans l'amélioration, très relative, des relations entre Damas et Ankara. Les revendications irrédentistes syriennes sur le dandjak d'Alexandrette, devenu sous le mandat français la province turque du Hatay, s'ajoutent au différend sur la question des eaux de l'Euphrate retenues par les Turcs en amont du barrage de Tapqa et vitales pour la Syrie. La pression turque vise à dissuader Damas de laisser sa frontière ouverte aux séparatistes du PKK, soupçonnés de s'entraîner dans la Bekaa libanaise sous contrôle syrien.

Les relations avec la Libye, où travaillent de nombreux Turcs, sont, de leur côté, en détérioration accélérée. La proclamation répétée par Tripoli de son soutien au « mouvement national turc, allié du mouvement national arabe » et les invectives du colonel Kadhafi contre la Turquie et l'Egypte, *« pantins des Etats-Unis »*, ont soulevé un tollé général dans la presse turque, qui avait pourtant réprouvé le raid américain contre la Libye. C'est qu'elles avaient été précédées d'un passage à l'acte : des diplomates libyens ont été impliqués dans l'attentat perpétré contre le club des officiers américains à Ankara au mois d'avril.

MICHEL FARRÈRE.





La lutte contre le terrorisme après

Primes et affiches

Le ministère de l'intérieur a pris, mardi 16 septembre, deux décisions d'ordre psychologique : l'annonce qu'une prime d'un million de francs était offerte à toute personne susceptible de fournir des renseignements valables sur les auteurs des attentats ; *l'affichage dans la rue et les lieux publics* des photos de Maurice et Robert Ibrahim Abdallah, deux des frères du chef présumé des FARL qui est actuellement le principal enjeu du chantage terroriste (1).

Par ces décisions sans équivalent depuis la seconde guerre mondiale, le gouvernement entend d'abord manifester à l'opinion sa détermination politique. Les spécialistes policiers sont, en effet, réservés sur l'efficacité de telles dispositions pour l'aboutissement de leurs investigations. Le précédent *ouest-allemand* – affichage des portraits des membres recherchés de la Fraction armée rouge et primes pouvant aller jusqu'à 50 000 DM (environ 160 000 francs) – ne leur paraît pas probant, et ils font plus confiance aux techniques policières traditionnelles.

Cet appel à la population est une arme à double tranchant : tout en sensibilisant l'opinion, il accroît le travail des services de police, qui devront trier dans une masse de renseignements imprécis, les vérifier et les recouper pour, ose-t-on pronostiquer, un résultat maigre. Au-delà, ces décisions symboliques – qui ne furent pas prises pendant la guerre d'Algérie – suscitent inévitablement un débat politique.

Cette initiative gouvernementale est aussi un message envoyé aux amis de Georges Ibrahim Abdallah, qui se sont à nouveau manifesté mardi. Dans un communiqué manuscrit en arabe parvenu à une agence occidentale à Beyrouth, le Comité de solidarité avec les prisonniers politiques arabes et du Proche-Orient (CSPPA) assure qu'il va *« continuer à frapper » : « Chirac doit savoir que nous sommes plus puissants que ses services et sommes partout protégés par les masses opprimées et déshéritées. Que le chef des services de sécurité, son ministre de la défense et ceux que cela intéresse sachent que nous détruirons bientôt le mur d'enceinte du palais du roi Mitterrand. »*

Le CSPPA s'en prend surtout au président de la République qu'il accuse *« d'être totalement soumis aux décisions des services de renseignement américains et du Mossad »*, les services de renseignement israéliens. Pour le CSPPA, *« une nouvelle fois, le régime bicéphale français connaît un conflit entre deux absurdités, en raison de sa soumission aux ordres de son maître américain et de son insistance à séquestrer nos militants »*. Les « partisans du droit et de la liberté » (PDL), qui se livrent à une surenchère de communiqués avec le CSPPA mais paraissent moins crédibles, ont, de leur côté, diffusé, mardi, à Beyrouth, un nouveau message, laissant *« une dernière chance au gouvernement français avant de reprendre la lutte »*.

Du côté de la police française, la riposte se poursuit sur deux fronts, outre l'appel aux témoignages de la population. D'une part, des expulsions d'étrangers résidant depuis longtemps en France et venus du Proche-Orient. Un étudiant libanais, de confession chiite, âgé de vingt ans, Walid Charara, a été expulsé, mardi, vers Beyrouth. Neuf autres étrangers sont toujours en attente de leur expulsion à Paris, en raison des difficultés pour leur trouver un pays d'accueil qui recueille leur agrément. Quatre autres sont dans la même situation à Lyon, le recours déposé par leur avocat ayant été rejeté.

L'autre volet, c'est l'enquête menée, dans le cours des informations judiciaires sur les attentats, parmi la communauté libanaise à Paris. Comme prévu (*le Monde* du 17 septembre), les dix-neuf personnes interpellées, lundi, dans ce cadre, ont été relâchées à l'expiration de leur garde à vue. Ces interrogatoires n'ont néanmoins pas été inutiles, selon les enquêteurs, qui tirent toujours le fil retrouvé après la mort de Nabil Dagher, un familier d'Abdallah, dans l'attentat du 20 mars, à la galerie Point Show des Champs-Elysées. Le juge d'instruction chargé de ces dossiers s'est d'ailleurs rendu dans la cellule de Georges Ibrahim Abdallah – dont les conditions de détention ont été renforcées – pour l'interroger.

Enfin, les policiers continuent d'étudier les méthodes des poseurs de bombes. Après avoir souligné le court délai séparant la mise à feu des explosifs de leur pose par les terroristes, ils remarquent le parcours utilisé par ceux-ci : tous les attentats – à l'exception de celui, manqué, à la tour Eiffel en février – ont été réalisés dans des lieux proches des stations de la ligne A du RER (Saint-Germain-en-Laye-Boissy-Saint-Léger).

E. P.

(1) Voici les numéros de téléphone diffusés par la police judiciaire pour l'appel à témoins : 42-65-10-58, 43-54-81-43, 43-54-13-32.

Maurice et Robert Abdallah, deux frères sous influence

Maurice, né le 5 mars 1963, et Robert, né le 13 janvier 1966, sont les deux plus jeunes frères de Georges Ibrahim Abdallah. Les deux aînés sont Joseph, né le 31 janvier 1948 – sur lequel on sait peu de choses, – et Fakim, né le 26 novembre 1945, naturalisé français, qui est décédé en France en 1983. Né le 2 avril 1951 à Tripoli, Georges, le chef présumé des Fractions armées révolutionnaires libanaises (FARL), a aujourd'hui trente-cinq ans.

Selon les services de renseignement, c'est sur ses deux plus jeunes frères que son influence fut réelle ; notamment sur Maurice, contre qui a été lancé un mandat d'arrêt français le 15 mars 1985 et sur lequel la DST a accumulé de nombreux renseignements. Robert serait, lui, moins actif. Il n'en était pas moins avec Maurice et aux côtés de Salim El Khoury et Jacqueline Esber, en mars 1985, l'un des quatre ravisseurs de Gilles Peyrolles à Tripoli qui, au nom des FARL, réclamaient la libération de leurs deux amis condamnés en Italie et l'assurance que Georges ne serait pas livré aux Phalanges chrétiennes libanaises.

Voici, selon le réquisitoire écrit du procureur de la République de Lyon, en vue du procès de Georges Ibrahim Abdallah, au mois de juillet, ce que l'instruction judiciaire estime avoir établi contre son frère Maurice : *« Entièrement rallié à ses idées extrémistes, Maurice arrivera en France le 11 décembre 1983 en provenance de Beyrouth. Il s'inscrit avec Farial Daher* [un autre membre des FARL, toujours en liberté] *à la faculté catholique de Lyon et dès décembre, en compagnie de Georges, loue un studio au 119, rue de Sèze à Lyon (...). Le 23 février 1984, il sollicite un visa pour se rendre en Espagne. Du 9 au 12 août 1984, il est à Genève (Hôtel Century). La Belgique l'attire, puisque sa présence est relevée à Bruxelles les 29 et 30 mars, le 1er avril, le 13 avril et le 30 août (...). Le 19 novembre 1984, l'autorisation de séjour lui étant refusée en Belgique, il quitte ce pays, accompagné de son frère Robert, pour la RFA. Sa trace disparaît, jusqu'au mois de mars 1985* [enlèvement de Gilles Peyrolles]. »

Allées et venues qui, recoupées avec celles de Georges Ibrahim, illustrent, selon les enquêteurs, l'activité des FARL. La Belgique est aussi connue pour être l'une des filières européennes d'approvisionnement en armes. De plus, la photocopie du passeport de Maurice sera retrouvée, à Paris, dans le studio de la rue Lacroix, où seront saisis des explosifs et des armes (dont celle utilisée pour les assassinats, par les FARL, de Charles Ray et Yacov Barsimantov).

Quant à Robert, sa présence est signalée, en 1984, à Lyon et à Bruxelles en compagnie de Maurice. Mais la justice française devait reconnaître qu'il *« n'est pas prouvé qu'il ait manifesté son appui à des actes matériels précis »*. C'est pourquoi aucun mandat ne fut lancé contre lui. Aujourd'hui, les services spécialisés sont convaincus du contraire et de son implication dans la surenchère terroriste du « clan Abdallah » pour la libération de son chef.

E. P.

Les contrôles à la frontière ouest-allemande

Avec les militaires, en Moselle

THIONVILLE
de notre envoyé spécial

En rase campagne et sous une pluie battante, deux jeunes engagés en treillis de combat postés à côté de leur jeep surveillent l'opération de contrôle de frontière menée par un fonctionnaire de la police de l'air et des frontières (PAF). Le pistolet mitrailleur à la hanche, les deux soldats ne bronchent pas. Le visage de l'automobiliste soumis à vérification reste tout à fait imperméable. La scène laisse pantois les voyageurs, qui l'acceptent plutôt bien : *« Si c'est la guerre... », « ... Mais on n'est pas en guerre. »*

Cela se passe, mardi 16 septembre, quand commence l'application des nouvelles mesures antiterroristes, près de Contz-les-Bains, sur la Moselle. Au-delà, à quelques kilomètres, on est en Allemagne ou encore au grand-duché de Luxembourg.

A Contz, sur cette départementale, pas de barrière douanière. Un gros arbre abrite la petite équipe entre deux passages de véhicules. *« Les militaires ne sont pas des policiers. Adressez-vous au responsable de la PAF, c'est lui qui commande »*, lâchent les deux fantassins. Ces engagés du 1er Régiment d'infanterie de Sarrebourg sont temporairement affectés au service de la PAF, pour le district de Thionville. Ce dernier, fort de quatre-vingts personnes, est dirigé par le commissaire principal Roger Bernard, un homme du terroir.

On patrouille donc, avec le commissaire Bernard, sur les routes de Moselle, à deux pas de la centrale de Cattenom où manifestent presque chaque semaine les antinucléaires français et allemands...

M. Bernard a affecté les renforts reçus de l'armée en hommes et en matériel à ses « BFM » (brigades frontières mobiles) et *« uniquement là »*. Chaque BFM est désormais composée d'un *« chef d'équipage »* qui est un fonctionnaire de la PAF – au lieu de deux précédemment – assisté d'un sous-officier et de deux hommes de rang. Ainsi double-t-on ces brigades qui se promènent entre deux frontières, effectuant des contrôles à des passages non gardés ou des postes intermittents. *« Il faut resserrer les mailles du filet, terrestres et aériennes »*, estime-t-on à la PAF car *« la sécurité commence aux frontières »*.

Le rêve des passeurs

Le commissaire Bernard connaît son terrain : 130 kilomètres à surveiller, entre quatre pays, cent vingt chemins de traverse libres coupant forêts et collines, autant de « points noirs » qui sont le rêve des passeurs et des trafiquants. Des villages comme Leidingen que la rue principale coupe en deux Etats. Telle est la *« frontière verte »*, selon l'expression locale, impossible à tenir.

Du territoire de Belfort aux Ardennes, sur dix-huit départements, la Moselle à elle seule laisse passer, affirme-t-on à la préfecture, près de 60% de l'immigration clandestine. A 30 kilomètres de Thionville – mais en Allemagne de l'Ouest, à Lebach – se trouve un camp groupant, en transit, environ mille étrangers. Pas besoin d'être fin limier pour saisir l'origine de certaines arrivées discrètes en Moselle...

Le commissaire Bernard n'en dira pas davantage. Il continue sa tournée à Apach, où est installé un des trois postes permanents et informatisés du district. Barrière, douaniers et un fonctionnaire de la PAF qui, depuis le matin, distribue les visas après vérification au fichier central des personnes recherchées. Le voyageur sans histoire peut continuer sa route, tel ce retraité suédois résidant en Espagne et transitant par la France, surpris par la nouvelle... et déjà rassuré par le visa vite obtenu. A peine a-t-il eu le temps de comprendre ce qui se passe...

Non loin de là, au poste de Zoufftgen, sur l'autoroute Thionville-Luxembourg, les premières heures de la matinée ont été chaudes. Ordinairement, le trafic quotidien est important, jusqu'à dix mille passages. Ce matin, il y a une certaine agitation : un seul tampon administratif et cent vingt visas pour deux mille six cents passages entre 8 heures et 11 heures.

Les automobilistes, dont de nombreux Américains et Canadiens travaillant pour l'OTAN, avaient le choix entre attendre une heure ou *repartir au consulat de France* à Luxembourg. Vers 11 heures, la circulation redevient fluide ; seuls sont *contrôlés quelques écolos et de nombreux* frontaliers connus des fonctionnaires qui passent rapidement *après avoir fait le plein d'essence en* RFA ou au Luxembourg, là où le carburant est moins cher.

Au même moment, la gare de Thionville connaît un certain émoi. Le train Luxembourg-Milan a pris un retard de trente minutes : deux cent soixante-dix passagers, dix-neuf vérifications plus poussées et autant de visas. Ce retard va-t-il se généraliser ? *« A cause de ces imbéciles qui mettent des bombes, on va nous fouiller »*, maugrée une vieille dame. Mais non : on n'en est pas là. Les trains sont à l'heure... ou presque.

Le rodage de la nouvelle réglementation se fait ce 16 septembre sans trop de grincements : *« Les autorités ont mis des aéroports partout sur la terre »*, ironisent fonctionnaires et voyageurs. Chacun a lâché un peu de lest au fil de la journée, et on est devenu plus compréhensif. Alors qu'attendre de ce renforcement des contrôles ? Un verrouillage des frontières ? *« Essentiellement un effet dissuasif, pour la sécurité et contre une immigration clandestine »*, estime le commissaire Bernard. *« Un vrai terroriste n'emprunte sans doute pas ces itinéraires. Avec de vrais papiers, souliers cirés, attaché-case, il prend l'avion. Sans bombes. »* M. Henri Gevrey, préfet de la région Lorraine, l'a d'ailleurs lui-même déclaré devant la presse régionale : *« On prendra tout ce qui tombe dans le filet. »*

Dans deux semaines, la PAF pourra souffler, les visas auront regagné l'autorité consulaire, mais les militaires en renfort, eux, resteront aux côtés des gendarmes et des policiers. Ils sont venus *« pour une durée indéterminée »*.

DANIELLE ROUARD.

Une explosion place Clichy

Psychose

Une explosion accidentelle, provoquée, mardi soir 16 septembre, par un court-circuit électrique, a dévasté le sous-sol de la brasserie « La Champagne », 10 bis, place Clichy à Paris (9e). Dans l'incendie qui a suivi, un serveur de l'établissement a été blessé. Cependant, la psychose de l'attentat et les doutes sur l'origine précise du sinistre ont suscité l'inquiétude pendant une heure.

D'autant plus qu'un correspondant anonyme a revendiqué, dans la soirée, auprès d'une agence de presse occidentale à Beyrouth, cette explosion au nom des « Partisans du droit et de la liberté » (PDL).

Les PDL, depuis leur apparition récente, mènent une guerre de communiqués sur les attentats parisiens avec le CSPPA, dont les revendications sont jugées plus crédibles par les spécialistes.

Le sans-faute des sauveteurs

Cinquante-sept minutes, pas *une de plus, c'est ce qu'il a fallu* aux sauveteurs, dans l'après-midi du lundi 15 septembre, pour secourir et évacuer vers des hôpitaux les cinquante-deux personnes blessées à la suite de l'attentat perpétré à la préfecture de police.

Ce temps record illustre parfaitement le sans-faute accompli conjointement depuis le début de la vague d'attentats, par les pompiers et le SAMU de Paris.

Compte tenu des circonstances, tout le monde s'est mobilisé : outre le SAMU de Paris, les trois autre SAMU de l'Assistance publique (92, 93, 94) sont prêts à intervenir en cas de coup dur ; les sapeurs-pompiers aussi, bien sûr, mais également des ambulanciers privés et des médecins libéraux qui, spontanément, proposent leur aide. Un réflexe de solidarité *dont se félicite le professeur* Geneviève Barrier, directrice du SAMU de Paris.

Dès que la nouvelle d'un attentat est connue, SAMU et pompiers accourent sur les lieux. A chaque fois, il ne se passe guère plus de quatre minutes entre le *premier appel téléphonique* et l'arrivée des premiers véhicules de secours. Aussitôt, les pompiers mettent en place ce que l'on appelle un centre de tri, de manière à établir un rapide bilan des blessés. Pendant ce temps, les médecins du SAMU s'occupent de trouver des lits dans les hôpitaux les plus proches.

« Brûlures et traumatismes divers

En fait, la principale difficulté consiste à établir un diagnostic exact d'emblée. *« L'état des blessés traumatisés par l'effet de souffle peut évoluer très vite dans un sens ou dans l'autre*, explique le professeur Barrier. *D'où la difficulté de choisir l'hôpital et le service spécialisé le plus appropri. » Les bombes utilisées par les terroristes*, outre les brûlures et traumatismes divers qu'elles entraînent, provoquent un violent effet de souffle, responsable d'œdèmes siégeant en particulier au niveau pulmonaire, cérébral et tympanique.

Il s'ensuit l'apparition de toutes sortes de pathologies, allant de l'explosion des tympans à l'apparition de troubles graves de la conscience, mais il arrive que des lésions que, dans un premier temps, on peut croire très graves finissent par disparaître spontanément dans les heures qui suivent, du fait de la fonte de l'œdème.

A l'inverse, les complications graves peuvent ne survenir que plusieurs heures après l'explosion de la bombe. Autant de pièges de diagnostic qui compliquent la tâche des sauveteurs chargés de l'évacuation des blessés.

« On tient le coup », raconte, les traits tirés, un médecin du SAMU qui ajoute, avec un brin d'ironie : *« On commence à être bien entraîné maintenant »*.

FRANK NOUCHI.

Signée par des personnalités d'origine maghrébine

Une lettre ouverte à Georges Ibrahim Abdallah

Une cinquantaine de jeunes « Beurs » et de personnalités d'origine maghrébine, parmi lesquelles on relève les noms d'Aït Ahmed, l'un des *« chefs historiques »* de la révolution algérienne et de deux anciens dirigeants du FLN, Mohammed *Harbi et Bachir Boumaaza*, viennent d'adresser à Georges Ibrahim Abdallah une lettre ouverte dans laquelle ils demandent au responsable des Fractions armées révolutionnaires libanaises que *« les attentats cessent immédiatement »* (nos dernières éditions). Voici le texte de cette lettre :

« Une bombe dans le RER qui aurait pu tuer des dizaines de personnes, puis trois bombes (Hôtel de Ville, la Défense et le Pub Renault) qui ont tué des innocents qui n'avaient peut-être pas la moindre opinion sur la guerre qui ravage votre pays depuis maintenant onze longues années, ni sur la présence de casques bleus français au Liban.

» A qui ferez-vous croire que les attentats-massacres de ces derniers jours soient l'unique et seule réponse au différend qui vous oppose au gouvernement français ? Nous qui avons toujours condamné le terrorisme d'État « made in Israël », comment pourrions-nous décemment fermer les yeux sur des actes qui relèvent de la même barbarie.

» Peut-être avez-vous les moyens de faire arrêter le sang qui coule... Si oui, faites-le... La haine se nourrit de la haine et tout peut arriver. Demain, il ne sera pas improbable que d'autres fous se vengent sur des immigrés maghrébins tout aussi innocents. Déjà, les attentats sont prétextes à une remise en cause du droit d'asile sans parler des expulsions arbitraires.

» Issus d'une communauté qui souffre du racisme et du terrorisme de l'extrême droite française, les considérations qui nous animent sont strictement humanitaires. Il n'est nullement question, en ce qui nous concerne, de porter un jugement sur votre action et celle des autres milices au Liban. Quelle que soit la justesse de votre combat, vous n'avez pas le droit – et vous n'aurez jamais notre assentiment – de semer la terreur et répandre la mort. Le conflit du Moyen-Orient ne peut se régler sur les berges de la Seine. Si par malheur, demain, la haine devait se retourner contre la communauté maghrébine en France, sachez que nous vous tiendrions comme responsables au même titre que ceux qui l'exerceraient à notre endroit.

Il faut que les attentats cessent au plus vite... Quelle différence peut-on faire entre un pilote d'avion qui largue des bombes sur une ville et les bombes que les FARL font sauter dans Paris ?

Les victimes des derniers massacres dans la capitale française sont pour nous des martyrs au même titre que les populations civiles libanaises et palestiniennes qui meurent sous les bombes.

» Demain, qui sait, vous serez remis en liberté... Vous repartirez pour le Liban... Alors pensez à tous les immigrés qui vivent dans ce pays... A moins que nous soyons quantitié négligeable. »

Hocine Aït Ahmed, Bachir Boumaaza, Mohammed Harbi, Cheikh Zbantout (Immam), Mahmoud Zemmouri (cinéaste), Adil Jazouli (sociologue), Mohamed Nemmiche (journaliste), Abdel Majid Daboussi (journaliste), Farid Aïchoune (journaliste), Brahim Chanchabi (journaliste), Abderahim Hafidi (journaliste), Fatima Belhadi (journaliste), Mohamed el Kama (journaliste), Mogniss Hamed Abdellah (agence Immédia), Nasser Kettane (Radio Beur), Samia Messaoudi (attachée de presse), Kader Jebbouri (ingénieur), Hadjiat Saada (restaurateur), Malika Aïchoune (éducatrice), Saïd Bouziri (association Sans Frontière), Kaissa Titous (SOS Racisme), Driss Methlouti (journaliste), Malik Larabi (UNEF id), Fatima Cherfi (UNEF id), Khaled Melhaa (Radio Beur), Mrini Mohamed (Fasti), Majdi Ameur (comédien), Yamina Ouazine (éducatrice), Kame-Amraoui, Samil Aouli (enseignant), Mustapha El Mouna (Radio Beur), Hamid Ouchene (Radio Beur), Karim Saadi Haddad (étudiant), Cherif Cheikh (formateur), Nadia Saidj (étudiante), Fadi Chamas (étudiant), Rachida Azzoug (éducatrice), Saliha Amara (enseignante), Youssef Boussaa (médecin), Rachid Kimoune (sculpteur), Salem Kacet (médecin), Djamed Attala (étudiant), Amina Belhadi (étudiante), Zohra Aichoune (éducatrice), Saïd Idir (association Grainmagique), Rachid Belhadi, Louisa Nakkache Tali (agent hospitalier), Louisa Belhadi (infirmière), Chahrazed Belhadi (étudiante).

la vague d'attentats à Paris

La nouvelle réglementation sur les visas

Réactions mitigées à l'étranger

Les autorités françaises ont décidé, afin d'éviter le prévisible engorgement des consulats de France à l'étranger, de prolonger jusqu'au 1er octobre la période durant laquelle il sera possible d'obtenir un visa à l'arrivée dans l'Hexagone. Passé ce délai, il deviendra strictement indispensable d'effectuer les démarches nécessaires avant de se présenter à la frontière, ou à l'embarquement de l'avion ou du bateau.

La première journée d'application de cette nouvelle réglementation sur les visas – qui a pris effet mardi 16 septembre à 0 heure – a donné lieu à un certain nombre de difficultés, mais l'attente des postulants est restée d'une durée supportable, semble-t-il, bien que des files impressionnantes se soient formées devant certains consulats de France à l'étranger. Il semble en fait que l'annonce de la prorogation du délai pendant lequel des « visas de régularisation » pouvaient être délivrés à l'arrivée en France ait incité bon nombre de visiteurs à s'en remettre à cette procédure.

Une procédure en principe exceptionnelle, mais qui a fonctionné avec, elle aussi, des délais à peu près raisonnables, grâce aux renforts administratifs envoyés dans les grands aéroports. On redoute en revanche, chez les spécialistes, que la « thrombose » des consulats ne se produise après le 1er octobre, lorsque ces établissements auront à faire face à de très nombreuses demandes, au moins dans certaines capitales et autres grandes villes étrangères.

Pour les trois pays du Maghreb (Algérie, Tunisie, Maroc), avec lesquels la France entretient des liens particuliers, et en provenance desquels les flux migratoires sont importants, des conversations ont actuellement lieu pour concilier les nouvelles dipositions et le régime particulier qui était jusqu'à présent le leur au regard de la législation française sur les passeports et les visas. Ce régime est caractérisé par l'existence d'un document spécial en deux volets, le dyptique, dont l'un doit être remis à l'entrée en France et l'autre à la sortie, afin de lutter contre l'immigration clandestine.

Le ministre chargé de la sécurité, M. Robert Pandraud, s'est rendu dans la soirée du mardi 16 septembre à Alger pour se concerter à ce sujet avec les autorités locales, comme l'avait promis, samedi, M. Chirac, lors de son passage dans la capitale algérienne. La presse marocaine, de son côté, commente favorablement les mesures adoptées par la France pour lutter contre le terrorisme.

Toutes les réactions enregistrées à l'étranger ne sont pas aussi positives, il s'en faut même de beaucoup. Si l'opinion américaine semble comprendre la nécessité de l'établissement d'un visa d'entrée en France (procédure qui est ancienne et générale pour l'entrée aux Etats-Unis), M. Caspar Weinberger, secrétaire à la défense, a exprimé des doutes sur l'efficacité réelle de cette mesure ; mais la Maison Blanche et le département d'Etat avaient approuvé, lundi, le plan français de lutte contre le terrorisme.

Le Brésil a répliqué, lui, par une mesure de rétorsion symétrique les Français qui souhaitent s'y rendre devront eux aussi demander au préalable un visa. On fait valoir, à Brasilia, que les deux pays avaient signé en 1984 un accord supprimant l'obligation du visa et que cette convention prévoyait un préavis de deux mois en cas de dénonciation unilatérale.

Un délai de six mois

Les pays scandinaves (en dehors du Danemark, non concerné puisqu'il est membre de la Communauté européenne) admettent eux aussi assez mal, tout comme l'Autriche, d'être soumis à cette obligation, d'ailleurs contradictoire avec les engagements de la France au Conseil de l'Europe, auquel ils appartiennent également, et au secrétaire général duquel Paris a dû notifier sa décision. La Suède a ainsi décidé d'appeler à une réunion des pays nordiques pour *« adopter d'éventuelles mesures communes »*, et l'opinion publique, à Stockholm, se montre sévère à l'égard de la France, que plusieurs quotidiens critiquent vivement ce mercredi.

C'est notamment pour désamorcer, ou au moins limiter, les réactions de cette nature que l'on met l'accent, au Quai d'Orsay, sur le caractère en principe provisoire – un délai de six mois est prévu, au terme duquel on « fera le point » – de ces mesures, et aussi sur le fait qu'il ne s'agit que d'un retour, pour un certain nombre de pays, au *statu quo ante*. Ces pays sont, selon le décompte des affaires étrangères, au nombre de trente-neuf seulement, puisqu'il ne s'agit que de ceux avec lesquels l'obligation du visa n'existait plus, hors la CEE, la Suisse, Monaco, Andorre et le Liechtenstein.

Au répondeur téléphonique des policiers indépendants

« Des Barbaresques haineux et meurtriers »

Face au *« terrorisme cosmopolite »* des *« ennemis de la nation »*, il faut instaurer *« l'état d'urgence »*. Qu'est-ce à dire ? *« La censure, les perquisitions de jour comme de nuit, les assignations à résidence des étrangers suspects, le rétablissement de la peine de mort, le droit au tir après sommation »* (pour les policiers). Autrement dit : il faut *« répondre au coup par coup (...) même si cela ne s'inscrit pas dans la sacro-sainte tradition démocratique »*.

Telles sont les injonctions que l'on pouvait entendre, mardi 16 septembre, en appelant le 42-71-11-38, qui est le répondeur téléphonique de la Fédération professionnelle indépendante de la police (FPIP). Syndicat policier d'extrême droite, la FPIP est connue pour la virulence de ses propos, qui sont à la mesure de son influence minoritaire (elle a obtenu 5 % des suffrages aux élections professionnelles de 1985). Elle a dénoncé récemment *« l'inefficacité républicaine »* (le *Monde* du 10 septembre).

Or, depuis sa création à la fin des années 70, l'influence de la FPIP progresse, et ses nouvelles distribes vont au-delà de ses excès précédents, sans pour autant émouvoir les pouvoirs publics. Ses derniers écrits et déclarations révèlent une propagande explicitement antidémocratique à l'adresse des forces de police. Saluant la *« volonté de riposte »* de M. Jacques Chirac, le même message téléphonique ajoute que le premier ministre *« n'ose pas pousser son raisonnement à fond »*. La FPIP, elle, ose, assurant que *« notre pays est soumis, depuis des décennies, à l'invasion de Barbaresques haineux et meurtriers »*.

Dans une toute nouvelle livraison de son bulletin *Police et sécurité*, M. Jean-Luc Carle, gardien de la paix et président adjoint de la FPIP assure que, face au *« journaliste, grand prêtre des temps modernes, souverain véritable de la démocratie ploutocratique (...), seule la censure protégera les citoyens français de l'inoculation subversive »*.

M. Serge Lecanu, inspecteur principal et secrétaire général, va plus loin : *« En démocratie, l'on ne peut qu'utiliser des moyens démocratiques. Or ce système, tout comme le marxisme, ne peut anéantir le terrorisme et la pègre d'importation, car il ne sécrète pas la volonté prioritaire de sauvegarder notre identité éthnique et nationale. Seul un régime fort fondé sur les concepts d'ordre et de nation et faisant fi de toutes les théories humanitaristes décadentes sera notre salut. »*

Un autre article du même bulletin assure que M. Pasqua a *« raison au fond »* quand il suggère de *« terroriser les terroristes »* et traduit cette recommandation en ces termes : *« pratiquer le terrorisme contre les terroristes »*, montrer à leur encontre *« une cruauté au moins égale à celle qui est la leur »*, recourir à des *« moyens radicaux, violents et parfois amoraux, qui n'ont, hélas, qu'un très lointain rapport avec les grands principes édictés dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen »*.

Une déclaration qui est pourtant affichée dans les commissariats de police depuis janvier.

E. P.

● **Report du colloque Identité et dialogue.** – Prévu du 21 au 23 septembre, le colloque international organisé par le mouvement Identité et dialogue, qui célèbre ses dix ans, a été reporté *sine die*, après avis des autorités françaises, en raison des événements à Paris. Identité et dialogue, créé par des représentants du judaïsme marocain, avait invité pour ce colloque préparé de longue date nombre de participants français, marocains, palestiniens, israéliens.

● **Le brigadier Jean-Louis Breteau cité à l'ordre de la nation.** – Le brigadier Jean-Louis Breteau, vingt-quatre ans, décédé dimanche 14 septembre après l'attentat du pub Renault, sur les Champs-Elysées, à Paris, a été cité à l'ordre de la nation. La citation souligne qu'il était *« un jeune policier dynamique, courageux, d'une haute conscience professionnelle*

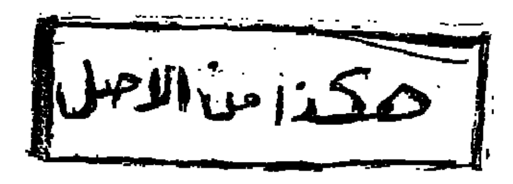
Dans la police parisienne : tous consignés !

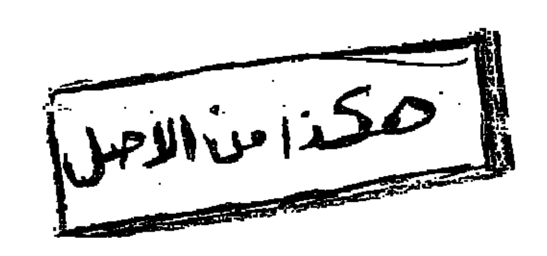
Parvenu dans les services de police, lundi 15 septembre, dans la soirée, le télégramme nº 39 émanant de M. Georges Le Corre, directeur de la sécurité publique à la préfecture de police, suspend *« jusqu'à nouvel ordre »* les permissions des sous-directeurs, commissaires, commandants et officiers de la police parisienne. Seuls les directeurs échappent à cette consigne draconienne.

La raison de ce télégramme, *le Canard enchaîné* la donne dans son dernier numéro : lors de l'attentat contre le pub Renault, dimanche 14 septembre, il n'y avait qu'un seul commissaire de sécurité publique de service à Paris. Il effectuait, comme c'est l'usage durant les week-ends, une permanence à son domicile. Ce même jour, dans le huitième arrondissement, *quartier « sensible » entre tous*, le commissariat central situé à deux pas de l'Elysée n'était *dirigé que par un brigadier-chef.*

Cette absence d'encadrement en pleine période d'attentats n'a pas manqué de surprendre les responsables du ministère de l'intérieur, étonnés que la situation exceptionnelle que connaît la capitale depuis deux semaines n'ait pas autrement bousculé les vieilles habitudes de la hiérarchie de la police parisienne. Le rappel à l'ordre télégraphique de M. Pandraud ne suffira sans doute pas à les supprimer mais c'était bien le moins que le ministre pouvait faire, alors que M. Jacques Chirac s'indigne des vacances que prend, en plein regain de tension, le général finlandais commandant la FINUL.

GEORGES MARION.





Politique

Les journées du Front national

M. Le Pen estime que « l'Assemblée nationale n'est plus celle de la démocratie parlementaire »

La coïncidence de la prochaine rentrée de leurs députés et de l'élection législative partielle de Haute-Garonne a conduit les responsables du Front national à choisir Toulouse pour l'organisation de leurs premières journées parlementaires. Trois journées de travaux pour les trente-trois députés du groupe d'extrême droite à l'Assemblée nationale, complétées par de fréquentes incursions sur le terrain électoral de M. Jean-Marie Le Pen et de ses principaux lieutenants.

TOULOUSE
de notre envoyé spécial

Meetings, méchouis, fêtes champêtres, dîners-débats, « réunions Tuperware » avec les militants, rien n'a été négligé pour soutenir activement la liste conduite par M. Gilbert Mélac.

Selon M. Jean-Pierre Stirbois, secrétaire général du mouvement, le Front national a, en plus, consenti pour cette campagne un effort financier de 70 à 80 millions de centimes dont les trois quarts seraient couverts par souscriptions. Bref, plus qu'il n'en faut pour démontrer que le Front national accorde une grande importance à cette consultation électorale.

Déjà préoccupé par la préparation de sa campagne présidentielle, M. Le Pen a confirmé, le mardi 16 septembre, que son parti considérait ce scrutin partiel en Haute-Garonne *« comme un véritable test national de grande valeur »* et qu'il espérait bien *« arracher un siège »*.

Un avis partagé, bien sûr, par son poulain, M. Mélac, qui constate que le Front national de Haute-Garonne est *« sorti du ghetto »* et qu'il est en train d' *« écœurer »* son principal adversaire, le Parti communiste. Son slogan : *« Jean-Marie Le Pen avait raison. Cette fois, je vote Front national. »* C'est le même message que les dirigeants nationaux ont voulu faire passer à l'issue de leur première journée de travail en commun, qui s'est déroulée dans le confort du huis clos.

Premier sujet à l'ordre du jour, qui n'était pas prévu mais que les événements de ces derniers jours, evidemment, ont imposé : le terrorisme. Bien que le sujet n'y prédispose pas, M. Le Pen et ses amis ne se sont pas fait faute de se réjouir d'avoir eu raison avant tout le monde. En rappelant notamment que, le 10 juillet dernier à l'Assemblée nationale, sous la forme d'un amendement déposé par M. Georges-Paul Wagner, député des Yvelines, le Front national avait proposé une mesure qui devait être rejetée par l'ensemble des autres groupes. A savoir l'obligation des visas pour les étrangers non européens, mesure exactement identique à celle que M. Chirac vient de prendre.

« Le paravent d'un système bureaucratique »

Ce rappel a amené M. Le Pen a dénoncer le *« consensus de pacotille »* entre la majorité et l'opposition, auquel il se refuse de participer.

« S'il s'agit d'être contre le terrorisme, a-t-il déclaré, *nous sommes contre le terrorisme comme nous sommes aussi contre le cancer du sein ou la vérole noire. Il ne suffit pas de le dire. Gouverner, c'est pouvoir et c'est agir. Ne confondons pas les trémulations du chef de gouvernement avec l'action. »* Reprochant vivement à M. Chirac son voyage de samedi dernier à Alger, le président du Front national estime que celui-ci *« n'a pas une claire appréciation du terrorisme »*, et que, partant, il va *« vers de graves mécomptes »*.

« Le diagnostic de la lèpre » impose, selon lui, quelques mesures énergiques dont le Front national a une fois de plus, débattu mardi : rétablissement de la peine de mort, échelles de peines proportionnelles à la gravité des crimes, mesures d'investigation supplémentaires pour la police, et, sur le plan international, institution d' *« un véritable ostracisme commercial et financier »* envers les pays *« acceptant le terrorisme comme moyen d'action politique »*.

Deuxième sujet débattu, le bilan et les perspectives du groupe du Front national au Palais-Bourbon. Un bilan somme toute mitigé, mais qui, là encore, a permis à M. Le Pen de trouver confirmation de ses prévisions pour relever — et s'en féliciter — tout d'abord le *« travail exceptionnellement remarquable réalisé par les députés du Front national »*, et pour souligner le comportement qui, à ses yeux, ne l'est pas moins, des *« bizuts de cette organisation »*, lesquels ont, selon lui, prouvé qu'ils étaient *« des gens bien élevés »*, et *« tenaient un langage généralement châtié »*. Autrement dit, qu'ils n'étaient pas les *« épouvantails »* tant redoutés, mais qu'au contraire *« ils avaient provoqué dans l'hémicycle une certaine sympathie »*.

Ce coup de chapeau donné aux siens, M. Le Pen a tout aussitôt regretté que le travail de son groupe n'ait pas trouvé juste récompense. Notant que ce travail était trop souvent *« annulé par la prévention politique »*, M. Le Pen a repris un thème qui lui est cher : *« la décomposition de l'institution parlementaire »*. *« Après six mois d'exercice,* a-t-il expliqué, *nous enregistrons le fait que l'Assemblée nationale n'est plus celle de la démocratie parlementaire, mais le paravent d'un système bureaucratique et technocratique. » « Il est nécessaire de donner à la France des institutions modernes et efficaces qui correspondent à ses besoins »*, a-t-il souligné. Ce thème n'est pas nouveau, mais le président du Front national compte bien le réactualiser, comme il l'a annoncé à l'occasion de la campagne présidentielle. *« J'avais raison... »* Voilà déjà, pour lui, un vaste programme...

DANIEL CARTON.

La cohabitation à l'épreuve des attentats

(Suite de la première page.)

Les velléités de discorde — spontanées ou organisées — ont été rapidement étouffées. Nul n'a pris le relais de MM. Chalandon, Pasqua et Peyrefitte pour attribuer au « laxisme » supposé de l'ancien pouvoir socialiste la responsabilité de la situation actuelle. Nul n'a emboîté le pas à M. Dumas, ancien ministre socialiste des relations extérieures, pour dénoncer la « superbe » de M. Chirac, fauteur de terrorisme par confiance en soi exagérée.

Le programme d'action du gouvernement, dont l'entourage du président admettait que M. Mitterrand avait été informé, mais qu'il se gardait bien de qualifier, est considéré aujourd'hui comme *« approuvable »*. Le départ du président de la République pour l'Indonésie, que M. Toubon, secrétaire général du RPR, désapprouvait *« à titre personnel »*, est aujourd'hui jugé *« hautement souhaitable »* par le porte-parole du premier ministre.

Il y a pourtant malaise. Parce que le mal anticohabitationniste est fait : que retiendra-t-on des jugements portés dans la majorité sur le rôle des socialistes avant le 16 mars et sur le comportement du chef de l'Etat ? Les démentis discrets, ou les accusations spectaculaires qui ont précédé ? Il y a malaise aussi, parce que M. Chirac agit et que M. Mitterrand ne dit rien. Il y a malaise encore parce que M. Mitterrand est à Djakarta, que M. Chirac est à Paris, et entend y rester, puisqu'il a reporté son voyage au Canada prévu pour le 24 septembre (1). Caricaturée, l'image du couple exécutif qui pourrait s'imposer dans l'opinion serait la suivante : M. Mitterrand représente la France à l'étranger pendant que M. Chirac défend ses concitoyens à Paris ; le premier ministre exerce au mieux son autorité, l'opposition l'approuve, et le président de la République n'existe plus.

L'unanimisme cohabitationniste pourrait faire croire que la coexistence institutionnelle sort renforcée de l'épreuve. Or un tel déséquilibre s'installe dans le couple exécutif, que cette situation, si l'on n'y prend garde, porte en germe les éléments d'une rupture.

Pour la première fois en pareille circonstance, le président de la République apparaît absent d'un enjeu essentiel. Absence physique d'abord : M. Mitterrand, qui avait habitué les Français à sa sollicitude dans les épreuves, a laissé le soin au seul premier ministre de se rendre compte sur place des dégâts provoqués par les bombes.

Absence institutionnelle ensuite : c'est le premier ministre qui se pose aujourd'hui en garant de l'unité nationale, celui autour duquel se cristallisent l'unité nationale, la solidarité du pays, de la classe politique et des gouvernements étrangers. Absence, alors que selon la Constitution ce rôle lui revient (art. 5) et que, selon sa propre conception de la cohabitation, il est lui-même en charge de la sécurité du pays, intérieure et extérieure.

Silence enfin : M. Mitterrand n'a même pas expliqué les raisons du maintien de son voyage à l'étranger ; c'est — élégance suprême — l'entourage de M. Chirac qui s'en est chargé afin de défendre le chef de l'Etat.

M. Mitterrand a certes voulu éviter de gaspiller le verbe présidentiel au moment où les services secrets laissent entendre que le pire est pour demain. Il n'empêche que M. Chirac est parvenu à ses fins : il apparaît aujourd'hui, dans le couple exécutif, comme celui qui exerce la réalité et la totalité du pouvoir.

Comment M. Mitterrand parviendra-t-il à effacer ce déséquilibre, alors que les prochaines échéances politiques — signature ou non de l'ordonnance sur le découpage électoral, — bien qu'importantes pour le fonctionnement de la démocratie, seront, en regard du terrorisme, considérées par l'opinion comme des querelles subalternes ?

JEAN-YVES LHOMEAU.

(1) Dans leurs conversations, *M. Chirac avait laissé* planer le doute sur la possible annulation de son voyage au Canada, mais n'avait pas fait part au président d'une décision définitive. Celle-ci a été annoncée mardi après-midi au moment où le gouvernement faisait savoir par son porte-parole qu'il approuvait le maintien du déplacement du chef de l'Etat.

A Matignon

« Totale concordance » entre M. Chirac et M. Mitterrand

Le premier ministre a demandé aux autorités canadiennes et québécoises de reporter son voyage au Canada prévu du 24 au 27 septembre. En revanche, M. Chirac se rendra bien le 24 septembre à New-York pour la session de l'ONU. Son porte-parole, M. Denis Baudouin, a expliqué mardi 16 septembre que la lutte contre le terrorisme implique une *« présence quasi-permanente »* et qu'il doit, en sa qualité de maire de Paris, assumer *« des responsabilités spécifiques vis-à-vis de ses administrés dans de nombreux domaines qui sont pour lui des exigences majeures »*.

M. Baudouin a jugé *« hautement souhaitable et normal »* que le président de la République se rende en Indonésie. *« La sérénité, le calme avec lesquels la France traverse cette grave période de turbulences ne pouvaient en aucune manière compromettre le déroulement de ce voyage »*, a-t-il ajouté.

M. Baudouin a souligné que le président et le premier ministre *« sont en totale concordance »* sur le terrorisme et que l'action menée par le gouvernement est approuvée par M. Mitterrand *« au-delà de toute considération politique ou partisane »*.

● **Démission du maire (UDF) de Saint-Mandrier (Var).** — Au terme d'une réunion extraordinaire du conseil municipal, M. Joseph Quilrage, maire (UDF-PR) de Saint-Mandrier (Var), a annoncé, mardi 16 septembre, sa démission ainsi que celle de onze conseillers municipaux sur vingt-sept. Il a précisé qu'il abandonnait ses fonctions à la suite d'un *« manque de confiance au sein de l'équipe municipale »*, certains élus lui reprochant *« un endettement excessif pour la ville »*.

● **Le PSU et le terrorisme.** — M. Jean-Claude Le Scornet, secrétaire national du PSU, s'est prononcé, mardi 17 septembre, pour une lutte efficace contre le terrorisme, qui *« évite de céder aux réflexes bellicistes et chauvins »*. Pour le responsable de ce parti, le recours aux mesures préventives ne doit pas porter atteinte aux principes démocratiques, car, dans le cas contraire, cela satisfera *« l'un des objectifs des terroristes, qui est l'anéantissement de la démocratie »*. S'exprimant après la réunion de la direction politique du PSU, les 13 et 14 septembre, M. Le Scornet a, en outre, suggéré la création d'un mouvement socialiste autogestionnaire et écologiste, rassemblement qui tâchera de répondre à *« la domination de la droite et de l'extrême droite, face aux abandons idéologiques et politiques des responsables de la gauche »*.

Le découpage électoral

Nouvel avis de la commission des « sages »

De nouveau saisie, la commission des « sages » a rendu un nouvel avis sur le découpage proposé par le ministère de l'intérieur dans quatorze départements et territoires. Cette nouvelle délibération avait été demandée par le Conseil d'Etat le 11 septembre dernier, ce qui avait conduit à un report de l'assemblée générale de la haute juridiction, censée se prononcer sur l'ordonnance transmise par M. Charles Pasqua.

Cette demande de nouvelle consultation, à laquelle le ministre de l'intérieur s'était prêté, se justifiait par le fait que le tracé de circonscriptions proposé par l'ordonnance était à la fois différent du projet initial et ne tenait pas compte non plus de l'avis de la commission des « sages ».

Toutefois, dans le communiqué qu'il avait publié le 11 septembre, le ministre de l'intérieur parlait, sans *en donner* le détail, de douze départements. La commission des « sages », dans son nouvel avis publié au *Journal officiel* du 17 septembre, examine le découpage de quatorze départements. Dans ces conditions, le « bilan » diffusé mardi soir 16 septembre par le ministère de l'intérieur devient difficilement compréhensible. D'autant qu'un certain nombre de départements, comme le Calvados, la Manche ou la Mayenne, auraient dû être concernés par ce réexamen de la commission des « sages » puisque l'avis primitif de cette dernière n'a pas été, loin s'en faut, totalement pris en compte pas l'ordonnance soumise au Conseil d'Etat.

Selon le ministère de l'intérieur, pour les 102 départements et territoires où s'impose un découpage (Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna et Mayotte n'élisent qu'un député), 34 départements (soit 182 circonscriptions) ont reçu un avis favorable des « sages » ; 14 (soit 72 circonscriptions) un avis « non défavorable » ; 53 (soit 118 circonscriptions) ont fait l'objet de propositions de modifications ; un département (soit 2 circonscriptions) a été accompagné d'un commentaire spécifique.

Le ministère de l'intérieur assure qu'ainsi ce sont 454 circonscriptions sur 574 qui ont été « acceptées » par la commission. Il précise qu'un seul des nouveaux aménagements proposés par cette dernière n'a pas été suivi, ce qui porte à 41 le nombre des suggestions intégralement adoptées, deux ne l'étant que partiellement. Il insiste sur le fait que les dix nouvelles propositions auxquelles il n'a pas souscrit *« comportent des inconvénients géographiques sérieux qui paraissent* [au gouvernement] *devoir l'emporter sur l'amélioration d'ordre démographique qu'elles apporteraient à ces projets »*.

Le Conseil d'Etat pourrait se prononcer sur la totalité du projet d'ordonnance lors de son assemblée générale du jeudi 18 juillet. La date d'examen du projet d'ordonnance par le conseil des ministres pourrait alors être maintenue au 24 septembre.

Quatre départements contestés

Dans les quatorze avis qu'elle a émis, la commission des « sages » a donné son aval ou ne s'est pas opposée aux propositions de découpage concernant les Bouches-du-Rhône, la Charente, le Gard, le Loiret, la Marne, les Hautes-Pyrénées, les Pyrénées-Orientales, le Tarn et le Val-d'Oise. Le découpage de l'Hérault s'accompagne d'un *« avis favorable assorti d'une réserve »* sur deux des sept circonscriptions. La Nièvre et la Polynésie française font l'objet d'une *« proposition de modification »*. Enfin, pour le Finistère et le Pas-de-Calais, la commission maintient son avis initial, relatif à sept circonscriptions au total, et souhaite le retour au projet primitif pour deux circonscriptions.

A. Ch.

Dans le Rhône

Le RPR mis en accusation

Lyon
de notre correspondant régional

Le découpage électoral prévu pour le Rhône scandalise l'opposition, du Parti communiste au Front national en passant par le Parti socialiste. Il inquiète aussi la nébuleuse centriste. Cible de tous : le RPR, accusé de vouloir *ménager des points de chute* pour ses trois députés sortants (MM. Jean Besson, Jean-Michel Dubernard et Michel Terrot) mais aussi pour MM. Emmanuel Hamel, ancien *« enfant terrible »* de l'UDF et Michel Noir, ministre délégué du commerce extérieur.

Au départ tout paraissait simple. La loi électorale précédente n'avait-elle pas, en ajoutant un siège rhodanien aux treize antérieurs, permis de faire une place supplémentaire ? Las, la démographie n'en a pas voulu ainsi. La perte de population de la capitale, Lyon, a conduit le ministre de l'intérieur à diminuer le poids politique de la ville qui passe de cinq à quatre élus au Palais Bourbon.

L'UDF a réagi en premier. Après les premiers échanges d'arguments — qui ont, de fait, tourné en faveur du RPR, — la polémique ne s'est pas pour autant achevée. Ainsi le président du conseil général du Rhône, M. Jean Palluy (CDS), a mijoté un « contre-projet », petite merveille de découpage à la mode centriste qui propose, entre autres, d'ajouter le canton de Caluire, au nord de l'agglomération, à la Croix-Rousse, *l'un des cantons-fiefs de M. Michel* Noir.

Mais la colère de l'UDF s'applique à d'autres parties du département. M. Palluy reproche en effet à M. Pasqua une autre aberration de taille : *« La zone naturelle du Beaujolais, dans laquelle se manifestent (...) des communautés d'intérêts très solides, se trouve artificiellement coupée en deux. » grincer de nombreuses dents de « grands électeurs » sénatoriaux...*

M. Alain Mayoud (UDF-PR) député « barriste-léotardien » proclamé va plus loin encore dans la menace politique : *« Si le président de la République ne signe pas l'ordonnance, si le texte revient en l'état devant l'Assemblée, je réserve mon vote... »*

Autant de *« petites phrases »* qui laissent *« pantois et sans voix »*, M. Serge Guinchard, secrétaire départemental du RPR et *« noiriste »* : *« Tout découpage provoque des réactions. Mais je rappelle que nous sommes partie des anciennes circonscriptions* [celles du 1958] *en bouleversant le moins possible »*. M. Palluy est exécuté en une formule : *« De qui se mêle-t-il? »*. Il ajoute, avec un sens tactique prononcé : *« Le RPR n'a jamais ménagé sa solidarité à la majorité* [centristes-UDF] *du conseil général »*. En somme, un chantage partout...

Les députés lyonnais du RPR s'indignent que l'on puisse parler de menace *« hégémonique »* sur le département. Dans le secteur de Oullins, la gauche socialiste n'est pas défavorisée par le découpage. De surcroît, le RPR fait observer qu'il n'aura que deux sortants à Lyon (MM. Noir et Dubernard) sur quatre circonscriptions. En tout cas, chez ses *« alliés »* — les guillemets sont vraiment de rigueur — on se place déjà : André Soullier (UDF-PR), premier adjoint au maire de Lyon, qui fut, qui est encore, un des plus vigoureux défenseurs du principe des cinq députés pour Lyon, a « déjà fait acte de candidature.

Cohérence et « ratatouille »

A l'extrême-droite, le Front National, a fait connaître son opposition absolue à un scrutin qui comporte presqu'à coup sûr le risque d'une disparition de sa représentation parlementaire (le Front National a actuellement deux députés, MM. Bruno Gollnisch et Jean-Pierre Reveau), A l'UDF certaines voix évoques à demi-mots l'exploitation à leur profit de la grogne anti-RPR générée par le découpage. Pour d'éventuels marchandages d'entre deux tours. Pour sa part le Parti communiste a localement réitéré ses critiques « nationales ». Sans en faire un thème prioritaire de bataille. M. Charles Fiterman peut espérer conserver son siège à la faveur d'un découpage « jouable » sur les cantons de Vénissieux de de Saint-Fons.

« Vous avez devant vous un député assassiné » : ainsi M. Yvon Deschamps, secrétaire fédéral du Parti socialiste a-t-il récemment présenté M. Gérard Collomb, élu sur la piste du « duo » tumultueux Hernu-Poperen M. Gérard Collomb dénonce donc avec une grande vigueur les coups de ciseaux du ministre de l'intérieur : *« Le découpage de M. Pasqua était abusif, celui de la commission dite des sages est au-dessous de tout. »* Il argumente : *« Tous les cantons de droite sont intacts. Les seuls à bouger sont de gauche. »*

Le PS a donc proposé lui aussi *« son »* découpage, plus simple, s'appuyant sur la réalité des arrondissements. Le RPR, tout en soulignant que ce projet est *« tout à fait à la limite »* en terme d'équilibre démographique, estime cependant, par la voix de M. Guinchard, qu'il est *« cohérent »*. Seulement les chiraquiens ont une autre *« logique »*, binaire : celle des circonscriptions de 1958.

La question peut se résumer ainsi : en s'appuyant sur un découpage « gaulliste », dont les inégalités, voire les iniquités ne sont plus à démontrer, M. Pasqua n'a fait qu'inscrire dans la durée des aberrations géographiques. Si bien qu'il sera bien difficile à la gauche de conserver un député à Lyon *intra-muros*. Même en cas de crue électorale après un éventuel succès présidentiel en 1988. Cette échéance qui paraît être la seule à intéresser M. Raymond Barre. L'ancien premier ministre reste toujours obstinément silencieux. Histoire sans doute de ne pas ajouter d'ingrédients à la *« ratatouille »* électorale rhodanienne.

CLAUDE RÉGENT.

● **« Sursis à exécution » pour le référendum de Saint-Denis.** — Le tribunal administratif de Paris a ordonné, le mardi 16 septembre, le *« sursis à exécution »* de l'arrêté du maire communiste de Saint-Denis, M. Marcellin Berthelot, relatif à l'organisation d'une consultation des électeurs de la commune sur le projet de découpage électoral (*le Monde* du 11 septembre). Par arrêté du 5 septembre, M. Berthelot avait décidé de consulter la population sur le projet de *« morcellement »* de Saint-Denis, lui-même souhaitant que sa ville reste *« indivisible »*. Le préfet de Seine-Saint-Denis avait saisi le tribunal administratif, vendredi 12, estimant notamment que *« la loi n'autorise pas un maire à organiser un référendum »*, opération qui s'est pourtant déroulée à de multiples reprises, notamment dans des communes proches de sites nucléaires. M. Berthelot, qui n'a pas l'intention de s'opposer *« par la force à la décision du tribunal »*, a indiqué que le recours du préfet constituait *« une grave atteinte à la démocratie »*. En l'absence de notification écrite du tribunal, le scrutin, ouvert le 16, se poursuivait le 17 au matin et quelque trois mille cinq cents électeurs, selon le maire, avaient rempli leur devoir électoral sur les 38 200 inscrits.



Quand on regarde bien, l'écart de prix entre Victor et [redacted] est absolument terrifiant.

Ça commence comme un conte de fées : les matériels que propose [redacted] utilisent les mêmes éléments, les mêmes composants que ceux de VICTOR. Mêmes microprocesseurs Intel,* mêmes systèmes d'exploitation Microsoft** : on s'attendrait logiquement à des prix tout à fait comparables. Mais quand on découvre que le VICTOR PC2, avec ses 640 K Ram en standard, plus compact, plus puissant que le cher vieux PC de [redacted], ne coûte que 11.900 F*** en version deux disquettes 360 Ko, et 18.900 F*** en version disque dur 20 Mo, on se demande ce qui peut justifier de tels écarts de prix.

Écarts que l'on retrouve avec le VICTOR V 286, proposé à 18.900 F*** en version disquette, à 24.900 F*** en version disque dur 20 Mo et 34.900 F*** en version disque dur 40 Mo. Pour une puissance de 512 Ko et un écran graphique 14 pouces en standard.

Écarts que les professionnels les plus endurcis ne peuvent que trouver terrifiants.

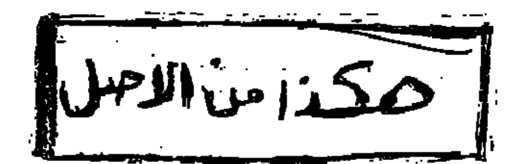
VICTOR Technologies. Tour Horizon, 52, quai de Dion Bouton. 92800 Puteaux.
Tél. : (1) 47.78.14.50.
Lyon : 72.34.12.45.
Montpellier : 67.64.71.72.
Nantes : 40.89.24.28.



*Marque déposée de Intel Corp. **Marque déposée de Microsoft Corp. ***Prix public H.T. conseillé.

VICTOR

Comme [redacted] moins cher que [redacted]





Politique

La préparation des élections sénatoriales

Désordres au RPR

Parti centralisé, le RPR a parfois du mal à faire prévaloir des choix faits à Paris, en fonction d'éléments liés à l'objectif présidentiel du mouvement, au détriment des considérations locales, qui pèsent lourd lors d'élections sénatoriales. Il *arrive qu'un « parachutage » – celui de Mme Hélène Missoffe dans l'Essonne – soit mal* accepté, surtout lorsqu'il s'accompagne d'un accord avec l'un des adversaires les plus anciens du mouvement gaulliste, M. Michel Poniatowski.

Ailleurs – dans l'Essonne (voir *le Monde* daté *14-15 septembre) et dans la Sarthe,* – ce sont des élus plus récemment engagés dans ce parti qui contestent les générations précédentes. A l'inverse, dans le Rhône, c'est un ancien élu, M. Pierre-Bernard Cousté, apparenté au groupe de l'Assemblée nationale de 1963 à 1986, qui reproche à son cadet, M. Michel Noir, de ne pas lui assurer un siège au Palais du Luxembourg. Ces conflits peuvent gêner, dans certains cas, un RPR dont les ambitions sénatoriales sont grandes. Ils peuvent donner à la gauche, dans l'Essonne et le Val-d'Oise, quelque espoir de limiter son recul.

SARTHE : l'enfant terrible

LE MANS
de notre correspondant

Avant l'été, la *droite sarthoise* regardait l'horizon des sénatoriales avec *sérénité. Les trois mousquetaires* sarthois du palais du Luxembourg *avaient mis* un *point* d'honneur à annoncer leur candidature début juillet : *élus il y a neuf ans,* MM. Michel d'Aillières (PR), aujourd'hui président du conseil général, Roland du Luart (PR) et Jacques Chaumont (RPR) voulaient miser sur l'image de la continuité d'une équipe soudée. Et de se multiplier dans les comices cantonaux, pour répéter quelle efficacité ils avaient su tirer de leur complémentarité, chacun se partageant les grands dossiers selon sa spécialité, et quel crédit ils s'étaient ainsi acquis dans les cabinets parisiens.

Bref, on ne change pas une équipe *qui gagne... surtout lorsqu'elle* permet un tel équilibre dans la représentation parlementaire (le RPR compte deux députés et l'UDF un seul, c'est l'inverse chez les sénateurs).

C'était sans compter avec l'enfant terrible de la famille, celui qui refuse de se laisser soumettre par les appareils, M. Pierre-Etienne Gascher, ancien député gaulliste. Un seul mandat lui a suffi pour se faire un nom dans le sérail politique fermé du département, sans tapage excessif, mais à force de travail.

L'éclat de l'ancien professeur d'histoire de Paris III, claquant, en décembre 1984, la porte du RPR parce qu'il se sentait plus proche d'un Edgard Pisani essayant de dénouer l'imbroglio néo-calédonien, *que des positions de son parti, l'a* sans doute privé d'un second mandat *en mars dernier. Il a au moins sus*cité l'estime, aussi bien dans les *rangs de sa famille politique qu'à* gauche, pour son esprit indépendant.

Un scrutin de circonscription lui aurait sans doute permis de retrouver son siège de député. Le scrutin proportionnel l'a écarté de la liste officielle législative. Toutefois, il s'est retrouvé en deuxième position de la liste régionale, derrière M. du Luart ; ultime « cadeau » dont on espérait bien quelque reconnaissance à droite. Il a même été élu vice-président du conseil régional des Pays de la Loire. Mais on ne neutralise pas ainsi M. Gascher.

« Je me suis trouvé écarté de la consultation législative, alors qu'il m'avait semblé avoir nullement démérité. Il appartient aux électeurs et à eux seuls de décider si l'un de leurs concitoyens peut ou non avoir l'honneur de les représenter. Pas aux appareils parisiens », dit-il.

Bien malin qui peut dire aujourd'hui, de MM. d'Aillières, du Luart, Chaumont ou Gascher, celui qui restera sur la touche au soir du 28 septembre.

ALAIN MACHEFER.

VENDÉE : hors du contrôle parisien

LA ROCHE-SUR-YON
de notre correspondant

Depuis les élections législatives de mars 1986, le RPR, en Vendée, est profondément divisé et les tendances se manifestent au grand jour, sans que la direction parisienne puisse, semble-t-il, contrôler les militants. Les sénatoriales ajoutent à cette confusion.

A côté de la liste unique de la *majorité,* composée de deux sortants (1), MM. Michel Crucis (PR), *soixante-quatre ans,* et Louis Caiveau (CDS), soixante-deux ans et de M. Vincent Ansquer, député RPR, ancien ministre, un conseiller général RPR a décidé de faire cavalier seul. Il s'agit de M. Jacques Oudin, quarante-sept ans, conseiller référendaire à la Cour des comptes, non élu lors des dernières régionales sur la liste unique RPR-UDF, qui, cette fois, part seul à la bataille pour, dit-il, *« mettre toutes les chances de son côté ».*

Egalement sixième de la liste unique de l'opposition RPR-UDF aux dernières législatives, M. Oudin, conseiller général de Noirmoutier, ne pourra briguer la succession de M. Ansquer au Palais-Bourbon s'il advenait que ce dernier (soixante et un ans) soit élu le 28 septembre au Sénat. C'est sans doute M. Louis Guédon (UDF), maire des Sables-d'Olonne, cinquième de liste, qui succédera à l'ancien ministre gaulliste. A moins que M. Philippe de Villiers (UDF-PR), secrétaire d'Etat à la culture et à la communication, *quatrième de la liste,* ne choisisse – hypothèse impropable – de quitter le gouvernement pour exercer un mandat législatif.

M. Oudin, non élu aux régionales, sans espoir de succéder à M. Ansquer à l'Assemblée nationale, joue aujourd'hui *son va-tout.* Il ne cache à personne qu'en cas d'insuccès le *28 septembre il abandonnera* bon nombre de ses responsabilités vendéennes, à commencer par la présidence du très puissant comité d'expansion économique départemental.

De son côté, M. Ansquer ironise *sur les appétits de son jeune* collègue, qu'il accuse au passage de passer le plus clair de son temps (Cour des comptes oblige) à Paris. *« Nous, nous sommes Vendéens et nous entendons le rester, c'est là toute la différence »,* dit-il.

Qui l'emportera ? Les deux peut-être, si le centriste Louis Caiveau faisait les frais de cette campagne. M. Crucis, président du conseil général de la Vendée, n'ayant pas de souci à se faire.

HERVÉ LOUBOUTIN.

(1) Le troisième, M. Yves Durand (mod.) ne se représente pas.

VAL-D'OISE : Mme Missoffe et M. Poniatowski font des mécontents

« Alors que Michel Poniatowski a eu les mots les plus durs à l'encontre du RPR, lorsqu'il évoquait la « République des copains et des coquins », on demande, aujourd'hui, à ces « copains et coquins » de s'allier aux princes d'Empire. » L'humour de M. Michel Buttard, élu RPR du Val-d'Oise, cache mal son amertume. Conseiller municipal depuis 1983 à Montigny-lès-Cormeilles, conseiller général, conseiller régional sortant, écarté en mars dernier, il vient grossir le flot des *mécontents,* nombreux déjà, dans le Val-d'Oise, à dénoncer la composition de *la liste* d'union UDF-RPR pour les élections sénatoriales, conduite par M. Pierre Salvi, sénateur (CDS) sortant et seul candidat incontesté.

Cinq listes sont en présence, dont deux dissidentes à droite. Les 1 889 *grands électeurs* n'auront que l'embarras du choix pour désigner les quatre sénateurs du département, ces sièges étant occupés, jusqu'à maintenant, par deux CDS, M. Pierre Salvi, président du conseil général, et M. Adolphe Chauvin, qui a décidé de passer la main ; M. Louis Perrein (PS) ; Mme Marie-Claude Beaudeau (PC).

Motif du mécontentement dans les rangs de la majorité : l'absence totale de concertation avec la base pour le choix des deuxième et troisième places, attribuées à deux anciens ministres : Mme Hélène Missoffe (RPR), député du Val-d'Oise depuis mars dernier, et M. Michel Poniatowski (UDF-RPR), maire de l'Isle-Adam, représentant à l'Assemblée *européenne. Prise par les seuls* états-majors nationaux, cette décision, qui a mis un terme à de nombreuses convoitises et à autant de promesses, n'a pu qu'être entérinée, le mardi 16 septembre, par le comité départemental du RPR, réuni à Deuil-la-Barre, malgré la « grogne » au sein du mouvement. Tandis que les non-inscrits se plaignent d'avoir été oubliés, alors qu'ils estiment représenter un tiers des électeurs, certains membres du RPR ressentent comme une gifle, pour les élus locaux, la désignation de Mme Missoffe, « parachutée » pour les élections législatives et, à présent, favorisée pour les sénatoriales. M. Buttard, mais aussi M. Raymond Lamontagne, maire de Sarcelles, vice-président du conseil général, jugent que *« la liste UDF-RPR est méprisante à l'égard des élus locaux ».* M. Jean Bardet, président de la fédération du RPR, est, au contraire, satisfait du choix de Mme Missoffe, à laquelle il succédera à l'Assemblée nationale si elle est élue au Sénat.

Le choix de M. Poniatowski en troisième position est loin, lui aussi, de recueillir tous les suffrages : les non-inscrits lui reprochent son absentéisme dans la vie politique locale, les élus RPR, sa personnalité, *en même temps* qu'ils auraient préféré voir cette troisième place revenir à *un des leurs* en raison des progrès du mouvement chiraquien dans le département. *Tous reprochent à* M. Salvi de s'être laissé imposer l'ancien ministre de M. Valéry Giscard d'Estaing.

Deux listes dissidentes se sont fait connaître. La première, composée de non-inscrits, est menée par M. Bernard Février, *maire de* Gonesse, vice-président du conseil général *(le Monde* du 1er août). La seconde sera conduite par M. Bernard Leclerc, maire de Margency, exclu du RPR en mars dernier pour avoir présenté sa propre liste aux élections régionales. En deuxième position, M. Buttard ne craint pas, *lui non plus,* l'exclusion : *« Il y en aura donc un de plus,* dit-il. *Le RPR perd, ainsi, sa vocation de rassemblement. »* En dépit de ses griefs contre la direction du mouvement, l'objectif de cette dissidence est de donner un deuxième siège au RPR, même si, en l'occurrence, il ne s'agirait que d'un apparenté. M. Février espère rassembler autour de son nom de nombreux élus non inscrits, *principalement des grandes villes du* département, tandis que M. Leclerc compte sur son crédit dans le monde rural (110 communes sur 185).

Si, à droite, nombreux sont ceux qui se pressent au portillon des sénatoriales, à gauche, pas de suspense : M. Perrein, maire de Villiers-le-Bel, conseiller général, et Mme Marie-Claire Beaudeau, conseiller général de Sarcelles dont l'élection a été invalidée et qui devrait repasser devant les électeurs au mois d'octobre, se battent pour conserver leur siège. A droite, où l'on est persuadé d'obtenir trois sièges, les calculs vont bon train pour savoir qui, du PS ou du PCF, conserverait le sien. *L'éparpillement* des voix *de la* majorité pourrait aussi être bénéfique aux deux partis de gauche.

JACQUELINE MEILLON.

FINISTÈRE : semi-dissidence pour un siège d'ancien dissident

BREST
de notre correspondant

« Nous partons sur la même ligne de départ, nous ne nous plaçons pas l'un contre l'autre. » M. Michel Briant, *conseiller général adjoint* au maire de Guipavas, membre du RPR résume ainsi la course qui s'engage entre lui-même et le candidat officiel de son parti, M. Alain Gérard, conseiller régional, conseiller général, premier adjoint au maire de Quimper, pour le siège de sénateur laissé libre par la démission de M. Marc Becam. M. Briant fait figure de franc-tireur, mais, fort de *« vingt et un ans de vie publique »* et ayant *« ses mandats bien en main »,* il estime qu'il a *« le profil »* pour succéder à M. Becam, maire de Quimper, *apparenté au groupe* RPR de l'Assemblée nationale, où il avait été élu, en mars dernier, à la tête d'une liste dissidente. *« J'avais prévenu que je serai candidat,* dit M. Briant, *et j'ai écrit à M. Becam pour lui faire part de ma candidature. On n'a rien fait pour m'en décourager. »*

Le RPR doit donc assurer une « primaire », bien que M. Briant se pare de l'étiquette *« majorité nationale ».* Pour autant, il n'y a pas le feu dans la maison. *« On regrette,* dit M. René Baron, secrétaire départemental du mouvement chiraquien, *« que Michel ait maintenu sa candidature, mais aucune procédure d'exclusion n'a été engagée contre lui. »*

Le RPR *rechigne, d'ailleurs,* à employer le mot de « dissidence », cependant que M. Briant souligne les *« bonnes relations »* qu'il entretient avec son parti.

Ces deux candidatures ne risquent pas d'obérer les chances du RPR de conserver ce siège puisqu'il *n'y a pas de candidat UDF et que la* gauche ne fera, au mieux, que 30 à 35 % des voix des grands électeurs. Les pronostics donnent plusieurs points d'avance à M. Gérard, qui part avec l'avantage du soutien de l'appareil RPR, obtenu en juin par 40 voix contre 2 à M. Briant *et entériné* par M. Jacques Toubon, *secrétaire général du mouvement.*

En mars dernier, en raison des tractations entre le RPR et l'UDF, M. Gérard avait dû se contenter de la cinquième place sur la liste commune aux élections législatives. La constitution d'une liste dissidente par M. Becam l'avait privé – de même que M. Ambroise Guellec (CDS), secrétaire d'Etat à la mer – de députation. *Le Sénat est-il* une compensation ? *« Il n'y a pas de dû,* dit M. Gérard. *Le poste du sud est libre, il est normal que ce soit un sudiste qui l'occupe. »*

Officiellement, l'UDF n'a pas donné de consigne de vote, mais M. Jean-Yves Cozan, député (CDS), président départemental de la Confédération, fait campagne pour M. Gérard. Le responsable du RPR, M. Baron, estime que la logique unitaire de mars devrait jouer, mais M. Briant se dit fort du soutien des trois quarts des conseillers généraux de la majorité.

GABRIEL SIMON.

RENAULT CHANGE? RENAULT CHANGE.

LA DÉTERMINATION DE TOUS SE RETROUVE AUJOURD'HUI DANS NOS PREMIERS RÉSULTATS. NOUS SOMMES SUR LE BON CHEMIN. MAIS NOUS SOMMES LOIN ENCORE D'ÊTRE ARRIVÉS.

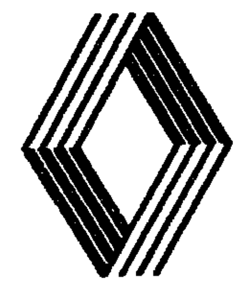
Notre gamme est aujourd'hui la plus jeune d'Europe. Elle se vend bien. Nous avons atteint 31% du marché français.

Nous avons modernisé nos usines, révisé nos méthodes de travail et nous sommes devenus plus productifs: 13,6 voitures par salarié cette année, contre 10,9 l'année dernière. L'an prochain nous voulons 15.

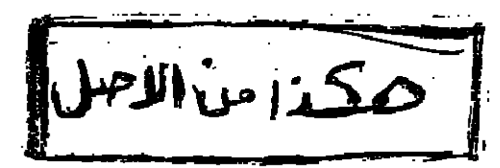
Nous avons fait un effort considérable pour améliorer la qualité: celle de nos voitures, celle du service que nous apportons à nos clients. Nous nous rapprochons aujourd'hui de nos meilleurs concurrents. Nous voulons devenir l'égal des meilleurs.

Nous avons économisé partout, appris à fabriquer moins cher, à vendre mieux et nous avons réduit sensiblement le montant de nos pertes. C'est encore loin de ce que nous voulons: gagner de l'argent.

La mutation est immense. Dans le corps de l'entreprise. Et dans la tête des hommes. Ouvrier, chercheur, cadre, concessionnaire, chacun d'entre nous participe en toute responsabilité de ce changement avec un souci majeur: vouloir et faire mieux chaque jour pour que Renault gagne sur un marché qui est lui-même en train de changer.



RENAULT. DÉTERMINÉS.



Société

L'affaire du Carrefour du développement

Deux gérants de sociétés sont inculpés et écroués

Pour la première fois depuis l'ouverture de l'information judiciaire, dans l'affaire dite du *Carrefour du développement*, deux inculpations ont été notifiées, assorties l'une et l'autre d'un mandat de dépôt.

Elles visent M. Philippe Leroy, quarante-sept ans, gérant de la Société de courtages et de transit (Socotra), dont le nom est apparu dans le dossier depuis déjà plusieurs mois, et M. André Arnault, trente-quatre ans, gérant de la Best Transport International. L'un et l'autre sont inculpés de faux en écritures de commerce et usage, M. Leroy l'étant en outre d'abus de confiance et M. Arnault de recel et d'abus de confiance.

M. Jean-Pierre Michau, premier juge d'instruction à Paris, chargé du dossier, à qui les deux hommes avaient été amenés, le mardi 16 septembre, en fin de journée, par des inspecteurs de la brigade financière, leur a signifié les charges retenues contre eux en l'état des éléments dont il dispose. Ces charges sont de deux ordres.

Il est d'abord reproché à MM. Leroy et Arnault d'avoir facturé, à la demande de M. Yves Chalier, à l'époque trésorier du Carrefour du développement et chef de cabinet de M. Christian Nucci au ministère de la coopération, des prestations de transport qui ne furent jamais effectuées, pour une somme de 3 011 500 francs, lors de la préparation du sommet africain de Bujumbura, en décembre 1984.

Mais, si les transports furent fictifs, les factures furent effectivement réglées aux deux sociétés par des chèques qu'émit alors l'association Carrefour du développement. Après quoi, comme ça se passe dans les affaires de fausses factures, la totalité des 3 011 500 francs fut retirée en espèces de la banque et la majeure partie devait être remise, toujours en espèces, à M. Chalier dans les locaux mêmes du cabinet du ministère de la coopération.

On relèvera à ce sujet que M. Philippe Leroy, gérant de la Socotra, avait déjà admis ce genre d'opération dans une interview qu'avait publiée au mois de juillet *le Matin de Paris*. « *Le ministre*, affirmait-il alors, *savait parfaitement que je remettais du liquide à Chalier* ». « *Mais*, ajoutait-il, *on m'avait dit que c'était pour des fonds spéciaux, et j'ai appris que c'était pour des châteaux et des appartements. Je ne suis plus d'accord.* »

Du coup, la Socotra, dont le siège est à Paris mais dont les installations se trouvent à Roissy, avait annoncé qu'elle déposait une plainte contre MM. Nucci et Chalier (*le Monde* du 18 juillet). Il apparaît pourtant que MM. Leroy et Arnault, dans ces opérations, ont, eux-mêmes, touché les commissions rituelles.

Un coût réel surfacturé

A cette première série de faits, *s'en ajoute une autre touchant à un* transport de matériel médical en Afrique, pour le compte de l'association humanitaire Institut de formation et de promotion de la femme, que présidait Mme Marthe Mercadier.

En cette circonstance, le transport ne fut pas totalement fictif. Mais les documents saisis ont fait apparaître que son coût réel fut surfacturé de façon considérable, entraînant le règlement, toujours par l'association Carrefour du développement, d'une somme atteignant encore 3 millions de francs. Ensuite, comme dans l'opération précédente, l'argent fut retiré en espèces, une partie revenant alors à M. Chalier, une autre ayant été transférée par MM. Leroy et Arnault vers une société d'études genevoise et le solde ayant été conservé tout aussi indûment par la Socotra.

On remarquera que le montant des fausses factures – environ 6 millions de francs – reproché aujourd'hui au gérant de la Socotra correspond à celui des chèques émis par le Carrefour du développement, à l'ordre de sa société, et dont la Cour des comptes avait elle-même découvert l'existence.

M. Philippe Leroy a été écroué à la prison de la Santé et M. André Arnault à Fleury-Mérogis. Ces inculpations portent donc à six le nombre des personnes judiciairement en cause dans cette affaire.

Auparavant, M. Jean-Pierre Michau avait successivement inculpé, le 27 juin, Mlle Marie-Danièle Bahisson, secrétaire générale de la Promotion française, le 28 juin, Mme Lucette Norbert, trésorière de cette même association, le 2 juillet, Mlle Joëlle Jaglain, une amie de M. Chalier, bénéficiaire de libéralités de l'ancien chef de cabinet, et, enfin, le 4 septembre, M. Daniel Ronjat, l'imprimeur de Beaurepaire, qui, lui aussi, fut payé par des fonds provenant de la Promotion française, ou indirectement du Carrefour du développement. Mais ces quatre personnes demeurent toutes en liberté.

J.-M. Th.

M. Michel Aurillac : on va de nouveau en entendre parler

Au cours d'une conférence de presse pour la présentation des activités de ses services, le mardi 16 septembre, M. Michel Aurillac, ministre de la coopération, a déclaré que « *dans quelques jours* » on « *entendrait parler* » de nouveau de l'affaire du « *Carrefour du développement* ».

« *Ce n'est pas une affaire du ministère de la coopération, ni une affaire pour le ministère de la coopération*, a souligné M. Aurillac. « Ne confondons pas en effet le travail remarquable – mais trop peu remarqué – de toute une administration et de sept mille neuf cents coopérants à travers le monde, avec les agissements malhonnêtes de quelques-uns. En découvrant le scandale que vous savez, j'ai eu le sentiment d'un mauvais coup. J'ai été outré que la réputation de ce ministère pourrait en souffrir (...). La justice est saisie. A elle de trancher. Elle a les moyens de connaître toute la vérité et d'en tirer les conséquences. Les responsables de cette triste affaire doivent en tout cas savoir qu'ils ont encouru le déshonneur et porté préjudice à leur pays ».

Saisie de la Commission Informatique et Libertés

Un questionnaire « inquisitorial » de la ville d'Orléans

ORLÉANS
de notre correspondant

La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) vient d'épingler la ville d'Orléans – dont le maire est M. Jacques Douffiagues, ministre des transports (UDF-PR)–à propos d'un questionnaire distribué aux parents désireux de bénéficier de réductions pour la cantine scolaire et d'autres prestations sociales. Ce formulaire, en plus des classiques feuilles de paie ou d'imposition, réclame, notamment, le détail des dettes éventuelles ou des « *aides du Secours catholique* », justificatifs à l'appui, ou des précisions sur « *le dernier voyage à l'étranger* ».

Son contenu a été jugé « *inquisitorial* » et contraire à l'article 9 du Code civil sur le respect de la vie privée, par M. Jean-Pierre Sueur, député socialiste et conseiller municipal d'Orléans, qui a saisi la CNIL. Cette dernière a décidé que « *la diffusion du questionnaire devra être interrompue et que les questionnaires déjà collectés seront stockés et non exploités jusqu'à ce que la Commission se soit prononcée sur la demande d'avis dont la mairie d'Orléans saisira la Commission* ».

R. G.

REPÈRES

Espace

Nouveau contrat pour Ariane-4

L'organisation internationale de télécommunications par satellite (Intelsat) vient de signer un contrat de 84,1 millions de dollars avec la société européenne Arianespace pour le lancement, en novembre-décembre 1989, d'un satellite de télécommunications Intelsat-VI. Cet engin est le troisième d'une série de satellites de grosses capacités construits par la firme américaine Hughes dont les deux premiers vols doivent également être mis en orbite par Ariane en janvier et juin 1989.

Médecine

Record pour les bébés finlandais

Selon une étude des Nations unies publiée le 16 septembre à Washington, c'est la Finlande qui a le taux de mortalité infantile le plus bas du monde : dans ce pays, sur 1 000 naissances, 6 enfants sont morts avant d'avoir un an. Viennent ensuite le Japon (6,6 pour 1 000), la Suède (6,8), la Suisse (7,7), la Norvège (8,1), le Danemark (8,2), les Pays-Bas (8,3), Taiwan (8,9), le Canada (9,1) et la France (9,3). L'Espagne (9,6 pour 1 000) fait mieux que la RFA (10,9), la Grande-Bretagne (11), la RDA (11,4) ou encore les Etats-Unis, qui n'arrivent qu'en dix-septième position, avec un taux de mortalité infantile de 11,5 décès pour 1 000 naissances.

A noter qu'aux Etats-Unis, 7 % des bébés pèsent moins de 2,5 kilos à la naissance (contre 4 % en Suède) et que la mortalité infantile est nettement plus élevée chez les Noirs (19,6 pour 1 000) que chez les Blancs (10,1). – *(AFP, AP.)*

Nucléaire

Sellafield indemnise les familles des victimes

Un communiqué conjoint de la British Nuclear Fuels Limited (BNFL), la société d'Etat qui gère les centrales nucléaires de Grande-Bretagne, et des syndicats de l'usine de retraitement de Sellafield, a révélé, le mardi 16 septembre, que les familles de deux employés de l'usine avaient touché une indemnité d'un montant de plus de 100 000 livres (1 million de francs environ). L'un des employés était mort d'un cancer des poumons en 1969, et l'autre d'un cancer du foie en 1973.

Une douzaine de familles ont ainsi été indemnisées depuis un accord passé en 1982 entre les syndicats et la BNFL *(AFP.)*

Décision imminente pour le pont de l'île de Ré

Moins de cœur à l'ouvrage

Le pont de l'île de Ré va-t-il entrer en service le 1er juillet 1988 comme le souhaite M. François Blaizot, président (CDS) du conseil général de la Charente-Matitime ? Rien n'est moins sûr. Si les travaux préparatoires ont bien commencé il y a un an sur le continent – aménagement de la digue de la Repentie, – ils n'ont pas démarré comme prévu le 1er septembre, bien que l'entreprise Bouygues ait le marché en main. C'est que le gouvernement hésite à signer la déclaration d'utilité publique indispensable. Une première « DUP » avait été annulée en 1985 sur intervention des associations de défense de l'environnement. Le ministre délégué actuel, M. Alain Carignon, s'est déclaré en juin « *personnellement opposé à la réalisation de ce pont* », mais son « patron » le ministre de l'équipement et des transports, M. Pierre Méhaignerie, n'a rien à refuser à M. Blaizot, son ancien directeur au ministère de l'agriculture... M. Carignon a confié au commandant Cousteau, venu intercéder le 10 septembre auprès du ministère, le soin de lui faire un rapport complet sur « *les solutions à dégager pour préserver et garantir l'équilibre écologique de l'île* », rapport qui devra lui être remis avant le 20 octobre. Si la « DUP » n'est pas signée avant le 24 octobre, en effet, c'est toute la procédure qui devra reprendre à zéro.

ILE DE RÉ
de notre envoyé spécial

A Rivedoux-Plage, face au continent, les plus chauds partisans du pont commencent à blêmir. Ne va-t-on pas, pour supprimer l'attente aux bacs et ces interminables queues de voitures qui empoisonnent chaque été les riverains, enfermer le village dans un étau de rocades en front de mer où déferleront jusqu'à mille deux cents véhicules à l'heure ?

« *Certains jours, on ne peut plus sortir de chez nous tant les voitures s'accumulent, pare-chocs contre pare-chocs. Après, plus on ne pourra plsu aller à la plage tant il y aura de circulation* », prévoit une citoyenne qui a jeté un coup d'œil sur les plans. A la congestion estivale, sorte d'opération « escargot » involontaire, succèdera le boulevard périphérique au trafic trop fluide. Redoutable dilemme !

L'émoi a commencé le 20 août dernier lorsque la préfecture de la Charente-Maritime a lancé l'enquête publique pour l'aménagement des voies qui traversent le commune – et que devront forcément emprunter les automobilistes qui franchiront le pont. Au nord, la corniche du front de mer sera « *recalibrée* » pour laisser le passage à une route qui traversera notamment le port de pêche. Au sud, le chemin des dunes deviendra une route de dégagement et la plage sera entièrement « *aménagée* ». Autant dire que le bitume du futur pont, s'il voit le jour, se déroulera en deux rubans qui enfermeront Rivedoux comme dans une pince.

« *On veut le pont, mais pas ici !* », s'écrie un vieux pêcheur, qui se déclare *maintenant* partisan du « *pont long* », c'est-à-dire d'un ouvrage qui franchirait le Pertuis breton sur 4,5 kilomètres au lieu de 3, et qui aboutirait au fort de la Prée, un bastion abandonné en rase campagne.

Le maire de Rivedoux, M. Marius Héraudeau, serait sans doute du même avis, mais « *le projet de pont long est abandonné depuis longtemps, car mon prédécesseur ne voulait pas le voir sous ses fenêtres* ». Il s'est donc rallié à l'aménagement qui lui est proposé sur sa commune, avec d'autant plus d'ardeur que l'ensemble sera « *payé par le pont* », soit environ 40 millions de francs de travaux... Il apprécie déjà les « *trottoirs paysagés* » qui longeront le front de mer et tient pour négligeable l'empiètement de la route sur le port. « *Ça n'empiète que de dix mètres, et la nouvelle corniche cachera l'émissaire des eaux usées* », explique-t-il calmement. Puis il montre le cahier d'écolier où, jour après jour, pendant le mois d'août, il consigne la date, la durée et la longueur des queues de voitures qui encombrent régulièrement Rivedoux. Entre les deux, il ne balance plus : ce sera le pont, et un réaménagement – gratuit – de la commune.

Ses concitoyens ne lui emboîtent pas tous le pas, loin de là. Une pétition circule qui aurait déjà recueilli huit cents signatures. Le maire de la commune voisine (La Flotte-en-Ré), M. Léon Gendre, est reparti en campagne contre ce nouveau projet, qui confirme ses craintes de toujours.

Le pont, selon lui, ne peut qu'introduire de nouvelles nuisances dans une île sans défense contre La Rochelle, le puissant vis-à-vis, et les promoteurs qui ne manqueront pas d'accourir de partout pour aménager et bâtir. « *Je n'accepterai le pont que si toutes les garanties nous sont données*, dit-il, *c'est-à-dire la désignation d'un opérateur foncier unique, l'achèvement du remembrement des lots de camping, etc.* ».

Or, le classement du nord de l'île – la partie la moins vulnérable car la plus éloignée du continent – est toujours en cours d'examen au Conseil d'Etat. Et les communes du canton sud ne sont pas d'accord pour le classement, souhaité par le ministère de l'environnement.

Quant au remembrement des parcelles achetées par des particuliers pour le camping-caravaning, il n'en est qu'au stade des consultations, forcément laborieuses. *Le* dynamique maire de La Flotte a rallié à lui trois autres maires de l'île (sur dix), mais il reste bien seul au conseil général où ses cinquante collègues approuvent le projet de pont ou s'abstienne (un seul)...

La population rhétaise, en revanche, commence à douter. les « pontistes », qui gagnaient chaque jour du terrain jusqu'à l'an dernier, parce que le service des bacs se dégrade et que les files d'attente s'allongent, se rendent compte aujourd'hui que non seulement le pont ne réglera pas tout, mais qu'il va induire de nouvelles nuisances.

« On va être envahis »

« *La queue au bac va simplement être transférée dans l'île* », craint Mme Neveur, épouse du maire de La Couarde. « *Je suis très partagée* », avoue une saulnière d'Ars, Mme Paulette Babeuf. « *Le bac, c'est ennuyeux si on est malade la nuit et ça nous éloigne de nos enfants sur le continent. Mais avec le pont, on va sans doute être envahis...* »

Si les ostréiculteurs se déclarent « *à fond pour le pont* », c'est que « *la marée n'attend pas* ». Mais les cultivateurs sont sceptiques. « *A La Rochelle, j'y vais seulement quand ça va pas*, dit un viticulteur planteur d'asperges : *pour aller à l'hôpital ou à la perception ! Le pont, c'est pour les Rochelais...* »

On assiste ces dernières semaines à un étonnant rapprochement des positions. Echaudés par la nouvelle enquête sur Rivedoux, les « pontistes » disent toujours « oui » au pont, mais... Convaincus que la décision de construire le pont est irréversible, puisque même le maître d'œuvre – Bouygues – a été désigné, les « anti-pontistes » s'efforcent de retarder les travaux pour obtenir des garanties de protection de l'île. « *Oui, mais...* » Un « oui » contraint, dans tous les cas, puisque la décision appartient à l'Etat et au département, mais pas à eux.

ROGER CANS.

● **Aide de la CEE aux sinistrés de la Côte d'Azur.** – La Commission européenne a décidé d'accorder une aide d'urgence de 250 000 ECU (1,7 million de francs) aux familles les plus sinistrées par les incendies qui ont ravagé la Côte d'Azur en juillet et août derniers. – *(AFP).*

A Ajaccio

Deux membres du FLNC écroués

Un mineur inculpé de tentative d'attentat

BASTIA
de notre correspondant

Le service régional de police judiciaire d'Ajaccio n'a pas attendu plus de *quelques heures pour appliquer le* nouveau décret gouvernemental paru vendredi dernier en matière de garde à vue antiterroriste.

Vendredi 12 septembre : onze attentats visent, en Haute-Corse, notamment des biens appartenant, en particulier, à des rapatriés. Parmi eux, le cabinet d'architectes d'André Bégou est visé une nouvelle fois à Bonifacio. Les policiers compteront deux autres tentatives dans cette ville.

Interpellation en flagrant délit

Dès 9 heures du matin, on apprend que deux personnes interpellés dans la nuit du 12 au 13 septembre sont gardées à vue. Depuis le mois de juin les policiers étaient persuadés que Dominique Gros, dix-huit ans, un étudiant demeurant à Bonifacio, n'était pas étranger à ces actions et, pendant la nuit de jeudi à vendredi derniers, les policiers l'ont surpris en compagnie d'un mineur en train de poser les charges qui devaient exploser quelques minutes plus tard. Interpellé en flagrant délit à 6 heures du matin, Dominique Gros a reconnu immédiatement son appartenance à l'ex-FLNC et sa responsabilité dans les attentats de la nuit, ainsi que pour les précédents.

Les policiers étaient aussi sur la piste de Marc Papi, un boulanger de Porto-Vecchio, trente-trois ans, responsable local du MCA (Mouvement corse pour l'autodétermination) et de l'ex-FLNC. C'est *lui qui* a avoué avoir recruté Dominique Gros et le mineur avant de faire leur instruction en matière d'explosifs.

Dominique Gros a été inculpé pour quatre attentats, deux tentatives d'attentat, détention d'armes et d'explosifs. Marc Papi, de complicité d'attentats par fourniture de moyens, détention d'explosifs et *reconstitution de ligue dissoute.* L'un et l'autre ont été écroués. Le mineur inculpé de complicité de tentative d'attentat a été laissé en liberté.

Le préfet de police, M. François Leblond, a annoncé en outre, mardi 16 septembre, qu'un certain nombre de dispositions avaient été prises en Corse pour lutter contre le terrorisme : « *Dans tous les lieux administratifs des contrôles seront effectués à l'entrée. Des contacts ont été pris hier après-midi avec les gérants des supermarchés pour leur demander que leurs services de sécurité en fassent autant. Dans tous les aéroports et les lignes maritimes le système des visas pour les étrangers concernés a été appliqué dès mardi.*

NOEL FANTONI.

Une réunion à Strasbourg

Urbanisme et sécurité

STRASBOURG
de notre correspondant

Quelque deux cent cinquante experts et élus des vingt et un pays membres du Conseil de l'Europe ont participé à une « *audition publique* » sur la violence et l'insécurité urbaine. *Présidée par M. Gilbert* Bonnemaison, ancien vice-président du Conseil national de prévention de la délinquance en France, ces travaux, sur l'initiative de la Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe, ont *recensé les différentes réponses* à la déliquance urbaine.

Ainsi M. Bonnemaison a-t-il plaidé pour une plus grande concertation entre magistrats, policiers, travailleurs sociaux et enseignants. A ses yeux, c'est à la base que doivent se faire ces rencontres, et notamment dans le conseil communal de prévention de la délinquance. M. Bonnemaison en a appelé « *plutôt au pragmatisme qu'à l'idéologie* » en prônant les « *contrats d'action de prévention pour la sécurité dans les villes* », signés entre l'Etat et les collectivités locales.

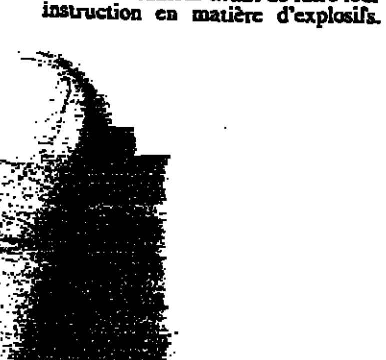
Accusant les politiques d'urbanisme menées par les grandes villes européennes, Mme Alice Colman, directrice d'une unité de recherche du King's College de Londres, a présenté un tableau chiffré des « seuils » dans la conception de l'habitat : ainsi serait-il dangereux de dépasser douze appartements par immeuble, six appartements par entrée, ou trois étages par immeuble. Les passerelles couvertes entre les immeubles seraient facteurs de troubles, tandis qu'une entrée face à *la rue, visible des étages, éviterait de* nombreux incidents.

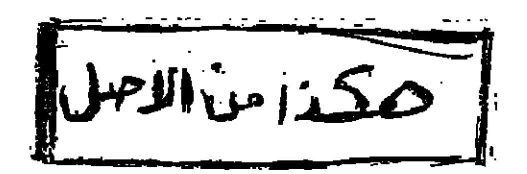
Les représentants de plusieurs villes françaises, comme Marseille, Lille, Valence ou Villeurbanne, assistaient à cette réunion, dont l'objectif principal – confronter des points de vue et des expériences – a permis de vérifier un souci commun : au-delà de la répression, provoquer la coordination des services concernés et, par là, mieux assurer l'intégration des jeunes délinquants dans le tissu social.

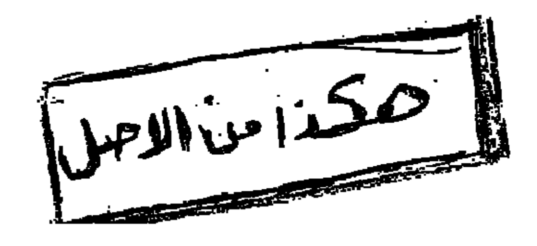
J. F.








هكذا من الأصل



Le Monde

EDUCATION

Portes closes pour Anouk

Anouk ne comprend pas. Le 3 juillet, elle apprend qu'elle est reçue au bac. A la mi-septembre, elle n'a encore trouvé aucune place dans une université.

« *J'AI eu tort de faire confiance au recteur. On m'avait dit et répété qu'il devait me trouver une place dans une université de la région parisienne, dans ma discipline ou dans une discipline proche. J'ai eu mes résultats au bac le 3 juillet, on est le 13 septembre, et je n'ai toujours rien, aucune garantie de pouvoir démarrer mes études dans quelques semaines.* » Ni révoltée ni résignée, Anouk Corajoud est surtout incrédule. Elle ne comprend vraiment pas : elle a pourtant passé le cap du bac G 2, à l'oral il est vrai, et voilà qu'au seuil de la fac on lui oppose le manque de place. « *C'est absurde. Il faudrait savoir s'ils veulent des diplômés ou non. S'il faut ou non qu'on ait des bagages dans la vie !* »

C'est pourtant devenu un des grands sujets d'anxiété de la rentrée universitaire dans la région parisienne : à peine ouvertes, les inscriptions en première année sont closes devant l'afflux de candidatures. Cette année encore, de trois cents à quatre cents bacheliers se retrouvent « à la rue » et devront attendre le mois d'octobre pour espérer trouver une place à l'université à la faveur de désistements.

Elle ne demande pourtant pas la lune, Anouk. Ni la Sorbonne ni le Panthéon, ni Dauphine ni la rue d'Assas, ces temples parisiens pris d'assaut chaque année par les premiers admis au bac. Venant du lycée Lakanal, ella avait demandé la fac de Sceaux. Mais elle est prête à émigrer vers Créteil. Elle avait prévu d'entrer en AES (Administration économique et sociale) pour poursuivre ses études de comptabilité, mais elle est disposée à faire un an de droit ou de gestion. « *Tout est bon à prendre et à apprendre* », lâche-t-elle avec réalisme.

Ce qu'elle ne veut pas, en revanche, est clair. Pas question d'aller dans le privé, par principe, par conviction : « *D'abord, c'est inégalitaire. Et, en plus, je ne vois pas pourquoi il faudrait payer pour faire des études.* » Pas question non plus de « *moisir un an. Les études, c'est un objectif que je me suis fixé et c'est très dur de reprendre le rythme quand on a arrêté une année.* » Mais ce qui la sidère le plus, c'est cette façon d'être ballottée d'une université à une autre, de services en bureaux, de formulaires administratifs en listes d'attente, par des secrétariats qui « *cherchent à gagner du temps, mais qui nous en font perdre* ».

Anouk, à l'évidence, ne tombe pas, perdue et effarouchée, du nid familial. Elle a été vendeuse à ses moments perdus, maquettiste dans le cabinet d'un architecte paysagiste, monteuse dans une société d'audiovisuel qui produit des petits films d'animation. Depuis six mois, elle s'occupe bénévolement de la promotion du groupe de musique *Jamais bleu*, lancé par des copains qui préparent leur premier 45 tours. Les astuces pour décrocher un rendez-vous par téléphone, l'art d'entrebâiller les portes les mieux closes, elle connaît. Mais l'expérience prouve qu'il est plus facile d'obtenir un rendez-vous auprès d'une maison de disques dans les deux jours qu'une place à l'université dans les trois mois !

GÉRARD COURTOIS.

Évaluation douce à l'école primaire

Tous les élèves de CE 2 vont faire, en octobre des exercices destinés à vérifier leurs connaissances. Ni examen ni composition mais une façon d'évaluer si les objectifs fixés par les nouveaux programmes sont atteints.

CE ne devrait être ni une bonne vieille « composition » à l'ancienne, encore moins un examen de passage en deuxième année de cours élémentaire. L'évaluation que vont subir tous les élèves de CE 2 avant la Toussaint est d'abord destinée à améliorer la stratégie des instituteurs face à l'échec. Il n'y aura pas de note — ni pour l'enseignant, ni pour l'élève — mais l'éducation nationale souhaite que les maîtres s'interrogent systématiquement, en début d'année, sur les compétences et les lacunes de leurs élèves, afin de mieux cibler leurs interventions. Expérimentée cette année en CE 2, cette démarche devrait être peu à peu généralisée à tout le cycle élémentaire.

« *L'évaluation des travaux et exercices englobe et dépasse le simple contrôle : elle est dynamique en ce qu'elle fait voir comment les élèves se situent les uns par rapport aux autres, et comment leur progression peut être améliorée.* » Ce principe était posé en préambule des nouveaux programmes de l'école élémentaire publiés en Livre de poche en 1985 et entrés en vigueur à la rentrée de la même année. Dans la foulée de ce texte à grand tirage destiné surtout aux parents, des « *compléments aux programmes* » ont été distribués à tous les instituteurs en janvier et en juin derniers. Ils précisent les conditions de mise en œuvre des nouvelles instructions pédagogiques et fournissent, matière par matière, des exemples d'évaluation des connaissances.

Le principe d'une évaluation continue ayant été posé, le CE2 a été choisi pour sa première application grandeur nature cette année. Le CE2 est en effet une classe palier où sont consolidées les connaissances acquises depuis le CP, et préparés les apprentissages du cours moyen. A ce stade, l'évaluation s'impose et ses résultats, s'ils sont analysés en équipe, devraient pouvoir être utilisés tant en aval qu'en amont pour réajuster la démarche pédagogique des instituteurs. Fixée en début d'année scolaire, l'évaluation risquait moins d'apparaître comme un examen de passage dans l'année supérieure ou comme une sanction du travail des instituteurs.

Concrètement, les maîtres, qui ont été sensibilisés dès le mois de juin dernier, proposeront à leurs élèves, courant octobre, des exercices ou activités permettant de vérifier que les objectifs fixés par les nouveaux programmes pour l'entrée en CE2 sont bien atteints. Ils choisiront librement la ou les disciplines à contrôler. La direction des écoles du ministère, qui pilote l'opération, insiste moins sur son caractère systématique que sur la méthode à employer, fixée par une fiche très claire diffusée à toutes les écoles.

Les exercices donnés aux enfants devront avoir été choisis en fonction des objectifs nationaux que le maître souhaite vérifier. L'analyse minutieuse du travail de chaque élève ne devrait pas être un but en soi (il n'y aura pas de note), mais être réinvestie dans des « *actions de régulation* » toujours tournées vers la réalisation des objectifs nationaux.

Disséquer les fautes des élèves pour réorienter son enseignement : la démarche n'a évidemment rien de révolutionnaire pour les instituteurs, mais la direction des écoles estime que les outils d'analyse manquent parfois à ces derniers pour la mener avec une rigueur suffisante. « *Comme M. Jourdain, les maîtres font de l'évaluation sans le savoir. Nous souhaitons qu'ils l'intègrent dans leur démarche pédagogique* », commente-t-on au ministère.

Ouvrir les yeux dans l'eau

Les « contrôles » et autres exercices notés ne sont en rien bannis, mais les enseignants de CE2 sont invités à considérer les résultats obtenus par leurs élèves comme « *des données provisoires à partir desquelles l'action pédagogique peut être relancée* », et à analyser l'erreur comme « *l'indice d'un mouvement vers la connaissance* ». Trois tableaux très précis, livrés dans toutes les écoles, illustrent la démarche conseillée en français et en mathématiques. Ainsi, pour vérifier que les enfants savent compter oralement — objectif national, — une série d'exercices est proposée. Puis les lacunes les plus fréquentes sont analysées, débouchant sur d'autres activités individuelles ou collectives, adaptées aux erreurs constatées.

Les « *compléments* » aux programmes de 1985 définissent quant à eux les compétences à évaluer. Afin de perfectionner la lecture silencieuse, l'attention de l'élève, tant auditive que visuelle et graphique, devra être « *systématiquement entraînée* » ; en géométrie, l'élève de CE 2 devra savoir tracer des perpendiculaires à une droite donnée ; en arts plastiques, le maître s'attachera à « *faire distinguer le jugement esthétique de la simple préférence individuelle* ». Plus pragmatique, le maître de natation vérifiera si l'enfant est capable de « *s'immerger volontairement* », ou même « *d'ouvrir les yeux dans l'eau* ».

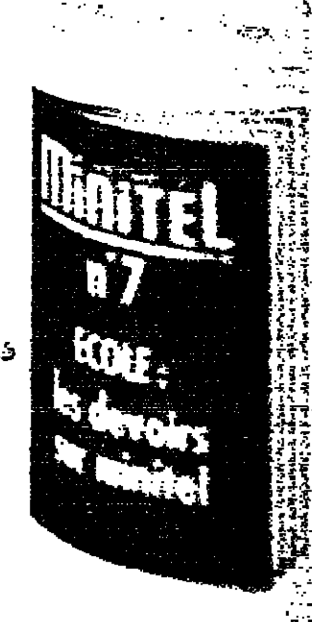
Scénario pour l'action

Comment la volonté de rationaliser et d'adapter la démarche éducative dans chaque classe sera-t-elle traduite dans les classes ? La réponse n'est pas évidente, car la réalité ne peut se réduire à des exemples « sur le papier », si explicites soient-ils. Aussi bien, le mérite de l'évaluation « douce » qui commence cette année en CE 2 est-il de proposer un scénario de réflexion et d'action, et non une série de recettes « tout terrain » à l'efficacité hypothétique. Aucun exercice « clefs en main » n'est proposé, et la responsabilité du maître dans la démarche d'évaluation sera réaffirmée dans une circulaire à paraître fin septembre.

Dans chaque département, un responsable de l'opération — inspecteur ou directeur d'école normale — a été désigné pour conseiller les maîtres et préparer le bilan qui doit être dressé au ministère en février prochain. Aucune statistique nationale ne devrait sortir d'une initiative aussi décentralisée. Mais l'on saura alors si les instituteurs, souvent désarmés et isolés face aux difficultés, auront saisi l'occasion pour mieux cibler leur travail, pour mieux connaître leurs élèves, et donc mieux dialoguer avec les parents. La généralisation de l'opération pourra alors être envisagée.

Déjà, les compléments aux programmes invitent les instituteurs à analyser le parcours scolaire de leurs élèves (redoublements...), à le comparer avec les tendances nationales ou locales afin d'adapter leurs méthodes à chaque situation. L'idée d'une évaluation des enseignements, encore si étrangère à l'enseignement secondaire, fait son chemin à l'école primaire.

PHILIPPE BERNARD.



TÉMOIGNAGE

Education ou garderie ?

J'AVAIS demandé une mise à disposition pour l'année scolaire 1986-1987 afin de travailler à la réalisation d'expositions scientifiques ou techniques à dominante mathématique (ce qui est ma spécialité). Ce travail culturel aurait bénéficié à toute l'Alsace puisque je devais collaborer aussi bien avec le pôle technique de Mulhouse qu'avec le pôle scientifique de Strasbourg, mettant ainsi mieux en valeur la complémentarité des deux métropoles alsaciennes.

Ma demande a été refusée et la décision de M. Monory de supprimer désormais les « mises à disposition » d'enseignants ne me permet pas d'envisager une évolution favorable pour l'an prochain.

Ce qui me paraît intéressant, ce sont les motifs que l'on trouve dans la lettre de refus : l'éducation est assimilée à l'enseignement et l'enseignement à l'accueil des jeunes dans les établissements scolaires. Avons-nous un *ministère de l'éducation nationale, un ministère de l'enseignement national ou un ministère de la garderie nationale ?*

Je pensais naïvement que l'éducation impliquait une formation culturelle importante. La mise à disposition à temps partiel d'enseignants auprès de musées ou d'associations (l'équivalent de 73 heures hebdomadaires d'enseignement pour la présente année scolaire dans l'académie) me paraissait une action à encourager ; la présence de nombreux enseignants au musée de La Villette me semblait indispensable et aurait dû entraîner un effort analogue en province.

L'effort financier sera, paraît-il, le même. On sait trop que les subventions évoluent comme peau de chagrin au fil des années, sans compter les difficultés de carrière que cela posera aux enseignants qui *risquent, à la longue, d'être remplacés par des personnes moins au fait des problèmes de l'école en général.*

Il est regrettable qu'une fois de plus un ministre sacrifie le long terme (la formation culturelle de la nation) au court terme (l'encadrement des jeunes).

JEAN LEFORT
(Wintzenheim).

LIVRES

« A ce soir... »

Les conseils d'un pédiatre américain pour concilier l'éducation d'un bébé et la vie professionnelle.

CONCILIER l'éducation d'un bébé et une vie professionnelle accaparante n'est pas impossible : telle est la thèse défendue par le pédiatre américain T. Berry Brazelton dans son livre *A ce soir*. Les expériences de trois familles-types — un couple aisé de professions libérales, une mère célibataire et un couple d'employés modestes — illustrent les difficultés auxquelles les parents sont confrontés. L'objectif de T. B. Brazelton est d'abord de dispenser des conseils. Quelle part le père peut-il et doit-il prendre à l'éducation de l'enfant ? Comment la mère peut-elle se résoudre à confier son bébé à une ou plusieurs personnes pour reprendre son travail ? A quel moment peut-elle le faire sans dommages pour l'enfant ? Sur quels critères choisir une nourrice ou une crèche ?

Brazelton veut dédramatiser le sentiment de culpabilité des parents qui travaillent : les pleurs de leur bébé, ses réveils la nuit, son refus de manger pour s'intéresser aux choses de son entourage n'ont rien à voir avec leur absence de la journée et sont des manifestations normales de son développement moteur et cognitif.

T. B. Brazelton accompagne ces recommandations de considérations d'ordre général. *« Il ne devrait jamais y avoir plus de quatre nourrissons par personne dans une crèche »*, estime-t-il par exemple. Les entreprises devraient accorder des facilités en matière de congés de maternité et de paternité. Elles devraient avoir leurs propres crèches.

C'est peut-être là que se trouvent les limites d'un livre d'autre part très utile : les conseils pédagogiques perdent de leur rigueur en étant mêlés à ce qui risque d'apparaître comme des vœux pieux.

V. M.S.

★ **A CE SOIR... CONCILIER TRAVAIL ET VIE DE FAMILLE, par T. Berry Brazelton, Stock/Laurence Pernoud, 247 p., 95 F.**

Expériences pédagogiques

• **La résurrection de Miloud.** — *« L'année dernière, j'étais mort... Maintenant, je suis vivant. »* Ainsi s'exprime Miloud, enfant psychotique après son passage dans un cours préparatoire de la banlieue qui pratique la « pédagogie institutionnelle », une classe organisée comme une petite démocratie, où l'on parle, produit, échange et vit. Le livre de Catherine Pochet — l'institutrice de Miloud, — Fernand et Jean Oury raconte comment Miloud, *« l'enfant fou »*, a pu être intégré dans une classe « normale » transformée par les techniques de la pédagogie Freinet, et qui l'a à son tour transformé.

— *L'année dernière, j'étais mort*, par Catherine Pochet, Fernand Oury et Jean Oury. Editions Matrice, 71, rue des Camélias, 91270 Vigneux, 202 pages, 80 F.

• **Nouvelles technologies éducatives.** — Comment les nouvelles technologies de l'information sont-elles introduites et mises en place dans les systèmes éducatifs des pays de l'OCDE : telle est la question centrale de ce rapport qui s'appuie sur les expériences menées dans la plupart des grands pays industriels. Au-delà des particularités nationales, les scénarios obéissent à des mécanismes semblables : pression des lobbies commerciaux et industriels, initiatives gouvernementales, réticences des enseignants et inquiétudes des pédagogues.

— *Nouvelles technologies de l'information : un défi pour l'éducation.* OCDE, 138 pages, 80 F.

• **L'école de Vitruve.** — L'histoire de l'expérience éducative menée à l'école communale de la rue Vitruve, à Paris. Le récit quotidien d'une aventure pédagogique, raconté par ceux qui en ont été les principaux acteurs.

— *Vitruve-Blouse*, par Patricia Agostini, Michel Bonnard, Bernard Chneiweiss, Liliane Dayot, Laurent Gallice. Editions Syros, 282 pages, 95 F.

• **Manuel d'autoformation.** — Un guide d'autoformation à l'usage des enseignants. L'auteur y présente les principaux objectifs de l'enseignement, ses différentes méthodes et techniques utilisables pour la réalisation de ces buts.

— *Se former pour enseigner*, par Patrice Pelpel. Editions Bordas, 166 pages, 78 F.

• **Jouer avec des dictées.** — Se divertir en apprenant. Cinquante dictées imprimées deux fois : une fois, le texte est volontairement truffé de fautes : au verso, il n'en contient plus. Chacun peut ainsi choisir son jeu.

— *Le Jeu de la dictée*, par Victor Sorin. Editions Hatier, 125 pages, 69,50 F.

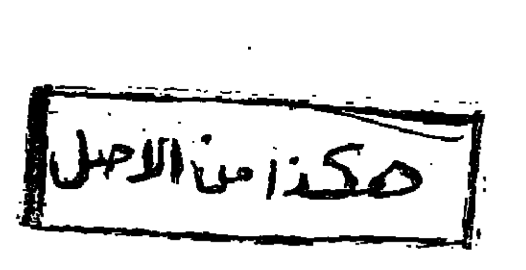
• **Maîtres et écoliers d'hier.** — Les événements, les querelles, qui ont marqué l'histoire de l'école primaire. La vie quotidienne des maîtres de Charlemagne à Jules Ferry.

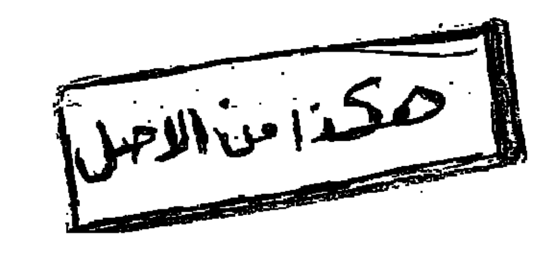
— *Abécédaire et Férule. Maîtres et écoliers de Charlemagne à Jules Ferry*, par Pierre Giolito. Editions Imago, 419 pages, 149 F.



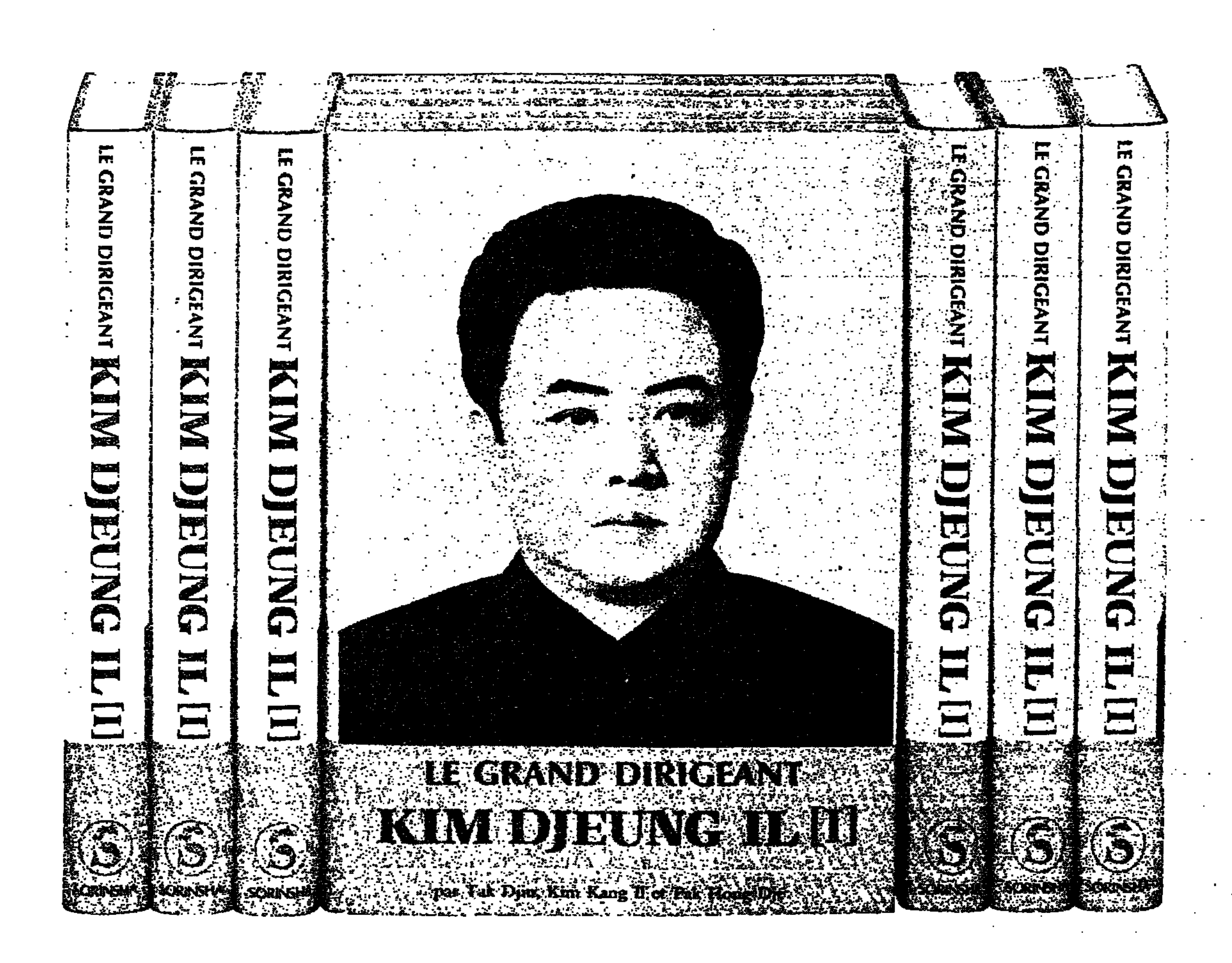








La Corée a mis au monde un nouveau héros



Le livre que vous attendiez est maintenant en vente
Un must!

LE GRAND DIRIGEANT KIM DJEUNG IL [I]

Chapitre 1 A l'époque des grands bouleversements
Chapitre 2 Les grandes aspirations au-delà du campus
Chapitre 3 Le défenseur de la révolution
Chapitre 4 Une tour élancée dans le jardin de fleurs de la littérature et des arts
Chapitre 5 La nouvelle vague de la modernisation
Chapitre 6 La Corée est une L'Etoile-guide s'est levée

LE GRAND DIRIGEANT KIM DJEUNG IL [I]
Par Tak Djin, Kim Kang Il et Pak Hong Djé
Sorinsha, 303 pages, $10

LE GRAND DIRIGEANT KIM DJEUNG IL [II]

Chapitre 1 Pour l'évolution de notre ère
Chapitre 2 Leader du parti d'avant-garde
Chapitre 3 Combat de vitesse
Chapitre 4 Le porte-étendard des trois révolutions
Chapitre 5 Vivons à notre façon
Chapitre 6 Une nouvelle ère de grandes poussées
Chapitre 7 Pour une Corée réunifiée et un monde indépendant
La gloire de la Corée

Edition prévue pour décembre 1986

SORINSHA, 2-12-2, Misaki-cho, Chiyoda-ku, Tokyo, Japon

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

L'opéra chinois au Festival d'automne

Trois rêves sur quatre tons

La Chine commence à retrouver ses traditions. Le Festival d'automne accueille quelques-uns de ses spectacles les plus raffinés en attendant les créations contemporaines qui viendront un jour, peut-être.

La question que l'on se pose, celle qu'évidemment vous vous posez, est à peu près : à quelle sauce allons-nous être mangés ? Repose-t-il sur de vrais choix, sur d'authentiques curiosités ou sur des réflexes d'ambassades, ce grand panorama de la culture chinoise que le Festival d'automne a choisi cette année de nous montrer ? Ou, pour s'orienter sur les pôles de nos propres envois culturels en Chine, est-ce sur Pavarotti ou sur Mireille Mathieu que nous allons nous émerveiller ?

Le programme qui nous est proposé, qui mêle à l'opéra les spectacles de marionnettes et à la ballade, le théâtre masqué, qui s'ouvre aussi sur les traditions des minorités, est le fruit d'une enquête. Depuis 1981, à la demande de Michel Guy, directeur général du Festival, un journaliste musicien, un musicien journaliste si vous préférez, a passé chaque année quelques semaines en Chine. Là-bas, Louis Dandrel avait un contact : l'ambassadeur Chaillet, qui lui fait partager un peu de sa culture et beaucoup de ses souvenirs. Ce n'est donc pas dans les salles de théâtre ni dans les réceptions que Dandrel entreprit de s'initier, mais sur les marchés, l'oreille aux aguets. Il découvrit les joutes d'oiseaux chanteurs, l'envol des pigeons musiciens. S'il avait pu, bien sûr qu'il nous les aurait rapportés !

Louis Dandrel est bien trop modeste pour vanter le programme qu'après de grands voyages et de longues tractations avec les autorités il a réussi à mettre sur pied. Un sinologue réputé, des intellectuels chinois vivant à Paris l'ont fait pour nous à sa place.

Alain Peyraube, chercheur aux Hautes Etudes et au CNRS : « *Le public français ne se rend peut-être pas compte de la chance extraordinaire qui lui est donnée. Il est convié aux spectacles du plus haut niveau. Les plus grands acteurs se sont déplacés.* »

Mme Luo, qui enseigne le chinois à Paris-VII : « *Le premier spectacle présenté est ce que l'on peut voir en Chine de plus beau, de plus raffiné. L'actrice qui dirige la troupe est, de toutes, la plus réputée. Elle chante admirablement.* »

Quant à M. Wang, maître de conférence au Conservatoire de Shanghai, qui termine une maîtrise de musicologie à Paris-VIII, il est allé droit au but : « *Pourriez-vous m'avoir des places s'il vous plaît ?* »

Ce qu'il faut voir, ce qu'il ne faut pas rater dans ce programme, ce sont les deux spectacles d'opéra, le premier de style kunku, propre au sud du pays, le second dans le genre yueju, caractéristique de la province de Shanghai, que viendra compléter l'exécution de ballades. Le voyage s'effectuera aussi dans le temps. Car c'est de la ballade, pour solistes ou ensembles de solistes, qu'est née au dix-septième siècle la première forme d'opéra chinois, encore conservée par les troupes de kunqu. Et cette forme splendidement archaïque – quelque chose comme notre Monteverdi – a ensuite évolué pour donner naissance au dix-neuvième siècle à un genre plus rapide, moins sophistiqué, plus « vériste » : l'opéra yueju que Louis Dendrel compare, sans qu'on l'y pousse, à du Puccini.

« *A l'origine était la ballade,* raconte M. Wang. *Un seul conteur, accompagné d'un seul flûtiste, déclamait son texte en tapant le rythme sur la table et en s'aidant de quelques gestes simples. Puis plusieurs musiciens se sont assemblés, généralement au sein d'une famille, ce qui explique que les textes soient toujours d'inspiration familiale, dans un décor restreint. Puis on s'est mis à marcher, à danser, il a fallu un percussionniste pour donner les repères rythmiques sur un wood-block, cela a libéré le chanteur, qui s'est transformé en acteur. On a poussé les chaises, dessiné des décors aux fenêtres, c'est ainsi que l'opéra est né.*

« *Le genre kunqu en est la forme la plus ancienne. Contrairement à l'opéra yueju, où chaque acteur n'assume qu'un rôle et joue toute sa vie les ancêtres ou les jeunes filles, les chanteurs de kunqu ont, selon les pièces, des emplois différents. Ils doivent donc être capables de chanter très haut, quand ils sont costumés en femmes, ou très bas quand ils représentent des gens âgés. Leur technique vocale est beaucoup plus élaborée. Cet opéra-là est comme pour vous Bach et Mozart : on y apprend à tout chanter.* »



Le pavillon des pivoines.

La ballade, Mme Luo l'a apprise chez elle, quand elle était petite et que son père, expert en phonologie chinoise, conviait ses amis lettrés à venir la chanter en sa compagnie. « *Je vois encore les dames tapant le rythme sur la table avec leurs longs ongles affûtés,* raconte-t-elle. *Je ne comprenais pas les paroles, écrites dans une langue littéraire qu'on a depuis longtemps cessé de parler, mais je me suis imprégnée de ce style lyrique incroyablement poétique et romantique. Dans la pièce kunqu que vous verrez à Paris, sans doute la plus belle et la plus populaire,* le Pavillon aux pivoines, *il y a par exemple une scène de provocation par la musique. La séduction, le flirt entre un jeune homme lettré et une très belle jeune religieuse s'accomplissent tout entiers dans le style d'improvisation de la jeune fille qui chante sa tristesse et dans la manière savoureuse dont le jeune homme lui répond en l'imitant. Il y a là quelque chose de très significatif de la civilisation chinoise : l'affection ou la tendresse s'expriment par allusion, sans aucune provocation. Jamais vous ne verrez deux jeunes Chinois s'embrasser dans la rue. Mais leur désir trouve, dans des gestes codés, un moyen tout aussi efficace de s'exprimer.*

– Et ces jeunes, sont-ils attirés par une forme d'opéra vieille de quatre siècles ?

– *Vous croyez que les jeunes Français admirent Baudelaire ? Tout cet art s'appuie sur une adéquation parfaite de l'intonation musicale aux quatre tons de la langue chinoise. Il faut comprendre tout le système phonologique du chinois ancien pour apprécier qu'une mélodie soit belle en soi, tout en respectant la sonorité propre à chaque mot. La sophistication, d'ailleurs, ne s'arrête pas au ton : chaque mot est savamment décomposé et étiré pour atteindre toutes les subtilités psychologiques désirées. D'où cette diction très lente, hors du temps, dont nous disons qu'elle a été* « pilonnée mille fois par mille acteurs ». *Chaque dynastie de chanteurs y apporte en effet un nouveau perfectionnement et le transmet. Ainsi Mme Jiqing, que vous entendrez à Paris dans le rôle principal du* Pavillon aux pivoines, *nous la surnommons « les Trois Rêves ». Car non seulement dans la pièce elle fait un rêve et cherche le visage qu'elle a entrevu en dormant, mais elle est ensuite enivrée par son rêve.* »

De cette très lente élaboration, de cette recherche de perfection menée génération après génération, et transmise dans l'action, vient également, aux yeux de M. Wang, la supériorité du vieux style kunqu sur le moderne yueju. « *La caractéristique du style moderne,* dit-il, *c'est l'exagération. Comme les mélodies sont toujours, d'une pièce à l'autre, à peu près les mêmes et l'instrumentation sans surprise, les acteurs montrent leur style personnel en faisant beaucoup de gestes et en pleurant très fort. Pourtant, cet opéra aussi ennuie les jeunes. Ce sont de vieilles histoires, toujours le même répertoire, on chante plusieurs minutes pour délayer une seule phrase : ils préfèrent aller au cinéma. Le public de l'opéra se compose donc essentiellement aujourd'hui de personnes âgées. Le gouvernement a bien sollicité des écrivains en vogue pour qu'ils inventent de nouveaux livrets, mais ils préfèrent le roman, qui les rend tout de suite célèbres. Même les élèves en composition du conservatoire écrivent plus volontiers pour les instruments occidentaux et se font tirer l'oreille quand on leur demande de travailler pour l'opéra traditionnel.*

ANNE REY.

(Lire la suite page 18.)

A Bobigny

Les Bostoniens de Bob Wilson

Bob Wilson monte *Alcestis*, d'Euripide. La création a eu lieu à Boston, avec l'American Repertory Theater. Le Festival d'automne accueille *Alcestis* à Bobigny.

Le Regard du sourd, la Lettre à la reine Victoria, Einstein on the beach : il y a dix ans, l'Europe restait sous le choc des cathédrales que Bob Wilson élevait sur scène. Mais aux Etats-Unis, son pays, on l'ignorait, au mieux on le reléguait dans une « avant-garde » confidentielle, et il ne trouvait pas producteurs à sa mesure. La situation a changé, et Bob Wilson aujourd'hui met en scène *Hamlet Machine* de Heiner Müller à Los Angeles ou *Alcestis* à Boston, avec l'American Repertory Theater (ART), qu'il retrouve pour la seconde fois.

La première rencontre eut lieu, curieusement, à Cologne, pour *Civil Wars*, section allemande.

« *Quand, il y a trois ans, Bob Wilson m'a écrit pour me demander si je voulais faire quelque chose avec lui, j'ai tout de suite accepté* », dit Robert Brustein, directeur artistique du ART, metteur en scène, critique dramatique, qui admirait « *le mystère, les images, le sens du temps, de l'espace et cette atmosphère de songe qui imprègne les mises en scène de Bob Wilson !* » Le match entre Bob et l'ART est très heureux.

En 1982, l'ART était l'invité du Festival d'Avignon, avec deux productions : *Sganarelle*, de Molière, par Andreï Serban, et *Lulu*, de Wedekind, par Lee Breuer. L'ART invite régulièrement des metteurs en scène « extérieurs » : Lioubimov, Susan Sontag, Wajda, Dario Fo. Bob Wilson, après *Alcestis*, créera la saison prochaine *Quartett* de Heiner Müller et *Waste Land* de T.S. Eliot.

L'ART, depuis sa création en 1966, a inscrit à son répertoire des pièces classiques peu connues et une cinquantaine de créations. Faire du théâtre de création, aux Etats-Unis, oui, c'est toujours difficile... « *Mais, je pense que les théâtres institutionnels, nés dans les années 50-60, se rapprochent aujourd'hui des groupes d'avant-garde, comme les Mabou Mines, Richard Foreman, ou Bob Wilson.* »

Bob Wilson vient de se glisser dans la salle... « *Je lui ai suggéré de créer Alcestis d'Euripide car je savais qu'il montait* Alceste *de Gluck à l'Opéra de Stuttgart... J'ai des raisons secrètes pour cela* (sourires)... *Je pense vraiment que maintenant, il doit toucher au répertoire classique. Il a changé beaucoup la pièce d'Euripide. Elle est là, différente, mais bien là.* »

Description d'un tableau

Bob Wilson a demandé à Heiner Müller de lui écrire un prologue : « *J'ai parlé avec Müller de deux ou trois choses, d'un cillement d'œil, du sourd qui entend et qui voit. Il m'a écrit un texte très dense, une seule phrase, longue de treize pages, sans ponctuation. Il l'a intitulé* « Description d'un tableau ». *Il n'avait pas vu mes dessins pour* Alcestis, *mais une étrange coïncidence s'est révélée. J'ai eu l'impression d'avoir illustré son prologue.* »

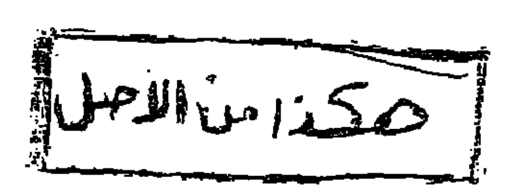
A quarante-quatre ans, Bob Wilson garde cette allure d'éternel adolescent trop vite grandi. Capable de répondre de manière elliptique, comme perdu dans ses songes : « *Le temps, c'est l'espace* », pour peu qu'on lui demande comment il se joue d'un texte, *a priori* circonscrit dans une durée... « *J'ai beaucoup de plaisir à raconter une histoire, ce qui n'était pas dans mes habitudes. L'histoire d'une femme qui meurt, sacrifie sa vie pour son mari. Quand Alceste revient, d'au-delà de la mort, avec Héraclès, est-elle morte ou vivante, on ne le sait pas.* »

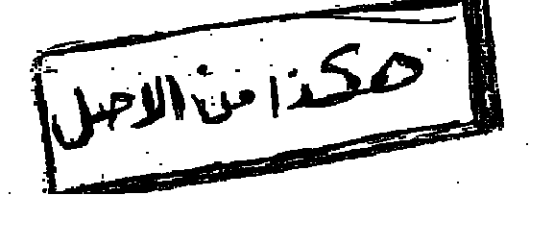
Et Bob Wilson d'énumérer les éléments de son décor : colonnes doriques, route, rivière, montagnes, fumées d'usine : les costumes qui seront anciens, modernes, fantaisistes. Le jeu des acteurs aussi, tout à tour naturaliste ou codifié, et Wilson a fait appel à une chorégraphe japonaise, Suzushihanyagi. Des chants d'oiseaux, des bruits d'hélicoptères, des aboiements de chiens, des sons radios composeront la partition mentale de Wilson pour *Alcestis*.

Toute une mythologie wilsonienne pour une histoire mythique, venue de la Grèce ancienne : « *L'acteur grec masqué renvoyait une image différente de ce qu'il était en train de dire. Moi, je vois une scène, là* (il désigne le plateau) *et j'entends l'histoire là* (il désigne un coin de l'espace). *Dans un film parlant ou une pièce naturaliste, l'image et le texte vont ensemble. Dans un film muet, ou dans le théâtre grec, ou japonais, l'espace entre l'image et le son est plus grand, plus libre. Pour moi, toute la scène est un masque...* »

Le rideau peut se lever sur le *dernier songe de Bob Wilson...* « *Alcestis,* dit Robert Brustein, *a fait salle comble à Boston et provoqué, bien sûr, des controverses. Un critique américain, éminent, y a même vu l'une des plus belles réussites de toute l'histoire du théâtre américain.* » Bob Wilson, le fils prodigue se dit « très heureux » de pouvoir travailler aujourd'hui dans son pays. *On compte toujours sur lui, et on* attend, Monsieur Wilson, après *Einstein on the beach*, ce nouvel *opéra*, en neuf actes et cinq heures que vous préparez avec *Philip Glass : The Palace of Arabian Nights.* Les contes des mille et une nuits.

ODILE QUIROT.





OPÉRA

La Chine au Festival d'automne

Trois rêves sur quatre tons

(Suite de la page 17.)

» Le gouvernement a bien sollicité des écrivains en vogue qu'ils inventent de nouveaux livrets, mais ils préfèrent le roman, qui les rend tout de suite célèbres. Même les élèves en composition du conservatoire écrivent plus volontiers pour les instruments occidentaux et se font tirer l'oreille quand on leur demande de travailler pour l'opéra traditionnel.

» D'ailleurs, comment le faire évoluer ? La femme du président Mao, qui était actrice, originaire de Shanghai, et qui se targuait de culture lyrique, a bien essayé. Elle a fait composer dix opéras et, pendant dix ans, on n'a vu que ceux-là. Les costumes anciens étaient remplacés par des vareuses, les lances et les épées par des fusils, les scènes de bataille et les défilés militaires propres à l'opéra de Pekin par des scènes de guerres révolutionnaires, les instruments traditionnels par des instruments modernes. Mais les acteurs, eux, étaient toujours les mêmes : les gestes qu'on leur avait enseignés ne convenaient plus aux situations, tous ces nouveaux accessoires les décontenançaient.

» Quand la révolution culturelle s'est achevée, on a tout effacé, on a remonté les opéras du passé et, dans un premier temps, tout le monde s'en est félicité. Mais les jeunes en ont vite eu assez : ils ont eu besoin d'autre chose. Des opéras expérimentaux ont été créés pour des pièces chantées dans le langage parlé, plus courtes, plus directement liées aux préoccupations quotidiennes. Mais l'Etat a dû tout financer : personne n'y allait, ça ne ressemblait plus à l'opéra, on ne reconnaissait plus rien à rien. Certains écrivains, certains musiciens auraient bien envie, maintenant, de moderniser le vieil opéra sans le brusquer. Mais ils savent bien que cela fera mauvais effet. Cela rappellera de trop près la révolution culturelle. »

ANNE REY.

Masques, marionnettes et minorités

Il existe en Chine plus de trois cent soixante genres d'opéras et plusieurs dizaines de milliers de livrets. Plus de cinquante genres sont très populaires et, au premier rang, celui de Pékin, chanté en mandarin, qu'on a déjà pu voir en France avec ses défilés, ses numéros d'acrobates et qui peut être considéré comme le genre national.

Une forme ancienne d'opéra existait, dès la dynastie des Han (206 avant J.-C.-220 après) et des Tang (618-900). L'empereur des Tang, Xuanzong, l'appréciait, dit-on, particulièrement. A l'époque des Song, au douzième siècle, le genre a achevé de se constituer pour prospérer sous la dynastie Yuan (1271-1368) qui vit apparaître environ cent cinquante pièces.

Le style kungu (dix-septième siècle) est représenté au Festival d'automne par *le Pavillon aux pivoines* (Mogador, du 18 au 22 septembre). Dans le genre yueju (dix-neuvième siècle), chanté par un théâtre de femmes, sera donné *le Rêve dans le pavillon rouge* (Mogador, du 25 au 29 septembre). L'exécution de ballades et certains spectacles de marionnettes auront lieu dans le grand foyer du théâtre de Chaillot où se produira également le chœur de femmes de la minorité Dong (du 30 septembre au 26 octobre). Encore des marionnettes, du 19 octobre au 7 novembre, salle Gémier, tandis que la troupe rurale Dixi, composée de montagnards des hauts plateaux, tous non professionnels, présentera son théâtre masqué aux Bouffes du Nord (du 13 au 26 octobre).

THÉATRE

La « Phèdre » des Japonais

Le scandale du désir

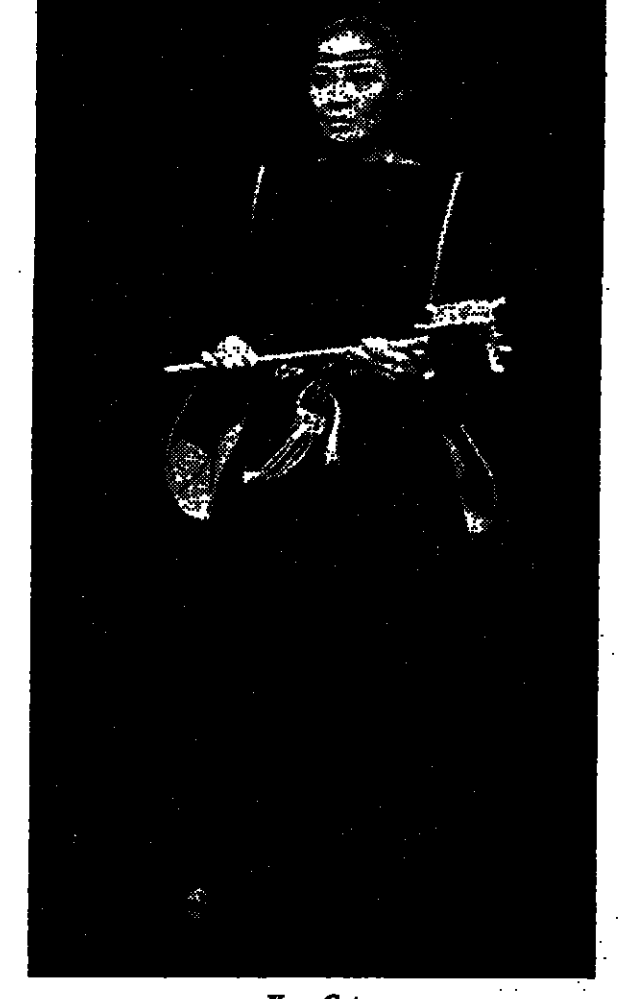
Il peut sembler, pour un public français, d'un « parisianisme » achevé, sinon d'une perverse gratuité, d'aller à Chaillot voir jouer *Phèdre* en japonais. Et pourtant le spectacle monté par Moriaki Watanabe n'a rien d'un Racine exotique, ni de la simple transposition dans une langue étrangère de notre répertoire classique. Par acteurs japonais interposés, par une organisation du spectacle qui, s'adressant originellement à un public nippon, puise dans un registre passionnel différent, et s'inspire d'une dramaturgie particulière (celle du nô, du kabuki ou du bunraku), le spectacle fait découvrir une dimension cachée du théâtre de Racine, « théâtre de texte ».

Paradoxalement, par ce texte qui leur est soustrait, puisqu'il leur est inintelligible, les spectateurs français sont amenés à *ressentir* plus qu'à suivre dans un discours le scandale du désir. La passion est ici mise à nu : ce sont les voix dans leur sonorité, les corps dans leur crispation. Entre les réminiscences qu'il peut avoir d'une pièce classique et le spectacle jeté sous ses yeux, le public est amené à découvrir le vécu sauvage, la violence et la subversion qui imprègnent le théâtre racinien et que voile l'élégance de l'alexandrin.

Moriaki Watanabe, sans doute le plus fin connaisseur japonais de la dramaturgie française, tant dans son classicisme que dans ses sophistications innovatrices, a le mérite de conjuguer le savoir du chercheur (universitaire, traducteur de Racine après avoir travaillé Claudel) et l'imagination créatrice (il a monté non seulement Racine mais des pièces d'Eschyle, Sénèque et Jean Genet).

Ce qu'il montre avec son *Phèdre*, c'est une tentative de recréation critique. « *Je me suis aperçu de deux choses en montant Racine,* commente Moriaki Watanabe, *dans les pièces que j'avais vues, je n'avais pas ressenti la violence que je percevais en les traduisant. En outre, il s'est imposé à moi l'idée que la dramaturgie de Racine comporte toujours le phénomène de la possession. Phèdre est habitée par une parole autre que la sienne. En ce sens, elle n'est pas si éloignée de notre imagination théâtrale, qui, elle aussi, a ses figures féminines possédées par des passions interdites. J'ai essayé de faire coïncider deux dramaturgies que par ailleurs tout divise.*

A commencer par ce langage proliférant de la passion et son organisation rationnelle tout à fait étrangère à la dramaturgie japonaise. Le nô et le bunraku m'ont aidé à transposer la dramaturgie racinienne par leur science des débits, des temps, et par la technique de la narration dans le cas du théâtre de marionnettes. »



Kayo Goto.

Il y a, dans la mise en scène, bien des éléments inspirés du registre dramatique japonais « la disposition scénique avec ses deux passerelles (caractéristique du *nô* ancien) que le public enserre en se faisant face, le jeu des rideaux qui scandent l'entrée et la sortie des acteurs (propre au kabuki), le pas glissé de Phèdre, notamment dans la très belle scène de sa mort (venu du nô), le jeu très souvent « au sol » des acteurs renforçant l'impression que s'exercent sur eux des forces théurgiques, ou l'écheveau que porte Phèdre qui, dans le kabuki, est une convention indiquant un être possédé.

La « lecture » de Racine par Moriaki Watanabe passe par une « mise à mal » du langage dans lequel s'immolent les personnages accaparés par leur passion : « *Théâtre de texte, la dramaturgie racinienne demande paradoxalement plus que toute autre que soient mobilisés le corps et la voix, car les personnages vivent leur passion dans les profondeurs de leur corps* », précise Moriaki Watanabe. De là, une préoccupation constante pour trouver de nouvelles articulations entre le texte récité et l'expression corporelle. La « mise à mal » du langage s'exprime notamment dans un volcanisme des voix (qui n'est pas étranger à la technique de la narration dans le bunraku), culminant avec un Thésée aussi monolithique que vociférant.

La pièce est surtout portée par une actrice : Kayo Goto, femme tragique s'il en est et personnage racinien par excellence. Cette femme n'est plus toute jeune, elle est belle et enflammée, et surtout sa voix, d'où semblent sourdre les résonances du vieux fonds démoniaque et tragique, sa voix bouleverse. La présence de cette actrice, qui n'avait pratiquement aucune culture théâtrale lorqu'elle fut découverte par Watanabe, il y a une dizaine d'années, son jeu dense, cette voix aux accents parfois éperdument tristes, ne sont sans doute pas étrangers à une vie. Avant de devenir une actrice qui a obtenu dernièrement deux prix d'interprétation, Kayo Goto rêva de devenir peintre, puis chanta des *enka* (chansons populaires, lancinantes et plaintives, interprétées avec une voix vibrante), jouant dans des films pornos au cours des périodes de vaches maigres. En Phèdre, elle contribue à donner à la pièce une dimension profondément humaine.

PHILIPPE PONS.

★ Chaillot, les 18, 19, 20, à 20 h 30.

EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Sauf mardi, de 12 h à 22 h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche (42-77-12-33).

QU'EST-CE QUE LA SCULPTURE MODERNE ? Jusqu'au 13 octobre. Grande Galerie.

MAGNELLI. Ardoises et collages. Jusqu'au 21 septembre. Salle d'art graphique.

DEBORAH TURBEVILLE. Jusqu'au 29 septembre. Galerie du Forum.

LIEUX ? DE TRAVAIL. Jusqu'au 13 octobre. CCI.

DESIGN : LE PROBLÈME D'ABORD. Jusqu'au 27 octobre. CCI (espace des Brèves).

CONSOM'ART 1986. Jusqu'au 29 septembre. BPI (salle d'actualité).

IMAGES DE TRAVAIL. Jusqu'au 29 septembre. BPI.

Musées

BOUCHER. Grand Palais (entrée avenue du général Eisenhower) (42-60-39-26). Sauf mardi, de 10 h à 20 h, le mercredi jusqu'à 22 h. Jusqu'au 5 janvier 1987.

LE TROISIÈME ŒIL DE JACQUES-HENRI LARTIGUE. Grand Palais, avenue Winston-Churchill. Tlj. de 12 h à 19 h. Jusqu'au 29 mars 1987.

LES MOTS DANS LE DESSIN. Acquisitions récentes. Musée du Louvre, pavillon de Flore, entrée porte Jaujard (42-60-39-26). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 20 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 29 septembre.

MASQUES ET SCULPTURES D'AFRIQUE ET D'OCÉANIE. Collection Girardin. Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (47-23-61-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30 ; mercredi jusqu'à 20 h 30. Entrée : 12 F. Jusqu'au 21 septembre.

REBECCA HORN. Nuit et jour sur le dos du serpent à deux têtes – FRANÇOIS PERRODIN – REINER RUTHENBECK. Entre chien et loup. ARC au Musée d'art moderne de la Ville de Paris *(voir ci-dessus)*. Jusqu'au 22 septembre.

MARINETTE CUECO, Herbes. Musée des enfants au Musée d'art moderne de la Ville de Paris *(voir ci-dessus)*. Jusqu'au 26 octobre.

GEORGES MÉLIÈS - KEIICHI TAHARA. Images de la fin du siècle - MARC TRIVIER. Jusqu'au 26 septembre. ANDRÉ FRANÇOIS. Jusqu'au 22 septembre. Palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (47-23-36-53). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15.

ART ANIMALIER AU TEMPS DES DERNIERS SHOGUNS, XVIIIe-XIXe siècle - ANIMAUX D'EDO. Fonds Cernuschi, 1871-1872. Musée Cernuschi, 7, avenue Velasquez (45-63-50-75). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 15 F. Jusqu'au 12 octobre.

YVES SAINT LAURENT. 28 années de création. Musée des arts de la mode, 109-111, rue de Rivoli (42-60-32-14). Sauf lundi et mardi, de 12 h 30 à 18 h 30. Dim. de 11 h à 17 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 26 octobre.

PAUL POIRET ET NICOLE GROULT. Maîtres de la mode art déco. Musée de la mode et du costume, palais Galliera, 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (47-20-85-23). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 20 F. Jusqu'au 12 octobre.

BENN. Paysages et visages de Paris. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 12 octobre.

SIGNE ET CALLIGRAPHIE. Musée national des arts africains et océaniens, 293, avenue Daumesnil (43-43-14-54). Sauf mardi, de 9 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 20. Entrée : 20 F ; dim. : 10 F. Jusqu'au 20 octobre.

SCIENCE ET TECHNIQUE AU SECOURS DE L'ART. Musée national de la Légion d'honneur, 2, rue de Bellechasse (45-55-95-16). Sauf lundi, de 14 h à 17 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 16 novembre.

LISZT ET LE ROMANTISME FRANÇAIS. Musée Renan-Scheffer, 16, rue Chaptal (48-74-95-38). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 28 septembre.

BIJOUX, TABLEAUX ET MÉDAILLONS EN CHEVEUX. Donation A. Chaulot. Musée national des arts et traditions populaires, 6, avenue du Mahatma-Gandhi (bois de Boulogne) (47-47-69-80). Sauf mardi, de 10 h à 17 h 15. Entrée libre. Jusqu'en octobre.

SUR L'EAU... SOUS L'EAU... Imagination et technique dans la Marine 1680-1730. Archives nationales – Musée de l'histoire de France, 60, rue des Francs-Bourgeois (42-77-11-30). Sauf mardi, de 14 h à 17 h. Jusqu'en décembre.

BLATAS ET L'ÉCOLE DE PARIS. Musée Bourdelle, 16, rue A.-Bourdelle (45-48-67-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 28 septembre.

L'ŒUVRE DE SAM FRANCIS DANS LES COLLECTIONS DU MUSÉE IDEMITSU. Pavillon des Arts, les Halles-Terrasse Rambuteau (42-33-82-50). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 16 novembre.

LA LUMIÈRE DANS TOUS SES ÉTATS. Cité des Sciences et de l'Industrie, 30, avenue Corentin-Cariou (42-78-70-00). Jusqu'au 2 novembre.

LA LEÇON DE CHARCOT - VOYAGE DANS UNE TOILE. Hôtel de Miramion, 47, quai de la Tournelle (42-77-11-22). Sauf lundi, mardi et jours fériés, de 10 h à 17 h. Jusqu'au 31 décembre.

CHRISTOPHE BART-LES COULISSES DE L'OPÉRA. Bibliothèque nationale, galerie Colbert, 4, rue Vivienne. Sauf dimanche, de 12 h à 18 h. Entrée libre.

Centres culturels

L'USINE ET LA VILLE, 1836-1986. 150 ans d'urbanisme. Institut français d'architecture, 6, rue de Tournon (46-33-90-36). Sauf dim. et lundi, de 12 h 30 à 19 h. Jusqu'au 11 octobre.

REGARD SUR LES FRAC. Centre national des arts plastiques, 27, avenue de l'Opéra (42-61-56-16). Sauf sam. et dim., de 12 h 30 à 18 h 30. Jusqu'au 3 octobre.

ROB. MALLET-STEVENS, 1886-1945. Architecture, mobilier, décoration. Mairie du XVIe, 71, avenue Henri-Martin. Tlj. de 11 h 30 à 18 h. Jusqu'au 5 octobre.

TROIS SIÈCLES D'ORFÈVRERIE HISPANO-AMÉRICAINE, XVIIe-XIXe SIÈCLE. Le Louvre des antiquaires, 2, place du Palais-Royal (42-97-27-00). Sauf dim. et lundi de 11 h à 19 h. Entrée : 18 F. Jusqu'au 28 septembre.

JEUNE SCULPTURE 86/2. Espace du port d'Austerlitz (sur les berges du quai d'Austerlitz). (45-82-99-15). Jusqu'au 12 octobre.

ANDRÉ BLANK, 40 ANS DE PEINTURE. Centre Wallonie-Bruxelles à Paris, 127-129, rue Saint-Martin, piazza Beaubourg (42-71-26-16). Sauf lundi, de 11 h à 18 h. Jusqu'au 24 septembre.

LES JEUNES PEINTRES A SUIVRE. Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts, cour Vitrée du 14, rue Bonaparte (43-40-80-82). Tlj. de 10 h à 21 h. Jusqu'au 24 septembre.

INSTANT ABSTRAIT. Huit jeunes peintres colombiens. Espace Pierre Cardin, 1-3, avenue Gabriel (42-66-17-30). Jusqu'au 3 octobre.

PETITES SCÈNES-GRAND THÉATRE. Théâtre de création et d'avant-garde de 1944 à 1960. Mairie du Ve, 21, place du Panthéon (43-26-67-57). Tlj. de 10 h à 17 h 45. Jusqu'au 26 octobre.

HOMMES DE VERRE. Verriers français contemporains. Bibliothèque Forney, Hôtel de Sens, 1, rue du Figuier (42-78-14-60). Du mardi au samedi, de 13 h 30 à 20 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 22 novembre.

Galeries

LE CINÉTISME DANS LES PAYS LATINS. Galerie Renoir, le Latina, 20, rue du Temple (47-34-94-29). Jusqu'au 27 octobre.

ASPECTS DU MONOCHROME. Galerie Gilbert Brownstone, 17, rue Saint-Gilles (42-78-43-21). Jusqu'au 15 octobre.

AURÈLE, BOREDOM, LA TRACE, MUSULMANS FUMANTS, NUKLÉART-VIVE LA PEINTURE. Galerie Jean-Marc Patras, 7, rue de Montlouis (43-56-23-82). Jusqu'au 11 octobre.

PIERRE CHARREAU, ROBERT MALLET-STEVENS. Galerie Nickel-Odéon, 5, rue Casimir-Delavigne (46-34-79-92). Jusqu'au 15 novembre.

SHAUNE NEIL, JEAN-PAUL KITCHENER. Galerie Guthare-Ballin, 47, rue de Lappe (47-00-32-10). Jusqu'au 4 octobre.

EDWARD ALLINGTON. Galerie Montenay-Delsol, 31, rue Mazarine (43-54-85-30). Jusqu'au 5 octobre.

ANKOUA. Galerie Polaris, 25, rue Michel Le Comte (42-72-21-27). Jusqu'au 19 octobre.

JOHN ARMLEDER. Galerie Bama, 40, rue Quincampoix (42-77-38-87). Jusqu'au 16 octobre.

JOHN RICHARD BALLARD. Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (42-71-20-50). Jusqu'au 10 octobre.

PIERRE BERG, sculptures. Galerie Bernard Jordan, 54, rue de Verneuil (42-96-37-47). Jusqu'au 18 octobre.

BRUEGHEL, PIERRE D'ENFER et JEAN DE VELOURS. Galerie Saint-Honoré, 267, rue Saint-Honoré (42-60-15-03). Jusqu'au 30 novembre.

BÉATRICE CASADESUS. Transographies. Galerie Charles-Sablon, 21, avenue du Maine (45-48-10-48). Jusqu'au 18 octobre.

ISABELLE CHAMPION-MÉTADIER. Objets terrestres. Galerie Adrien-Maeght, 46, rue du Bac (42-22-12-59). Jusqu'au 14 octobre.

GEORGES CSATO. 1910-1983. Galerie l'Obsidienne, 28, avenue Matignon (42-66-67-93). Jusqu'au 30 octobre.

NOEL CUIN - Œuvres récentes. Galerie Farideh-Cadot, 77, rue des Archives (42-78-08-36). Jusqu'au 11 octobre.

OLIVIER DEBRÉ. Peintures récentes. Galerie Daniel-Templon, 1, impasse Beaubourg (42-72-14-10). Jusqu'au 15 octobre.

HAMISH FULTON. Galerie Gillespie-Laage-Salomon, 57, rue du Temple (42-78-11-71). Jusqu'au 15 octobre.

GOENAGA. Galerie Etienne de Causans, 27, rue de Seine (43-26-54-48). Jusqu'au 3 octobre.

VICTOR GRAY. Peinture 1985. Galerie Regards, 11, rue des Blancs-Manteaux (42-77-19-61). Jusqu'au 9 octobre.

DJOKA IVACKOVIC. Peintures récentes. Galerie Leif Stahle, cour Delépine (48-07-24-78). Jusqu'au 25 octobre.

BERTRAND LAVIER. « Monochromes ». Galerie Liliane et Michel Durand-Dessert, 3, rue des Haudriettes (42-77-63-60). Jusqu'au 1er novembre.

CINÉMA

« Humoresque », de Jean Negulesco

Une femme ne vaut pas un violon

En 1946, Joan Crawford, qui vient de faire un *comeback* retentissant avec *le Roman de Mildred Pierce*, réalisé par Michael Curtiz, entre dans le cycle des femmes mûrissantes, ravagées ou durcies par la passion. Ancienne star de la MGM, elle est maintenant une vedette Warner Bros. Pour *Humoresque*, on l'associe à l'acteur le plus singulier de la maison, John Garfield, l'anti-Cagney, l'anti-Bogart, l'homme romantique et meurtri, celui qui se bat, souvent, contre la fatalité. Garfield a conquis la célébrité en quelques années. De sa rencontre avec Crawford, on attend un choc. C'en sera un.

Humoresque est la nouvelle version — parlante — d'un roman de Fannie Hurst, l'auteur de ce *Back Street* qui a fait couler tant de larmes et inspiré deux films. C'est l'histoire de Paul Boray, fils d'un épicier du quartier juif de New-York, passionné de violon, travaillant dur pour devenir un virtuose. Après des années difficiles, Paul est lancé par Helen Wright, femme de la haute société, plus âgée que lui, autoritaire et capricieuse. Elle tombe amoureuse de Paul, refuse de reconnaître ses sentiments, puis il s'éprend d'elle. Helen se perdra alors dans une liaison destructrice. Paul vit avant tout pour son art et la femme n'a pas la force de se mesurer à la musique.

Humoresque, dont le titre rappelle un morceau nostalgique de Dvorak, est, comme *Back Street*, l'histoire d'une sacrifiée. A cette grande différence près que, face à Helen Wright, Paul Boray n'a pas l'égoïsme du banquier Walter Saxel envers sa maîtresse Ray Schmidt, tenue à sa disposition dans son ombre. Helen est une « goy » sûre de son pouvoir. Paul Boray appartient à un autre monde et son histoire ressemble un peu à celle de John Garfield né Julius Garfinkle et tout désigné pour incarner un de ces personnages juifs chers à Fannie Hurst. Ainsi, dans ce qui est, à l'écran, un superbe mélodrame où le « style Warner » (détails sociologiques, ambiances nocturnes, éclairages sculptant les visages, conflits psychologiques) est parfaitement servi par Negulesco, on sent, autour de Garfield et de l'ascension de son violoniste, quelque chose de plus profond, de plus tourmenté. *« Serai-je toujours un étranger sur terre ? »* se demande Paul Boray, dans les scènes du début, précédant le retour en arrière du récit cinématographique. Artiste et juif, il ne doute pas de sa vocation, mais, lorsqu'il dépose son violon, lorsqu'il ne joue pas, il ne sait pas où est sa place.



John Garfield et Joan Crawford

Il y a dans le film de Negulesco une dualité surprenante : Paul Boray est *le* héros mais Helen Wright veut garder le statut de vedette que Mildred Pierce et un oscar ont redonné à Joan Crawford. Dans la vie, celle-ci a neuf ans de plus que Garfield. Dans le film, cela doit faire plus. Alors, elle y va à fond, elle a la coquetterie, dans les toilettes allurées du couturier Adrian (celui de la MGM), de laisser suggérer quinze ans, vingt ans de différence.

A sa première apparition, dans une soirée mondaine où se produit Paul Boray à la recherche d'un cachet, Helen Wright, qui est myope, chausse des lunettes pour mieux voir le violoniste. Crawford ose, et les lunettes reviennent plusieurs fois par la suite.

Helen se montre insupportable en voulant régenter tous les actes de Paul, en l'accablant de sa supériorité sociale. Mais, petit à petit, l'actrice, avec cette volonté qui sauva, souvent, sa carrière, retourne le public en sa faveur. Après avoir accumulé tous les défauts de la grande bourgeoisie new-yorkaise, elle se fait pathétique. Surtout lorsqu'elle va affronter, dans l'épicerie, Esther Boray, la mère intransigeante, bien décidée à empêcher toute entrave à la gloire de son fils. Alors, Joan Crawford devient sublime et tout le talent de Garfield-le-magnifique n'empêche pas qu'elle se paye — avec l'appui d'une mise en scène flamboyante — l'apothéose du renoncement et du sacrifice : après s'être saoulée en pleurant, Helen gagne sa plage privée, la nuit, et entre dans la mer pour se noyer, tandis que la radio continue de retransmettre la *Mort d'Iseult* de Wagner, jouée en concerto de violon (on n'a reculé devant rien !) par Paul Boray, ou plutôt par Isaac Stern, qui assure toutes les parties instrumentales.

Sorti en 1947 à Paris, *Humoresque* n'a jamais été, depuis, repris en France, pas même à la télévision. Autant dire qu'il s'agit d'une redécouverte : de Negulesco, réalisateur inégal, pour une part, mais surtout de l'univers de Fannie Hurst (qui n'était pas une romancière de gare) et de l'extraordinaire duo Garfield-Crawford. Un homme aux mains nues lutte contre une star d'acier trempé. Match nul pour deux champions, sous l'œil ironique du pianiste Oscar Levant, lié, dans le film, à la jeunesse, au milieu, à la vraie famille de Paul Boray.

JACQUES SICLIER.

« Mort un dimanche de pluie », de Joël Santoni

Horreur climatisée

David Briand, architecte français, est venu s'établir en Suisse avec sa femme Elaine et sa petite fille, « Cric ». Il s'est construit une maison dans un endroit isolé. Bronsky, affligé d'un bras artificiel, passe par là, amenant dans sa voiture-roulotte sa femme Hazel et sa petite fille Betty. Par un chantage exercé sur David (responsable de l'accident qui l'a rendu infirme), Bronsky obtient de devenir le jardinier des Briand, tandis qu'Hazel garde, c'est-à-dire abrutit, terrorise, la petite Cric, Elaine ayant été obligée de travailler au dehors.

Le roman de Joan Aiken, situé en Angleterre, distillait une inquiétude latente, jusqu'à la montée progressive de l'angoisse née d'actes commis par des débiles cruels. L'adaptation de Philippe Setbon a transposé l'action en Suisse. Une Suisse hivernale, noyée de pluie, décor fantomatique (les autochtones se tiennent à l'écart) pour une maison d'architecture « minimaliste », aussi accueillante que la morgue et où l'on comprend qu'Elaine et sa fille se sentent mal à l'aise. Pourtant, les Bronsky veulent s'en emparer par la terreur et le crime. Ils sont réellement fous.

Avec ses teintes gris acier, gris fumée, blanc cassé employées jusque dans les vêtements et les maquillages, le film se veut, plastiquement, original. Il l'est, aux dépens d'une action ralentie, invraisemblable à force de distance glacée. L'horreur des sévices (mais les petites filles se débrouillent comme des grandes dans les pires moments) et des meurtres est comme climatisée, sauf au cours des dix dernières minutes où les images s'emballent.

Nicole Garcia est la seule à donner une dimension psychologique à son personnage (Elaine), alors que Jean-Pierre Bacri (David) semble gêné. En couple Bronsky, Jean-Pierre Bisson et Dominique Lavanant sont mûrs pour jouer les Thénardier dans une prochaine version des *Misérables*. Encore que, à côté d'Hazel la psychopathe, la Thénardier pourrait passer pour la Florence Nightingale des baby-sitters.

J. S.

EXPOSITIONS

CLAUDE LEPOITEVIN, Galerie Françoise-Palluel, 91, rue Quincampoix (42-71-84-15). Jusqu'au 10 octobre.

CLAUDE LEVEQUE. « Meubles ». Galerie Philippe-Casini, 13, rue Chapon (48-04-00-34). Jusqu'au 31 octobre.

SOL LEWITT. Pyramides, aquarelles sur papier. Galerie Yvon-Lambert, 5, rue Grenier Saint-Lazare (42-71-04-25). Jusqu'au 10 octobre.

DANIEL NADAUD. Galerie Lucien-Durand, 19, rue Mazarine (43-26-25-35). Jusqu'au 5 octobre.

IVAN PICELJ, Remember, Galerie Denise René, 196, boulevard Saint-Germain (42-22-77-57). Jusqu'au 25 septembre.

JEAN-LUC POIVRET. Galerie Zabriskie, 37, rue Quincampoix (42-72-35-47). Jusqu'au 29 octobre.

YVES REYNIER, Galerie Baudoin-Lebon, 34, rue des Archives (42-72-09-10). Jusqu'au 1er novembre.

SARKIS, Chambre sourde. Galerie de Paris, 6, rue du Pont-de-Lodi (43-25-42-63). Jusqu'au 31 octobre.

THOMAS SCHÜTTE, Galerie Crousel-Hussenot, 5 bis, rue des Haudriettes (48-87-60-81). Jusqu'au 20 octobre.

LISA SANTOS SILVA. Galerie Isy Brachot, 35, rue Guénégaud (43-54-22-40). Jusqu'au 18 octobre.

TONY SMITH, Sculptures 1961-1963, Galerie Daniel-Templon, 30, rue Beaubourg (42-72-14-10). Jusqu'au 15 octobre.

TREIZENEM, Galerie Jean-Pierre Lavignes, 15, rue Saint-Louis-en-l'Isle (46-33-56-02). Jusqu'au 25 octobre.

CY TWOMBLY, Galerie Yvon Lambert, 108, rue Vieille-du-Temple (42-71-09-33). Jusqu'au 6 novembre.

JEAN-LOUIS VILA. Galerie d'art contemporain, 119, rue Vieille-du-Temple (48-04-86-40). Jusqu'au 16 octobre.

JEAN-PIERRE WATCHI, Galerie Samy Kinge, 54, rue de Verneuil (42-61-19-07). Jusqu'au 4 octobre.

MAX WECHSLER, Galerie Jean Fournier, 44, rue Quincampoix (42-77-32-31). Jusqu'au 9 octobre.

En région parisienne

GUIRY-EN-VEXIN. Tissu et vêtement : 5 000 ans de savoir-faire. Musée archéologique (34-67-45-07). Jusqu'au 30 novembre.

JOUY-EN-JOSAS. Les années 60. Fondation Cartier, 3, rue de la Manufacture (39-56-46-46). Sauf lundi, de 11 h à 19 h. Jusqu'au 30 septembre.

NEMOURS. 1000 ans av. J.-C. en Europe « barbare ». Musée de préhistoire, avenue de Stalingrad (64-28-40-37). Jusqu'au 30 septembre.

NOINTEL. 19 artistes américains regardent la Liberté. Musée Prince-Murat, château (34-70-36-48). Sam. et dim., de 12 h à 19 h. Jusqu'au 12 octobre.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. Maxime Maufra : Du dessin à la gravure. Musée du Prieuré, 2, rue Maurice-Denis (39-73-77-87). Jusqu'au 16 novembre.

En province

CADILLAC. Alain Lestié. Château des ducs d'Epernon (56-27-31-08). Jusqu'au 15 octobre.

CAEN. L'allégorie dans la peinture. La représentation de la charité au XVIIe siècle. Musée des beaux-arts, château (31-85-28-63). Jusqu'au 13 octobre.

CALAIS. Matière première. Musée des beaux-arts, 25, rue de Richelieu (21-97-99-00) Jusqu'au 15 novembre. Daniel Aulagnier. Galerie de l'Ancienne Poste, 13, boulevard Gambetta (21-36-67-14). Jusqu'au 23 novembre.

CHAMBÉRY. Les Celtes et les Alpes. Musée savoisien, square Lannoy-de-Bissy (79-33-44-48). Jusqu'au 31 octobre.

COLMAR. Bryen. Musée d'Unterlinden, place d'Unterlinden (89-41-89-23). Jusqu'au 5 octobre.

LA ROCHELLE. Jeanclos : le tympan de Saint-Ayoul. Tour Saint-Nicolas (46-41-37-79). Jusqu'à fin octobre.

LYON. Alexandre Trauner, 50 ans de cinéma. Institut Lumière, 25, rue du Premier-Film (78-00-86-68). Jusqu'au 14 décembre.

MARCQ-EN-BARŒUL. Le symbolisme et la femme. Fondation Septentrion (20-46-26-37). Jusqu'au 30 novembre.

MENTON. Michel Imsand. Palais Carnolès, avenue de la Madone (93-35-49-71). Jusqu'au 2 novembre.

NANTES. Giuseppe Penone. Musée des beaux-arts, 10, rue Clemenceau (40-74-53-24). Jusqu'au 30 septembre.

NICE. Delacroix : peintures et dessins d'inspiration religieuse. Musée national message biblique Marc Chagall, avenue du Docteur-Ménard (93-81-75-75). Jusqu'au 6 octobre. Tableaux abstraits. Villa Arson, 20, avenue S.-Liégeard (93-84-40-04). Jusqu'au 28 septembre. — Matisse dans la ville : Musée Matisse, 164, avenue des Arènes (93-81-59-57). Musée Chéret, 33, avenue des Baumettes (93-44-50-72). — Galerie des Ponchettes, 77, quai des Etats-Unis (93-62-12-12). Jusqu'au 30 septembre.

NIMES. Francis Picabia. Rétrospective. Musée des beaux-arts, rue Cité-Foule (66-67-38-21). Jusqu'au 30 septembre.

ORLÉANS. Auguste Chabaud. Musée des beaux-arts, 1, place de la République (38-53-39-22). Jusqu'au 13 octobre.

RENNES. Erik Dietman. Réflexions sur la sculpture moderne. La criée, halles centrales, place Honoré-Commeurec (99-78-18-20). Jusqu'au 11 octobre.

SAINT-BRIEUC. 1936 : crise et espérances dans l'actualité et dans l'art. Musée, rue des Lycéens-Martyrs (96-33-39-12). Jusqu'au 1er octobre.

STRASBOURG. Jean Arp. Musée d'Art-Moderne, 1, rue du Vieux-Marché-aux-Poissons (88-32-46-07). Jusqu'au 16 novembre.

TOURCOING. Jean Fautrier. Les Estampes 1923-1964. Musée des Beaux-Arts, 2, rue Paul-Doumer (20-25-38-92). Jusqu'au 2 novembre.

THEATRE

LES SPECTACLES NOUVEAUX

Les jours de première sont indiqués entre parenthèses.

LA BÊTE DANS LA JUNGLE, Marie-Stuart (45-08-17-80), 20 h 30 (17).

LE LIEUTENANT GUSTEL, Marie-Stuart (45-08-17-80), 22 h (17).

TORTILLA FLAT, Deux Portes (43-61-24-51), 20 h 45 (18).

BUDDY AND FLAPPO BRULENT LES PLANCHES, Centre culturel suisse (43-71-44-50), 20 h 30 (18).

FEYDEAU-LABICHE, La Plaine (48-42-32-25), 20 h 30 (18).

LA MAISON DES JEANNE ET DE LA CULTURE, Renaissance (42-08-18-50), 21 h (19).

LES PETITS OISEAUX, Mathurins (42-65-90-00), 20 h 45 (19).

ADRIANA MONTI, Atelier (46-06-49-24), 21 h (20).

LES FOURBERIES DE SCAPIN, Escalier d'or (45-23-15-10), 21 h (22).

SAVEZ-VOUS FAIRE CUIRE UN ŒUF, SYLPHIDE, Mini-Théâtre (43-57-99-26), 20 h 30 (23).

LA GUERRIÈRE, Café de la danse (48-05-57-22), 20 h 30 (23).

LE MAL COURT, Nouveau Théâtre Mouffetard (43-31-11-99), 20 h 45 (23).

LA TOUR DE NESLE, Carré Silvia-Monfort (42-77-50-97), 20 h 30 (26).

HORS PARIS

INÉDITS DE CABARETS, Théâtre Troll, Centre culturel André-Malraux (83-57-52-24), 20 h 30 (23), Vandœuvre-les-Nancy.

COMÉDIE FRANÇAISE (40-15-00-15), mer. 14 h 30, jeu., dim. 20 h 30 : Un chapeau de paille d'Italie ; mer., ven., lun. 20 h 30 : Bérénice ; sam., mar. 20 h 30, dim. 14 h 30 : le Bourgeois gentilhomme.

CHAILLOT (47-27-81-15), jeu., ven., sam. 20 h 30 : Phèdre (en japonais).

Les autres salles

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17) (D), 20 h 30 : la Repasseuse.

ANTOINE (42-08-77-71) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : Lily et Lily.

ATELIER (46-06-49-24) (D. soir, L.), 21 h, sam. 18 h 30, dim. 15 h 30 : Adriana Monti, à partir du 20.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h 30 : les Amoureux.

CENTRE MANDAPA (45-89-01-60), 20 h 30 : la Parpaillotte - Souricette - l'Histoire du tigre.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24) (D. soir, L.), 20 h 45, sam. 17 h 30, dim. 15 h 30 : Clérambard.

COMÉDIE CAUMARTIN (42-42-43-41) (M., D. soir) 21 h, dim. 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11) (D. soir, L.), 21 h, sam. 17 h 30, dim. 15 h 30 : Poil de carotte.

CRYPTE STE-AGNÈS (47-00-19-31) (L.) 20 h 30 : Phèdre.

EDOUARD-VII (47-42-57-49) (D., L.) 20 h 30, sam. 16 h 30 et dim. 15 h 30 : la Répétition.

ESCALIER D'OR (45-23-15-10) (J., D.), 21 h, merc., dim. 15 h : Scapin ; jeu., ven. 21 h, sam. 18 h 30, dim. 17 h 30 : le Horla.

ESPACE CARDIN (42-66-27-81) (D. soir, L.) 20 h 30, sam. 18 h et 21 h, dim. 15 h : la Villa bleue.

ESPACE MARAIS (42-71-10-19) (D. soir, L.), 20 h, dim. 17 h : Théâtre de feu.

ESSAION (42-78-46-42) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 17 h, dim. 17 h : Aux armes citoyens.

FONTAINE (48-74-74-40) (S. soir, D.), 20 h 30, sam. à 17 h : Vingt ans de pianos forcés.

GAITÉ-MONTPARNASSE (42-22-16-18) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h : Selon toute ressemblance.

GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61) (D. L.) 19 h : P. Léautaud, ce vieil enfant perdu ; 21 h : Loup entouré de chiens à la tombée de la nuit.

GRAND EDGAR (43-20-90-09) (D.) à 20 h 15 : la Drague ; à 22 h : la Mariée mise à nu par ses célibataires, même.

GRÉVIN (42-46-84-47), 20 h 30 : les Larmes amères de Petra von Kant (der. le 20).

HUCHETTE (43-26-38-99) à 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; à 20 h 30 : la Leçon.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99) (D.), 21 h, sam. 18 h : le Système Ribadier.

LUCERNAIRE (45-44-57-34) (D.), I : 19 h 30 : Embrassons-nous Folleville ; 21 h 15 : l'Amour goût ; II : 19 h 45 : Arlequin serviteur de deux maîtres ; 22 h 15 : Ecoute petit homme.

MADELEINE (42-65-07-09) (D. soir, L.), 21 h, sam. 16 h 30, dim. 15 h : le Silence éclaté.

MARIGNY (42-66-20-75) (D. soir, L.), dim. 14 h 30, 18 h 30 : les Brumes de Manchester ?

MARIE-STUART (45-08-17-80) (D. L.), 18 h 30 : Dad ; 20 h 30 : la Bête dans la jungle ; 22 h : le Lieutenant Gustel.

MATHURINS (42-65-90-00) (D. soir, L.), 20 45, sam. 18 h et 21 h, dim. 15 h 30 : les Petits Oiseaux. à partir du 19.

MICHEL (42-65-35-02) (Dim. soir, L.), 21 h 15, sam. 18 h 45 et 21 h 40, dim. 15 h 30 : Pyjama pour six, à partir du 18.

MODERNE (48-74-10-75) (Dim. soir, L.), 21 h, sam. 17 h 30, dim. 16 h : l'Entretien de M. Descartes avec M. Pascal le jeune.

MONTPARNASSE (43-22-77-74) Grande salle (D. soir, L.) sam. à 17 h 30, D. 15 h 30 : la Maison du lac ; Petite salle (D. soir, L.) . dim. 16 h : Violences.

NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99) (D. soir, L.), 20 h. 45, dim. 15,30 : le Mal court, à partir du 23.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76) (S. soir, D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : Mais qui est qui ?

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81) (S. soir, D. soir, L.), 20 h 45, sam. 18 h 45 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : l'Amuse-gueule.

POTINIÈRE (42-61-44-16) (D. L.), 21 h : les Aventuriers de la gauche perdue.

TAI THÉATRE D'ESSAI (42-78-20-79), I : sam., lun., mar., 20 h 30, dim. 15 h : Antigone ; jeu., ven. 20 h 30, sam. 22 h, dim. 17 h : l'Ecume des jours ; II : sam., mar 20 h 30, dim. 17 h : Huis clos.

RENAISSANCE (42-08-18-50) (D.), 21 h : la Maison des Jeanne et de la culture, à partir du 19.

SALLE BEAUMARCHAIS (43-29-60-22) (D). 20 h 30 : les Vagues.

THÉATRE DE L'OEUVRE (48-74-42-52) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h : l'Escalier.

THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02) (D.), 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h + sam. 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉATRE SAINT-GEORGES (48-78-63-47) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h : Faisons un rêve.

THÉATRE DU ROND-POINT (42-56-60-70) Petite salle ; les 17, 18, 19, 22 à 18 h 30 : le Deuil des roses.

TINTAMARRE (48-87-33-82) (D., L.), 20 h 15 : A Star is beur ; 21 h 30 : Poivre de Cayenne (dern. le 23) ; 22 h 30 : Mémoire à suivre ; le V. à 18 h 30 : Buffo.

TOURTOUR (48-87-82-48) (D. L.), 18 h 30 : Namouna ; 20 h 30 : le Petit Prince ; 22 h 30 : la Nuit des morts de rire.

TRISTAN BERNARD (45-22-08-40) (D.), 21 h : American Buffalo (à partir du 22).

VARIÉTÉS (42-33-09-92) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : le Tombeur, à partir du 18.

Danse

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35), (D. soir, lun.) 20 h 30, dim. 17 h : Zouquonaki. Dern. le 21.

18-THÉATRE (42-26-47-47) (D. soir) 20 h 30, dim. 16 h : l'Épée d'oubli ou la fiancée de mars, dern. le 21.

MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 17 SEPTEMBRE

La Table verte, 22 h : Trio baroque Le Villeroi (Monteclair, Haendel, Bach...).

Salle Gaveau, 20 h 30 : A. *Hewitt* (Bach, Chopin).

Maison de l'Amérique latine, 20 h 30 : M. Raskin (Soler, Scarlatti, Forqueray...).

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 21 h : Ensemble baroque A. Stocchetti (Vivaldi).

UNESCO, 20 h 30 : Orchestre national de France (Debussy, Ohana, Liszt) au profit d'Amnesty International.

JEUDI 18 SEPTEMBRE

Sainte-Chapelle, 18 h 45 et 21 h : Ars Antiqua de Paris.

Eglise Saint-Séverin, 20 h 45 : Academy of Saint-Martin-in-the-Fields, dir. : I. Brown (Haendel, Purcell, Britten...).

UNESCO, 20 h 30 : Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. M. Janowski, avec J. Bolet, piano (Liszt, Tchaïkowski...), au profit d'Amnesty International.

Salle Pleyel, 21 h : Orchestre symphonique de la RAI de Turin, dir. : E. Krivine (Beethoven, Rimsky-Korsakov).

Notre-Dame-de-la-Croix, 20 h 30 : P. Marmande, S. Rougegrez, G. Bessonnet (*Vivaldi, Haendel, Bach*...).

Centre Wallonie-Bruxelles, 20 h 30 : N. Gilbert (Bussoti, Villa-Lobos, McCombie...).

VENDREDI 19 SEPTEMBRE

La Table verte, 22 h : voir le 17.

Salle Pleyel, 20 h 30 : Orchestre symphonique de Toronto, A. Davis (Satie, Mozart, Prokofiev).

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre 20 h 30 : A. Gilleron (Scarlatti, Haydn, Mozart...).

SAMEDI 20 SEPTEMBRE

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 20 h 30 : voir le 19.

La Table verte, 22 h : voir le 17.

Sainte-Chapelle, 18 h 45 et 21 h : voir le 18.

Eglise Saint-Merri, 21 h : D. Pons.

Auditorium des Halles, 18 h 30 : C. Collard, M. Joste (Ligeti, Darras, Philippot).

Eglise Saint-Georges, 18 h 30 : Choir of Saint-James Square (Haendel, Schütz, Scarlatti).

DIMANCHE 21 SEPTEMBRE

Eglise Saint-Merri, 16 h : D. Pons.

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 20 h 30 : voir le 19.

Palais des Congrès, 20 h 30, Orchestre de Paris, dir. : D. Barenboïm.

Notre-Dame de Paris, 17 h 45 : P. Moreau (Marchand, Tournemire).

Chapelle Saint-Louis-de-la-Salpêtrière, 16 h 30 : J. Maistre (Franck, Mendelssohn, Bach...).

LUNDI 22 SEPTEMBRE

Salle Pleyel, 20 h 30 : Orchestre philharmonique d'Israël (Bernstein, Foss, Dvorak...).

Salle Gaveau, 20 h 30 : A.-S. Schie (Haydn, Schumann, Villa-Lobos...).

MARDI 23 SEPTEMBRE

Salle Pleyel, 20 h 30 : voir le 22.

Auditorium des Halles, 20 h 30 : Groupe vocal de France (Arrigo, Messiaen).

Eglise Saint-Roch, 20 h 30 : Orchestre français d'Oratorio (Scarlatti, Vivaldi).

Eglise Saint-Séverin, 21 h : C. Leroy, M. Gibourea u (Vivaldi, Telemann, Mozart).

Eglise Saint-Louis des Invalides, 21 h : Ensemble instrumental A. Stajic (Mozart).

Jazz, pop, rock, folk

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h 30 : R. Franc Hot Jazz Sextet

CITHEA (43-57-99-26), 20 h, les 22, 23 : F. Lockwood, J.-M. Jafet, A. Romano.

DUNOIS (45-84-72-00), 20 h 30, le 19 : A. Emler Quintet ; le 20 : M. Ducret Trio ; le 21 : *D. Badault Trio*.

GIBUS (47-00-78-88), 22 h, les 20, 21 : The Vibrators.

EL GLOBO (43-48-82-21), 19 h 30, le 18 : GBH + Trotskids.

KISS (48-87-89-64), 23 h, les 17 et 18 : Linda Lu ; le 22 : Wasa.

MAGNETIC TERRACE (42-36-26-44), 22 h : A. West, G. Laffitte (dern. le 20).

MEMPHIS MELODY (43-29-60-73), 22 h, le 17 : Ph. Warner.

MONTANA (45-48-93-08), 22 h 30 les 17, 18, 19, 20 : J. Doudelle ; les 22, 23 : M. Saury.

MONTGOLFIER (45-54-95-00), 21 h, le 17 : R. Buhrer ; les 18, 19, 20 : *M. Renard* ; le 21 : *A. Marcais* ; les 22, 23 : Irakli.

NEW MORNING (45-23-51-41), 21 h 30, le 17 : E. Harris ; les 18, 19 : M. Lewis, J. Haider ; le 20 : Fiesta latina.

OLYMPIA (47-42-25-49), 20 h 30, le 23 : Ray Vaughan.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), 21 h, mer. : A. Illouz ; jeu. : De Preissac Quintet + N. Holloway ; ven. : S. Parry Trio ; sam. : Riverboat ; lun. : J.-P. Aubert ; mar. : M. Slim.

PETIT JOURNAL SAINT-MICHEL (43-26-28-59), mer. : Watergate Seven + One ; jeu. C. Luter Sextet ; ven. : De Preissac Quintet ; sam. : Tin Pan Stompers ; lun. : 78 All Stars ; mar. : B. Watters + P. Jourdan Quintet.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36), 23 h, mer. : A. Lande, S. Lazarevitch, H. Aerts, P. Perfido.

LA PINTE (43-26-26-15), 21 h, les 17, 18 : Blue Wave ; les 19, 20 : Te-Tra *Chord* ; les 22, 23 : Six Machines.

SLOW CLUB (42-33-84-30), (D. L.) 21 h 30 : S. Guerault, B. Vasseur (dern. le 20) ; à partir du 23 : D. Doriz.

SUNSET (42-61-46-60), 23 h : D. Schnitter Trio.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-33-58-37) (D., L.), 22 h + ven. et sam. à 24 h : O. Piro Quintet ; le 21 à 21 h : Trio Davenport.

Festival d'automne

(42-96-12-27)

Théâtre de la Bastille, le 20, à 23 h, les 21, 22 à 21 h : Deux derniers soirs d'été suivis d'un autre soir.

Comédie-Française, les 17, 19, 22 à 20 h 30 : *Bérénice*.

Mogador, les 18, 19, 20, 22 à 20 h 30, le 21 à 14 h 30 et 20 h 30 : le Pavillon des pivoines.

Théâtre national de Chaillot, le 23 à 20 h 30 : Twyla Tharp.

Bouffes du Nord, les 18, 19, 20, 23 à 21 h, *le 21 à 15 h* : le Discours des animaux.

Bobigny, MC, les 18, 19, 20, 23 à 21 h : Alcestis.

Festival estival de Paris

UNESCO, le 17 à 20 h 30 : Orchestre national de France, dir. : M. Andrac (Debussy, Ohana, Liszt...) au profit d'Amnesty *International. Le 18 à 20 h 30* : Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. M. Janowski (Liszt, Tchaïkovski), avec J. Bolet, piano, au profit d'Amnesty International.

***Restaurant Lous Landès**, le 17 à 22 h 30* : Quatuor Via Nova.

Eglise Saint-Sulpice, le 19 à 20 h 30 : Audite Nova, dir. J. Sourisse (Mendelssohn, Brahms, Schumann...).

***Bateaux-Mouches**, les 20, 21 à 14 h 30* : Concert d'anches doubles (Telemann, Beethoven, Stanley...).

Auditorium des Halles, le 20 à 18 h 30 : B. Berstel (Philippot, Serrette, Darasse...).

Maisons-Laffitte, château, le 21 à 17 h 30 : W. M. Kloziewicz (Marchand, Balbastre, Froberger...).





CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

MERCREDI 17 SEPTEMBRE

Septembre 36, les films à l'affiche : 16 h, les Loups entre eux, de L. Mathot ; Carte blanche à Marie Epstein : 19 h, Eldorado, de M. L'Herbier ; Hommage à Georges Franju : 21 h, le Sang des bêtes, de G. Franju. En passant par la Lorraine, de G. Franju. Hôtel des Invalides, de G. Franju. Le Grand Méliès, de G. Franju.

JEUDI 18 SEPTEMBRE

Septembre 36, les films à l'affiche : 16 h, Mascarade, de W. Forst ; Carte blanche à Marie Epstein : 19 h, Crainquebille, de J. Feyder ; Hommage à Georges Franju : 21 h, Monsieur et Madame Curie, de G. Franju. Poussières, de G. Franju. Navigation marchande, de G. Franju. A propos d'une rivière, de G. Franju.

VENDREDI 19 SEPTEMBRE

Septembre 36, les films à l'affiche : 16 h, Primerose, de R. Guissart ; Carte blanche à Marie Epstein : 19 h, le Diable dans la ville, de G. Dulac ; Hommage à Georges Franju : 21 h, Mon chien, de G. Franju. Le TNP, de G. Franju. Sur le pont d'Avignon, de G. Franju. Notre-Dame cathédrale de Paris, de G. Franju. La première nuit, de G. Franju.

SAMEDI 20 SEPTEMBRE

Carte blanche à Marie Epstein : 15 h, la Souriante Madame Beudet, de G. Dulac. L'Inondation, de L. Delluc : 17 h, la Brière, de L. Poirier : 19 h, la Maternelle, de J. Benoit-Levy et M. Epstein ; Hommage à Georges Franju : 21 h, la Tête contre les murs, de G. Franju.

DIMANCHE 21 SEPTEMBRE

Cycle Les grandes restaurations de la Cinémathèque française : 15 h, l'Angoissante aventure, de J. Protozanoff ; 17 h, Rigolboche, de Christian-Jaque ; Carte blanche à Marie Epstein : 19 h, la Femme du bout du monde, de J. Epstein ; Hommage à Georges Franju : 21 h, Thérèse Desqueyroux, de G. Franju.

LUNDI 22 SEPTEMBRE

Relâche.

MARDI 23 SEPTEMBRE

Carte blanche à Marie Epstein : 16 h, Poil de Carotte, de J. Duvivier ; Hommage à Georges Franju : 19 h, Judex, de G. Franju ; Les grandes restaurations de la cinémathèque française : 21 h, la Merveilleuse vie de Jeanne d'Arc, fille de Lorraine, de M. de Gastyne.

BEAUBOURG (42-78-35-57)

MERCREDI 17 SEPTEMBRE

Septembre 36, les films à l'affiche : 15 h, Capitaine Blood, de M. Curtiz (v.o.) ; 17 h 15, Ces Messieurs de la Santé, de P. Colombier ; 19 h 30, Marius, de A. Korda et M. Pagnol.

JEUDI 18 SEPTEMBRE

Septembre 36, les films à l'affiche : 15 h, la Tête d'un homme, de J. Duvivier ; 17 h, la Jeunesse de Maxime, de G. Kozintsev et L. Trauberg ; 19 h, Fanny, de M. Allegret,

VENDREDI 19 SEPTEMBRE

Septembre 36, les films à l'affiche : 15 h, Samson, de M. Tourneur ; 17 h, la Patrouille perdue, de J. Ford ; 19 h, Imprudente jeunesse, de V. Fleming (v.o.).

SAMEDI 20 SEPTEMBRE

Septembre 36, les films à l'affiche : 15 h, Message à Garcia, de G. Marshall ; 17 h, l'Homme qui en savait trop, de A. Hitchcock ; 19 h, la Belle de Saïgon, de V. Fleming (v.o.) ; 21 h, l'Ile au trésor, de V. Fleming (v.o.).

DIMANCHE 21 SEPTEMBRE

Septembre 36, les films à l'affiche : 15 h, Carioca, de T. Freeland ; 17 h, le Roman d'un tricheur, de S. Guitry ; 19 h, Mademoiselle Général, de F. Borzage (v.o.) ; 21 h, David Copperfield, de G. Cukor (v.o.).

LUNDI 22 SEPTEMBRE

Septembre 36, les films à l'affiche : 15 h, Un drame à Manhattan, de W. S. Van Dyke (v.o.) ; 17 h, les Marins de Kronstadt, de E. Dzigan ; Soirée Casa de Velasquez : 19 h, Actus, de A. Mazars ; les Yeux fermés, de A. Mazars.

MARDI 23 SEPTEMBRE

Relâche.

Les exclusivités

ACT OF VENGEANCE (A., v.f.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Paris Ciné, 10e (47-70-21-71) ; Images, 18e (45-22-47-94).

AFTER HOURS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (43-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40). – V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).

L'AMOUR SORCIER (Esp., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40). – V.f. : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

A PROPOS D'HIER SOIR (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

LES AVENTURES DE JACK BURTON (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

BEAU TEMPS, MAIS ORAGEUX EN FIN DE JOURNÉE (Fr.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).

LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BIRDY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82). – V.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

BLACK MIC-MAC (Fr.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).

CASH-CASH (A., v.o.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).

CLOCK WISE (Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

LE COMPLEXE DU KANGOUROU (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LE CONTRAT (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

CORPS ET BIENS (Fr.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LA COULEUR POURPRE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wépler, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

CRAZY FAMILY (Jap., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

CRITTERS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

DANS LES BRAS DE L'ENFER (A., v.f.) : Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

LE DIABLE AU CORPS (It., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LE DIAMANT DU NIL (A., v.o.) : Espace Gaîté (h. sp.), 14e (43-27-95-94).

ESCORT GIRL (Br., v.o.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

FX, EFFET DE CHOC (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

GENESIS (Ind., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

GINGER ET FRED (It., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

HAVRE (Fr.) : Studio 43 (h.sp.) 9e (47-70-63-40).

HIGHLANDER (Brit., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

HITCHER (A., v.o.) (*) : George V, 8e (45-62-41-46).

IL ÉTAIT UNE FOIS LA TERRE (Génésis) (A., V.f.) : La Géode, 19e (42-45-66-00).

L'INVASION VIENT DE MARS (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

LE JARDIN D'ENFANTS (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

JEAN DE FLORETTE (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-46-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-98-35-43) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; Mayfair Pathé, 16e (45-25-27-06) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

JE HAIS LES ACTEURS (Fr) : Gaumont Halles, 1er (42-26-12-12) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

KARATÉ KID, LE MOMENT DE VÉRITÉ (2) (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

LE MAL PAR LE MAL (A., v.f.) : Maxéville, 9e (47-70-72-86).

MÉLO (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Reflet Médicis, 5e (43-54-42-34) ; 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

LE MOME (*) (Fr) : Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

MONA LISA (*) (Brit., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).

MORT UN DIMANCHE DE PLUIE (*) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Rex, 2e (42-96-83-93) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-72-47-94).

MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Saint-André des Arts, 6e (43-26-48-18) ; Gaumont Champs-Élysées, 8e (43-59-04-67) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76). – V.f : Lumière, 9e (42-46-49-07).

OPERA DO MALANDRO (Franco-brésilien, v.o) : Saint-Ambroise (h.sp.), 11e (47-00-89-16).

OTELLO (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Capri, 2e (45-08-11-69) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LE PALTOQUET (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

PIRATES (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34). – V.o. et v.f. : George V, 8e (45-42-41-46).

POLTERGEIST (*) (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

PYGMÉES (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

QUI TROP EMBRASSE... (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LE RAYON VERT (Fr.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).

RÉGIME SANS PAIN (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

ROMÉO ET JULIETTE (Brit., v.o.) : Vendôme, 2e (47-42-97-52).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

RUNAWAY TRAIN (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Le Grand Edgard (h.sp.), 14e (43-20-90-09).

LE SACRIFICE (Franco-suédois, v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25).

SAUVE-TOI LOLA (Fr.) : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Fauvette, 3e (43-31-56-86).

SHORT CIRCUIT (A., v.f.) : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).

SOLEIL DE NUIT (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) (h.sp.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

TOUCH OF ZEN (Chinois, v.o.) : Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Gaumont Colisée, 8e (43-59-29-46).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

UN SACRÉ BORDEL (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30).

UNDER THE CHERRYMOON (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

YIDDISH CONNECTION (Fr.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LES FILMS NOUVEAUX

LE CLOCHARD DE BEVERLY HILLS, film américain de Paul Mazursky, v.o. : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (43-41-77-99).

LA FEMME SECRÈTE, film français de Sébastien Grall : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE SEXE DU DIABLE, film espagnol de Imanol Uribe, v.o. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Latina, 4e (42-78-47-86) ; Mercury, 8e (45-62-96-82) ; v.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

TOP GUN, film américain de Tony Scott, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Wepler Pathé, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-46-10-96).

AVANT-PREMIÈRE

AUTOUR DE MINUIT, film franco-américain de Bertrand Tavernier, v.o. : Club de l'Etoile, 17e, sam. 20 h et 22 h, (43-80-42-05).

Les grandes reprises

AILLEURS, L'HERBE EST PLUS VERTE (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60).

A L'EST D'EDEN (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

AMADEUS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

AU CŒUR DE LA NUIT (Brit., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

BARRY LYNDON (A., v.o.) : Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

LA BELLE ET LE CLOCHARD (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

BLADE RUNNER (A., v.o.) (*) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30).

BOUDU SAUVE DES EAUX (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

BUGSY MALONE (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.) : Boîte à Films, 17e (46-22-44-21).

LE CANARDEUR (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40).

CENDRILLON (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

LA CLÉ DE VERRE (A.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LE COMBAT DANS L'ILE (Fr.-It.) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00).

COMMENT ÉPOUSER UN MILLIONNAIRE (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37).

LA DAME DE SHANGHAI (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14).

DÉLIVRANCE (A.) (*) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

LA DÉCHIRURE (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Cinoches, 6e (46-33-10-82). – V. f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86).

EXCALIBUR (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17).

LA FORET D'ÉMERAUDE (A. v.o.) : Grand Pavois 15e (45-54-46-85).

GREYSTOKE, LA LÉGENDE DE TARZAN SEIGNEUR DES SINGES (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

LES HAUTS DE HURLEVENT (A., v.o.) : St-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LA HORDE SAUVAGE (A. v.o.) (*) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

L'HOMME AU COMPLET BLANC (Brit., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

HUMORESQUE (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (It., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

IL ÉTAIT UNE FOIS LA RÉVOLUTION (A., v.f.) : Grand Pavois (h.sp.), 15e (45-54-46-85).

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Ambroise (h.sp.), 11e (47-00-89-16).

KAGEMUSHA (Jap., v.o.) : Chatelet Victoria, 1er (45-08-94-14).

LUDWIG (It.) (version intégrale) (v.o.) : Bonaparte, 6e (43-26-12-12).

LE MÉPRIS (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71) ; Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (45-08-11-69).

NINOTCHKA (A., v.o.) : Action Rive Gauche 5e (43-29-44-40) ; Mac Mahon 17e (43-80-24-81).

NOBLESSE OBLIGE (Brit., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LA NUIT (It., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (**) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

PETER PAN (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; Napoléon, 17e (42-67-63-40).

PIC-NIC A HANGING ROCK (Aus., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

POUR UNE POIGNÉE DE DOLLARS (A., v.f.) : Grand Pavois (h.sp.), 15e (45-54-46-85).

ROBIN DES BOIS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-40).

ROCKY IV (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

SALO OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME (It., v.o.) (**) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

SANG POUR SANG (A., v.o.) (*) : Le Grand Edgar, 14e (43-20-90-09).

SUBWAY (Fr.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

TCHAO PANTIN (Fr.) : Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

TUEUR DE DAMES (A., v.o.) Logos, 5e (43-54-42-34).

LA VIE EST A NOUS (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LA VIE EST UN ROMAN (Fr.) : Grand Pavois (h. sp.), 15e (45-54-46-85).

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) (*) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

Les séances spéciales

AMADEUS (A., vo) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85), mer., 19 h ; ven., 19 h 30 ; jeu., lun. 14 h ; mar., 21 h ; sam., 19 h 45 ; dim., 15 h 30 + Boîte à films, 17e (46-22-44-21), 19 h 45.

L'AME SŒUR (Suisse, all. ; v.o.) : 3 Luxembourg, 6e (46-33-97-77), 12 h.

L'AMOUR A MORT (Fr.) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85), mer. 17 h ; jeu. 16 h ; lun. 18 h ; dim., 22 h.

ANTONIO DAS MORTES (Brés. ; v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (45-08-51-33), lun., 15 h 30.

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85), jeu. 17 h ; mer. 22 h ; lun. 22 h 30.

LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), mer., jeu., ven., sam., lun. 22 h 20 ; dim. 16 h 45.

LE BAISER DE LA FEMME-ARAIGNÉE (A., v.o.) : 3 Luxembourg, 6e (46-33-97-77), 12 h + Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16), mer. 21 h 40.

CABARET (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 19 h 45.

LES CHARIOTS DE FEU (Brit, v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21), mer., sam., dim., 15 h 30 ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68), mer., 21 h 15 ; ven., mar., 19 h.

CUL-DE-SAC (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 16 h.

LA DAME DE SHANGHAI (A., vo) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 18 h.

DÉLIVRANCE (A., vo) : Templiers, 3e (42-72-94-56), jeu., ven., sam., lun. 22 h 20.

LES ENFANTS (Fr.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), mer., 18 h, mar., 16 h.

GENESIS (Ind., vo) : Denfert, 14e (43-21-41-01), jeu., lun., 16 h.

LES JOURS ET LES NUITS DE CHINA BLUE (**) (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 20 h 15.

KARL MAY (All., vo) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), jeu., 16 h 40.

LUDWIG, REQUIEM POUR UN ROI VIERGE (All., v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), lun. 17 h 40.

M. LE MAUDIT (All., v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), ven., 22 h ; lun., 17 h 30 ; mar., 20 h 30.

MACARONI (It., v.o.) : Cinoches 6e (46-33-10-82), 13 h 50.

MAINE-OCEAN (Fr.) : 3 Luxembourg, 6e (46-33-97-77) 12 h.

METROPOLIS (All., muet) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85), dim. 22 h.

PARIS, TEXAS (A., v.o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (46-33-10-82), 21 h 50.

PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21), mer., ven., sam., dim., lun. 17 h 45.

QU'EST-IL ARRIVÉ A BABY JANE ? (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16), jeu. 21 h 40.

LA RÈGLE DU JEU (Fr.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 14 h.

ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio-Galande, 5e (43-54-72-71), 22 h 15, ven., sam. 0 h 15.

RUSTY JAMES (A., v.o.) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85), ven. 14 h ; dim. 20 h 30.

TAXI DRIVER (**) (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 22 h 15.

THÉORÈME (It., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01), mar. 20 h + Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), dim. 20 h.

LES VALSEUSES (*) (Fr.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), mer., dim., mar. 22 h 20.

WINIFRED WAGNER (All., v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), ven., 14 h.

WITNESS (A., vo) : Rialto, 19e (46-07-87-61), mer., lun. 18 h 55, jeu. 21 h, ven. 18 h 40, dim. 21 h 35, mar. 16 h.

Les festivals

W. ALLEN (v.o.), Templiers, 3e (42-72-94-56). En alternance : Manhattan, Woody et les Robots, Zelig, Comédie érotique d'une nuit d'été, Tombe les filles et tais-toi, Broadway Danny Rose, Guerre et Amour, Bananas.

FESTIVAL FASSBINDER (v.o.), 14-Juillet Racine, 6e (43-26-19-68), mer. : le Marchand de quatre saisons ; jeu. : l'Année des treize lunes (**) ; ven. : la Femme du chef de gare ; sam. : les Larmes amères de Petra von Kant ; dim. : Maman Kuster s'en va au ciel ; lun. : Tous les autres s'appellent Ali ; mar. : Effi Briest.

J.-L. GODARD, Denfert, 14e (43-21-41-01), lun. 12 h 20 : Détective ; ven. 14 h : Je vous salue Marie ; mar. 14 h : Sauve qui peut la vie.

LAUREL ET HARDY (v.o), Action Ecoles, 5e (43-25-72-07), mer. : les Montagnards sont là ; jeu. : C'est donc ton frère ; ven. : les Conscrits ; sam. : les As d'Oxford ; dim. : la Bohémienne ; lun. : Laurel et Hardy au Far-West ; mar. : Tête de pioche.

HOMMAGE A G. MELIES, 5 programmes différents, Studio 43, 9e (47-70-63-40), t.l.s. 20 h 30 sf dim. 16 h.

MARX BROTHERS (v.o.), Templiers, 3e (42-72-94-56), en alternance : Copacabana, une Nuit à Casablanca, Panique à l'hôtel.

MONTY PYTHON (v.o.), Parnassiens, 14e (43-20-32-20), mer., ven. : Monty Python, la Vie de Brian ; jeu., dim. : Jabber Wocky ; sam., lun. : Monty Python sacré Graal ; mar. : le Sens de la vie.

LUBITSCH (v.o.), Champo, 5e (43-54-51-60) : jeu., sam., lun. : To be or not to be ; mer., ven., dim., mar. : la Folle Ingénue ; mer., sam. : le Ciel peut attendre ; + Action Christine, 6e (43-29-11-30), mer., dim. : Angel ; jeu., lun. : That Uncertain Feeling ; ven., mar. : Sérénade à trois ; sam. : la Huitième Femme de Barbe-Bleue.

PROMOTION DU CINÉMA (v.o.), Studio 28, 18e (46-06-36-07), mer. : Gun Ho, du saké dans le moteur ; jeu : l'Innocent ; ven. : Anne Trister ; sam. : Crazy Family ; dim., mar. : un Sacré Bordel.

HOMMAGE A A. RESNAIS, Le Latina, 4e (42-78-47-86) : mer., dim. : Mon oncle d'Amérique ; jeu. : L'Amour à mort ; ven., lun. : la Vie est un roman ; sam., mar. : Muriel.

ROHMER, Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), mer. 15 h 40, sam. 15 h 20 : Perceval le Gallois ; sam. 19 h 20 : Pauline à la plage ; ven. 20 h, mar. 22 h 10 : les Nuits de la pleine lune ; jeu. 15 h 20 : la Carrière de Suzanne + la Boulangère de Monceau ; jeu. 20 h, dim. 16 h : Ma nuit chez Maud ; dim. 12 h : la Marquise d'O ; mer. 20 h, dim. 18 h, lun. 19 h 20 : la Femme de l'aviateur ; + Denfert, 14e (43-21-41-01), mer. 20 h, dim. 19 h 10 : les Nuits de la pleine lune ; ven. 16 h : la Carrière de Suzanne + la Boulangère de Monceau ; ven., mar. 20 h : la Femme de l'aviateur ; dim. 10 h 20 : le Beau Mariage ; sam. 19 h, lun. 20 h : Ma nuit chez Maud.

TARKOVSKY (v.o.), Denfert, 14e (43-21-41-01), ven. 17 h 40 : Nostalghia ; dim. 21 h 20 : Solaris ; sam. 21 h : Stalker ; dim. 15 h 40 : Andreï Roublev ; mar. 15 h 40 : l'Enfance d'Ivan + le Rouleau compresseur ; jeu., mar. 22 h : le Miroir.

LA TRILOGIE DE LA GUERRE DES ÉTOILES (A., v.o. et v.f.), Espace-Gaîté, 14e (43-27-95-94). Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

F. TRUFFAUT, Denfert, 14e (43-21-41-01), mer. 14 h : l'Argent de poche ; dim. 12 h : la Peau douce ; mer. 16 h, sam., dim. 14 h : les 400 Coups ; ven., lun. 22 h : Jules et Jim ; sam. 12 h : l'Homme qui aimait les femmes ; lun. 14 h : Tirez sur le pianiste ; mer., mar. 18 h, sam. 15 h 40 : l'Enfant sauvage.

VIVE LA REPRISE (vo), Studio Bertrand, 7e (47-83-64-66), 14 h : les Trois Lanciers du Bengale ; 15 h 40 : les Espions ; 18 h 10 : Padre Nuestro ; 20 h 10 : Chien enragé ; 22 h 20 : le Journal d'une fille perdue.

PARIS EN VISITES

JEUDI 18 SEPTEMBRE

« Hôtels du Marais (sud), place des Vosges », 14 h 30, métro Hôtel-de-Ville, sortie Lobau (G. Botteau).

« Versailles : quartier Notre-Dame », 14 h 30, office du tourisme, 7, rue des Réservoirs.

« Les restaurations du Marais », 14 h 50, métro Saint-Paul (Art pour tous).

« Le musée Picasso et l'hôtel Salé », 11 heures, 5, rue de Thorigny, cour (E. Romann).

« Les neuf plus jolies demeures du Marais et leurs jardins secrets. Promenade dans les hauts lieux du Marais galant. Evocation de Mme de Maintenon, Voltare, le maréchal Tallard », 15 heures, 62, rue Saint-Antoine (I. Hauller).

« Curiosités et souterrain de la montagne Sainte-Geneviève », 15 heures, métro Cardinal-Lemoine (M.-Ch. Lasnier).

« Evocation d'Antoine Bourdelle et ses œuvres dans son atelier ». Inscription : 42-60-71-62 après 18 h 45, 45-48-26-17 (A. Ferrand).

« Les Gobelins, ateliers en activité », 14 h 45, métro Gobelins, sortie Arago (AITC).

« Caves, ruelles inconnues du Marais, abbaye Maubuisson », 14 h 30, église Saint-Paul (Vieux Paris).

« Hôtels et jardins de la rue du Cherche-Midi », 14 h 30, métro Vaneau (Paris pittoresque et insolite).

« L'Observatoire de Paris », 14 h 30, 61, avenue de l'Observatoire (M. Ragueneau).



Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision, accompagnés d'articles de présentation, de jugements, d'illustrations et de la liste commentée de tous les films, sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Les émissions signalées ci-dessous par un triangle noir sont celles qui ont fait l'objet d'un article dans le dernier supplément. Les carrés placés après le titre des films expriment notre appréciation : □ A éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mercredi 17 septembre

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20 h 25 Football.
En multiplex : Paris-Saint-Germain contre Vithovice, Lens contre Dundee United et Nantes contre Turin.
22 h 20 Magazine : Histoires naturelles.
Magazine de la pêche et de la chasse d'Igor Barrère, Etienne Lalou et Jean-Pierre Fleury.
23 h 15 Journal.
23 h 30 C'est à lire.

DEUXIÈME CHAINE : A2



20 h 35 Téléfilm : Un moment d'inattention.
Téléfilm français de Liliane de Kermadec. Avec Anne Caudry, Hippolyte Girardot, Fabienne Babe, Patrick Fierry, Isabelle Nanty.
22 h 10 Magazine : Sexy folies.
De Pascale Breugnot et Bernard Bouthier.
23 h 10 Cyclisme.
23 h 20 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 35 Variétés : Les dessous chics de Paris.
▶ Spécial Jane Birkin.
Emission de *Maritie* et *Gilbert* Carpentier, entièrement filmée dans les sous-sols parisiens avec Jane Birkin, Christophe Malavoy, Alain Souchon, Raymond Devos, Françoise Hardy, Fanny Ardant, Serge Gainsbourg, Arnold Turboust, Zabou, Lio, Etienne Daho, Al Corlay, Indochine.
21 h 55 Magazine : Thalassa.
Magazine de la mer, de Georges Pernoud.
22 h 45 Journal.
23 h 10 *Magazine : Montagne.*
De Jean-Pierre Locatelli et Pierre Ostian.
23 h 40 *Prélude à la nuit.*

CANAL PLUS

21 h, Chasse à mort ■ film de Peter Hunt ; 22 h 25, Football : Coupe de l'UEFA. Match aller en léger différé Naples-Toulouse. 0 h 5, J'aurai ta peau □ film de Richard T. Heffron ; 1 h 55, Série : Les monstres. 2 h 20, Série : Cisco-Kid.

LA « 5 »

20 h 30, Série : L'inspecteur Derrick ; 21 h 35, Série : Arabesque ; 22 h 35, Gala de la presse à Nancy ; 23 h, Magazine scientifique : Big Bang.

TV 6

Journée spéciale Top Gun à l'occasion de la sortie du film ; 14 h, Tonic 6 ; 17 h, Système 6, invité : Jean-Michel Charlier ; 19 h, NRJ 6 ; 20 h, Tonic 6 ; 23 h, NRJ 6 (rediff.). 0 h, Tonic 6.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Antipodes. Une enfance beur.
21 h 30 Musique : Perspectives du XXe siècle.
22 h 30 Nuits magnétiques. La nuit et le moment.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert : Festival estival de Paris, en direct de l'UNESCO. Extrait des *Images*, *Ronde de printemps*, de Debussy ; *l'Anneau de tamarit pour violoncelle et orchestre*, d'Ohana ; trois pièces pour orchestre : *la Notte*, *Saint François de Paule marchant sur les flots* et *Méphisto valse n° 1*, de Liszt, par l'Orchestre national de France ; dir. Marc Andreae, soliste Alain Meunier, violoncelle.
23 h Les soirées de France-Musique. Jazz-club en direct du Sunset, à Paris.

Jeudi 18 septembre

PREMIÈRE CHAINE : TF1

14 h 40 Ravis de vous voir.
15 h 25 Quarté à Maisons-Laffitte.
15 h 45 Feuilleton : Paul et Virginie.
16 h 15 Variétés : Show biss.
17 h 25 Feuilleton : Les roses de Dublin.
18 h 25 *Mini-journal, pour les jeunes.*
18 h 35 La vie des Botes.
19 h 10 Feuilleton : Santa Barbara.
19 h 40 Cocoricocoboy.
20 h Journal.
20 h 30 Feuilleton : Tous les fleuves vont à la mer.
D'après le roman de Belva Plain, réal. Fielder Cook. Avec L.A. Warren, A. Assante, I. McShane, T. Soper... (2e épisode).
21 h 50 Magazine : Infovision.
Emission d'Alain Denvers, Roger Pic, Maurice Albert, Jacques Decornoy et Bernard Lainé.
Au sommaire : Appelez-moi Norway ; Naissance d'une voiture ; et un reportage sur le Chili : l'équipe d'Infovision a passé deux semaines avec les organisations clandestines qui combattent la junte militaire.
23 h 5 Journal.
23 h 20 Rubrique information.

DEUXIÈME CHAINE : A2

15 h Série : Destins croisés.
D'après le roman de Taylor Caldwell (3e épisode).
15 h 55 C'est encore mieux l'après-midi.
Présenté par Christophe Dechavanne.
17 h 35 Récré A 2.
18 h 5 Série : Capitol.
18 h 30 Magazine : C'est la vie.
18 h 45 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 15 Actualités régionales.
19 h 35 Expression directe.
20 h Journal.
20 h 30 D'accord, pas d'accord.
20 h 35 Cinéma : La 7e Compagnie au clair de lune □
Film français de Robert Lamoureux (1977), avec Jean Lefebvre, Pierre Mondy, Henri Guybet, Patricia Karim, Gérard Jugnot.
22 h Le magazine.
Les poubelles du Mundial ; Cuba cola ; Les criquets en Afrique ; Moins que rien.
23 h 15 Cyclisme.
23 h 25 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

17 h Magazine : Thalassa (rediff.).
17 h 30 Série : Huckleberry Finn et Tom Sawyer.
17 h 55 Croqu'Soleil.
19 h Le 19-20 de l'information (et à 19 h 35).
19 h 15 Actualités régionales.
19 h 55 Dessin animé : Les entrechats.
20 h 5 Les nouveaux jeux de 20 heures.
20 h 30 D'accord, pas d'accord.
20 h 35 Cinéma : Blow-up ■■
▶ Film de Michelangelo Antonioni (1967), avec Vanessa Redgrave, David Hemmings, Sarah Miles, Peter Bowles, Gillian Hills, Jane Birkin.
22 h 30 Journal.
22 h 55 Prélude à la nuit.

CANAL PLUS

14, Chapitre deux ■ film de Robert Moore ; 16 h 5, Maria's Lovers ■ film d'Andreï Konchalovsky ; 17 h 50, Cabou Cadin ; 18 h 5, Dessins animés ; 18 h 15, Jeu : les affaires sont les affaires ; 18 h 45, Top 50 ; 19 h 15, Zénith ; 20 h 5, Starquizz ; 20 h 30, Les triplés ; 20 h 35, le Pactole ■■ film de Jean-Pierre Mocky ; 21 h 55, Flash d'informations ; 22 h 5, Un témoin dans la ville ■ film d'Edouard Molinaro ; 23 h 35, les Yeux de Laura Mars ■■ film d'Irvin Kershner ; 1 h 15, Tenue correcte exigée ■ film classé X de Paul Reindel ; 2 h 40 Série : Batman.

LA « 5 »

14 h 35, Série : Arabesque ; 15 h 30, Série : Baretta ; 17 h 20, Série : Shérif, fais-moi peur ; 18 h 15, Série : Riptide ; 19 h 10, Série : Happy days ; 19 h 35, Série : Star Trek ; 20 h 30, Feuilleton : Racines (4e épisode) ; 22 h 15 Téléfilm : Lou Grant.

TV 6

14 h, Tonic 6 ; 17 h, Système 6 ; 19 h, NRJ 6 ; 20 h, Tonic 6 ; 22 h, NRJ 6 (rediff.) ; 23 h, Profil 6, invité : Iron Maiden ; 0 h, Tonic 6.

FRANCE-CULTURE.

20 h 30 Schizo-Pierrot, de Nicole Serge-Rainer. Avec Claude Nicot.
21 h 30 Musique : perspectives du vingtième siècle : Quelle musique à vingt-cinq ans ?
22 h 30 Nuits magnétiques : La nuit et le moment, Jeunes talents : les découvertes de la rentrée littéraire.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (donné au profit d'Amnesty International) en direct de l'UNESCO. *Les Préludes, poème symphonique n° 3 ; Concerto pour piano et orchestre n° 2 en la majeur*, de Liszt ; *Symphonie n° 4 en fa mineur, op. 36*, de Tchaïkovski, par le Nouvel Orchestre philharmonique ; dir. Marek Janowski ; sol. Jorge Bolet.
23 h Les soirées de France-Musique : Itinéraires romains.

Informations « services »

Du 19 au 23 septembre à Paris

Le Salon de la pêche de loisir

Le cinquième Salon de la pêche de loisir (SAPEL) se tiendra du 19 au 23 septembre, porte de Versailles à Paris. Le public pourra le visiter le vendredi après-midi, le samedi et le dimanche de 9 heures à 19 heures, tandis que les professionnels seront seuls admis les deux jours qui suivront.

Le SAPEL, qui est au fil des ans devenu le rendez-vous des spécialistes de la pêche, regroupera cette année, sur 8 400 mètres carrés, deux cent un exposants dont cinquante-huit étrangers.

Outre les nouveautés de la saison 1987 – tant des vêtements que des accessoires, – les amoureux de la gaule pourront y consulter des programmes et séjours de pêche proposés par des agences spécialisées.

Durant les quatre jours que durera le Salon, des films seront projetés traitant de différents types de pêche. Un jury attribuera des prix aux trois documents qui auront reçu le maximum de suffrages.

★ Prix d'entrée : public, 35 F ; enfants et groupes, 25 F ; professionnels, forfait 50 F.

EN BREF

● **ANIMATION : dessiner au musée.** – Nouvelle activité proposée par le Musée des arts décoratifs, « Dessiner au musée », est un véritable parcours-promenade pour apprendre à mieux voir et connaître un objet (meuble, bijou, robe, sculpture...) en le dessinant. Les participants doivent être âgés de dix-huit ans au moins (une activité équivalente existe pour les enfants le mercredi matin : « Atelier report d'art »). Chaque séance dure deux heures (vendredi de 10 h à 12 h et samedi de 16 h 30 à 18 h 30). Les inscriptions sont prises pour un trimestre. Début le 19 septembre.

★ Renseignements : 42-86-95-33 de 15 h à 18 h (Mme Diane Lioté).

● **L'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ATTENTATS.** – *La loi du 9 septembre 1986 relative à la lutte contre le terrorisme et aux atteintes à la sûreté de l'Etat prévoit « la réparation intégrale des dommages corporels ».* Un fonds de garantie a été créé à cet effet. Il sera alimenté par un prélèvement sur les contrats d'assurances de biens. Dans un délai d'un mois à compter de la demande, le fonds de garantie sera tenu de verser une ou plusieurs provisions à la victime.

L'association SOS-Attentats, présidée par Mme Françoise Rudetzki, se propose d'aider les victimes et leur famille à constituer leur dossier de demande d'indemnisation. Elle rappelle que, si la loi du 9 septembre s'applique aux attentats commis à partir de cette date, l'Etat s'est engagé à dédommager les victimes d'attentats antérieurs. Elle donne tous les renseignements à l'adresse suivante : SOS-Attentats, BP 100, 75060 Paris Cedex 02. Tél. : 16 (1) 43-27-69-58.

● **NAVIGATION : voiles d'automne.** – Pour ceux qui prennent des vacances tardives, le Centre de navigation des Glénans propose dans ses bases françaises (archipel des Glénans, île d'Arz, Marseillan et Bonifacio) une ou deux semaines de croisière, des week-ends ou des ponts prolongés en dériveur, catamaran et planche à voile. Les cours théoriques de navigation côtière ou astronomique, de téléphonie météorologique et de radio téléphonie reprennent le 18 septembre à Paris.

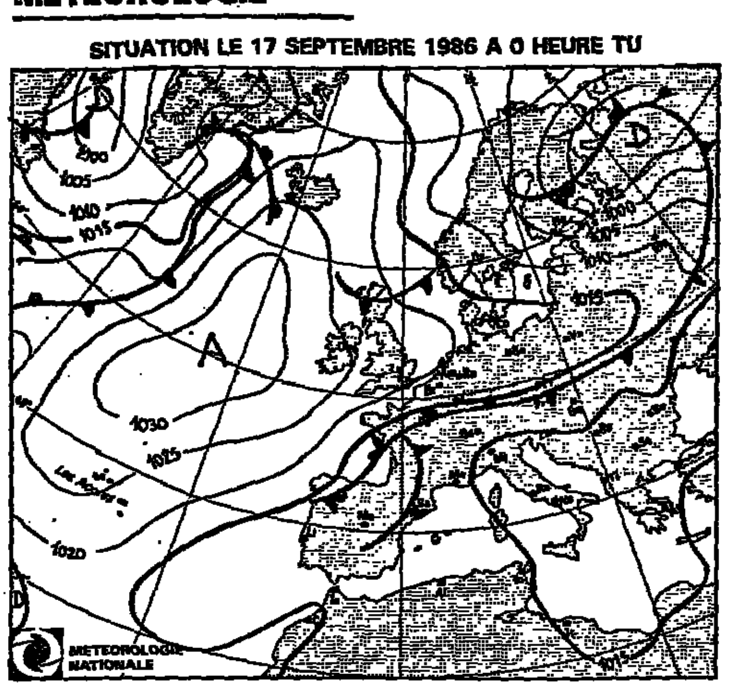
★ Les Glénans, quai Louis-Blériot, 75781 Paris Cedex 16. Tél. : 45-20-01-40.

● ***SÉMINAIRE* : Institutions et décision politique.** – La Fondation Saint-Simon organise à partir du *1er octobre 1986 un séminaire animé par M. Olivier Duhamel, professeur à l'université de Paris X Nanterre et à l'Institut d'études politiques de Paris,* et directeur de la revue *Pouvoirs*. Thème, la Ve République : institutions et décision politique. Au cours des dix séances hebdomadaires (les mercredis de 18 h 15 à 20 h 15) interviendront MM. V. Giscard d'Estaing qui parlera du rôle du président, J.-C. Colliard et B. Tricot (la présidence), M. Debré et S. Nora (le premier ministre), J. Peyrelevade et R. Soubie (Matignon), R. Badinter et J. Rigaud (la fonction de ministre), G. Carcassonne et D. Maus (l'Assemblée nationale), F. Goguel et C. Monnerville (le Sénat), L. Favoreu et B. Genevois (Conseil constitutionnel) et enfin E. Faure et Y. Mény (les pouvoirs régionaux).

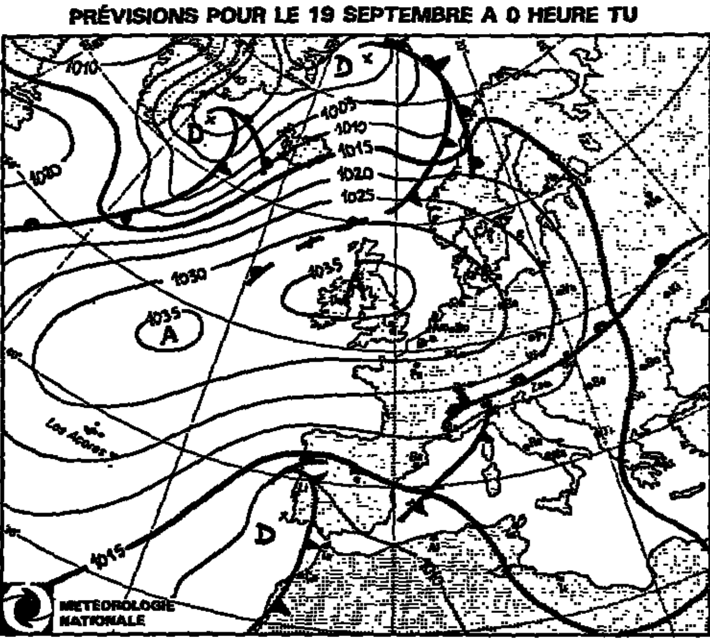
★ Fondation Saint-Simon, *91 bis*, rue du Cherche-Midi, 75006 Paris. Tél. : (1) 42-22-38-52 et 42-22-29-95. Frais d'inscription : 700 F pour les inscriptions à titre personnel, 5 930 F pour les inscriptions à titre professionnel.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 17 SEPTEMBRE 1986 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 19 SEPTEMBRE A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le mercredi 17 septembre à 0 heure et le jeudi 18 septembre à 24 heures.

Les hautes pressions qui s'installent progressivement sur le nord de la France vont diriger sur la moitié nord du pays des masses d'air plus froid et plus sec. Les régions méridionales resteront soumises au flux chaud, humide et instable favorable au déclenchement des orages. Quant à la zone de conflit entre ces deux masses d'air, elle ne perdra que très lentement son activité pluvieuse.

Jeudi : La Bretagne, la Normandie et les régions situées au nord de la Seine bénéficieront dès le matin d'un temps plus frais mais progressivement moins nuageux.

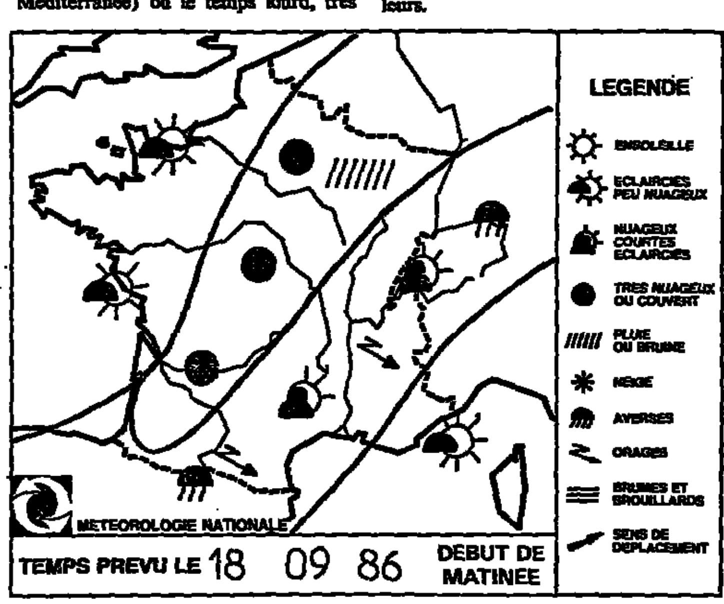
Ce ne sera pas le cas des régions méridionales (des Pyrénées aux Alpes et à la Méditerranée) où le temps lourd, très nuageux et orageux prédominera tout au long de la journée.

Quant à la zone intermédiaire, elle conservera le plus souvent, un temps couvert et brumeux, encore pluvieux durant une grande partie de la journée, particulièrement dans l'Est et sur le relief. Seuls l'ouest, et le Centre verront se développer quelques éclaircies à l'arrivée d'air plus frais et plus sec.

Les températures minimales avoisineront 7 à 10 degrés de la Bretagne aux Ardennes, 10 à 13 degrés de l'Atlantique au Centre et à l'Est, 15 à 19 degrés des Pyrénées à la vallée du Rhône et à la Méditerranée.

Les températures maximales varieront entre 12 et 17 degrés au nord de la Loire, 18 à 22 degrés au Sud, 25 et 28 degrés dans les régions méridionales.

Le vent de nord-est sera soutenu sur la moitié nord du pays, plus faible ailleurs.



TEMPÉRATURES maxima - minima
Valeurs extrêmes relevées entre le 16-9-1986 à 6 h TU et le 17-9-1986 à 6 h TU

Temps observé le 17-9-1986 à 6 heures TU

FRANCE

Ville	max	min	temps
AJACCIO	30	18	S
BIARRITZ	21	17	P
BORDEAUX	22	14	B
BOURGES	20	11	B
BREST	12	9	P
CAEN	11	10	P
CHERBOURG	11	10	P
CLERMONT-FERR.	23	16	A
DIJON	20	17	P
GRENOBLE St-M-H	33	18	P
LILLE	14	10	P
LIMOGES	19	15	C
LYON	29	17	C
MARSEILLE-MAR.	29	20	A
NANCY	16	11	P
NANTES	18	10	P
NICE	25	20	S
PARIS-MONTS.	10	9	C
PAU	24	17	C
PERPIGNAN	30	20	N
RENNES	10	9	P
ST-ÉTIENNE	27	16	O
STRASBOURG	18	11	P
TOURS	12	10	C
TOULOUSE	31	18	O
POINTE-A-P.	27	26	S

ÉTRANGER

Ville	max	min	temps
ALGER	41	25	N
AMSTERDAM	15	6	C
ATHÈNES	34	20	S
BANGKOK	34	27	C
BARCELONE	28	19	S
BELGRADE	33	16	S
BERLIN	14	7	C
BRUXELLES	13	9	P
LE CAIRE	35	24	C
COPENHAGUE	16	4	S
DAKAR	32	25	N
DELHI	36	24	S
DJERBA	32	23	S
GENÈVE	30	16	A
HONGKONG	32	25	N
ISTANBUL	29	18	N
JÉRUSALEM	33	19	S
LISBONNE	24	18	B
LONDRES	15	7	C
LOS ANGELES	23	15	S
LUXEMBOURG	9	8	P
MADRID	24	13	B
MARRAKECH	32	20	C
MEXICO	26	13	B
MILAN	26	17	N
MONTRÉAL	14	4	S
MOSCOU	19	7	C
NAIROBI	19	14	C
NEW-YORK	24	12	S
OSLO	16	-1	S
PALMA-DE-MAL.	34	19	S
PÉKIN	23	9	S
RIO-DE-JANEIRO	27	22	S
ROME	28	18	S
SINGAPOUR	30	23	A
STOCKHOLM	14	3	S
SYDNEY	20	14	N
TOKYO	21	20	P
TUNIS	36	25	S
VARSOVIE	16	9	P
VENISE	25	17	B
VIENNE	28	15	N

A	B	C	N	O	P	S	T	*
averse	brume	couvert	nuageux	orage	pluie	soleil	tempête	neige

★ *TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.*

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

Le Carnet du Monde

Décès

– L'Association des maires des stations françaises de sports d'hiver

a l'infini regret de faire part du décès de

M. François BENARD,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945 avec palmes,
ancien ministre,
maire de Vars,
conseiller général des Hautes-Alpes,
conseiller régional de 1973 à 1982,

survenu à Aix-en-Provence, le samedi 13 septembre 1986, dans sa soixante-neuvième année.

Ses obsèques auront lieu à Vars (Hautes-Alpes), le jeudi 18 septembre, à 14 h 30, au centre œcuménique de Sainte-Marie.

Mairie de Vars,
05560 Vars.
Le Castellas,
13770 Venelles.

– Mlle Anne-Marie Cabrini,
sa sœur,
Ses anciens collègues de l'ambassade du Mexique,

ont la douleur de faire part du décès de

Gabrielle CABRINI,
écrivain,

survenu le 13 septembre 1986, à Paris.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 22 septembre, à 16 heures, en l'église Notre-Dame-de-Passy, 10, rue de l'Annonciation, à Paris-16e, suivie de l'inhumation au cimetière parisien de Bagneux.

– Mme André Cleac'h,
M. et Mme Jean-Baptiste Versini,
M. et Mme Alain Chollet,
M. et Mme Pierre Marie Cleac'h,
M. et Mme Jean Yves Cleac'h,
M. et Mme André Bonnenfant,
son épouse, ses enfants, sa sœur,
Les familles parentes et alliées,

ont la très grande douleur de faire part du décès de

M. André CLEAC'H,
agrégé de l'Université,
ancien proviseur
des lycées André-Maurois de Deauville
et Camille-Guérin de Poitiers,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
officier des Palmes académiques,

survenu à Brest le 12 septembre 1986.

L'inhumation a eu lieu dans la plus stricte intimité, le lundi 15 septembre 1986, à Brest.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Le docteur et Mme Philippe Baé
et leurs enfants,
M. et Mme Guy Darondel
et leur fils,
M. et Mme Igor Darondel
et leur fille,
Agnès Darondel,
Les parents et amis,

ont la douleur de faire part du décès de

Maurice DARONDEL,
magistrat honoraire,

survenu le 16 septembre 1986, dans sa quatre-vingt-quatorzième année.

La cérémonie religieuse aura lieu dans l'intimité le 18 septembre, à Avesnes-sur-Helpe (Nord).

33, boulevard Pasteur,
62100 Calais.
9, allée des Vergers,
78100 Saint-Germain-en-Laye.
2, rue Deschott,
59800 Lille.

– Mme Maurice Engel,
son épouse,
M. et Mme Marc Sylvain Engel,
ses enfants,
Matthieu Clarent et Laurent Thomas,
ses petits-enfants,
Les familles parentes et alliées,
Et tous ses amis,

ont la profonde tristesse de faire part du décès brutal du

docteur Maurice ENGEL.

L'inhumation aura lieu le lundi 22 septembre 1986, à 15 heures, au cimetière parisien de Pantin.

Réunion porte principale.

Ce présent avis tient lieu de faire-part.

48, rue de Paris,
93100 Montreuil.

– Gaëlle Hemar,
Karin Hemar,
Monique Mathieu,
Doris Hemar,

ont la douleur de faire part du décès subit de

Charles HEMAR,
conseil en publicité,

survenu le 11 septembre 1986, à Paris.

Les obsèques ont eu lieu le 15 septembre en la cathédrale de Saint-Malo.

66, boulevard Exelmans,
75015 Paris.

– Mme Sayasenh
a la douleur de faire part du décès de son père

M. Georges de KLECZKOW-KLECZKOWSKI,
(Georges Kletch dans la presse),

qui s'est éteint le 16 août 1986, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Selon les désirs du défunt, les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité, suivies de l'inhumation dans le caveau de famille, au cimetière des Champeaux, à Montmorency (Val-d'Oise).

11, rue Pétion,
75011 Paris.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Monique LEHMAN,
directrice du cours Valadon,

le 16 juillet 1986.

– La famille nous prie d'annoncer le décès de

M. André Lucien LOEVEN,
pasteur,

survenu le 29 août 1986.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

« Je vous donne ma paix. »
(Jean XIV, 27.)

– M. Yves Malecot,
son époux,
Claude Malecot,
Martine et Alain Giller,
Isabelle Malecot,
Jean-François Malecot,
Pascal-Olivier Malecot,
ses enfants,
Son petit-fils, Julien,
Alain et Marie-Christine Lanavere,
ses neveux,
Et tous ses parents, alliés et amis,

ont l'immense douleur de faire part du décès de

Mme Yves MALECOT,
née Jacqueline Lagarde,

survenu le 14 septembre 1986.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Sulpice, à Paris, le vendredi 19 septembre, à 8 h 30.

L'inhumation aura lieu le samedi 20 septembre, à Hendaye (Pyrénées-Atlantiques).

Elle sera précédée d'un service à l'église Sainte-Anne (Hendaye Plage), à 10 h 45.

Cet avis tient lieu de faire-part.

59, rue Notre-Dame-des-Champs,
75006 Paris.
10, avenue des Magnolias,
64700 Hendaye.

– Béatrice et François Mader,
Sylvie de Manoël-Saumane,
Renaud de Manoël-Saumane,
Antoine et Camille,
ses enfants et petits-enfants,
Les familles Valin, Léon, Rebeille-Borgella, Barjot, de Manoël-Saumane, Mader,
Sœurs, frères, belles-sœurs, beaux-frères, nièces et neveux,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Olivier de MANOËL-SAUMANE,
née Françoise Rebeille-Borgella,

survenu le 13 septembre 1986.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 18 septembre 1986, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame d'Auteuil, à Paris-16e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

5, rue Léon-Delhomme,
75015 Paris.
38, rue Fontenelle,
78160 Marly-le-Roi.
164, quai Louis-Blériot,
75016 Paris.

– M. Kosta St. Pavlowitch,
M. et Mme Stevan K. Pavlowitch et Kosta,
M. et Mme Dimitri K. Pavlowitch,
Et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Kosta PAVLOWITCH,
née Mara Dyoukitch,

le 9 septembre 1986, à Cambridge (Grande-Bretagne).

Cambridge, Southampton, Miami, Belgrade.

– Romans. Genève. Voiron. Paris. Grenoble. Chevrières.

Louis et Elisabeth Sauvageon,
Bruno et Françoise Sauvageon,
Louis et Hélène Meillon,
Geneviève Sauvageon,
Jean et Nicole Sauvageon,
Bernadette Hunter,
ses enfants,
Ainsi que ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Mme Jacques Farge,
Mme André Douillet,
ses sœurs,

ont la douleur d'annoncer le rappel à Dieu de

Mme Maurice SAUVAGEON,
née Gabrielle Robert,

le 15 septembre 1986, en sa quatre-vingt-septième année.

Ses obsèques auront lieu en la collégiale Saint-Barnard de Romans (Drôme), le jeudi 18 septembre, à 10 h 15.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Nous avons la grande douleur de faire part du décès de

Max SCHER,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
ancien maire adjoint
du troisième arrondissement,
ancien député.

Les obsèques auront lieu au cimetière parisien de Bagneux, le jeudi 18 septembre, à 15 h 30.

Réunion porte principale du cimetière, à 15 h 15.

Un car sera mis à la disposition des gens, place de la République, face à l'Holiday Inn, à 14 h 15.

Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.

45, avenue de la République,
75011 Paris.

Remerciements

– Mme Maurice Lagrange,
Son fils, Georges Lagrange,

très touchés par les nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

M. Maurice LAGRANGE,

prient de trouver ici l'expression de leur très vive reconnaissance.

Anniversaires

– Il y a trois ans, le 16 septembre 1983,

Martin SPINGA

disparaissait à l'âge de vingt-neuf ans.

Communications diverses

– M. Léopold Sedar Senghor donnera, à 18 h 30, le 26 septembre prochain, à Tours, une conférence sur le thème de la francophonie et de la coopération médicale et scientifique. Cette conférence, à laquelle participera le professeur Léandre Pourcelot (CHU de Tours), spécialiste des ultra-sons, est ouverte au grand public. Elle se tiendra dans la salle de conférences de la caisse régionale du Crédit agricole.

Cette initiative fait partie d'une série de manifestations placées sous la présidence de l'université François-Rabelais de Tours et auxquelles participera notamment M. Patrick Baudry. Elles permettront la création d'une bourse au bénéfice de jeunes chercheurs en matière médicale. Renseignements : Université François-Rabelais de Tours, 3, rue des Tanneurs, 37041 Tours, Cedex. Tél. : 47-38-56-00.

Soutenances de thèses

DOCTORATS D'ÉTAT

– Université Paris-I, mardi 23 septembre, à 10 heures, salle C 22-04, centre Pierre-Mendès-France, Mlle Bonvalet Sylvie : « Contraintes et contradictions des politiques foncières agricoles sous la Ve République. »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4315

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II						■	■		
III				■					
IV									
V						■			■
VI					■			■	
VII		■					■		
VIII									
IX					■				
X								■	
XI	■			■					

HORIZONTALEMENT

I. Femme de tête. – II. Coupe le souffle. Indéfini. – III. Démonstratif. Union pour la défense. – IV. Un homme à principe. – V. Est monté sur des échasses. Négation. – VI. Relie l'ancre à la bouée. Forme d'être. – VII. Verres ordinaires. Une manière de parler. – VIII. Instrument à corde. – IX. Joue un rôle protecteur. Héroïne espagnole. – X. Finit par abîmer certains lits. – XI. A la mode. Grande pièce d'eau.

VERTICALEMENT

1. Monnaie de singe. – 2. Trancher dans le vif du sujet. Tenue indienne. – 3. Texte de légende. – 4. Symbole chimique. Dignes de respect. – 5. Permet d'appeler un chat autrement qu'un chat. Possessif. Connut le meilleur avant de connaître le pis. – 6. Préfixe. Espèce de taupe. – 7. Le genre humain. Prénom féminin. – 8. Réussit à joindre les deux bouts. Pièce. – 9. Pérégrin. Exprima ou comprima.

Solution du problème n° 4314

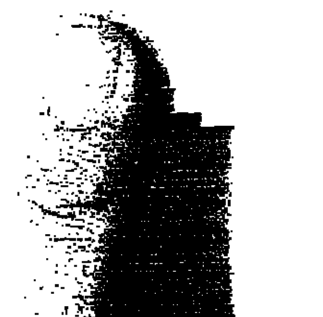
Horizontalement

I. Portée. Or. – II. Oreilles. – III. Riec. Epie. – IV. Ter. Acier. – V. En. Inters. – VI. Atelier. – VII. Pat. Suri. – VIII. Oter. Rade. – IX. Ri. Ou. Géo. – X. Todt. Réel. – XI. Enéide. Se.

Verticalement

1. Porte-à-porte. – 2. Orientation. – 3. Réer. Eté. De. – 4. Tic. Il. Rôti. – 5. El. Anis. – 6. Electeur. Ré. – 7. Epierrage. – 8. Osier. Idées. – 9. Ersc. Eole.

GUY BROUTY.



Communication

L'avenir de Radio-France

Aucune radio locale publique ne sera fermée en 1987. C'est en tout cas le choix du PDG de Radio-France, M. Jean-Noël Jeanneney, approuvé mardi 16 septembre par son conseil d'administration. Le PDG de Radio-France proposait en effet à son conseil les grandes orientations d'un budget 1987 permettant de relever un double défi : la suppression de cent emplois équivalant à une réduction de crédits de 21,5 millions de francs et une baisse de 30 millions de francs des crédits affectés à la décentralisation. Des contraintes lourdes qui laissaient présager une diminution des activités radiophoniques et musicales de la société, voire la fermeture pure et simple de plusieurs radios décentralisées jugées sévèrement par la tutelle. *« Un franc pour une radio décentralisée, c'est un franc de moins pour France-Inter »*, déclarait au *Monde* M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat à la culture et à la communication, le 3 septembre dernier, en ajoutant : *« Il est donc temps de reposer la question des missions de ces radios »*, mais en précisant : *« C'est au PDG de Radio-France qu'il appartiendra de trancher. »*

C'est ce qu'a fait M. Jeanneney en proposant un plan original. L'effort d'économie de modernisation et d'amélioration de productivité engagé depuis un an sera poursuivi. Toutes les stations subsisteront, mais leurs capacités de production se verront réduites. En complément des programmes réalisés par chacune d'elles (de sept heures à quatorze heures par jour en moyenne), une bande musicale unique diffusée par satellite leur sera proposée vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Cette disposition permettra des resserrements d'effectifs : deux emplois permanents en moins par station, dont un de technicien, et l'on prévoit le départ de nombreux animateurs sous contrat à durée déterminée. Les onze FIR (fils musicaux entrecoupés d'informations-service) seront désormais diffusés également par le satellite Télécom 1. Les fréquences disponibles permettront à France-Culture de bénéficier d'une diffusion en stéréo sur toute la France. L'ensemble des autres activités de Radio-France seront maintenues à hauteur de celles de 1986.

Le contrat proposé par le ministère de la culture et de la communication est respecté. Nul ne doute cependant que l'interprétation des contraintes faite par le PDG ne diffère des options de la Rue de Valois. Mais comment la tutelle pourrait-elle désormais passer au-dessus du vote du conseil d'administration ?

ANNICK COJEAN.

M. Jeanneney : « Nous ne fermerons aucune de nos stations »

« Un budget en diminution, une centaine de suppressions d'emplois... la marge de manœuvre paraît faible, et la voie étroite.

– J'ai proposé au conseil d'administration une stratégie qui, à la fois, respecte le cadre et l'enveloppe budgétaire définis par la tutelle, et qui utilise au maximum la latitude d'action accordée au chef de l'entreprise Radio-France. Car autant je me sais lié par le budget imposé, autant je me sens libre, dans son cadre, d'exprimer des choix. Dès lors, la priorité ne fait aucun doute : sauvegarder l'ensemble des activités de Radio-France, permettre à l'entreprise de traverser ce passage difficile en assurant son avenir, quelque soit celui de ses responsables et de son conseil d'administration.

– Plusieurs déclarations publiques du secrétaire d'Etat, M. Philippe de Villiers, ne laissent aucun doute sur sa préférence pour des mesures plus radicales, notamment la suppression de certaines antennes.

– Nous ne pouvions, a priori, refuser d'envisager pareille éventualité. Mais nous avons calculé que, pour parvenir au niveau d'économies exigé, c'est une dizaine de stations qu'il aurait fallu fermer ; avec des conséquences sociales très lourdes, de nombreux licenciements secs. Bref, des blessures très graves, sans doute inguérissables si l'on considère le coup porté à l'édifice. Si l'on commence à détricoter une maille, tout se met à filer... C'est pourquoi nous avons fait d'autres choix : nous ne fermerons aucune de nos stations ; nous maintiendrons le réseau en l'état.

– Un choix politique, donc ?

– C'est le fruit d'une forte conviction quant aux vertus du double secteur. Et cela pour plusieurs raisons. Des raisons civiques : dans un paysage médiatique en pleine mutation, la présence du service public est plus que jamais nécessaire, l'information locale est l'une de nos plus puissantes raisons d'être. Des raisons morales : frapper uniquement quelques radios serait d'autant plus injuste que les stations ont, selon leur cible, leur histoire, leur héritage et leur âge, des chances très inégales de succès. Des raisons d'entreprise enfin, qui tiennent à la valeur multiplicatrice des stations du réseau.

– Le recours à un fil musical unique pour l'ensemble des stations ne ressemble-t-il pas à une recentralisation déguisée ?

– Temporairement et malheureusement. Encore tout sera-t-il entrepris pour en minimiser les inconvénients. Ce fil musical sera fabriqué en collaboration très intime avec les radios locales, celles-ci ayant d'ailleurs toute liberté pour identifier et particulariser leur antenne. Ce programme fournira aussi l'occasion d'affirmer une dominante chanson française (70 %), qui tranchera avec le reste de la bande FM, d'utiliser des techniques de pointe et d'émettre toute la nuit.

– Avez-vous pu discuter de ces orientations avec votre autorité de tutelle ?

– Non, il n'y a pas eu de contacts politiques. La tutelle ne l'a pas souhaité. Et j'ai décidé de prendre cette attitude comme un hommage à mon rôle de chef d'entreprise. »

L'OJD a soixante ans

L'Office de justification de la diffusion des supports de publicité (OJD) célèbre ses soixante ans ce 17 septembre, au château de Versailles, sous la présidence de M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication. Cet organisme, créé en 1926 à l'initiative de l'agence Jep et Carré, contrôle chaque année les chiffres de diffusion des journaux d'information générale qui dépassent 30 000 exemplaires et ceux de la presse professionnelle et technique au-delà de 20 000. Les autres titres sont contrôlés tous les deux ans.

L'OJD distingue la part des abonnements et celle de la vente au numéro, la diffusion payée et non payée, et fournit en outre des précisions concernant la diffusion par département et par région. Des informations importantes pour les éditeurs, qui leur permettent de mieux connaître leur lectorat, et pour les annonceurs et les publicitaires désireux de maîtriser les caractéristiques d'un titre (évolution de la diffusion, pénétration), afin d'établir leur plan de campagne.

Organisme regroupant la presse, les annonceurs et les publicitaires, l'OJD est une association régie par la loi de 1901. Il est présidé, depuis 1982, par M. Etienne Baillon, directeur média de l'agence Taurus, et dirigé par M. Alain Meyer. Depuis 1984, l'OJD a mis ses procès-verbaux de contrôle sur une banque de données informatisée et depuis 1985 il contrôle l'audience de Canal Plus et de banques de données accessibles par minitel *via* le Contrôle de la diffusion audiovisuelle et télématique (CSAT).

● **ECHECS : Youssoupov bien parti.** – Artur Youssoupov, le favori de Kasparov, mène par 4 à 2, après six parties sur les quatorze prévues, dans la finale du Tournoi des prétendants au championnat du monde qu'il dispute à Riga contre Andreï Sokolov. Le jeune grand maître soviétique a de bonnes chances de rencontrer, plus tard, Karpov, que sa dernière défaite dans la seizième partie semble avoir condamné (*le Monde* du mercredi 17 septembre). Précisons que le 38e coup des noirs est Ré7 et non Ré6 et qu'une ligne manquante (37. d6+, Ré6) a rendu malheureusement peu compréhensible l'énoncé de cette partie.

Après un entretien avec M. Chirac

Le chef du gouvernement luxembourgeois croit aux chances de la CLT dans l'audiovisuel français

Il y a dix jours, M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication, sortait du bureau de M. Bettino Craxi, chef du gouvernement italien et déclarait : *« Il y a une place pour M. Silvio Berlusconi en France. »* Aujourd'hui, c'est au tour de M. Jacques Santer, chef du gouvernement luxembourgeois, d'affirmer, à l'issue d'une entrevue avec M. Jacques Chirac : *« La Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT) peut retrouver une place définitive dans le paysage audiovisuel français. »*

Entre les deux Etats il y a eu, en moins de deux ans, un accord international, une négociation avortée, une double rupture et pas mal de propos aigres-doux. Au centre de la polémique, la candidature de la CLT au satellite de télévision TDF 1, officialisée par un accord entre les deux gouvernements le 16 octobre 1984 et prolongée quelques mois plus tard par une nouvelle candidature à la cinquième chaîne de télévision. Au mois de novembre 1985, la CLT devait renoncer à la « 5 » au profit de M. Berlusconi. Le 14 mars dernier, elle voyait lui échapper TDF 1, attribuée à moitié prix à un consortium monté par M. Berlusconi.

Deux jours plus tard, le pouvoir politique bascule en France et le gouvernement luxembourgeois peut espérer que l'alternance ouvre une période moins difficile pour l'une de ses principales entreprises nationales. Très vite, M. Chirac s'emploie d'ailleurs à rassurer M. Santer sur les intentions de la nouvelle majorité. Le projet de loi de M. Léotard remet à plat le dossier du satellite et le gouvernement casse la concession de la « 5 ». Mais, entretemps, d'autres nuages sont venus assombrir les relations franco-luxembourgeoises : la mise en route prochaine de la centrale nucléaire de Cattenom, à dix kilomètres de la frontière entre les deux pays, inquiète l'opinion et le gouvernement luxembourgeois, alarmés par la catastrophe de Tchernobyl.

La rencontre entre les deux premiers ministres, le 16 septemebre à Paris, était donc devenue nécessaire. Si M. Santer ne paraît avoir rien obtenu de significatif sur le dossier nucléaire, il s'est en revanche félicité devoir *« l'avenir ouvert pour la CLT »*. Selon lui, même si l'attribution de la « 5 » dépend du droit d'une commission indépendante, la Compagnie luxembourgeoise peut être assurée de voir son dossier de candidature *« bien accueilli »*. Mieux encore : le gouvernement français accepte de lier la location d'un canal sur le satellite TDF 1 à l'attribution d'un réseau de télévision hertzien.

Cet échange de bons procédés soulagerait en fait les pouvoirs publics français. Postulant pour deux canaux sur le satellite (l'un relayant la « 5 », l'autre le programme allemand de RTL Plus), la CLT assurerait la moitié du chiffre d'affaires de TDF 1 et contribuerait au financement de TDF 2. Des contacts sont déjà en cours entre les Luxembourgeois et M. Claude Contamine, président de Télédiffusion de France. Il faut aller vite car, pour assurer ses arrières, la CLT a également posé sa candidature sur le satellite de télévision directe allemand, TV Sat, dont le lancement est prévu dans six mois.

Reste que, malgré ce rapprochement diplomatique, la décision finale appartient encore à la Commission nationale de la communication et des libertés. Et que le Conseil constitutionnel ne s'est pas encore prononcé sur la loi de M. Léotard et l'annulation des contrats signés le 14 mars dernier par l'Etat français.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

Sports

Les athlètes-étudiants dans les universités américaines

Têtes blanches et jambes noires

(Suite de la première page.)

Car, entre-temps, ils auront connu la gloire sportive et ils auront été choyés à cause de leurs performances.

Le problème a une connotation raciale : les étudiants athlètes incapables de poursuivre leurs études sont, en grande majorité, des Noirs auxquels le sport apparaît comme un moyen de sortir du ghetto, d'obtenir une promotion sociale, de devenir riches. Mais il y a peu d'élus parmi les jeunes Noirs qui, handicapés par une éducation secondaire insuffisante, échouent à leurs examens dans une proportion beaucoup plus grande que les Blancs.

La National Collegiate Athletic Association (NCAA) ayant la responsabilité du sport universitaire s'est inquiétée de la situation et a sanctionné un certain nombre de violations des règlements. Ici on assure aux joueurs un paiement mensuel variant de 200 à 2 000 dollars, là on utilise la formule des « cadeaux en espèces »... Ici on trouve un emploi pour le père ou même la famille du jeune athlète, là on tolère la vente (illicite) par les étudiants de tickets d'entrée qu'ils obtiennent gratuitement pour les matches.

Muscles et prestige

Mais le changement le plus important décidé récemment par la NCAA est d'interdire aux nouveaux étudiants de faire partie d'une équipe sauf s'ils peuvent produire une moyenne de notes suffisantes de leur école secondaire. Beaucoup de responsables universitaires voudraient aller plus loin dans la voie des réformes. Par exemple, abréger la saison de basket-ball pour réduire l'absence des étudiants sportifs dans leur classe ; supprimer les bourses d'enseignement aux jeunes athlètes qui n'obtiendraient pas un diplôme au bout de cinq ans ; renoncer aux dortoirs spéciaux où un certain nombre d'étudiants athlètes vivent en vase clos, isolés de leurs camarades et n'étudiant pratiquement pas.

Ces réformes se heurtent à une coalition réunissant les responsables des sports à l'Université et les anciens élèves, principaux commanditaires des équipes de football et de basket-ball. En fait, beaucoup de collèges dépendent du succès de leurs équipes pour couvrir les frais de leur programme sportif d'ensemble. Mais pour attirer le public et surtout les caméras de télévision, il faut des équipes gagnantes, des victoires à tout prix.

Les sommes en jeu sont énormes. Cette saison, la centaine d'équipes universitaires de football de première division joueront devant vingt-cinq millions de spectateurs et des centaines de millions de téléspectateurs. Elles recevront et dépenseront environ 1 milliard de dollars... Pour un seul match, les tickets d'entrée et la location des divers stands représentent 500 000 dollars.

L'argent n'est cependant pas la seule et unique motivation des présidents des universités, des entraîneurs et des anciens élèves. Le prestige joue un grand rôle et aussi le souci de développer par le sport l'esprit de corps, un sens de la solidarité chez tous les étudiants... *« Il est difficile de rallier les jeunes derrière un programme de mathématiques »*, a dit un entraîneur.

Les économistes de l'université Clemson notent que les performances athlétiques d'une université ne diminuent pas mais au contraire renforcent la qualité de son enseignement, donnant un lustre spectaculaire à l'université avec, pour beaucoup, une augmentation des donations des anciens élèves. Ainsi le Boston College reconnaît que les exploits, en 1984, d'un jeune joueur de football, Doug Flutie, ont, dans une large mesure, provoqué l'accroissement des demandes d'admission, qui sont passées de 12 000 à 16 500.

Faudra-t-il prendre au sérieux la blague d'un professeur d'université déclarant en souriant : *« Nous essayons de faire une université dont notre équipe de football puisse être fière ?... »*

HENRI PIERRE.

FOOTBALL

Niort et Cannes bons leaders du championnat de France de deuxième division

Après neuf journées, Niort (groupe A) et Cannes (groupe B) restent solides leaders du championnat de France de deuxième division. Mardi 16 septembre les résultats ont été les suivants :

Groupe A

Niort b. *Quimper	2-0
*Tours b. Caen	1-0
*Mulhouse b. Reims	3-1
*Angers et Guingamp	0-0
*Orléans b. La Roche AEPB	1-0
Valenciennes b. *Beauvais	3-1
*Amiens et Dunkerque	0-0
Abbeville b. *Red Star	3-0
*Saint-Dizier et Strasbourg	0-0

Groupe B

Cannes b. *Béziers	1-0
*Montpellier b. Bastia	3-1
*Montceau b. Cuiseaux-Louhans	2-0
*Bourges b. Sète	2-0
*Martigues b. Gueugnon	1-0
*Istres b. Alès	3-2
Limoges b. *Thonon	2-0
*Lyon b. Le Puy	2-0
*Nîmes b. Ajaccio	5-0

Education

Cinq cent vingt bacheliers n'ont pas encore trouvé de place dans une université de la région parisienne

Trois cent cinquante mille étudiants dans la région parisienne, dont plus de soixante mille bacheliers à répartir en première année, dans les treize universités d'Ile-de-France : c'est le casse-tête habituel, avant la rentrée d'octobre, pour les responsables de ces universités, mais également pour les rectorats qui doivent prendre en charge les étudiants n'ayant pas trouvé de place dans l'établissement de leur choix.

Malgré une meilleure organisation entre les trois rectorats de la région parisienne qui se sont partagés la gestion de ces dossiers en souffrance en fonction des disciplines, cinq cent vingt étudiants, cette années encore, se retrouvent laissés pour compte, quelques semaines avant la rentrée universitaire. Cent soixante-dix ont cherché à s'inscrire en sciences et trois cent cinquante environ en sciences économiques ou en administration économique et sociale (AES). En outre, des titulaires d'un bac F 7 (biologie) se sont vu refuser l'inscription en première année de « sciences de la nature » et conseiller une réorientation par le rectorat de Versailles qui coordonne les inscriptions en sciences.

Mobilisée depuis juillet sur ce problème des inscriptions, l'UNEF-ID a obtenu, le 17 septembre, au rectorat de Paris, des précisions sur la gestion des dossiers en souffrance : si les bacheliers qui veulent faire des études scientifiques ont, selon le rectorat, pratiquement toutes les garanties de trouver une place dans l'une des universités de la région, il n'en est pas de même pour ceux qui ont choisi les sciences économiques et en particulier la section AES. On admet au rectorat de Créteil que le nombre de dossiers en attente est tel qu'il sera difficile de satisfaire toutes les demandes. Quant au cas des bacheliers F 7, il semble difficile à résoudre.

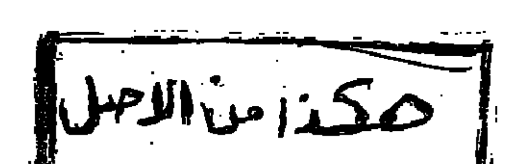
Religion

Les 21 000 apparitions de la Vierge

La Vierge serait apparue 21 000 fois au cours des dix derniers siècles. Ce sont de très sérieux experts, actuellement réunis pour la quarante-et-unième semaine d'études mariales de Saragosse en Espagne, qui l'affirment. Rappelant la prudence de l'Eglise catholique, ces experts précisent que sur 210 apparitions déclarées de 1928 à 1971, 10 % ont été considérés comme fausses, tandis que les autres font encore l'objet d'enquêtes.

C'est l'évêque du lieu où sont constatées des apparitions qui se prononce pour ou contre leur validité et autorise le pèlerinage. Des milliers de visiteurs se pressent à Medjugorge en Yougoslavie où la Vierge serait apparue à des enfants en 1981. L'évêque de Mostar n'a pour le moment pas reconnu ces apparitions, mais un recours est actuellement à l'étude à Rome.

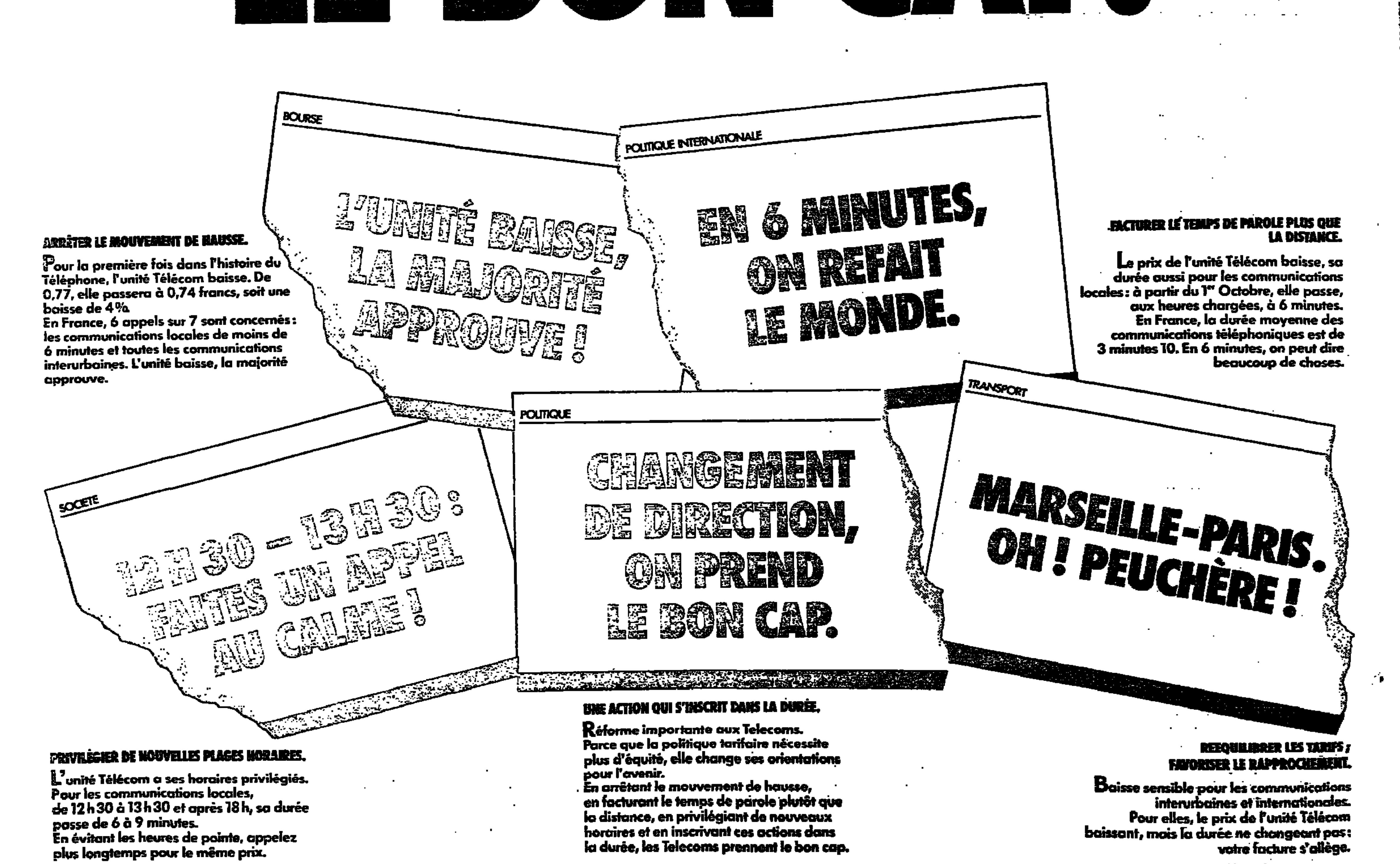
En France, les principaux lieux de pèlerinage marial sont Lourdes (4 millions de visiteurs chaque année), La Salette (Isère), Pontmain (Ille-et-Vilaine) et la chapelle de la Médaille miraculeuse, rue du Bac à Paris.



TARIFS TELEPHONIQUES : ON PREND LE BON CAP.

ARRÊTER LE MOUVEMENT DE HAUSSE.

Pour la première fois dans l'histoire du Téléphone, l'unité Télécom baisse. De 0,77, elle passera à 0,74 francs, soit une baisse de 4%.
En France, 6 appels sur 7 sont concernés : les communications locales de moins de 6 minutes et toutes les communications interurbaines. L'unité baisse, la majorité approuve.



FACTURER LE TEMPS DE PAROLE PLUS QUE LA DISTANCE.

Le prix de l'unité Télécom baisse, sa durée aussi pour les communications locales : à partir du 1er Octobre, elle passe, aux heures chargées, à 6 minutes.
En France, la durée moyenne des communications téléphoniques est de 3 minutes 10. En 6 minutes, on peut dire beaucoup de choses.

PRIVILÉGIER DE NOUVELLES PLAGES HORAIRES.

L'unité Télécom a ses horaires privilégiés. Pour les communications locales, de 12 h 30 à 13 h 30 et après 18 h, sa durée passe de 6 à 9 minutes.
En évitant les heures de pointe, appelez plus longtemps pour le même prix.

UNE ACTION QUI S'INSCRIT DANS LA DURÉE.

Réforme importante aux Telecoms.
Parce que la politique tarifaire nécessite plus d'équité, elle change ses orientations pour l'avenir.
En arrêtant le mouvement de hausse, en facturant le temps de parole plutôt que la distance, en privilégiant de nouveaux horaires et en inscrivant ces actions dans la durée, les Telecoms prennent le bon cap.

REEQUILIBRER LES TARIFS ; FAVORISER LE RAPPROCHEMENT.

Baisse sensible pour les communications interurbaines et internationales.
Pour elles, le prix de l'unité Télécom baissant, mais la durée ne changeant pas : votre facture s'allège.

1er OCTOBRE 86 : NOUVELLE TARIFICATION TELEPHONIQUE.

PTT TELECOMMUNICATIONS



Le Monde
ANNONCE

OFFRES D'EMPLOIS

Le département d'Indre-et-Loire

recrute pour
SA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉVENTION ET DE L'ACTION SOCIALE

UN(E) RESPONSABLE INFORMATIQUE-ORGANISATION CONTRACTUEL

Chargé d'assurer la mise en œuvre de l'informatisation de la Direction départementale de la Prévention et de l'Action Sociale, de procéder aux études d'organisation des services et de proposer les adaptations aux techniques informatiques et bureautiques.

Diplômes exigés :

Licence sciences économiques, maîtrise option « Administration économique et sociale », DUT option « Statistiques-études économiques et techniques quantitatives de gestion » ou BTS option « Service informatique ».

De préférence posséder des connaissances en matière de législation d'aide sociale.

Durée maximum du contrat : 3 ans renouvelables une fois.
Traitement net mensuel de début : 5 919,40 F.
Date limite de clôture des inscriptions : 30 septembre 1986.

Adresser c.v. détaillé à Monsieur le Président du conseil général, direction générale des services départementaux, service du personnel départemental, 37032 TOURS CEDEX, qui fournira tous renseign. complémentaires.

Centre régional d'innovation et de transferts technologiques CTBIO spécialisé dans les biotechnologies à Marseille-Luminy

recherche

SON DIRECTEUR

Chargé d'animer une équipe de quatre ingénieurs.
– Formation scientifique supérieure appropriée : biologiste, chimiste...
– Expérience et contacts industriels souhaités.
Son rôle consistera à faciliter la mise en application dans l'industrie des résultats obtenus dans les centres de recherches.
Le poste est à pourvoir à compter du 1er octobre 1986.

Adresser proposition manuscrite avec C.V. et prétentions sous pli confidentiel à :
Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie
Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse
Palais de la Bourse, B.P. 1880, 13222 Marseille Cedex 01.

INSTITUTION FINANCIÈRE EN PLEINE EXPANSION
Quartier Bourse

recherche
POUR SON SERVICE DE CONTROLE

JEUNES DIPLOMÉS

(BAC + 4/5)

S'intéressant aux NOUVEAUX MARCHÉS D'INSTRUMENTS FINANCIERS.
Grandes facultés d'adaptation et forte motivation nécessaires.

Adresser lettre + C.V. à C.C.I.F.P.
15, rue de la Banque, 75002 PARIS.

LE MONDE PUBLICITÉ S.A.

Vous êtes diplômé(e) d'une université de gestion et vous avez une première expérience d'au moins deux ans.
Vous êtes attiré(e) par les métiers de la communication, et l'emploi entre dans vos préoccupations.

Alors venez rejoindre notre équipe comme

CHEF DE PUBLICITÉ JUNIOR

en charge d'aller en entreprise parler du « Journal *le Monde* » et de l'emploi.

Adresser C.V., photo et prétentions à :
Micheline OERLEMANS sous le nº 7002,
LE MONDE PUBLICITÉ,
5, rue de Monttessuy,
75007 PARIS.

TEMPS PARTIEL
Recherchons pour toutes régions
DIPLOMÉS (ES) ENSEIGNEMENT SUP.
pour animer des conférences-débats en milieu scolaire. Excellente présentation, voiture et téléphone indispensable. Formation assurée.
Env. C.V. et photo à OSV, 143, rue de Saussure, 75017 PARIS.

Organisme technologie Paris recherche
TECHNICO-CCIAUX
pour vente produits et services informatiques/télématiques (BTS ou DUT exigé + compétence prouvée).
RESPONSABLE VIDÉO
compétent et expérimenté pour réaliser et vente produits vidéo.
CHARGÉ D'ÉTUDES
pour bases de données et journaux technologie/communication (Bac + 4, compétence réelle).
CDFC - B.P. 172, 75564 PARIS, Cedex 12.

CENTRE DE FORMATION recherche
COMMERCIAUX
Formation supérieure. Poste d'avenir.
Envoyer lettre + c.v. à GICOP 26, r. de Chambéry, Paris-15e.

VILLE DE COUTANCES (Manche) recherche
CADRE TECHNICO-ADMINISTRATIF

Formation : Ingénieur T.P.E.-I.N.S.A. ou autres format. du même type.

Expérience : Souhaitée dans la fonction administrat. et notamment en matière de marchés publics.

Fonction : Chargé plus particulièrement des dossiers d'urbanisme, des marchés, du suivi administratif des travaux, il aura des responsabilités importantes au sein d'une équipe.

Salaire : 9.000 F net.

Env. C.V. + photo à M. le Maire de COUTANCES, 50200.

ANALYSTE PROGRAMMEUR
Niveau BAC + 2.
Contrat à durée déterminée.
Ecrire sous le nº 8013 M
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

Pour encadrer formation modulaire Niveau V-VI, 16-25
Association cherche
FORMATEUR
Contrat à durée déter. 6 mois. Sal. mens. brut : 7.700 F.
Env. C.V. à M. le Président AISJR, Hôtel de Ville, 20, rue Rochebrune, 93110 ROSNY-SOUS-BOIS.

COMADI BUT rech. pour son MAGASIN de
MARTINIQUE
CHEF COMPTABLE
CONFIRMÉ
NIVEAU D.E.C.S.
Salaire départ 200.000 F/an.
Logement assuré.
Env. C.V. dét., M. C. Barouche, France Expertise Comptable, 43, rue Saint-Georges, 75009 PARIS.

Laboratoire région lyonnaise recherche
TECHNICIEN(NE)
Niveau BT ou BTS.
Ayant de bonnes connaissances dans le textile, principalement teinture et impression.
Débutant s'abstenir.
Ecrire sous nº 10 258 MPA, 69298 Lyon Cedex 02.

ORGANISME PROFESSIONNEL DU
BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS
recrute
par examen, pour le comité régional de Paris
CADRE TECHNIQUE
Niveau ingénieur diplômé ou assimilé cadre technique ou technicien confirmé.
Expérience minimum 5 ans dans les chantiers ou ateliers du bâtiment et des travaux publics.
Adresser c.v. avec justificatifs exigés de durée, diplôme d'emploi et prétentions pour le 20-10-1986 au plus tard à : OPP, BTP, COMITÉ RÉGIONAL, 221, bd Devout, 75020 PARIS.

Association familiale nationale (Aide à domicile en milieu rural) recrute
CADRE
chargé de concrétiser les projets régionaux et nationaux en Normandie, Nord-Picardie et Ile-de-France.
– Nombreux déplacements.
– Expérience similaire et associative souhaitée.
– Formation sup. en rapport.
Env. lettre man., C.V., photo et prét. au Directeur Général UNADMAR, 12, r. Jacquemont, 75017 Paris.

ÉCOLE D'INGÉNIEURS recherche
ENSEIGNANT CHERCHEUR EN PHYSIQUE
Exp. d'ens. et de recherche doctorat en opto-électronique souhaitée. 30 ans environ.

ENSEIGNANTS DE MATHÉMATIQUES
pour séances d'exercices.

1. **CONTRACT.** à tps partiel. Thèse (ou/en voie d'achèv.) en probabilités statistiques appliquées. (Connaiss. du pascal souh.)

2. **VACATAIRES** (thèse ou agrégation).

Ecrire avec C.V. à ESIEE (Doyen), 89, rue Falguière, 75015 PARIS.

DEMANDES D'EMPLOIS

INGÉNIEUR GÉNIE CIVIL
DIPLOMÉ STRASBOURG
20 ans d'expérience avant réalisation, rénovation en France et à l'étranger : Bâtiments industriels, administratifs, habitations ouvrages particuliers, centrales atomiques et thermiques.
Offre services à : entreprise ou société d'engénierie et expertises
Ecrire AYCHET 38, rue Jean-Nicolle, 78500 SARTROUVILLE.

Jeune Femme sérieuse et motivée cherche emploi stable PARIS ou BANLIEUE SUD. STÉNODACTYLO. Libre de suite. Téléph. : 69-24-77-78.

ÉCONOMISTE
Spécialiste Asie-Afrique
Etudierait toutes propositions missions d'études sur Asie et Afrique. Sérieuses références.
Ecrire sous le nº 7 527
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

J.F. titulaire du diplôme national d'art et technique en cadre bâti, architecture intérieure des Beaux-Arts, recherche emploi chez architecte d'intérieur. Tél. : (16) 46-25-02-88.

Sup. co., 41 ans équi. DECS, 18 exp. adm., gest., form. prof. comptab. dont 13 en Afrique, cherche poste resp. Afrique ou étranger anglais, espagnol. Ecrire Haves 06072 Nice Cedex B.P.346, réf. 0552.

J.H. possédant B.E.P. télécom, C.T.S. faibles + 1 ans électronique, titulaire permis conduire, cherche 1er emploi. Tél. : 48-73-40-69.

J.H. 25 ans, dynamique et battant, Bac + 2
DUT TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION
1 an d'exp. de la vente d'espace publicitaire, cherche poste stable sur région Limoges. Etudierait ttes propositions. Tél. : 45-55-91-71, p. 43.80.

Excell. présentation, très adroit de la conduite des affaires, connaissant angl.-esp., permis de conduire auto-bateaux, rech. poste de confiance. Tél. : 48-83-38-98.

Maître-chien, dipl. + exp., étudierait ttes propositions. Tél. : 60-75-22-71. Société de surveillance s'abstenir.

CADRE II A. 43 ans, 20 ans exp. CONTROLE QUALITÉ et ASSURANCE QUALITÉ NUCLÉAIRE. Pétrole montage usines, chantiers, France, étranger, suivi des comm., inspection, récept. matériels, pompes compress., tuyaut., etc., ch. poste à responsabilité.
Ecrire sous le nº 7507
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

CHEF DE PROJET, 42 ans, NCR 9300, IBM 38, mise en place logiciels, systèmes. Resp. centre, étudie ttes propos. Tél. : 34-74-08-99.

ATTACHÉ de FORMATION BAFD, DEFA en cours, expérience enseign. + formateur BAFA, compét. vidéo, tourisme, gestion, étudie ttes prop. rég. Ile-de-F., Hte-Savoie. D. Desouches, 3, allée Anémones, 95460 EZANVILLE. 39-91-15-80.

Une double compétence Analyste-Programmeur micro et Médiateur scientifique industriel 29 ans, rech. à Paris ou rég. parisienne poste en productions médiatiques interactives, borne vidéo, enseign. assisté par ordinateur ou centre de formation.
Ecrire sous le nº 8014 M
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

Prop. 5 ans d'expérience en informatique à une société qui me permettrait de pouvoir travailler en bourse à moyen terme.
Ecrire sous le nº 7496
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

J.H. 27 ans, maîtrise anglais, bil. français-anglais, prof. dans lycée en G.B. pendant un an. Sens des relations humaines. Quadruplement effectif club tennis en trois ans. Etudierait ttes propositions même à l'étranger. Tél. après 18 heures : 64-57-53-91.

---

14 années d'expérience dans exécution publicité grand news, cherche poste à responsabilités motivant et dynamique dans supports ou trafic agences. Paris. Tél. : 43-57-64-11.

INGÉNIEUR GÉNIE CIVIL
DIPLOMÉ STRASBOURG
20 ans d'expérience avant réalisation, rénovation en France et à l'étranger : bâtiments industriels, administratifs, habitations, ouvrages particuliers, centrales atomiques et thermiques.
Offre services à : entreprise ou société d'ingénierie et expertises.
Ecrire AYCHET, 38, rue Jean-Nicolle, 78500 SARTROUVILLE.

RESPONSABLE FORMATION, H., 34 ans, très intégré de le milieu, 7 ans d'exp., efficace ts dom. : gestion, étude, réalisat.
Ecrire sous le nº 7523 M
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

CHARGÉE DE RELATIONS commerciales sur un plan international, parfaitement bilingue anglais, expérience confirmée et réussie en milieu bancaire américain, étudierait toutes propositions de poste exigeant sens relationnel et capacités à traiter une clientèle française + étrangère de tout niveau.
Merci écrire au journal qui transmettra sous le nº 7000
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, PARIS-7e.

SPÉCIALISTE MARKETING COMMUNICATION
Cadre 34 ans, 11 a. d'expér.
– TECHNIQUE électronique (Asie Sud-Est et USA) ;
– COMMERCIALE « HIGH TECH » (ingénieur, affaires pour les grands groupes et administrations) ;
– RELATIONS PUBLIQUES et MARKETING.
Bilingue anglais. Créatif, efficace. Disponible pour tous déplac. (France, étranger).
Ch. la RESPONSABILITÉ du développement de la communication d'une entreprise dynam.
Ecrire sous le nº 6919
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

Cadre F. 40 ans, 12 ans exp. distribution moyennes surfaces, rech. animation secteur ptes surfaces Paris, 77, 10, 89. Etudie toutes propositions.
Ecrire sous le nº 8009
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

Cadre H. 37 ans, 15 ans exp. distribution (surf. ventes). Bil. angl., bonne connaiss. merchandising américain et franchising, recherche fonction cciale ou + export.
Etudie toutes propositions.
Ecrire sous le nº 8010
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

Ing. A.M. (Option bétonstruct.) 37 ans rech. poste respons. techn. et gestion PARIS banl. Est, S.-E. Expér. variée : B.E. bât. industriels, activité T C outil. presse, élabor. projets inform. gestion. Allemand courant, bases saines angl. espagnol. Disponible déplacement A disposition immédiate.
Ecrire sous le nº 7.521
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

J.H. 25 ans, dynamique et battant, Bac + 2, DUT Techniques de commercialisation, 1 an d'expérience dans la vente d'espace publicitaire ch. poste stable sur région Limoges. Etudierait ttes propositions Tél. 45-55-91-71, p. 43-80.

J.H. 20 ans, résid. proche Paris, permis B, formation 2 ans graphiste-publicitaire (niveau BAC + 1), ayant étudié graphisme, illustration, photo, perspective, lettre couleur, ayant déjà effectué stages, ch. emploi dans agence, studio, etc. Tél. de 8 h 30 à 10 h 30 au 30-37-23-63.

Bque Classe VIII, cherche poste responsab., province de préf. Large exp. (crédits, inspection, exploitation) et format. sup.
Ecrire sous le nº 7520 M
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

J.F. 32 ans, 10 ans exp. achats industriels, pétroliers, nucléaires, import., export., transit, expediting, transport. Anglais courant, cherche poste ACHETEUR ou ADJOINT ACHATS.
Ecrire sous le nº 7506
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

J.F. 22 ans, BAC + 5. DROIT SOCIAL CCIAL. D.E.S.S., gestion relation humaine, anglais courant, expér. dans sté informatique et communication. Qualité de contact et d'animation
RECH. EMPLOI DYNAMIQUE. Paris ou banl. 43-29-08-97.

capitaux propositions commerciales

MARCHÉ PARALLÈLE
Pour l'importation de produits cosmétiques et alimentaires nous cherchons contact avec des grossistes/distributeurs en France.
Chiffre 44-63'483, Publicitas, 8021 Zurich (Suisse).

PLACEMENTS
INTÉRÊTS 16 %, garanties s/immeubles. 43-48-77-53.

Salle OMNISPORTS Paris-12e cherche partenaire gérant-professionnel du sport avec apport de 200.000 F. Urgent. Curieux s'ab. CDFC, B.P. 172, 75564 PARIS Cedex 12.

propositions diverses

Les possibilités d'emplois à l'étranger sont nombreuses et variées. Demandez une documentation (gratuite) sur la revue spécialisée MIGRATIONS (LM) B.P. 291-09 PARIS CEDEX 09.

traduction demande

Traducteur dipl japonais et fr. 9 ans exp. au Japon, ch. traductions japonais-fr.-anglais. Tél. : 42-78-15-40.

automobiles

ventes

de 5 à 7 C.V.

INNOCENTI DE TOMASO, 1979, gris métallisé, toit ouvrant, radio-cassettes, moteur refait 5.000 km. 13.000 F. 48-05-20-78, 43-54-76-12.

boxes - parking

ILE SAINT-LOUIS
EMPLACEMENTS DE PARKINGS NEUFS 400.000 F L'UNITÉ. TÉL. : 46-83-52-35.

L'IMMOBILIER

appartements ventes

1er arrdt

VENDS QUARTIER BOURSE GD STUDIO 550.000 F. Tél. : 42-36-92-50 à partir de 19 h.

2e arrdt

RUE DU MAIL
Petit studio meublé, douche, w.-c., 150 000 F. Immo Marcadet 42-52-01-82.

4e arrdt

ILE SAINT-LOUIS
4-5 p. caractère, lumineux 45-08-53-84/60-60-54-94.

5e arrdt

MOUFFETARD Face St-Médard, calme, sur cour : 2 pièces, cuis., s.d.b., 43 m². 700.000 F. Tél. (à partir de 19 h) : 42-61-28-12.

7e arrdt

ÉCOLE MILITAIRE
APPT 280 m², belle récept., gd stand. Px élevé. 47-27-84-24.

12e arrdt

Mº DAUMESNIL 2 P.
Entrée, cuis., w.-c., possible bains. 360.000. 45-28-99-04.

13e arrdt

CITÉ FLORALE
Bel appt 102 m², soleil, calme + box. Tél. : 45-89-48-34.

15e arrdt

ÉMILE-ZOLA, récent 3 p., tt cft, asc., soleil, calme. 875.000 F. 43-22-61-35.

16e arrdt

Paris 16e Saint-Honoré-d'Eylau vend 5 p., 6e étage, soleil, voie privée, 3 200 000. 45-53-48-44.

AVENUE DE VERSAILLES
Vaste séj. + chbre 90 m² standing, immeuble récent, balcon. GARBI 45-67-22-88.

AUTEUIL
Appt de 90 m² environ. LIVING 2 CHBRES, 45-62-97-38.

18e arrdt

Studio confort 89 000 F
2 pièces cuisine, 172 000 F
2 pièces confort, 252 000 F
3 pièces confort, 330 000 F
66 m² 490 000 F
4 pièces confort 690 000 F
5 p. 120 m² réc. 1 150 000 F
Immo Marcadet 42-52-01-82.

CAULAINCOURT
Grand atelier d'artiste, cuis., w.-c., bains. Possib. mezzanine. 780 000, 42-64-18-26.

77 Seine-et-Marne

FONTAINEBLEAU
Dans imm. rénové 2-3 p. Finitions au choix pptaire. 43-25-18-50.

93 Seine-Saint-Denis

Métro MAIRIE-DE-MONTREUIL. A prox. immédiate métro, lycée, école, tous commerces. Part. vend, au 7e et dernier ét., dans belle résidence avec espaces verts, 4 p. 83 m² tt cft, excell. état + balcon-terrasse 6 m², ensoleillement maximum, vue imprenable, entrée porte blindée, séjour, 3 chbres, s. de bns, s. d'eau, w.-c., cuis. entièrement équipée, cave. Poss. locat. box ou pking en sous-sol, 765 000 F. Tél. 48-58-41-48 (soir et week-end).

Epinay-s/Seine, cause mut. part. vd appt 5 p., dern. ét. (17), pl. sud, s. bns, cab. t., cave, 2 parkg. sout., ttes commod., lib. 500 000 + FR. (1) 48-26-88-55.

95- Val-d'Oise

Près ENGHIEN-LES-BAINS (95), dans résidence, 3 pièces, 73 m², sud-ouest, près toutes commodités. Prix : 406 000 francs. Agence s'abstenir. Tél. : 39-89-72-28.

Province

CABOURG part. vd/mer, sol., balc., 2 studios 220 000 F, ss charges et 277 700 F peu de charges, asc., cave, parkg, tt cft (16-1) 42-66-14-93 soir.

2 h 30 de PARIS, à vendre près forêt, appt 50 m² + terrasse à STELLA-TOUQUET, 5 minutes plage, dans petit imm. standing, tt cft, cuis. amén., charges minimes. Mme PECQUEUR tél. h bur. Châtellerault (16) 49-21-81-77.

SAINT-TROPEZ
Villa, 5 chambres, réception. Vignes de SAINT-ANNE. Tél. : (16) 94-54-81-99.

appartements achats

Recherche 1 à 3 P. Paris, préfère 5e, 6e, 7e, 12e, 14e, 15e, 16e, avec ou sans travaux. PAIE COMPTANT chez notaire. 48-73-20-67 même le soir.

locations non meublées demandes

Paris

EMBASSY SERVICE
8, avenue de Messine, 75008 – PARIS – recherche en location ou à l'achat APPTS DE GRANDE CLASSE pour CLIENTÈLE ÉTRANGÈRE, corps diplomatique et cadres de Sociétés multinationales.
TÉL. : 45-62-78-99.

Pour AGENTS et CADRES MUTÉS, IMPORTANTE STÉ FRANÇAISE ET PÉTROLE recherche Paris et région parisienne des APPTS ttes catégories, STUDIOS ET PAVILLONS. TÉL. : 46-04-04-45.

CLUB IMMO R-D
rech. APPTS de STANDING. Loyers garantis 42-89-08-32.

AUTEUIL
Appt de 90 m² environ. LIVING 2 CHBRES, 45-62-97-38.

CADRE AMÉRICAIN
Cherche appartement avec 3 chambres, réceptions adéquates, dans le 7e ou proche 6e. Tél. : 42-60-34-14.

locations meublées offres

Paris

FRONT DE SEINE
Superbe 2/3 p., parkg, cte durée possib., 42-25-61-00.

Province

80350 Mers-les-Bains, Maison du tourisme, 8, avenue Foch. Tél. 35-50-18-67. Locations meublées tout confort, tarif promotionnel vac. scolaires.

locations meublées demandes

Paris

SERVICES AMBASSADE pour cadres mutés Paris recherche du STUDIO au 5 p. LOYERS GARANTIS par Stés ou AMBASSADES, 45-26-18-95.

CLUB IMMO R-D
rech. APPTS de STANDING. Loyers garantis 42-89-08-32.

immobilier information

POUR VENDRE OU ACHETER entre particuliers maison, appartement, château, propriété, terrain, commerce, sur toute la France.
INDICATEUR LAGRANGE fondé en 1876
5, rue Greffulhe, 75008 Paris. Tél. : (16-1) 42-66-48-40.

maisons individuelles

LA GARENNE-COLOMBES résidentiel, pavillon 200 m² habitables, 7/8 P., jard., véranda, ss-sol tot. 1.400.000 F. Téléphone : 47-89-06-06.

viagers

Rare près Pontchartrain (78), belle ppté 6 p., parc 4,6 ha occupée fme 83 ans. 800.000 + 13.000/mois. Viagers F. Cruz, 8, r. La Boétie. 42-66-19-00.

17e Appt 2-3 p. tt cft. 198.000 cpt + 3.400 occupé fme 74 ans. Viagers F. Cruz, 42-66-19-00.

bureaux

Locations

VOTRE SIÈGE SOCIAL 8e
Domiciliat. coisle, télex, secrét. Stationnement aisé.
AGECO - 42-94-95-28.

SIÈGE SOCIAL
Secrétariat + bureaux neufs. Démarches R.C. et R.M.
SODEC SERVICES
Champs-Elysées 47-23-55-47
Nation 43-41-81-81

Votre adresse commerciale ou
SIÈGE SOCIAL
bureaux, secrétariat, télex
CONSTITUTION STÉS
Prix compétitifs. Délais rapides.
ASPAC 42-93-60-50 +

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
SARL - RC - RM
Constitution de sociétés. Démarches et tous services. Permanences téléphoniques.
43-55-17-50

Domiciliations depuis 90 F/mois. Rue St-Honoré : 42-86-84-91. Paris-12e : 43-40-68-50. Constitution SARL 2.000 F/H.T.

fonds de commerce

Ventes

Part. vends Nice Librairie Papeterie universitaire médecine, sciences. Ecr. PEYRE, B.P. 85, 06013 Nice Cedex.

hôtels particuliers

LA CELLE-SAINT-CLOUD
Part. vd magnif. maison triple réception, 4 ch., logt de gard., parc 3 000 m². Px élevé justif. T. 47-08-52-06 av. 9 h et soir.

pavillons

ÉLANCOURT lig. Montparnasse, beau pav., liv. cathédrale + 4 ch., mezzanine, cheminée, gar., jdin, 850 000 F (fac.). MONAL 30-50-28-15.

villas

LE CASTELLET, 10 km mer, bastide, beaucoup de charme, 7 pièces, 1 500 m², oliviers, vignes, 1 600 000 F. Ag. Saint-Eloi B.P.3-83-330, Le Beausset 94-98-73-12.

PONTAULT-COMBAULT 77, villa 198 m² hab., parf. ét., séj. dble, cuis. éq., 6 ch., 2 s. bns, ss/sol total, gar. 3 voit., studio ind., jdin 410 m², 60-28-08-81.

Nation villa av. caves 100 m², jardin 1 000 m² copr. 1 appt 100 m² r.-de-jdin, terr. 20 m², 1,7 MF : 2 appt 230 m², terr. 30 m², 6 p., 2 bns, cuis. éq., 3,2 MF. Tél. : 43-44-24-03.

propriétés

BASTIDE XVIIIe
320 m² s/3,5 ha COTIGNAC IMMO (16) 94-04-71-93.

BLOIS propriété de caractère, entièrement restaurée, poutres, carrelage ancien, cheminées, dans parc boisé 4 hectares. Maître Thibaud 54-46-13-03.

100 km Paris, vends propriété 4.700 m² arborée (80) ROYE, MAISON RÉCENTE 130 m², 4 ch., 2 s.d.b., 2 toil., jardin d'hiver, sous-sol 50 m², garage 2 voit. 520.000 F à débattre. Tél. bur. : 42-88-26-87.

L'AGENDA

Bijoux

BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 4e. 43-54-00-83. PARCE QUE L'ON AIME ACHAT BIJOUX OR-ARGENT. Métro Cité ou Hôtel-de-Ville.

ACHAT BIJOUX OR, BRILLANTS
Anciens, modernes, argenterie PERRONO, bd des Italiens, Opéra, 4, Chaussée-d'Antin, Etoile, 37, av. Victor-Hugo. Ventes - Occasions - Echanges.

Cours

Femme 1er Prix conservatoire donne à domicile cour piano, Tél. 42-36-02-79, apr. 20 h.

La méthode accélérée d'enseignement musical de MICHEL SOGNY
Adultes et Enfants
Cours : solfège, harmonie, piano, direction d'orchestre. Ts niveaux. Examens à la Fondation CZIFFRA. Centre Michel Sogny, 5, rue Drouot, 75009 PARIS. 47-70-45-00.

Livres

VENDS albums Pléiade Rimbaud et Verlaine : 2 000 F. Tél. : 42-46-53-22.

Enseignement

Le Centre GURDJIEFF OUSPENSKI
Pour le développement intérieur de l'homme.
Tél. : 64-36-61-69.

Moquettes

A SAISIR
MOQUETTE 100 % PURE LAINE
PRIX POSÉE : 99 F/m². Tél. : 46-58-81-12.

Spécialités gastronomiques

GILLES VILFEU
maître glacier
grand choix de glaces et sorbets
spécial. glacées à emporter
3, rue de la Cossonnerie, Paris-1er. (1) 40-26-36-40. Entre le Forum et Beaubourg en plein cœur des Halles.

Economie

Au Club de Paris

Accord sur le rééchelonnement de 1,8 milliard de dollars de dettes mexicaines

Le Mexique est parvenu, ce mercredi 17 septembre, à un accord avec le Club de Paris lui permettant de rééchelonner 1,8 milliard de dollars de dettes publiques garanties. Une « première », dans la mesure où le précédent passage d'une délégation mexicaine devant cette instance réunissant les représentants des gouvernements créanciers, en 1983, avait été consacré à la situation, alors catastrophique, de l'endettement du secteur privé. Il s'agissait à l'époque d'aider le gouvernement mexicain à reprendre certaines créances, pour éviter des cas d'insolvabilité en cascade.

Le cas de figure est aujourd'hui très différent. Alors que Mexico avait jusqu'à présent évité de rééchelonner sa dette extérieure garantie, jouant sur le maintien de lignes de crédits commerciaux, la rencontre de Paris fait partie de l'opération de sauvetage mise en place avec le Fonds monétaire international le 22 juillet dernier. Un montage représentant une enveloppe globale de 12 milliards de dollars, dont 2,5 milliards doivent être apportés par les gouvernements. L'accord, qui étale les échéances dues au cours des dix-mois mois commençant le 22 septembre, permettra aux Mexicains de reporter leurs remboursements entre janvier 1992 et juillet 1996. Les Etats-Unis sont, bien sûr, les plus lourdement impliqués — pour plus du quart — dans cette opération de rééchelonnement, suivis par le Japon, la France intervenant, presque à égalité avec la Grande-Bretagne, pour environ 10 %.

S'il n'est pas le plus spectaculaire par les montants rééchelonnés, l'accord entre le Mexique et ses créanciers du Club de Paris se veut politiquement exemplaire du mouvement de solidarité internationale en faveur d'un pays lourdement endetté et « enfoncé » dans la crise par un revers conjoncturel, la chute des cours du pétrole. Dernier *« gadget »* des pays industriels justement inquiets du danger persistant que représente l'accumulation des dettes du tiers-monde, grommelle un spécialiste de l'Amérique latine. *« Nouveau pas dans la recherche laborieuse, mais pragmatique de solutions »* aux difficultés les plus criantes, réplique un haut fonctionnaire européen. *L'avenir et la capacité* du Mexique à affronter, à long terme, ses contradictions internes sans avoir à renégocier tous les six mois avec ses créanciers permettront seuls de répondre.

Dans le quadrille formé par les pays en développement, les créanciers privés ou publics, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, Mexico s'est imposé un nouveau tempo. Au cours des quatre années qui ont suivi la première grande crise de la *dette mexicaine, en août 1982, le* nombre d'entreprises ou d'agences publiques a été ramené de plus de 1 200 à moins de 700. Les subventions ont été réduites, les contrôles sur les changes et le commerce extérieur allégés. Une nouvelle politique aux accents libéraux, appelée à s'accélérer conformément aux engagements pris auprès du FMI et qui ont permis d'aboutir à un *accord de principe sur un montage* international de soutien financier, a été mise en œuvre le 22 juillet dernier. Elle pourrait faire école. En acceptant une réduction plus lente des déficits publics, le Fonds monétaire a pour sa part mieux pris en compte les impératifs *d'un pays dont la volonté de* rigueur ne pouvait être mise en doute, même si les résultats en étaient retardés par des facteurs exogènes comme la dépression des marchés pétroliers. *« Si une meilleure appréciation des réalités économiques et sociales d'une nation est considérée comme une politisation du FMI, vive cette politisation ! »*, s'exclamait récemment un vieil habitué de cette institution.

Conformément à la demande des pays membres, la Banque mondiale a *de son côté* renforcé son rôle. Exceptionnel par son montant, le total de ses engagements sur le Mexique (2 milliards de dollars cette année) illustre une tendance sensible dans tous les pays surendettés, tout particulièrement latino-américains. L'évolution du Club de Paris — cette *« non-institution »* aussi informelle qu'attachée à de solides principes de concensus et d'égalité de traitement entre les créanciers — n'échappe pas à ce léger vent novateur.

« Nous avons été amenés à mieux adapter les types de rééchelonnements de dettes garanties à la situation réelle des pays qui se présente devant nous », souligne un accoutumé de ces réunions. Les reports de plusieurs années d'échéances restent exceptionnels. Seuls l'Equateur, la Côte-d'Ivoire et, dans un contexte bien particulier, la Yougoslavie en ont bénéficié. Mais la *« clause de bonne volonté »* assurant aux débiteurs un réexamen annuel de leur situation offre de plus en plus souvent une *« pluri-annualité de fait »* tout en permettant aux créanciers de suivre *« avec souplesse »* les efforts de redressement des pays en difficultés. S'ils reconnaissent l'efficacité de la *« diplomatie financière »* exercée au sein du Club de Paris, certains plaident pour une flexibilité accrue. Difficile débat. *Le but final étant* de permettre aux pays endettés de retrouver leur crédibilité sur les marchés financiers, il arrive de voir des débiteurs demander un rééchelonnement réduit pour rassurer leurs créanciers sur leur état de solvabilité. Par contre, les membres du Club, désormais plus soucieux de préserver le financement du secteur privé, cherchent dans certains cas à alléger au maximum le fardeau de la dette publique. Entre des préoccupations contradictoires, il n'y a place que pour un sérieux pragmatisme, mis à l'épreuve d'opérations de plus en plus nombreuses. Sur les quelque 64 milliards de dollars rééchelonnés depuis la création du Club de Paris, il y a trente ans, 36,4 milliards l'ont été entre le 1er janvier 1983 et le 16 septembre de *cette année*.

Dans ce lent processus où les positions face à la dette du tiers-monde s'affinent, ce sont les banques privées qui continuent de traîner le plus les pieds. Les Mexicains permettront-ils, là aussi, de débloquer la situation ? Après l'accord signé au sein du Club de Paris, la réponse du monde bancaire, appelé à apporter 6 milliards de dollars dans le cadre de l'accord de principe du FMI, constitue le seul élément manquant du puzzle. Si les difficiles tractations en cours aboutissent rapidement, le FMI et la Banque mondiale auraient au moins un élément positif à présenter lors de leur assemblée annuelle à Washington, début octobre. Et le secrétaire américain au Trésor, M. James Baker, pourrait fêter dignement l'anniversaire de l'« initiative » qu'il avait lancée lors des précédentes assemblées à Séoul, en octobre 1985, pour qu'une concertation internationale s'instaure et favorise le retour à la croissance dans les pays surendettés. Reste à savoir si le cas du Mexique, trop proche et financièrement dépendant des Etats-Unis pour leur être indifférent, suffira à rendre le monde bancaire mieux disposé à l'égard d'autres pays du tiers-monde.

FRANÇOISE CROUIGNEAU.

Le projet de loi de finances pour 1987

Les pétroliers échaudés

Les pétroliers n'ont décidément pas de chance ! Les gouvernements changent, mais le secteur reste, et de loin, le premier pourvoyeur de taxes *en France, assurant à lui seul* quelque 15 % des recettes du budget. S'il s'en plaint cette année plus vivement encore que les précédentes, c'est que, fort des promesses pré et post-électorales, il espérait beaucoup de l'arrivée au pouvoir de la droite. C'est aussi que la chute de moitié des prix du pétrole depuis l'an dernier modifie complètement ses conditions d'exploitation.

Jusqu'à la dernière minute, les professionnels espéraient obtenir *sinon la totalité des 3 milliards de* francs d'allégements fiscaux initialement promis par le pouvoir, du moins une bonne moitié de cette somme. Ils tablaient sur une diminution du prélèvement *« exceptionnel »* institué il y a deux ans sur les bénéfices réalisés par les compagnies produisant des hydrocarbures — pétrole et gaz — en France, ainsi que sur une forte baisse des taxes sur le fioul industriel, dont le budget pour 1986 avait doublé le montant, de 165 à 297,25 F par tonne.

Des arbitrages de dernière heure ont finalement eu raison de ces espoirs : le prélèvement exceptionnel est intégralement maintenu en 1987 et les taxes sur le fioul industriel ne sont réduites que de 22 % (de 297,25 à 230 F). Avec la légère diminution des taxes appliquées au gaz destiné à l'indutrie (de 0,9 à *0,79 kilowattheure, soit — 12 %)*, l'allégement total offert par le fisc au secteur ne dépasse pas 510 millions de francs, à peine un sixième des sommes escomptées.

La pilule est d'autant plus dure à avaler que les pétroliers, trahis, ont l'impression de payer pour les autres, en l'occurrence les agriculteurs. *« La sécheresse est un désastre financier pour... l'industrie pétrolière »*, note, amer, un professionnel.

Il est vrai que cette année le secteur ne manquait pas d'arguments valables. Compte tenu de la baisse des prix des produits pétroliers, le poids relatif de la taxe sur le fioul s'est considérablement alourdi. En *1986*, cette taxe représente 34 % du prix final en France et pèse lourd dans les prix de revient des industries clientes : 20 % du coût de la soude, 6 % de celui du ciment, 5 % du sucre, 2,5 % du papier journal, etc. Non récupérable, elle pénalise d'autant plus les industriels français qu'elle ne dépasse pas 12 % du prix final dans la plupart des pays européens concurrents (à l'exception des pays méditerranéens) : 7 % en RFA, 12 % en Grande-Bretagne, 10 % en Italie, rien en Belgique, etc.

Le ministère des finances s'est certes engagé cette année à réduire en trois ans les taux de cette taxe *« de façon que le prix final du fioul lourd comme celui du gaz industriel se situent dans la moyenne des prix européens »*. Mais cette promesse, trop imprécise, ne rassure guère les pétroliers, maintes fois échaudés. La moyenne européenne varie du simple au triple selon qu'on prend en compte, ou non, les trois nouveaux membres de la CEE, Espagne, Portugal et Grèce, où le fioul industriel est fort taxé. Et le ministère n'a pas dit quel serait le prix moyen retenu...

Des efforts entravés par le fisc

En attendant, les compagnies, qui espéraient grâce à la baisse des prix regagner des parts de marché sur leurs principaux concurrents (électricité et charbon), continueront de voir leurs efforts entravés par le fisc.

Encore cette taxe ne pèse-t-elle qu'indirectement sur les résultats financiers du secteur. Il n'en va pas de même du « prélèvement exceptionnel », qui l'an prochain risque de gommer la majeure partie des bénéfices escomptés de l'extraction d'hydrocarbures par les compagnies productrices (ELF et Esso). Car les conditions, là aussi, ont changé. Contrairement aux années précédentes, les compagnies gagnent de l'argent *sur le raffinage et la distri*bution de produits, mais, du fait de la chute des cours du brut, elles ne réalisent quasiment plus de profits sur la production de pétrole. Pour les intéressées, le maintien du prélèvement (1,12 milliard au total) est d'autant *plus douloureux qu'il* s'applique rétroactivement sur les bénéfices réalisés deux ans auparavant (c'est-à-dire pour 1987 sur les profits faits en 1985) à une époque où les prix du brut étaient deux fois plus élevés !

D'où une colère non dissimulée chez Esso, plus feutrée chez ELF — en plein processus de privatisation...

L'approche du gouvernement français va *« totalement à contre-courant »*, alors que, partout dans le monde, les Etats diminuent la fiscalité pétrolière pour maintenir l'exploration, gage de la production future, explique le président d'Esso-France, M. Claude Roux. Regrettant le *« signal déplorable »* ainsi donné par le gouvernement français à la communauté internationale, il menace, à mots couverts, d'arrêter l'exploration dans l'Hexagone : *« Dans ces conditions, produire du pétrole brut en France devient un non-sens complet »*...

Et il s'indigne. *« Personne,* dit-il, *même au plus haut niveau, n'a même tenté de justifier le maintien de cette fiscalité d'exception. A la logique économique, on oppose des besoins de ménagère ! »*. Déçu, battu, mais pas content, le secteur pétrolier n'a pas fini de regretter sa prospérité passée qui, jointe à une impopularité chronique, encourage une *fois* encore les pouvoirs publics à le tenir comme sa *« vache à lait »* préférée...

VÉRONIQUE MAURUS.

Les réactions

● **Le PS : en trompe l'œil et « socialement injuste ».** — Selon M. Christian Pierret, ancien rapporteur du budget à l'Assemblée nationale, les dépenses réelles augmentent — à structures comparables — de 3 % et non pas de 1,8 % comme annoncé. Le déficit en 1987 sera équivalent à celui de 1986. Tant pour les particuliers que pour les entreprises, la baisse des impôts est en réalité une *« opération blanche »*. Les socialistes estiment que *« 7 milliards de francs sont pris à 25 millions de foyers pour être redistribués aux 130 000 contribuables les plus riches »*. Dénonçant les restrictions de crédits destinés à la recherche et à l'industrie, ils préconisent un effort accru en faveur de l'investissement et déposeront un amendement pour une réduction à 40 % du taux de l'impôt sur les sociétés sur les seuls bénéfices réinvestis.

● **M. Michel d'Ornano : pour un effort accru en faveur des entreprises.** — Le président (UDF) de la commission des finances de l'Assemblée nationale estime nécessaire un soutien plus actif à l'investissement. Outre une *« amélioration du système de report en arrière des pertes »* (le carry-back), il compte proposer une réduction des charges des entreprises de 10 milliards de francs supplémentaires, en gageant ce manque à gagner sur un montant équivalent d'économies sur la Sécurité sociale. M. d'Ornano juge que *« la limitation de la croissance des prélèvements sociaux est encore insuffisante »* et souhaite *« un contrôle sur le budget social de la nation qui s'élève à 1 200 milliards de francs »*.

● **M. Yvon Gattaz : un budget d'assainissement.** — Le président du CNPF estime que le projet de budget est *« un budget d'assainissement de l'économie »* qui va *« dans la bonne direction »*, même s'il juge *« un peu insuffisant »* l'effort fait pour les entreprises. *« C'est un véritable recul de l'Etat qui va dans le sens du libéralisme économique que nous préconisons sans cesse »*, déclare M. Gattaz. *« Nous nous réjouissons de cette première étape. »*

● **LA CFDT : industrie et recherche sacrifiées.** — Pour la CFDT, *« le gouvernement sacrifie au dogme du libéralisme au détriment d'une politique de développement et de modernisation »*, en diminuant les crédits de certains secteurs comme l'industrie et la recherche, en effectuant *« un allégement indifférencié »* sur la fiscalité des entreprises plutôt que des *« mesures sélectives incitatrices à l'investissement et à la création d'emplois »*. Enfin, pour réaliser une fiscalité *« neutre »* pour les familles, la CFDT préfère *« la possibilité d'une imposition séparée pour les couples mariés »*.

● **L'Union nationale des associations familiales : neutralité fiscale.** — L'UNAF *« accueille avec satisfaction les mesures qui favorisent les familles nombreuses et vont dans le sens de la neutralité fiscale quel que soit le statut du couple »*. Mais *« elle insiste pour que ne soient pas pénalisés les adultes effectivement seuls pour élever des enfants »*.

AFFAIRES

Suppressions d'emplois annoncées chez Cockerill-Sambre et aux ACEC

BRUXELLES
de notre correspondant

Deux coups de tonnerre ont éclaté en moins de vingt-quatre heures dans la région de Charleroi déjà fortement touchée par la crise : le lundi 15 septembre, un nouveau plan de restructuration chez le sidérurgiste belge Cockerill-Sambre, qui devrait se solder par une perte de 2 200 emplois. Le lendemain, c'était au tour des dirigeants des Ateliers de construction électrique de Charleroi (ACEC) de présenter un programme de redressement qui prévoit la suppression de 1 000 emplois. Les experts estiment que le mouvement devrait s'amplifier dans les semaines et les mois à venir, touchant aussi bien la fabrique nationale d'armes Herstall, la firme sidérurgique Tubemeuse ou les Forges de Clabeck. Au total, en Wallonie, la seule industrie traditionnelle de base pourrait perdre plus de 8 000 postes de travail.

Chez Cockerill, M. Jean Gandois, désormais PDG de Péchiney, qui avait été chargé d'une longue mission de restructuration, avait « amené » l'entreprise à n'employer plus que 6 500 personnes. Chiffre encore excessif, selon le nouveau PDG, M. Raymond Lévy, qui souhaiterait procéder à une réduction de près de 7 milliards de francs belges (environ 1 milliard de francs français) des pertes annuelles d'exploitation ; 4 500 milliards devraient être pris sur la masse salariale. Pour le moment, les experts chiffrent à 2 200 les pertes d'emplois — également répartis entre Liège et Charleroi — qui en résulteraient. En juin dernier, les Ateliers de construction électrique de Charleroi annonçaient une forte augmentation de capital et près de 7 milliards de francs belges (environ 1 milliard de francs français) d'investissements. Le 16 septembre, le plan de restructuration rendu public par la direction faisait état de la suppression de 1 000 emplois. La firme, qui occupait 12 000 personnes en 1971, verra ainsi ses effectifs ramenés à 3 700 personnes en 1987.

JOSÉ-ALAIN FRALON.

La lune de miel franco-japonaise

Le ministère japonais du commerce international et de l'industrie (MITI) a rendu public le mercredi 17 septembre, le rapport de la mission d'une trentaine d'industriels et banquiers, qui ont visité la France à la fin du mois de mai. Organisé à travers huit régions par la DATAR, ce voyage avait pour but d'inciter les firmes japonaises à construire des usines en France (*le Monde* du 10 juin).

Qui l'eut cru ! M. Hitoshi Sawada, conseiller à la Sumitomo Bank et directeur adjoint de la mission, n'hésite pas à écrire : *« J'ai la conviction que désormais les investisseurs devraient commencer à considérer la France comme premier pays candidat pour leurs unités de production en Europe, avant l'Allemagne et la Grande-Bretagne »* (1).

Et le panegyrique ne s'arrête pas là. *« L'économie de marché, la libre concurrence sans intervention excessive de l'Etat sont assurées »*. M. Sawada rapporte des propos que lui ont tenu les responsables de la filiale française du groupe américain Eli Lilly, installée en Alsace, selon lesquels *« l'environnement des affaires est aussi libre en France qu'aux Etats-Unis. »*

Pour eux, l'arrivée en 1981 des socialistes au pouvoir, n'a jamais constitué une quelconque menace. Bref, alors que jusqu'à une date récente, la France n'était connue au Japon que pour *« sa culture élégante et raffinée »*, alors que les industriels nippons redoutaient *« tout autant les contrôles bureaucratiques, que les comportements supposés d'une main-d'œuvre récalcitrante, prête à se mettre en grève pour un oui ou pour un non »*, son image a radicalement changé : maîtrise de l'inflation, libéralisation des échanges, productivité de la main-d'œuvre, faibles taux d'absentéisme, ouverture à l'égard des investissements internationaux, notamment dans le domaine des hautes technologies, coopération entre l'industrie et les centres universitaires.

Les préjugés ayant la vie dure, et une sorte de sentiment anti-japonais s'étant développé depuis une dizaine d'années chez plusieurs industriels, devant la montée des importations de biens manufacturés, il était bon que des banquiers et des chefs d'entreprises nippons viennent en France, tester la capacité d'accueil des régions. *« Ce qui m'a le plus impressionné, c'est la remarquable amélioration de l'attitude de la France vis-à-vis du Japon »*, note pour sa part M. Tomoo Miyazaki, vice-président de la banque de Tokyo, qui dirigeait la mission.

Le rapport du MITI, laudatif du début jusqu'à la fin, comblera d'aise évidemment les responsables du gouvernement et des régions. Mais n'est-il pas précisément trop flatteur *pour être profondément sincère ?* Ne participe-t-il pas d'une « opération charme » de grande envergure de Tokyo, vis-à-vis de l'Europe, — notamment de la France — qui lui reprochent souvent, à bon droit, d'inonder les marchés occidentaux, tout en protégeant exagérément le sien ?

« Nous sommes tout prêts à investir en France, semblent nous dire les Japonais, *plutôt qu'à y exporter nos fabrications. Mais restez attractifs. Notamment par les primes financières, car les Anglais, les Allemands ou les Irlandais nous proposent, pour nous séduire, des conditions très avantageuses. »*

En conclusion de son rapport, M. Sawada après avoir eu un entretien avec les responsables de la filiale française de Pionner électronique, avance toute fois cette recommandation à l'adresse de ses collègues : *« Ne signez jamais avec les pouvoirs publics, un accord qu'il serait difficile d'honorer à l'avenir, comme celui qui contiendrait une clause sur un pourcentage minimum d'exportation de la production, ou approvisionnement local. La renégociation d'un tel accord, si les circonstances y obligent, est très difficile et le signataire est contraint de s'y plier. »*

Voilà donc, de Bayonne à Colmar, *« un pays hospitalier, accueillant et libre, ou en plus de ses attraits économiques, la beauté des paysages du printemps reste longtemps dans les mémoires »*. Mais vis-à-vis des tentations bureaucratiques de l'administration, les industriels français et étrangers ne doivent pas relâcher leur *« vigilance »*.

FRANÇOIS-GROSRICHARD.

(1) Il existait à la fin 1985, quarante usines ou sociétés de services japonais en France, employant dix mille deux cents personnes. On devrait en dénombrer une cinquantaine à la fin de cette année.

Economie

SOCIAL

Augmentation du chômage en août

Selon les chiffres publiés le 16 septembre par le ministère des affaires sociales et de l'emploi, le chômage a augmenté de 2,5 % pendant le mois d'août en données brutes et de 0,5 % en données corrigées des variations saisonnières. D'une année sur l'autre, la progression aura été de 2,8 % en données brutes et de 2,7 % en données corrigées.

A la fin du mois d'août, 2 373 500 demandeurs d'emploi inscrits étaient recensés en données brutes par l'ANPE et 2 486 000 en données corrigées. Ce qui représente une hausse mensuelle de 57 500 dans un cas et de 12 000 dans l'autre. De son côté, l'INSEE annonce que le taux de chômage s'est élevé à 10,7 %, contre 10,5 % en juillet.

Ces résultats confirment une tendance à l'aggravation qui ne fait que s'amplifier. Pour le quatrième mois consécutif, le niveau record atteint en janvier 1985 est systématiquement dépassé en données corrigées et le nombre des chômeurs est à chaque fois inégalé. A *ce rythme*, les 2,5 millions seront dépassés avant la fin octobre.

Plus que jamais, le marché du travail ressemble à un voilier qui, à la recherche du vent, est entraîné par des courants contraires. Les anciennes mesures, que l'on a laissées tomber en désuétude, ne produisent plus leurs effets. Les TUC vont en diminuant. On en comptait 171 353 à la fin août, soit 12 000 de moins qu'en juillet et 20 000 de moins qu'en juin. Les stages des programmes seize/dix-huit ans ou dix-huit/vingt-cinq ans, désormais contestés, sont en voie d'extinction. Moins de 750 ont été mis en place, alors que, l'année précédente, 120 000 jeunes en avaient bénéficié. Même les congés de conversion, qui n'ont jamais été un succès, disparaissent. En août, 80 personnes seulement en ont obtenu un.

L'effet de substitution

Parallèlement, la nouvelle politique de l'emploi tarde à prendre son essor et les chiffres publiés pourraient même se révéler illusoires. Malgré tous les efforts, dont témoigne la campagne de publicité du CNPF, la formation en alternance ne démarre pas. Les trois formules de stage obtiennent ensemble des scores à peine identiques aux deux mois précédents et le stage d'initiation à la vie professionnelle (SIVP), le plus critiqué et le moins intéressant pour les jeunes, connaît moins de succès. Avec 13 854 places occupées, il accueille en un mois 5 000 jeunes de moins, alors que les contrats d'adaptation ou de qualification ne les ont pas récupérés.

Plus grave encore : on commence à voir poindre les prémices d'un phénomène que les observateurs redoutaient : l'« effet de substitution ». En août, 77 322 embauches directes de jeunes ont été réalisées par les employeurs, qui ont, de ce fait, été exonérés de 25 % ou 50 % des charges sociales. Cela permet au ministère, dans son communiqué, de souligner *« des résultats significatifs »*, qui pourraient s'*« expliquer notamment par le démarrage du plan d'emploi pour les jeunes »*. Or rien n'est moins établi. Les jeunes au chômage, au nombre de 849 800 à la fin août, en données corrigées, étaient 0,3 % de moins que le mois précédent, et leur part dans le chômage total a augmenté de 1 point depuis juillet (35,5 %). A l'évidence, les exonérations viennent pour partie aider des recrutements qui se seraient de toute manière produits. Cela augmente d'autant le coût d'une disposition condamnée, pour être efficace, à ne tolérer aucune discrimination entre les emplois qu'elle peut provoquer et ceux qui auraient été pourvus.

Si, comme chaque année, à pareille époque, la baisse du nombre des entrées en stage ne fournit pas une indication précise, les mouvements de flux d'entrée ou de sortie du chômage, eux, reflètent mieux l'état du marché de l'emploi. A une nuance près, toutefois, dont on ne manquera pas de constater l'importance au fil des mois : en raison de la suppression de l'autorisation administrative de licenciement, des données concernant les licenciements économiques disparaissent pour la première fois des statistiques.

En données corrigées, 352 600 nouveaux chômeurs se sont présentés à l'ANPE en août, soit 2,3 % de moins en un mois et 8,7 % de plus en un an. Parmi eux, 45,7 % venaient de perdre un emploi à durée déterminée ou de terminer une mission d'intérim, prouvant ainsi le développement de la précarité.

Quant aux départs de l'ANPE, ils augmentent. En données corrigées, il y en a eu 438 600 (+ 5,5 % en un mois, + 12,5 % en un an), qui, pourtant, ne se traduisent pas nécessairement par un fort mouvement de reprise d'emplois. Notamment les radiations pour absence aux contrôles ou non-réponse à une convocation demeurent d'un niveau élevé (– 1,4 % en un mois, + 15,7 % en un an), après les sommets de juin et de juillet, qui ne s'expliqueraient pas seulement par un mouvement d'embauche en faveur des chômeurs.

Là aussi, il semblerait que le marché du travail ne réagisse pas aux sollicitations auxquelles il est soumis. L'évolution démographique, accentuée par les sorties du système scolaire, n'est pas endiguée, bien au contraire. Ce n'est certainement pas avant la fin de l'année que l'on pourra juger de l'efficacité de l'action du gouvernement Chirac ou des conséquences des mesures défendues par M. Philippe Séguin.

ALAIN LEBAUBE.

PRÉCISION. – Dans l'article « La politique du nouveau président de Pechiney » paru dans *le Monde* du 12 septembre 1986, une erreur de transmission a modifié le sens de la phrase sur les négociations entre Pechiney et l'américain Reynolds. Il fallait lire *« voilà pourquoi Pechiney négocie actuellement avec l'américain Reynolds, autre producteur d'aluminium, la vente de la moitié de sa part (50,1 %)* — et non de la totalité comme il était écrit — *« dans l'usine de Bécancour* (...) ».

La direction de la SNCF veut motiver les cheminots en récompensant les mérites

Les représentants de la direction de la SNCF et les délégués syndicaux des cheminots ont ouvert, le mercredi 17 septembre, une négociation de longue haleine sur un nouveau système de rémunération. En effet, la direction souhaite assouplir les mécanismes statutaires, et elle espère mettre en place des mécanismes salariaux motivants qui privilégie, plus le mérite de l'agent et moins son ancienneté.

Le système actuel a vieilli. Entrée en vigueur en 1972, la grille des rémunérations a subi au fil des ans des déformations, sous la poussée de l'inflation et des revendications syndicales. Elle ne fonctionne plus correctement. On distingue trois types de promotions : l'avancement selon le système des échelons, qui s'effectue à l'ancienneté avec un maximum de 20 % de salaire en plus au bout de vingt-quatre ans ; le changement de qualification et la prise de responsabilité grâce à des examens qui permettent de gravir dix niveaux (quatre pour l'exécution, trois pour la maîtrise et trois pour les cadres) ; enfin, une attribution d'indices pour partie selon le mérite et pour partie à l'ancienneté (50 % pour l'exécution, 30 % pour la maîtrise, 25 % pour les cadres), le pourcentage des promotions annuelles étant automatique et statutaire.

On voit les défauts de ces mécanismes. L'ancienneté joue à deux niveaux et, ajoutée au pourcentage automatique de promotions annuelles, elle amène les cheminots à se comporter plutôt comme des fonctionnaires qui progresseront à un rythme immuable quoi qu'ils fassent que comme des professionnels désireux de répondre à la demande de la clientèle. De surcroît, la progression automatique enferme la SNCF dans un carcan d'autant plus insupportable que ses trafics et donc ses recettes ne sont plus en croissance rapide.

Des filières anachroniques

Le nouveau système de rémunération mis au point ne modifie pas l'augmentation salariale liée à l'ancienneté. Il réduit le nombre des degrés de responsabilité (trois pour l'exécution, deux pour la maîtrise, deux pour les cadres). Surtout, il institue une progression — à l'intérieur de ces degrés — qui repose exclusivement sur le mérite de l'agent, apprécié par le supérieur hiérarchique compétent. Fini les contingents systématiques de promotion : tout dépendra des résultats financiers de la SNCF.

D'autre part, la réforme concernera aussi les « filières ». Il en existe vingt-trois, et leur nombre complique le passage d'une filière à l'autre. La mobilité sera accrue par la réduction à une douzaine du nombre des « métiers » de la SNCF. Cette simplification permettra, par exemple, d'affecter à la filière « commerciale » les agents des bureaux de gare, concernés au premier chef, mais aussi leurs collègues du contrôle de l'inspection ou ceux de la filière dite « administrative ».

Interrogé sur la signification de ces réformes, M. Philippe Essig, président de la SNCF, nous a précisé ses intentions. *« Nos problèmes tiennent à la flexibilité, à la réactivité et à la compétitivité,* dit-il. *La SNCF doit s'adapter, au rythme voulu, à un environnement qui change pour atteindre l'équilibre financier. Pour cela, nous avons besoin d'un cadre de gestion du personnel qui facilite les adaptations nécessaires. Selon moi, les contraintes qui pèsent sur notre gestion ne sont pas à rechercher dans l'âge de la retraite du cheminot, mais dans la multiplication des filières anachroniques qui nuisent à la gestion fonctionnelle de notre personnel. Quant à l'augmentation de la rémunération à l'ancienneté, on a pris conscience que deux mécanismes fonctionnaient dans ce sens. Dans un contexte de désinflation, nous ne pouvons pas consacrer la plus grande partie de la progression de la masse salariale à l'avancement automatique. »*

Désaccord syndical

Aucun syndicat ne pourra se déclarer d'accord avec de telles réformes qui compliqueront la tâche de ses militants à tous les échelons. La fin du pourcentage statutaire de promotions obligera les états-majors à négocier chaque année ces avancements. Le délégué du personnel ne pourra plus se contenter de chiffrer, sur sa calculatrice, les améliorations salariales que son interlocuteur obtiendra inévitablement l'an prochain ; il lui faudra se plonger dans les dossiers individuels et vanter les mérites de ses mandants. Ce que les syndicalistes détestent, car ces plaidoiries peuvent les brouiller avec ceux qu'ils ne défendent pas...

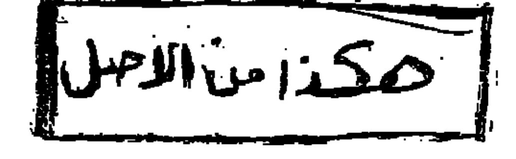
Les déclarations que nous avons recueillies à ce sujet sont sans surprise, mais nuancées. M. Claude Marache, secrétaire fédéral des cheen discussion aboutiraient à un recul : *« Il n'existe aucun financement pour remodeler la grille salariale. Ensuite, les propositions de la direction conduiraient à valoriser les rémunérations de quelques-uns au détriment du pouvoir d'achat de la masse. La direction souhaite diminuer les promotions en fonction de la conjoncture et individualiser totalement ces promotions. C'est inacceptable. »*.

Pour M. Michel Gorand, secrétaire fédéral des cheminots CFDT, le projet de la direction est insupportable parce que *« les promotions seront désormais fonction des résultats de l'entreprise, parce qu'il n'y a rien de prévu pour revaloriser la grille ; parce qu'on veut faire disparaître la progression à l'ancienneté dans les indices »*.

Chez les syndicats de l'encadrement, tout en estimant insuffisants les nouveaux mécanismes, on se déclare favorable au principe de l'avancement au mérite. M. François Charlemagne, président de la CGC-SNCF, voudrait que *« le mérite recouvre toute ses vertus »*, et M. Jean-Claude Désorme, secrétaire général de la Fédération maîtrise et cadres (FMC), ne voit pas dans la réduction du poids de l'ancienneté *« une pierre d'achoppement »*, mais il estime que la disparition de la promotion automatique et statutaire *« ferait problème »*.

Le président de la SNCF s'est donné dix-huit mois pour négocier et mettre en place le nouveau système de rémunération de ses agents. Si le blocage était total de la part d'une partie des organisations syndicales, il est prévu un arbitrage du gouvernement.

ALAIN FAUJAS.



AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

BOUYGUES

Le conseil d'administration de Bouygues, réuni le 15 septembre 1986, sous la présidence de Francis Bouygues, a décidé la convocation d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires le 24 octobre 1986.

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée de l'autoriser à procéder à l'augmentation du capital par émission de certificats d'investissements.

Cette autorisation sera sollicitée dans la limite des augmentations du capital social prévues par l'assemblée générale extraordinaire du 6 juin 1985 et dans une proportion qui ne pourra être supérieure au quart du capital social.

L'émission envisagée pour le mois de novembre prochain pourrait être, dans les conditions actuelles du marché, d'un montant total de l'ordre de 1 milliard de francs. Elle permettra un renforcement des fonds propres rendu nécessaire par d'importants projets d'investissements, notamment en diversification.

Le conseil d'administration proposera aux actionnaires de renoncer à leur droit préférentiel de souscription afin de fixer le prix d'émission des certificats d'investissements à un montant le plus proche possible du cours de Bourse.



Au cours du premier semestre 1986, le groupe Guintoli a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 222,15 MF (HT), dont 205,4 MF (92,6 %) en travaux de terrassement et 16,7 MF (7,5 %) en exploitation de carrières.

Durant la même période, la société mère Guitoli SA a réalisé un volume d'activité de 192 MF (HT).

Ces données semestrielles n'incluent pas, contrairement aux comptes annuels, la part de chiffre d'affaires issue des sociétés en participation, mais seulement les facturations faites à ces dernières par les sociétés du groupe.

Au 30 juin 1986, le carnet de commandes fermes de Guintoli SA était de 604 MF.

Au 30 juin 1985, il était de 574 MF.

Depuis cette date, l'obtention de nouveaux chantiers tels que :

– les tronçons d'autoroute (élargissement de l'A-7 entre Pont-de-l'Isère et Valence Sud et entre Saint-Rambert et Hauterive) ;

– la section A-71 entre Bizeneuille et Montmarault,

l'ont augmenté de 152 MF (part HT de Guintoli SA dans ces marchés).

Les éléments d'exploitation disponibles au 30 juin 1986 ainsi que le niveau d'activité enregistré durant les mois de juillet et d'août, comme les perspectives encourageantes des carrières, pourraient conduire, si la tendance se poursuivait, à extérioriser pour l'exercice 1986 un résultat net consolidé supérieur à la prévision de 18 MF annoncée lors de l'introduction en Bourse.

Locafrance

Le Conseil d'administration de LOCAFRANCE, réuni le 10 septembre 1986 sous la présidence de M. Gérard Billaud, a constaté l'augmentation de capital consécutive à l'exercice des droits de souscription attachés aux bons « B » de souscription d'actions du 1er janvier au 30 juin 1986 et l'augmentation de capital consécutive au paiement optionnel du dividende. Cette double augmentation porte le capital actuel de LOCAFRANCE à 178 408 700 F.

Le Conseil a, par ailleurs, pris connaissance de l'activité du groupe pour les sept premiers mois de l'exercice, qui enregistre une nouvelle et sensible progression des opérations tant de crédit-bail que de location financière. Les contrats signés au 31 juillet 1986 sont en progression de 24 % par rapport à la période de référence de l'année 1985 et les investissements mis en place de 22 %.

Le résultat financier de LOCAFRANCE au 30 juin 1986 a atteint 51,1 millions de francs contre 40,9 millions de francs au 30 juin 1985, en progression de 24,7 %.

Le conseil a également pris connaissance de l'accord intervenu entre la C.G.E. et LOCAFRANCE sur une prise de participation à hauteur de 40 % dans le capital d'ELECTRO BAIL et de la Société pour la location d'équipements téléphoniques privés (S.L.E.T.), le groupe C.G.E. conservant 60 % du capital de chacune de ces sociétés. INDOSUEZ s'étant ultérieurement associée à cette prise de participation, la répartition finale du capital de chacune de ces deux sociétés est désormais la suivante : Groupe C.G.E. : 60 %, LOCAFRANCE : 27,8 % et INDOSUEZ : 12,2 %.

Aux termes de cet accord, ELECTRO BAIL et S.L.E.T. bénéficieront du support logistique et de l'appui du réseau commercial de LOCAFRANCE pour assurer le développement de leurs opérations.

Cette prise de participation s'inscrit dans le cadre de la politique d'élargissement du domaine d'activités du groupe LOCAFRANCE.



SICAV

Afin de compléter sa gamme de produits de placement, le Crédit agricole propose à sa clientèle de jeunes une nouvelle SICAV : QUARTZ.

Dynamique mais à risques limités, QUARTZ poursuit à la fois un objectif de rentabilité et un but pédagogique en initiant les jeunes aux mécanismes boursiers.

Pour ces raisons, QUARTZ est une SICAV diversifiée dont 40 % du portefeuille s'investissent en actions françaises et étrangères ; l'objectif de sécurité est assuré par 60 % d'obligations et de liquidités libellées en francs.

Non seulement QUARTZ est présidée par Philippe Jeantot, qui participe actuellement à la course autour du monde sur *Crédit-Agricole-III*, mais elle compte parmi ses administrateurs deux jeunes étudiants qui représentent au conseil sa clientèle privilégiée.

CRÉDIT AGRICOLE

GÉRANCE PARISIENNE PRIVÉE G.P.P.

A la suite de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 20 juin 1986, le capital de GÉRANCE PARISIENNE PRIVÉE – G.P.P., établissement financier filiale de la BANQUE DEMACHY et ASSOCIÉS spécialisée dans l'activité de reclassement à l'émission, a été porté de 7,5 à 30 millions de francs.

M. Bertrand Guérin a été nommé administrateur directeur général de la société.

L'activité traditionnelle d'intermédiaire sur le marché financier vient d'être élargie avec la création d'un département spécialisé dans les opérations monétaires dirigé par M. Jean-Louis Bertot et Mme Caroll Guérin.

COMPAGNIE MÉTALLURGIQUE ET MINIÈRE (CMM)

Le conseil d'administration, réuni le 9 septembre, a examiné la situation financière au 30 juin 1986 de la société mère (CMM). Le chiffre d'affaires s'élève à 60,6 millions de francs, contre 45,9 MF à la fin du premier semestre 1985. Cette sensible augmentation s'explique par la prise en compte des ventes de la filiale ATG, absorbée en juin avec effet au 1er janvier 1986, dont le chiffre d'affaires du premier semestre 1986 s'est élevé à 33,6 MF, contre 30,23 MF en 1985.

Le résultat net, après impôt, du premier semestre, qui tient compte, bien entendu, de l'opération de fusion-absorption d'ATG, dont il est question ci-dessus, ressort à 2,35 MF, contre 1,82 MF au premier semestre 1985, soit une progression de 29 % pour un capital augmenté de 20 %.

Le conseil a pris connaissance des informations disponibles concernant la Société minière d'Anglade (SMA), dont la situation a déjà été évoquée à plusieurs reprises dans les derniers communiqués de CMM. Son évolution récente, influencée par la baisse persistante des cours du tungstène, pourrait conduire à un arrêt de l'exploitation dans les prochains mois, dans des conditions qui ne peuvent être précisées pour l'instant, en raison de la poursuite des négociations que mène actuellement la SMA avec les pouvoirs publics, d'une part, et des indices intéressants obtenus récemment au cours des recherches, d'autre part. Le conseil a estimé, tenant compte de ces incertitudes, qu'il n'y avait pas lieu de constituer, au 30 juin, de provision pour dépréciation au titre de la participation de CMM dans la SMA, dont il convient de rappeler qu'elle s'élève à 7,2 MF. Une décision sera prise à ce sujet à la clôture de l'exercice, tant sur le principe que sur le montant éventuellement retenu pour une telle provision.

Economie

La conférence du GATT

Notre avenir à Punta-del-Este

(Suite de la première page.)

C'est en même temps qu'agir de manière assez pragmatique pour que nul ne se sente menacé et que chacun puisse contribuer à des compromis intelligents. C'est aussi, tout ensemble, reconnaître la nécessité d'un assainissement de l'économie mondiale et commencer à l'opérer.

∴

Deuxième grande question, l'enjeu pour l'Europe. La négociation s'ouvre sous de sombres auspices, qui la font apparaître essentiellement comme un affrontement entre les Etats-Unis (occasionnellement soutenus par Des pays du tiers-monde ou de grands exportateurs agricoles comme l'Australie et le Canada) et l'Europe, et plus spécialement la politique agricole commune.

Certes, l'agriculture européenne est subventionnée. Mais quelle agriculture ne l'est pas ? L'américaine bénéficie de trente milliards de dollars d'aide. Ne serait-il pas plus efficace, plutôt que dénoncer le principe même des subventions quitte à en pratiquer d'occultes, d'en déterminer les modalités pour éviter qu'elles se transforment en instruments de la guerre commerciale ?

La PAC offre en revanche aux pays en développement un exemple salutaire en termes d'autosuffisance alimentaire. Ce qui a été fait ici peut également réussir là. Nombre d'agricultures traditionnelles africaines n'auraient pas été ravagées si le revenu des agriculteurs avait été défendu comme il l'a été dans la CEE et si des ensembles régionaux avaient été constitués. Quelques années suffisent à détruire ce qu'il faut une génération pour reconstruire.

∴

Mais il est un autre enjeu pour l'Europe : préserver ses intérêts, actuels et futurs, dans les domaines nouveaux. Transports maritimes et aériens, assurances, activités bancaires, services informatiques, télécommunications, sont autant de secteurs au profit desquels sont mobilisées des technologies d'avenir, largement ouvertes, déjà, à des sociétés japonaises ou américaines. L'Europe a d'autant plus intérêt à négocier qu'il lui faut obtenir que les concessions soient équilibrées.

Or l'expérience nourrit les craintes. Une illustration : nombre de ces activités ayant des effets en termes de défense et de stratégie, les Etats-Unis s'en prévalent pour imposer leurs règles. Par exemple : l'IDS est militaire, EUREKA est civil, la première serait protégée, pas l'autre, et l'Europe serait perdante.

La renonciation à des protections ne peut être unilatérale. Le Japon réussit le prodige de se faire largement oublier lors même que son immense excédent commercial contribue au déséquilibre durable des échanges internationaux. Et de cet aspect de la négociation, le GATT ne saurait s'affranchir.

•

Reste alors la troisième grande question, qui concerne les pays en développement.

Réticents devant l'ouverture d'un nouveau cycle de négociations, ils ne peuvent y trouver de motivations que si sont prises en compte leurs deux préoccupations principales.

La première concerne le poids de la dette. Pesant sur leurs capacités de croissance et limitant leurs importations au moment même où les marchés extérieurs se ferment à leurs produits et tarissent ainsi leurs ressources en devises, la dette chaque jour les étrangle un peu plus.

En second lieu, les cours des matières premières étant, depuis plus de cinq ans, orientés à la baisse, leur pouvoir d'achat diminue. Or les tentatives passées de stabilisation des cours n'incitent pas à l'optimisme.

C'est dans ce contexte qu'on voudrait conduire les pays en développement à ouvrir leurs marchés. Illusion, sauf à l'obtenir par la contrainte ; déraison si tel était le cas.

Aussi revient-il à la France et à l'Europe, une fois encore, de faire valoir que les négociations du GATT ne sont qu'un élément d'un ensemble plus vaste. Or, à cet égard, les lignes d'action sont connues, mais les décisions restent à prendre.

∴

En matière d'endettement, le traitement actuel sera sans effet si aux efforts consentis, aux rééchelonnements accordés, ne viennent s'ajouter des ressources nouvelles sans alourdir la dette. Le recul de l'aide internationale doit cesser, ce que permet la marge de manœuvre offerte aux pays riches par la diminution des prix du pétrole.

Pour les matières premières, les accords de produits sont morts d'irréalisme. Aucun fonds, jamais, n'aura les ressources suffisantes pour compenser les tendances du marché. Sont possibles et souhaitables, en revanche, les actions sur l'offre et les disciplines de production, tout comme l'aide temporaire aux pays victimes d'une chute brutale de leurs recettes d'exportation.

Les pays européens et ceux en développement ont des intérêts qui ne sont pas fondamentalement divergents et peuvent avoir des conceptions susceptibles de se rapprocher :

– les accords de Lomé (en particulier le Fonds de stabilisation des recettes d'exportation) montrent des voies qui peuvent être suivies ;

– les accords d'association de la CEE avec les pays méditerranéens ont permis qu'existent des zones d'échanges privilégiées, préludes à la constitution indispensable de nouveaux espaces régionaux.

Tels sont, rapidement présentés, quelques-uns des enjeux des négociations GATT. Les énoncer suffit à en attester l'importance. C'est là qu'en réalité se préparent les décisions les plus fondamentales pour notre économie, notre emploi et notre niveau de vie.

MICHEL ROCARD.

ENTREPRISES

Bank of America dément les rumeurs de rachat

Bank of America a formellement démenti les rumeurs qui circulaient à la Bourse de Londres, le mardi 16 septembre, selon lesquelles la troisième banque américaine serait au bord de la faillite et sur le point d'être rachetée par d'autres organismes bancaires. Ces rumeurs, liées aux difficultés du système bancaire américain et dont Bank of America n'est qu'une illustration supplémentaire, ont pesé sur le London Stock Exchange où l'indice Financial Times des valeurs industrielles a perdu jusqu'à 25 points à la mi-séance, mardi. Réfutant ces *« insinuations »*, un porte-parole de la banque américaine a qualifié ces rumeurs d'*« irresponsables et sans fondement »*, ajoutant que les résultats d'activité de la banque pour le troisième trimestre seront publiés comme prévu le 15 octobre prochain.

General Motors réduira ses effectifs européens de 5 % par an

General Motors va réduire de 5 % par an pendant une période indéterminée ses effectifs européens employés dans l'automobile, a annoncé M. John F. Smith Jr., son vice-président pour l'Europe. Le groupe américain emploie 100 000 personnes dans dix-sept pays européens. Ses principales filiales, Opel en Allemagne de l'Ouest (57 273 personnes) et Vauxhall en Grande-Bretagne (11 400 personnes), devraient respectivement réduire leurs effectifs de 2 300 et 1 000 personnes cette année. Parallèlement, GM a prévu d'importer en Europe des pièces détachées de Corée du Sud et d'Egypte pour réduire ses coûts de production face à la concurrence japonaise.

Marchés financiers

PARIS, 16 septembre ↓

Fort repli : – 3,22 %

La Bourse de Paris a de nouveau été victime le 16 septembre d'un vif accès de faiblesse, reflet du malaise qui règne depuis quelques jours sous les lambris. La journée avait mal commencé au palais Brongniart, évacué dans la matinée en raison d'une alerte à la bombe. Une fois les boursiers revenus à leur juste place, ils assistaient, pendant la petite séance, à un recul de la cote de 1,16 %. L'écart s'aggravait en séance officielle, puisque l'indicateur instantané perdait 3,2 % à l'approche du coup de cloche final.

La Bourse a immédiatement réagi à la chute record intervenue quelques heures plus tôt à Tokyo, seconde place mondiale. Les opérateurs y ont vu le signe d'une incertitude croissante sur la santé de l'économie internationale, le timide reprise de Wall Street n'apparaissant pas concluante. L'absence de surprise dans le projet de budget 1987 et une certaine déception de ceux qui attendaient des mesures d'incitation favorables à la Bourse ont contribué à alourdir le climat. Celui-ci était en outre déjà rendu pesant par la vague de terrorisme. Les grands magasins, comme Printemps (– 6,90 %), semblaient les plus exposés. Parmi les titres en vif repli figuraient Aussedat Rey (– 5,79 %), Sefimeg, Peugeot, UIC, Ecco, Uniball.

En hausse, Imetal (+ 3,77 %) et Penarroya tiraient leur épingle du jeu, probablement dopés par la remontée des cours du zinc.

Aux obligations, les cours s'inscrivaient en léger recul par rapport à leur niveau de la veille. Les opérateurs hésitaient à s'engager sur les emprunts à long terme, compte tenu de l'incertitude régnant quant à l'évolution prochaine des taux d'intérêt. Au MATIF, l'échéance juin 1987 se traitait à 111,80 (– 0,08 %).

Lingot : 89 150 F (– 50 F) ; napoléon : 540 F (– 3 F).

NEW-YORK, 16 septembre ↑

Irrégulier

En légère reprise la veille, le marché new-yorkais cherche à prendre de la hauteur, mais, visiblement, l'envol est difficile, si l'on en juge par la séance de mardi. En repli de plus de 22 points au cours de la journée, l'indice Dow Jones des valeurs industrielles a progressivement refait son handicap, jusqu'à gagner près de 11 points en clôture. Le nombre des baisses (930) est demeuré sensiblement supérieur aux hausses (650) et le volume des transactions s'est tassé : 131 millions d'actions contre plus de 156 millions lundi.

Les analystes ont attribué la faiblesse initiale de Wall Street à une nouvelle mais légère remontée des taux obligataires basée sur la progression, inférieure aux prévisions (plus 0,1 %) de la production industrielle américaine au mois d'août. Cette information a déclenché automatiquement des ordres « stop » émanant des grandes institutions financières dans le cadre de programmes sur ordinateurs. Mais, en raison du niveau peu élevé des cours ainsi atteints, des programmes d'achats se sont alors déclenchés à leur tour, ce qui a eu pour effet de renverser un peu une tendance qui reste profondément irrégulière. Viacom International, qui fait actuellement l'objet d'une offre d'achat, figure en tête des valeurs les plus actives avec une hausse de plus de 5 points, à 40 3/8 points.

VALEURS	Cours du 15 sept.	Cours du 16 sept.
Alcoa	37 3/4	38 3/8
A.T.T.	23 3/8	23 3/8
Boeing	58 1/8	58 3/8
Chase Manhattan Bank	37	38 3/4
Du Pont de Nemours	81 1/4	80 1/4
Eastman Kodak	52 7/8	52 3/8
Exxon	67 3/4	67 3/8
Ford	53 3/4	53 1/8
General Electric	72 1/2	73
General Motors	68 7/8	68 7/8
Goodyear	31 7/8	32
I.B.M.	137 3/8	138 1/2
I.T.T.	48 3/4	49 7/8
Mobil Oil	38 1/4	38
Pfizer	59 1/2	59 3/4
Schlumberger	31 7/8	31 3/8
Texaco	31 5/8	31 1/2
U.A.L. Inc.	54 5/8	54 3/4
Union Carbide	21 1/4	21 3/8
U.S.X. Corp.	19 5/8	19 7/8
Westinghouse	54 1/8	54
Xerox Corp.	53 1/2	53 1/2

CHANGES

PARIS

Dollar : 6,70 F ↓

Le ton était irrégulier, le 17 septembre, sur les marchés des changes, où le dollar hésitait de place en place. A Paris, le billet vert se traitait aux alentours de 6,70 F dans la matinée, en léger repli sur la veille (6,7120 F en séance officielle), de même qu'à Francfort. A Tokyo, en revanche, la devise américaine remontait à près de 156 yens en clôture de la séance du matin.

FRANCFORT	16 sept.	17 sept.
Dollar (en DM)	2,050	2,046
TOKYO	**16 sept.**	**17 sept.**
Dollar (en yens)	155,80	155,95

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (17 sept.)	7 1/8 %
New-York (16 sept.)	5 7/8 %

INDICES BOURSIERS

PARIS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	15 sept.	16 sept.
Valeurs françaises	147,2	141,9
Valeurs étrangères	111,6	110,3

Cie des agents de change (Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général	385,8	377

NEW-YORK

(Indice Dow Jones)

	15 sept.	16 sept.
Industrielles	1 767,57	1 778,54

LONDRES

(Indice « Financial Times »)

	15 sept.	16 sept.
Industrielles	1 289,6	1 262,3
Mines d'or	312,2	317,9
Fonds d'Etat	93,85	92,76

TOKYO

	16 sept.	17 sept.
Nikkei Dow Jones	17 463,19	17 568,87
Indice général	1 444,68	1 452,42

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 16 septembre
Nombre de contrats : 9 335

COURS	ÉCHÉANCES				
	–	Sept. 86	Déc. 86	Mars 87	Juin 87
Dernier	–	110,80	111,75	111,80	111,95
Précédent	–	111,05	112,10	112	111,70

AUTOUR DE LA CORBEILLE

LÉGÈRE REPRISE A TOKYO. – Le marché boursier japonais a amorcé une légère reprise, le 17 septembre, après son très vif recul des deux jours précédents. La veille, Londres (en baisse de 2 %), Zurich, Amsterdam étaient encore gagnés par la morosité ambiante.

L'EUROPÉENNE DE BANQUE ACCENTUE SON REDRESSEMENT. – L'ex-Banque Rothschild, qui a réalisé l'année dernière son premier exercice bénéficiaire depuis 1980, annonce, pour le premier semestre 1986, un bénéfice brut d'exploitation (après amortissements du groupe qui comprend la banque et ses trois filiales) de 64 millions de francs, contre 27 millions pour les six premiers mois de l'exercice précédent.

BONS DU TRÉSOR : LÉGÈRE HAUSSE DES TAUX. – La Banque de France a vendu, le 16 mars, aux enchères pour plus de 8,50 milliards de francs de bons du Trésor à taux fixe, sur 13, 26 et 52 semaines, avec des taux en hausse de 10 centimes environ sur les précédents.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	+ haut	UN MOIS Rep. + ou dép. –		DEUX MOIS Rep. + ou dép. –		SIX MOIS Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	6,7020	6,7035	+ 58	+ 62	+ 100	+ 125	+ 320	+ 400
$ can.	4,8192	4,8227	– 64	– 49	– 129	– 100	– 446	– 373
Yen (100)	4,2975	4,2999	+ 65	+ 81	+ 136	+ 166	+ 461	+ 527
DM	3,2749	3,2764	+ 61	+ 75	+ 128	+ 148	+ 386	+ 442
Florin	2,9010	2,9026	+ 30	+ 47	+ 81	+ 96	+ 246	+ 289
F.B. (100)	15,8141	15,8251	– 69	+ 16	– 137	+ 15	– 386	+ 85
F.S.	4,0520	4,0541	+ 89	+ 109	+ 176	+ 204	+ 534	+ 608
L. (1 000)	4,7465	4,7492	– 166	– 124	– 330	– 271	– 895	– 792
£	9,8519	9,8600	– 235	– 197	– 491	– 421	– 1415	– 1239

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	5 7/8	6 1/8	6 1/16	6 3/16	6	6 1/8	5 15/16	6 1/16
DM	4 3/8	4 5/8	4 1/2	4 5/8	4 7/16	4 9/16	4 7/16	4 9/16
Florin	5 1/4	5 1/2	5 1/4	5 3/8	5 3/16	5 5/16	5 1/8	5 1/4
F.B. (100)	6 1/2	7 1/2	7 1/8	7 3/8	7 1/8	7 3/8	7 1/8	7 3/8
F.S.	1 1/4	1 3/4	4 3/16	4 5/16	4 3/16	4 5/16	4 1/4	4 3/8
L. (1 000)	9	11	10	10 3/4	10 1/2	11	10 5/8	11
£	9 1/8	9 3/8	9 3/4	9 7/8	7 13/16	7 15/16	9 15/16	10 1/16
F. franç.	6 7/8	7 1/8	7 1/16	7 5/16	7 1/8	7 3/8	7 1/2	7 1/2

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Marchés financiers

BOURSE DE PARIS — 16 SEPTEMBRE

Cours relevés à 17 h 35

Règlement mensuel

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
1580	4,5 % 1973	1780	1740	1780	+ 0 57
4500	C.N.E. 3 %	4540	4550	4559	+ 0 41
1120	B.N.P. T.P.	1227	1209	1219	− 0 65
1229	C.C.F. T.P.	1220	1220	1225	+ 0 40
1084	Créd. Lyon. T.P.	1216	1200	1200	− 1 23
2695	Electricité T.P.	2820	2850	2860	+ 1 41
1970	Renault T.P.	1998	2030	2030	+ 1 60
2348	Rhône-Poul. T.P.	2345	2350	2350	+ 0 21
1298	St-Gobain T.P.	1400	1398	1398	− 0 14
1290	Thomson T.P.	1335	1355	1355	+ 1 49
475	Accor	435	432	429 50	− 1 26
1830	Agence Havas	1831	1820	1800	− 1 69
1580	Ag. Havas C. I.	1580	1560	1560	− 1 26
770	Air Liquide	730	716	716	− 1 91
1980	Alcatel	2055	2035	1998	− 2 77
1580	Als. Superm.	1691	1670	1670	− 1 24
430	A.L.S.P.I.	418	420	411	− 1 67
375	Alsthom	365	347	347	− 4 93
1980	Arjom. Prioux	1870	1780	1775	− 5 08
285	Aussedat-Rey	242	230	222	− 8 26
1560	Aux. Entrepr.	1568	1503	1499	− 4 40
1380	Avions Dassault	1320	1300	1300	− 1 51
610	Bail-Equipem.	560	525	525	− 6 25
1150	Bail-Investiss.	1110	1080	1080	− 2 70
1380	Cie Bancaire	1230	1182	1180	− 4 06
670	Bazar H.-V.	601	559	550	− 8 48
465	Béghin-Say	502	490	485	− 3 38
345	Berger (Ma)	413	434	452	+ 9 44
635	Bic	617	611	609	− 1 29
1490	B.I.S.	1480	1410	1390	− 6 08
2270	Bisquit (Génd.)	2330	2350	2350	+ 0 85
2070	Bongrain S.A.	1925	1900	1899	− 1 35
1450	Bouygues	1325	1275	1260	− 4 90
4140	B.S.N.	4265	4060	4060	− 4 80
1240	Carnaud	1185	1125	1125	− 5 06
3360	Carrefour	3390	3275	3250	− 4 12
1990	Casino	1950	1870	1850	− 5 12
1490	Casino A.D.P.	1540	1490	1490	− 3 24
910	C.C.M.C.	840	875	875	+ 4 16
1600	Cerabati	1380	1340	1325	− 3 98
1780	C.F.A.O.	1741	1698	1685	− 3 21
520	C.F.D.E.	515	500	495	− 3 88
1340	C.G.I.P.	1169	1101	1100	− 5 90
1480	Chargeurs S.A.	1302	1256	1253	− 3 76
56	Chiers-Châtill.	57	59	59	+ 3 50
720	Ciments franç.	687	675	675	− 1 74
635	Club Méditerr.	588	570	564	− 4 08
240	Codetel	238	238 20	238 20	+ 0 08
410	Cofimeg	410	408	404	− 1 46
975	Coles	885	880	855	− 3 38
275	Compt. Entrepr.	275	265	265	− 3 63
620	Compt. Mod.	599	545	545	− 9 01
1770	Créd. Foncier	1375	1370	1350	− 1 81
506	Crédit F. Imm.	525	511	510	− 2 85
2190	Crédit Nat.	1900	1851	1850	− 2 63
285	Crouzet ★	270	275	256	− 5 18
2200	Damart S.A.	2085	2090	2080	− 0 71
3920	Darty	3790	3690	3690	− 2 63
270	Dév. R.d.N. (Li)	287	289	289	+ 0 74
535	D.M.C.	520	489	489	− 5 96
2450	Docks France ★	2220	2200	2150	− 3 15
1470	Dumez	1656	1630	1610	− 2 77
1390	Eaux (Gén.)	1335	1290	1285	− 3 74
3420	Ecco ★	3170	3135	3000	− 5 36
1000	Electro-Finan.	960	951	950	− 1 04
315	Elf-Aquitaine	332	319	323	− 2 71
295	— (certific.)	303	300	300	− 0 99
2300	Epeda-B-Faure	2235	2190	2150	− 3 80
3180	Essilor	3180	3065	3050	− 4 08
530	Esso S.A.F.	543	522	511	− 5 89
3470	Eurafrance	3100	3000	2990	− 3 54
1410	Eurocom ★	1320	1321	1275	− 3 40
2490	Euromarché	2320	2250	2250	− 3 01
1090	Europe n° 1 ★	935	944	899	− 3 85
1520	Facom	1530	1500	1460	− 4 57
930	Fiches-bauche	902	895	895	− 0 77
320	Finextel	317	317	317	....
315	Fives-Lille	283	280 10	280	− 1 06
18	Fonderie (Gén.)	18 10	18 10	18 10	....
200	Fraissinet (Ma)	215	215	215	....
355	Francarep	321	325	325	+ 1 24
1110	Fromageries Bel	1105	1005	1035	− 6 33
1190	Gal. Lafayette	1180	1105	1103	− 6 52
420	Gascogne	380	380	380	....
295	Géophysique	315	314	314	− 0 31
1140	Gerland	1120	1130	1130	+ 0 89
400	GTM-Entrepose	410	406	406	− 0 97
740	Guyenne-Gas. ★	727	740	695	− 4 40
2910	Hachette ★	2604	2595	2489	− 4 41
735	Hénin (La)	739	706	710	− 3 92
58	Imétal	65 05	67 50	65 90	+ 1 30
865	Imm. Plaine-M.	820	811	810	− 1 21
4280	Inst. Mérieux	4169	4140	4120	− 1 17
695	Interbail	705	715	715	+ 1 41
2180	Intertechnique	1700	1680	1680	− 1 17
1050	J. Lefebvre	910	875	880	− 3 29
1980	Lab. Bellon	1815	1690	1698	− 6 44
1450	Lafarge-Coppée	1340	1294	1280	− 4 47
1390	Lebon	1381	1378	1378	− 0 21
4660	Legrand	4258	4190	4145	− 2 65
1130	Lesieur	1045	1060	1055	+ 0 95
900	Locabail Immob.	970	980	980	− 1 03
690	Locafrance	665	658	650	− 2 25
1120	Locindus	1150	1141	1140	− 0 86
1020	L. Vuitton S.A ★	1027	1025	990	− 3 60
765	Luchaire	790	780	780	− 1 26
1440	Lyonn. Eaux	1380	1355	1353	− 2 66
195	Mais. Phénix	200	196	194	− 3
535	Majorette (Ly)	564	540	540	− 4 25
109	Manurhin	104 10	104	104	− 0 09
445	Mar. Wendel	420 90	392	392	− 6 86
1460	Martell	1420	1390	1391	− 2 04
2580	Matra	2452	2340	2305	− 5 99
3280	Merlin-Gerin	3048	3040	3041	− 0 22
3500	Michelin	3140	3030	3030	− 3 50
1740	Midi (Cie)	1620	1603	1570	− 3 08
590	Midland Bk S.A.	564	556	551	− 2 30
515	Min. Salsig. (Ma)	602	595	595	− 1 16
41	M.M. Penarroya	47 60	48 30	48 10	+ 1 05
2320	Moët-Hennessy	2245	2151	2151	− 4 18
1030	Mot. Leroy-S ★	923	920	892	− 3 35
78	Moulinex	73 20	72 90	71 80	− 1 91
1220	Navig. Mixtes	1090	1040	1015	− 6 88
210	Nord-Est	205 50	204 50	200	− 2 67
440	Nordon (Ny)	475	479	479	+ 0 84
510	Nouvelles Gal.	517	489	489	− 5 41
1040	Occident. (Gén.)	1030	1021	1015	− 1 45
1430	Omn. F. Paris	1431	1460	1460	+ 2 02
225	Olida-Caby	206	199 90	199	− 3 39
495	Opfi-Paribas	565	530	530	− 6 19
3630	Oréal (L')	3540	3500	3470	− 1 97
940	Paris-Réescomp	871	830	830	− 4 70
1190	Pechelbronn	1090	1045	1030	− 5 50
1400	Penhoët	1330	1330	1330	....
1080	Pernod-Ricard	1010	980	975	− 3 46
149	Pétroles B.P.	149	143	143	− 4 02
1160	Peugeot S.A.	1138	1080	1065	− 6 41
54	Poclain	56	55	55	− 1 78
1700	Poliet	1460	1395	1395	− 4 45
765	P.M. Labinal	707	689	689	− 2 54
2130	Presses Cité	2175	2178	2150	− 1 14
1630	Prétabail Sic.	1700	1650	1651	− 2 88
480	Primagaz	519	502	498	− 4 04
555	Printemps	580	540	541	− 6 72
1960	Promodès	1980	1940	1910	− 3 53
275	Prouvost S.A ★	263 50	259	258	− 2 08
910	Radiotechn.	955	930	930	− 2 61
165	Raff. Dist. Total	188 80	180	176 10	− 6 72
2040	Redoute (La) ★	1955	1951	1910	− 2 30
1690	Roussel-Uclaf	1565	1550	1550	− 0 95
1310	Roussel-C.N.I.	1230	1230	1230	....
4650	R. Impériale (Ly)	4500	4500	4500	....
285	Sade	286	287 50	287 50	+ 0 52
3150	Sagem	2880	2830	2830	− 1 73
630	St-Louis B.	631	620	610	− 3 32
1700	Salomon	1788	1750	1750	− 2 12
1210	Salvepar	1190	1200	1200	+ 0 84
710	Sanofi	750	742	710	− 5 33
465	S.A.T.	478	470	470	− 1 67
865	Saupiquet (Ns)	784	750	750	− 4 33
730	Schneider ★	713	707	670	− 6 03
117	S.C.O.A.	118 30	115 90	113 90	− 3 71
....	S.C.R.E.G.	445	437	437	− 1 79
560	Seb ★	554	562	540	− 2 52
455	Sefimeg	460	427 80	434	− 5 65
1860	S.F.I.M.	1690	1595	1595	− 5 62
91	S.G.E.	78 50	78 50	76 90	− 2 03
525	Signaux Ent. El.	531	519	510	− 3 95
945	Silic	970	993	992	+ 2 26
625	Simco-U.P.H.	625	607	606	− 3 04
380	Simnor (Li)	351	351	351	....
1340	Skis Rossignol	1290	1270	1270	− 1 55
930	Siminco	901	890	875	− 2 88
245	Sodero (Ns)	245	240	240	− 2 04
2080	Sodexho	2035	2040	2040	+ 0 24
420	Sogerap	450	441	441	− 2
1400	Sommer-Allib.	1160	1140	1141	− 1 63
785	Source Perrier	788	760	753	− 4 44
1540	Sovac	1413	1325	1328	− 6 15
780	Spie-Batignol.	791	785	785	− 0 75
540	Strafor	558	540	540	− 3 22
380	Synthélabo ★	393	404 50	386	− 1 78
570	Talcs Luzenac	540	570	541	+ 0 18
3170	Tél. Elect.	2810	2750	2755	− 1 95
1760	Thomson-C.S.F.	1570	1507	1470	− 6 36
430	Total (CFP)	448	445	441	− 1 56
97	— (certific.)	101 50	95	96	− 5 41
3090	T.R.T.	2950	2770	2770	− 6 10
1070	U.F.B.	865	850	845	− 2 31
1630	U.I.C.	1475	1400	1405	− 4 74
595	U.I.F.	601	610	608	+ 1 16
1050	U.I.S.	1049	1011	1011	− 3 62
725	U.C.B. ★	689	698	642	− 6 82
930	Unibail	925	890	890	− 3 78
485	Valéo	545	533	530	− 2 75
75	Vallourec	86	85 90	85 30	− 0 81
4980	V. Clicquot-P.	4980	4950	4980	....
875	Via Banque	828	800	802	− 3 14
750	Elf-Gabon	791	780	782	− 1 13
86	Amax Inc.	96	101	98	+ 2 08
435	Amer. Express	395	390 20	390	− 1 26
160	Amer. Teleph.	162	158 20	158	− 2 46
76	Anglo Amer. C.	99 50	103 10	106 90	+ 7 43
385	Amgold	529	548	548	+ 3 59
880	BASF (Akt)	924	923	923	− 0 10
995	Bayer	998	990	990	− 0 80
129	Buffelsfont.	157	159 30	162	+ 3 18
285	Chase Manh.	252 50	251	251	− 0 59
205	Cie Pétr. Imp.	225	226	226	+ 0 44
42	De Beers	48 50	50 40	50 40	+ 3 91
2790	Deutsche Bank	2568	2590	2570	+ 0 07
43	Dome Mines	52 80	53	53 30	+ 0 94
1490	Dresdner Bank	1385	1400	1380	− 0 36
84	Driefontein Cpl	114	115 50	118	+ 3 50
540	Du Pont-Nem.	551	551	548	− 0 54
395	Eastman Kodak	364	361 50	361 50	− 0 68
31	East Rand	44	45 25	45 80	+ 4 09
235	Electrolux	286 90	287	287	+ 0 03
220	Ericsson	224 90	228	229	+ 1 82
445	Exxon Corp.	444	452 50	450	+ 1 35
430	Ford Motors	359 50	364 50	364 50	+ 1 39
58	Freegold	78	81 90	84	+ 7 69
71	Gencor	94	96 50	98	+ 4 25
515	Gén. Electr.	487	490 50	491	+ 0 82
500	Gén. Belgique	475	479	479	+ 0 84
505	Gen. Motors	482 50	485	485	+ 0 54
48	Goldfields	54 50	53 30	53 90	− 1 10
38	Gd Metropolitain	41 50	40 85	40 85	− 1 56
58	Harmony	76 50	82	83 50	+ 9 15
41	Hitachi	43 05	39 20	39 30	− 8 71
915	Hoechst Akt.	890	875	875	− 1 68
101	Imp. Chemical	106 60	103	103	− 3 37
79	Inco. Limited	90	90 90	88	− 2 22
950	IBM	932	923	922	− 1 07
360	ITT	334 60	329 60	329 60	− 1 49
187	Ito-Yokado	165 10	156 90	156 90	− 4 96
62	Matsushita	69	65 30	65 30	− 5 36
780	Merck	689	686	685	− 0 59
765	Minnesota M.	715	707	707	− 1 11
240	Mobil Corp.	245	245	245	....
640	Morgan J.P.	554	565	555	+ 0 18
33900	Nestlé	34890	34000	34000	− 2 55
137	Norsk Hydro	145 50	145	145 50	....
147	Ofsil	210	214	217	+ 3 33
1390	Petrofina	1420	1460	1454	+ 2 39
510	Philip Morris	445	445	445	....
158	Philips	155	150 20	150	− 3 22
505	Quilmès	487	477	458	− 5 95
490	Randfontein	585	625	620	+ 5 98
585	Royal Dutch	585	580	580	− 0 85
61	Rio Tinto Zinc	61 30	60	60 10	− 1 95
67	St Helena Co	91 50	93	93 80	+ 2 51
210	Schlumberger	217 40	216 50	215	− 1 10
87	Shell transp.	88 20	87 80	87 80	− 0 45
2280	Siemens A.G.	2268	2260	2253	− 0 66
130	Sony	138 50	137	137 50	− 0 72
132	T.D.K.	142 20	139 20	139	− 2 25
29	Toshiba Corp.	30 10	29 25	29 25	− 2 82
1500	Unilever	1398	1401	1401	+ 0 21
305	Unit. Techn.	294	288	288	− 2 04
415	Vaal Reefs	540	557	580	+ 7 40
400	Volvo	372	375	371	− 0 26
192	West Deep	249	260	262	+ 5 22
385	Xerox Corp.	366	364 50	363	− 0 81
1 12	Zambia Corp.	1 33	1 34	1 34	+ 0 75

Comptant (sélection)

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Obligations		
Emp. 7 % 1973	9150	..
Emp. 8,80 % 77	122 50	2 821
9,80 % 78/93	107 10	1 789
8,80 % 78/86	100 46	8 727
10,80 % 79/94	111 20	0 385
13,25 % 80/90	111 58	3 848
13,80 % 80/87	106 88	12 704
13,80 % 81/89	113 92	9 263
16,75 % 81/87	109 21	0 321
16,20 % 82/90	126 25	10 963
16 % juin 82	126 50	4 384
14,60 % fév. 83	125 20	8 320
13,40 % déc. 83	129 65	9 912
12,20 % oct. 84	120 15	11 498
11 % fév. 85	123 45	6 268
10,25 % mars 86	117 70	5 313
OBT 12,75 % 83	1710	..
OAT 10 % 2000	116 28	3 086
OAT 9,80 % 1997	113 85	7 540
OAT 9,80 % 1996	111 65	6 175
Ch. France 3 %	186	..
CNB Bques janv. 82	104 05	1 809
CNB Paribas	105 50	1 808
CNB Suez	105	1 809
CNI janv. 82	104 10	1 809
PTT 11,20 % 85	117 70	8 174
CFF 10,30 % 86	....	..
CNE 11,50 % 85	115	3 006
CNT 9 % 86	105 70	3 617
CRH 10,90 % déc. 85	118 40	7 015

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actions		
Aciers Peugeot	580	557 c
Agache (Stá Fin.)	810	805
A.G.F. (St Cent.)	9000	8840
André Roudière	240	236
Applic. Hydraul.	598	598
Arbel	150 10	150 20
Astorg	279 80	269 40 c
Avenir Publicité	1690	1680
Bain C. Monaco	481	481
Banque Hypoth. Eur.	410	426 10 d
Béghin-Say (C.I.)	335	330
B.G.I.	382	385
Blanzy-Ouest	470	470
B.N.P. CI	501	500
B.N.P. Intercontin.	406 80	401 50
Bénédictine	2950	3060
Bon-Marché	519	531
Calif	915	915
Cambodge	485	480
C.A.M.E.	250	250
Campenon Bern.	303	300
Carbone-Lorraine	620	615
C.E.G.Frig.	602	578 c
Centen. Blanzy	2170	2200
Centrest (Ny)	245	245
Cerabati	70	68
CERUS	715	715
Chambourcy (M.)	1001	978
Champex (Ny)	182 10	182
C.I.C. (Franc. de)	270	262
C.I. Maritime	440	436
Cimen-Sinas	1310	....
Clause (B)	218	236

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Clause	871	852
Créndal (Ly)	1220	....
Cogifi	515	520
Comiphos	508	479
Cie Industrielle	[illegible]	[illegible]
Comp. Lyon-Alem.	[illegible]	[illegible]
Concorde (La)	[illegible]	[illegible]
C.M.P.	[illegible]	[illegible]
Crédit (C.F.B.)	[illegible]	[illegible]
Créd. Gén. Ind.	[illegible]	[illegible]
Crédit Lyonnais C.I.	[illegible]	[illegible]
Cr. Universel (Cie)	[illegible]	[illegible]
Créditel	[illegible]	[illegible]
Dabloy S.A.	[illegible]	[illegible]
Darty Act. d. p.	[illegible]	[illegible]
De Dietrich	[illegible]	[illegible]
Delalande S.A.	[illegible]	[illegible]
Delmas-Vieilj. (Fin.)	[illegible]	[illegible]
Didot-Bottin	[illegible]	[illegible]
Drag. Trav. Pub.	[illegible]	[illegible]
Eaux Bass. Vichy	[illegible]	[illegible]
Eaux Vittel	[illegible]	[illegible]
Economats Centre	[illegible]	[illegible]
Electro-Banque	[illegible]	[illegible]
Elf-Antargaz	[illegible]	[illegible]
E.L.M. Leblanc	[illegible]	[illegible]
Entrepôts Paris	[illegible]	[illegible]
Epargne (B)	[illegible]	[illegible]
Europ. Accumul.	[illegible]	[illegible]
Eternit	[illegible]	[illegible]
Exor	[illegible]	[illegible]
Finalens	[illegible]	[illegible]
FIPP	[illegible]	[illegible]
Fotc	[illegible]	[illegible]
Foncière (Cie)	[illegible]	[illegible]
Fonc. Lyonnaise	[illegible]	[illegible]
Foncina	[illegible]	[illegible]
Forinter	[illegible]	[illegible]
Fougerolle	[illegible]	[illegible]
France I.A.R.D.	[illegible]	[illegible]
France (La)	[illegible]	[illegible]
From. Paul Renard	[illegible]	[illegible]
GAN	[illegible]	[illegible]
Gaumont	[illegible]	[illegible]
Gaz et Eaux	[illegible]	[illegible]
Gévelot	[illegible]	[illegible]
Gr. Fin. Constr.	[illegible]	[illegible]
Gds Moul. Paris	[illegible]	[illegible]
Groupe Victoire	[illegible]	[illegible]
G. Transp. Ind.	[illegible]	[illegible]
Hutchinson	[illegible]	[illegible]
Immindo S.A.	[illegible]	[illegible]
Immivest	[illegible]	[illegible]
Immobail	[illegible]	[illegible]
Immobanque	[illegible]	[illegible]
Immob. Marseille	[illegible]	[illegible]
Immofice	[illegible]	[illegible]
Invest. (Sté Cent.)	[illegible]	[illegible]
Jaeger	[illegible]	[illegible]
Lafitte-Bail	[illegible]	[illegible]
Lambert Frères	114	115
Lille-Bonnières	1040	1025
Loca-Expansion	380	374 40
Locafinancière	490	490
Locatel	331	338
Louvre (Sté)	1700	1690
Machines Bull	50	49 20
Magasins Uniprix	200 50	200 30
Magnant S.A.	134	....
Maritime Part.	355	354
M.H.	....	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Métal Déployé	418 50	418
Mors	170	176
Naval Worms	106 90	104
Navig. (Nat. de)	197	194
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Taittinger	2098	2017
Testut-Aequitas	431	415
Tour Eiffel	543	....
Ulliner S.M.D.	509	505
U.A.P.	2900	2860
Uninor	6 60	6 35
U.T.A.	1989	1985
Vicat	620	620
Virax	190	184
Waterman S.A.	550	572
Brass. du Maroc	140	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Étrangères		
A.E.G.	1120	....
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Hors-cote		
[illegible]	[illegible]	[illegible]
C.E.M.	....	....
Cochery	60 10	60 10
Coparex	361	389
Dubois Inv. (Centu.)	795	785 d
Hydro-Energie	300	....
Hoogovens	250	....
Nicolas	600	....
Révillon	259	....
Rorento N.V.	143 20	143 60
Sopalem	86 70	....
S.P.R.	211 60	195
Ulinex	359	....
Union Brasseries	137 20	....

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	1470	1410 o	Dauphin O.T.A.	1730	1730	Molex	301	300
Alain Manoukian	790	800	Devanlay	1800	1750	Navale-Delmas	780	770
Asystel	379 50	380	Deville	990	950	Om. Gest. Fin.	412	420 10
BAFP	730	750	Drouot-Assurances	550	540	Paternelle-R.D.	3600	3455 o
B.I.P.	1440	1392	Editions Belfond	306	307	Petit Bateau	234 70	218 70
Bolloré Technologies	1038	998	Elect. S. Dassault	940	930	Petrofigaz	441	423
Buitoni	500	515	Expand	398	398	Rival	876	893
Cables de Lyon	898	905	Filipacchi	800	768	St-Gobain Emballage	1362	1307
Calberson	620	620	Guintoli	388 50	388 50	St-Honoré Matignon	252 80	252 70
Cardif	3050	2930	Guy Degrenne	865	880	S.C.G.P.M.	229 90	214 40
Cap Gemini Sogeti	2200	2200	I.C.C.	308 50	310	Seine-Matra	975	936
C.D.M.E.	770	775	IN Informatique	385	385	S.E.P.	1250	1250
C. Equip. Elect.	220	213	Loca-Investissement	380	380	S.E.P.R.	1545	1590
C.E.G.I.D.	1195	1205	Marottan	512	492	S.M.T. Goupil	300	304
C.G.I. Informatique	544	531	Media Immobilier	460	460	Sofibus	380	328 50 o
C. Occid. Forestière	123	120	Métallurg. Minière	162	161	Sopra	883	861
Delsa	185	152	M.M.B	669	642	Valeurs de France	347	346

SICAV (sélection) — 16/9

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Unifoncier	1356	1294 51 ◆
Uni-Garantie	1477 95	1448 94 ◆
Unigestion	888 31	848 03
Uni-Japon	1484 93	1417 59
Uni-Régions	2705 35	2582 67 ◆
Univers	2353 96	2276 56 ◆
Univar	189 75	189 75 ◆
Univers-Obligations	1678 89	1623 68 ◆
Valorem	502 82	490 56
Valobilg	60996 70	60392 77
Valorg	1445 53	1444 09
Valrexi	76288 95	76250 82 ◆

c : coupon détaché
o : offert
• : droit détaché
d : demandé
◆ : prix précédent
★ : marché continu.

Droits et bons

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Attribution		
Air Liquide	75 10	73
Casino	186	183 10
Créd. Foncier France	286	280
Pernod Ricard	254	234
Total	12 75	12 35
Souscription		
Oréal (L')	4 80	2

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 16/9	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 695	6 712	6 400	6 950
ECU	6 873	6 879	....	....
Allemagne (100 DM)	327 100	327 600	317	337
Belgique (100 F)	15 797	15 821	15 150	16
Pays-Bas (100 fl.)	289 880	290 220	280	298
Danemark (100 krd)	86 400	86 540	82 500	90
Norvège (100 k)	91 540	91 610	87 500	93
Grande-Bretagne (£ 1)	9 952	9 918	9 600	10 350
Grèce (100 drachmes)	4 954	4 980	4 700	5 500
Italie (1 000 lires)	4 744	4 760	4 500	5
Suisse (100 fr.)	404 500	405 209	389	410
Suède (100 krs)	96 940	97 010	93 500	99
Autriche (100 sch)	46 560	46 600	45 100	47 450
Espagne (100 pes.)	4 990	4 990	4 800	5 300
Portugal (100 esc.)	4 564	4 569	4 200	5 100
Canada ($ can 1)	4 834	4 840	4 850	5 150
Japon (100 yens)	4 329	4 293	4 160	4 340

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 16/9
Or fin (kilo en barre)	89000	89700
Or fin (en lingot)	89200	89150
Pièce française (20 fr)	543	540
Pièce française (10 fr)	409	.....
Pièce suisse (20 fr)	600	591
Pièce latine (20 fr)	514	514
Souverain	661	570
Pièce de 20 dollars	3330	3255
Pièce de 10 dollars	1550	1570
Pièce de 5 dollars	1090	.....
Pièce de 50 pesos	3350	3365
Pièce de 10 florins	529	530
Or Londres	416	413 55
Or Zurich	416 50	414
Or Hongkong	417 50	416 70
Argent Londres	5 77	5 83

هكذا من الاصل

Le Monde

La lutte contre le terrorisme

Le gouvernement est confronté aux pressions de sa majorité et de l'extrême droite

La psychose aidant, il fallait s'y attendre. Malgré l'ampleur du plan de lutte contre le terrorisme mis en place par le gouvernement avec l'approbation quasi unanime des partis politiques, M. Jacques Chirac est soumis aux surenchères. Les unes émanent de sa propre majorité parlementaire. Bien que le premier ministre ait réaffirmé son refus de demander le rétablissement de la peine de mort, le secrétaire national du RPR chargé de la sécurité, M. Jacques Godfrain, député de l'Aveyron, revient personnellement à la charge. Il explique, dans une interview publiée ce mercredi par *Libération*, qu'il faut *« que la justice ait juridiquement les moyens de condamner à mort les terroristes »*, et qu'il va déposer une proposition de loi en ce sens. « Efficacité » d'abord.

C'est aussi le souci exprimé par le président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, M. Jean-Claude Gaudin, selon lequel *« il n'y a plus de place pour les débats artificiels sur le prétendu conflit entre l'efficacité et les principes ». « Le seul principe*, déclare le député des Bouches-du-Rhône, *doit être celui de l'efficacité. »* Un autre parlementaire de l'UDF, M. Alain Mayoud, député du Rhône, réclame le rétablissement des juridictions d'exception.

Pour excessives – ou prématurées – qu'elles puissent paraître, de l'avis même du chef du gouvernement, qui a appelé les citoyens à conserver leur sang-froid, ces pressions partici pent du métier politique ordinaire.

Tel n'est pas le cas, en revanche, d'autres surenchères, venues, celles-là, de l'extrême droite. Formulée la semaine dernière (*le Monde* du 11 septembre), la dénonciation des institutions républicaines par la Fédération professionnelle indépendante de la police *(FPIP)* – dont certains adhérents fournissent volontiers, en dehors de leurs heures de service, des membres au service d'ordre du Front national – pouvait, à la rigueur, dans le climat de tension actuel, apparaître comme un débordement sans lendemain. Que ce syndicat de policiers d'extrême droite – qui compte certains de ses fondateurs parmi les policiers triés sur le volet pour assurer la sécurité du ministère de l'intérieur – récidive en préconisant, au nom de cette même « efficacité », l'instauration d'un ordre totalitaire *(lire page 6)*, tout cela confirme que le temps de tous les dérapages est venu.

La stratégie de M. Le Pen

Ces excès ne mériteraient sans doute pas tant d'intérêt s'ils ne s'inscrivaient dans la stratégie de M. Jean-Marie Le Pen. Car le président du Front national ne dit pas autre chose dans sa démarche visant à exploiter la vague terroriste à ses propres fins. Mardi matin, au micro de *RTL, le chef de file de l'extrême* droite mettait lui aussi en cause le système démocratique, qu'il juge trop laxiste et dans lequel il voit *« une conception de la démocratie qui peut mener à la catastrophe ».*

L'après-midi, devant les députés de son mouvement réunis à Toulouse, il dénonçait *« la décomposition du système parlementaire »* et l'Assemblée nationale actuelle, *« paravent d'un système bureaucratique »*. La réponse de M. Le Pen, c'est l'instauration d'un *« vrai système présidentiel »*, au service d'un *« vrai chef »*.

Ce discours n'est pas nouveau. A l'époque où il n'était pas encore le porte-drapeau de plus de deux millions d'électeurs, le président du Front national exprimait déjà son penchant pour les « démocraties » du genre « musclé ». Il allait même, dans nos colonnes, jusqu'à justifier le recours, en cas de grave crise nationale, à une *« dictature à la romaine ». « Je me fais l'effet d'Hercule dans les écuries d'Augias »*, répétait-il d'ailleurs, en juin dernier, à propos du fonctionnement de l'Assemblée nationale.

Si l'on ajoute à cela que M. Le Pen va maintenant jusqu'à excuser à l'avance ceux de ses partisans qui risqueraient de verser dans la violence au cas où, à cause de la nouvelle loi électorale, son courant ne serait pas équitablement représenté au Palais-Bourbon, on *réunit tous* les éléments d'une dérive inquiétante.

M. Le Pen, dont le discours sur l'immigration et l'insécurité urbaine a été relativement banalisé par les nouvelles lois promulguées, trouve, dans le contexte actuel, un nouveau cheval de bataille à la mesure de sa démagogie. Le RPR le sait bien. Dans sa même interview à *Libération*, M. Godfrain note ainsi que *« Le Pen en connaît un bout sur le terrorisme puisque ses amis, en tout cas, en étaient. » « Donc*, ajoute le secrétaire national du RPR chargé de la sécurité, *nous n'avons pas de leçon de morale à recevoir de gens qui ont manipulé le terrorisme en guise de discours politique. »*

Les dangers d'une escalade déraisonnée – pour le moment verbale – n'en existent pas moins, et l'initiative prise par le Front national d'appeler à une manifestation contre le terrorisme, lundi, au centre de Paris va, dans ces conditions, au-delà de la portée des rassemblements habituels. Il constitue surtout un défi politique lancé au premier ministre, auquel M. Le Pen ne veut pas laisser le titre de « champion » *de la lutte contre le terrorisme* qu'il revendique. Mais ce défi ne concerne pas uniquement M. Chirac.

ALAIN ROLLAT.

(Lire nos informations pages 6 et 7.)

BOURSE DE PARIS

Matinée du 17 septembre

Reprise

Les actions françaises qui avaient reculé de 3,2 % la veille, ont amorcé une nette reprise le 17 septembre, l'indicateur marquant à l'issue de la séance du matin, une hausse de 1,9 %. Guyenne, Gascogne, Peugeot, Ecco et Chargeurs SA figuraient en tête des plus fortes hausses de la séance avec des gains de 3 % à 5 %, tandis que Hachette, Europe 1 et Accor reculaient de 1 % à 2 %.

Valeurs françaises

	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	429 50	429	428
Agence Havas	1800	1840	1840
Air Liquide (L')	718	728	725
Alsthom	347	355	353
Bancaire (Cie)	1180	1217	1215
Bongrain	1899	1910	1910
Bouygues	1260	1300	1300
B.S.N.	4060	4110	4105
Carrefour	3250	3300	3290
Chargeurs S.A.	1253	1270	1300
Club Méditerranée	564	578	572
Dumez	1610	1635	1635
Eaux (Gén.)	1285	1300	1311
Elf-Aquitaine	323	325	328
Essilor	3050	3085	3080
Lafarge-Coppée	1280	1305	1325
Michelin	3030	3055	3060
Midi (Cie)	1570	1590	1605
Moët-Hennessy	2151	2160	2183
Navig. Mixtes	1015	1070	1045
Oréal (L')	3470	3495	3500
Pernod-Ricard	975	988	985
Peugeot S.A.	1065	1115	1108
Sanofi	710	745	728
Source Perrier	753	777	769
Télémécanique	2765	2800	2900
Thomson-C.S.F.	1470	1520	1525
Total-C.F.P.	441	448	449 20
T.R.T.	2770	2855	2850
Valéo	530	549	549

Le numéro du « Monde » daté 17 septembre 1986 a été tiré à 490 186 exemplaires

Grèves le 21 octobre dans la fonction publique et à EDF

Le ton monte dans la fonction publique. FO, la CFDT et la FEN, auxquelles se sont joints la Fédération autonome et le Syndicat national unifié des impôts (SNUI), ont lancé un mot d'ordre de grève pour le mardi 21 octobre, pour la défense du pouvoir d'achat, de l'emploi et du service public. Cette grève sera le point fort de la *« semaine d'action »* prévue par ces organisations du 20 au 25 octobre. D'autre part, les syndicats d'EDF-GDF sauf la CGT (FO, CFDT, CGC et CFTC) ont aussi donné pour le même jour un mot d'ordre de grève qui pourrait se traduire par des baisses de production.

La CGC et la CFTC ne s'associent pas pour l'instant à la grève dans la fonction publique, la CGC proposant cependant elle aussi une *« semaine d'action »* du 20 au 25 octobre. De son côté, le « groupe des dix » regroupant plusieurs syndicats autonomes (défense nationale, transports, agents de conduite SNCF, agriculture, banques, chambres de commerce, aiguilleurs du ciel, journalistes, impôts et caisses d'épargne) s'est engagé à *« agir aux côtés de toutes les forces désireuses de défendre et de promouvoir les services publics »*.

Pour sa part, la CGT a déjà appelé à la grève dans la fonction publique et le Secteur public pour le 30 septembre.

Rappelons que le gouvernement n'a prévu aucune augmentation des traitements des fonctionnaires en 1986, incluant notamment le « glissement vieillesse-technicité » (GVT), *c'est-à-dire* l'effet des promotions, dans le calcul de la progression du pouvoir d'achat des fonctionnaires. D'autre part, le projet de budget pour 1987 supprime 19 000 postes dans la fonction publique par la suppression ou le regroupement de certains services. *Enfin*, les syndicats s'inquiètent des projets ou des risques de privatisation de certains organismes publics.

« Grogne » et « tensions »

Mardi 16 septembre, M. André Bergeron, secrétaire général de Force ouvrière, a souligné la *« grogne »* et les *« tensions »* dans la fonction publique. Il a affirmé nettement son opposition à la prise en compte du GVT dans le calcul du pouvoir d'achat des fonctionnaires, *« pour des raisons salariales, mais surtout pour éviter une paralysie de la négociation collective ». « Aujourd'hui*, a-t-il dit, *il n'y a plus rien à négocier. »* Il a indiqué qu'il avait en vain essayé de convaincre M. Balladur.

Pour la FEN, il s'agit de défendre la notion de service public contre l'*« offensive politique et idéologique »* du gouvernement.

D'autre part, la Fédération de l'éducation nationale appelle ses quarante-neuf syndicats nationaux à s'unir pour une *« initiative d'ensemble »*, avec notamment une manifestation nationale à la mi-novembre, pour protester contre la politique de M. René Monory. La FEN entend *« répondre aux agressions du ministre de l'éducation nationale contre l'école, contre les personnels, contre la FEN, ses syndicats nationaux, son environnement associatif, coopératif et mutualiste, et ce qu'ils représentent.*

M. Hervé de Charette, ministre délégué chargé de la fonction publique, va rencontrer ces jours-ci les organisations syndicales de la fonction publique, en commençant ce mercredi par FO. Il a indiqué que la grève annoncée *« ne lui semblait pas faire partie des bons moyens de négociation et de discussion »* et réaffirmé que le pouvoir d'achat des fonctionnaires serait maintenu en 1987 *« pour autant que nous serons en mesure de négocier et de signer un accord salarial »*.

Sur le vif

Vingt ans après

Je viens de passer quelques jours aux Etats-Unis. Dans *l'avion du retour, je me suis plongée* dans la presse féminine. J'en suis ressortie sidérée. Heureusement que ma ceinture de sécurité était attachée. C'est vraiment à tomber par terre. Vous savez que *le Monde* a été le premier à publier – ça remonte à plus de vingt ans déjà, bien avant la naissance du MLF – une série d'articles sur le Women's lib. Grâce à qui ? Grâce à bibi. Je m'étais pointée là-bas au lendemain de la manif des soutien-gorge brûlés. Si on m'avait dit, à l'époque, qu'aujourd'hui ces dindes expliqueraient à longueur de colonne quelle forme de soutien-gorge choisir pour mieux retenir un mari qui se débine, je l'aurais jamais cru.

A quoi on voit qu'un mec ne vous aime plus ?

1) Il vous laisse transporter une armoire à glace de la salle à manger à la salle de séjour sans lever le petit doigt pour vous aider.

2) Il gagne un voyage pour deux à Hawaii et il vous l'offre : t'as qu'à emmener ta mère.

3) Vous rentrez chez vous, votre clé n'ouvre plus la porte, il a changé les serrures.

4) Vous trouvez dans votre boîte aux lettres une bafouille de son avocat : il a engagé une procédure de divorce.

5) Il vous dit : t'es trop grosse, t'as des bourrelets.

Que faire ? Changez de coiffure. Brûlez vos collants et achetez des bas et un porte-jarretelles. Retrouvez le parfum que vous portiez quand il vous a draguée à la sortie d'un cinéma de quartier et aspergez-vous-en : avec un peu de chance, ça réveillera des réflexes conditionnés. Dès qu'il ouvre sa gueule, faites-en autant. Ecoutez-le parler la bouche ouverte d'admiration.

Et si ça ne suffit pas, que vous soyez passée devant le maire ou pas, courez ventre à terre consulter le conseiller conjugal le plus proche. Il vous filera des recettes, des marches à suivre, des tuyaux, des trucs bien trop raides, trop osés pour que je me permette de les détailler ici. On ne voulait plus être des objets de désir. C'est réussi. On est devenu des machines à plaisir.

CLAUDE SARRAUTE.

Catastrophe minière en Afrique du Sud

Au moins 170 morts et 235 blessés

Cent soixante-dix mineurs sont morts, selon un bilan rendu public ce mercredi lors d'un incendie qui s'est produit, mardi 16 septembre dans la mine d'or de Kinross, située à environ 100 kilomètres à l'est de Johannesburg. Deux cent trente-cinq mineurs (cent quatre-vingt-trois Noirs et cinquante-deux Blancs) ont été hospitalisés et une quinzaine d'autres sont portés disparus. Selon le porte-parole de la mine, M. Niel Ackerman, il y aurait peu d'espoirs de retrouver vivants ces derniers. L'incendie a été circonscrit mardi soir, et les émanations de gaz toxique – responsables de la plupart des morts – se sont dissipées, a indiqué la société Gencor, deuxième compagnie minière sud-africaine et propriétaire de la mine d'or de Kinross. La majeure partie des victimes et des blessés sont de race noire.

Le bilan de cette catastrophe s'est peu à peu alourdi depuis mardi soir. En fin de soirée, les responsables de la mine faisaient état de quarante-quatre morts, et indiquaient que cent quarante-quatre mineurs étaient encore bloqués dans des galeries situées de 1 000 à 1 600 mètres de profondeur. Environ deux mille deux cents mineurs sont sortis indemnes de l'accident, nombre d'entre eux devant leur salut à la présence de poches d'oxygène dans certaines galeries. Dans la nuit de mardi à mercredi, des ambulances effectuaient une navette ininterrompue entre la *mine de Kinross et les deux hôpitaux* les plus proches, l'un réservé aux Noirs, l'autre aux Blancs. Les journalistes n'ont pas été autorisés à entrer dans les hôpitaux, ni à interroger les survivants.

Cet incendie avait éclaté tôt dans la matinée de mardi, à environ 1 620 mètres de profondeur, à la suite d'un accident de soudure, un cylindre de gaz ayant explosé dans un conduit reliant deux puits de mine. La combustion de câbles et de matériel à base de plastique a alors dégagé des masses de fumées qui se sont répandues rapidement dans les puits. La concentration de gaz toxiques proviendrait également d'une substance dont on arrose les parois des mines pour éviter la corrosion.

Selon la chambre des mines (patronat), le taux de mortalité dans les mines d'Afrique du Sud était, durant le premier semestre de cette année, de 9 pour 1000. En tout état de cause, cet incendie, quel qu'en soit le bilan définitif, peut déjà être considéré comme l'un des accidents les plus dramatiques de toute l'histoire de l'industrie minière sud-africaine. – *(AFP, Reuter.)*





